

Courrier n° COA. 12/10/2015

CO2. 12/10/2015

REPONSE A ENQUETE PUBLIQUE

#2 OCT.

Je, soussigné, Gabriel Bourrier, domicilié à Mehieu 12400 Saint Victor et Mehieu

émet un AVIS DEFAVORABLE relatif au projet d'éoliennes Industrielles géantes et postes de livraison sur la commune de 70600 Champlitte

pour de nombreux motifs sérieux.

Fait le 8 octobre 2015. *G. Bourrier*

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM : CRESSOT
PRENOM : Jean Paul

Adresse : 2 RUE : de la GROTE aux Fees
LOCALITE : S. A. 90 P. R. E. C. Y S / MONTORMENTIER

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Envoi un avis : DEFAVORABLE ou FAVORABLE (pourquoi pas) pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

J'ai des amis à SÉPAIN 3 châteaux en Drome Provençale, quelques éoliennes, et la centrale du Tricastin; ils subit beaucoup, beaucoup d'éoliennes, et plus de centrale ! ou échange!

Date : 15/10 2015

Signature : *J. Cressot*

Courrier n° CO3 19/10/2015

CO4

RAPHAT Patrick
1 Chemin de St Maurice
21 610 ORAIN

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM : LEGRAND
PRENOM : Jean Louis

Adresse : RUE : de la...
LOCALITE : P. R. E. C. Y S / MONTORMENTIER

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Envoi un avis : DEFAVORABLE pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

*pollutions visuelle, environnementale et magnétique dues à la proximité des parcs d'éoliennes et de leur taille.
Plusieurs cantons ont sacrifiés et subiront la présence de ces machines...
Nous avons tous le droit de vivre dans une campagne sereine et apaisante.
Une bonne soirée devant une catastrophe.*

Date : 29-10-2015

Signature : *J. Legrand*

La production d'énergie éolienne est aléatoire et irrégulière; pour une utilisation efficace sur le réseau, elle doit être stabilisée et donc compensée par des centrales électriques souples et réactives, donc principalement des centrales à gaz ou à charbon. L'impact CO2 se trouve donc dégradé. Les éoliennes ont un impact néfaste sur notre environnement

- la faune : la Vingeanne et le Salon sont sur un couloir migratoire en particulier les grues cendrées (du 25/03 vers le Nord, du 25/10 vers le Sud) les chauves-souris présentes dans nos régions sont perturbées voir détruites pour certaines espèces
- la flore : la destruction de secteurs boisés; les exploitants éoliens sont dispensés du reboisement pourtant obligatoire depuis le 1^{er} Janvier 2015 : c'est inacceptable.
- Le bruit : l'impact sonore des éoliennes est important. Si le bruit ne dépasse pas les recommandations prescrites, il est cependant permanent et lancinant, en particulier la nuit où l'air frais plus dense porte mieux les sons.

Pour les personnes les plus sensibles (nos anciens dans les campagnes) les infrasons sont source de nuisances, d'autant plus que la taille des pales est plus grande (éoliennes de 180 m)

- le patrimoine immobilier. Il est dévalorisé, lors d'une vente, on ne peut occulter les projets éoliens qui pénalisent les négociations. Quand au tourisme, le mitage du paysage, de jour comme de nuit, par ces immenses pylônes est une catastrophe.

L'intérêt financier des éoliennes est une hérésie. Les promoteurs abusent de la crédulité des citoyens qui pour la plupart sont des petits retraités. La réalité est tout autre puisque ce sont les gros propriétaires terriens qui sont en priorité bénéficiaires des indemnités, alors que la CSPE est payée par tous.

L'étude d'impact propose d'éviter le surplomb de la commune de Leffond : c'est une bonne chose. Mais, cela se fait au détriment de la commune d'Orain. En effet, les structures sont déplacées sur le versant SUD de la butte et viennent donc en surplomb de cette commune pour 6 d'entre elles. Pour préserver son patrimoine, Champlitte repousse les éoliennes chez ses voisins : INACCEPTABLE

mais si BOLLRES décide de placer les éoliennes proche d'ORAIN, ce n'est pas pour des raisons de protection de zone protégée (Château, pelouses sèches,...) mais pour une simple raison technique et économique puisqu'un projet est malheureusement en cours d'instruction. Le recournement des 2 sites distants de 500 m se fera sur le même linéaire et travers donc notre village (ORAIN) via le poste source de la Vingeanne

CONCLUSION : les revenus financiers pour CHAMPLITTE, les nuisances pour ORAIN pour ces raisons je demande que l'étude soit REFUSÉE pour tenir compte de l'impact sur Orain

C'est pour toutes ses raisons et bien d'autres encore que je m'oppose au parc éolien des 3 provinces sur la commune de Champlitte

Le 18 Octobre 2015 RAPHAT Patrick *R. Rapat*

C05

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : LEGRAND

PRENOM : FRANÇOISE

Adresse :

RUE : 1 Rue sous Tannerie

LOCALITE : PERCEY LE GRAND

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"
La production d'énergie verte ne doit pas se faire au détriment -
- des habitants qui subiront des pollutions non négligeables -
- de l'environnement qui sera sacrifié définitivement pour des générations futures -
De plus, avec un tissu économique fragile dans les cantons ruraux, les perspectives de développer le tourisme sont réduites à néant.

Date : 29.10.2015

Signature : Legrand

C06

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : FARGUES

PRENOM : Robert

Adresse :

RUE : 09 de la Font

LOCALITE : ORAIN

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 20 Octobre 2015

Signature : FARGUES

C07

INTERVENT
Léon de l'énergie renouvelable

Mairie de Champlitte
Mme WANTZ Nadine
33 bis, rue de la République
F - 70600 CHAMPLITTE

Mulhouse, le 23 octobre 2015

Objet : Enquête publique - Parc éolien de Champlitte

par avance par conseil

Madame,

Nous sommes un bureau d'études projetant d'implanter des éoliennes sur la commune de Percy-le-Grand, rattachée à la commune de Champlitte. Nous avons donc pris en détails connaissance de l'ensemble du dossier établi par la société EOLE RES qui sollicite l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison.

Nous tenons à apporter notre soutien à ce projet. En effet, les résultats des études techniques et environnementales menées par EOLE RES correspondent à celles que nous avons également faites et montrent que le secteur est favorable à l'implantation d'aérogénérateurs.

En outre, le parc éolien de Champlitte ne présente pas d'incompatibilité technique et l'effet de stockage sera quasi inexistant.

Enfin, n'oublions pas que l'exploitation de l'énergie éolienne s'est considérablement développée en Europe ces dernières années et l'Union Européenne prévoit d'augmenter régulièrement la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie des pays membres. En France, l'installation d'éoliennes est un fait incontournable.

Nous sommes donc tout à fait favorables à la construction de ce parc.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice GOURAT
Directeur général

Intervent
Tour de l'Europe 183
3 bd de l'Europe
68100 Mulhouse
Tél : 03 89 68 37 61
Fax : 03 89 68 41 72
R.C.S. Mulhouse B 441 800 078

info@intervent.fr
www.intervent.fr

C08

4Rivières
Communauté de Communes des Quatre Rivières

Communauté de Communes
Des 4 Rivières

Président : Michel ALBIN

Monsieur le Commissaire-enquêteur
Mairie
33 bis Rue de la République
70600 CHAMPLITTE

Dumplerre, le 22 octobre 2015

Nos réf : CS/10/43

Objet : Projet éolien de Champlitte
Affaire suivie par : Aurélie GINESTE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis extrêmement favorable au projet éolien de Champlitte pour lequel vous êtes chargé d'une enquête publique.

Il s'agit en effet d'un projet dont l'intérêt économique est important pour notre territoire :

- D'abord au moment de la construction du parc avec les marchés de travaux correspondants et une incidence positive sur l'emploi ;
- Ensuite tout au long de la vie du parc, avec les retombées fiscales qui bénéficieront à la Communauté de Communes, mais aussi à la Commune de Champlitte et au Département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel ALBIN
Président

2AE de la Côte Reverse - Hôtel d'Entreprises - Cellule n°2 - 70180 Dumplerre-sur-Salon
Tél. 03 83 67 11 74 - Fax 03 83 67 29 07 - Site : www.ccr4a.fr - Email : secretariat@ccr4a.fr

C11

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : TRONCIN
PRENOM : Odile

Adresse :
RUE : La Rue de la Combe
LOCALITE : FOBOU FERCEY le GRAND

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 29 octobre 2015

Signature :

pourquoi pas éolien ?

C12

Pourquoi je soutien ce projet

Notre consommation d'électricité est en constante augmentation l'approvisionnement aux abords devient à certaines périodes difficile à assurer.
L'avènement de la voiture électrique va encore accentuer ce besoin. Les modes de production utilisés actuellement commencent eux aussi à présenter des signes d'épuisements ou de dangers (centrale nucléaire).
Il me semble indispensable de faire émerger les nouvelles sources d'approvisionnement dont l'EOLIEN.
Ce sont des éléments naturels (vent ou soleil) qui sont à notre disposition. Les avancées technologiques permettront de les utiliser elles sont indépendantes, gratuites, ne font pas grève, sont très rarement indisponibles.
Ces installations sont interchangeables, démontables, recyclables suivant le besoin.
Les aérogénérateurs de dernière génération ont amélioré leurs performances techniques, corrigés les nuisances dénoncées par les associations qui persistent pour alimenter leur fonds de commerce à véhiculer de fausse information.
Pour s'en convaincre il suffit de consulter les avis de L'AFSSET (agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) interrogé sur l'éolien par le sénat Ou d'avoir participé ou assisté aux réunions de travail.
Faut-il rappeler que sans l'approbation des propriétaires il ne peut pas y avoir d'implantation.

La loi est très peu explicite sur le rôle des communes vis à vis de l'éolien, malgré cela Eoles Res nous a régulièrement associé aux travaux ce qui nous a permis de percevoir pour désigner un lieu d'implantation, les difficultés techniques de toutes natures qu'il faut résoudre.

Ce projet est nécessaire :
A l'économie de nos villages ce sera la seule ressource digne d'intérêt avec les impôts.
A la communauté de communes et au département qui bénéficieront aussi : des recettes.
A la société qui confectionne les éléments d'assemblages implantés sur le département.

Chacun a le pouvoir de s'exprimer d'informer, pas de désinformer de colporter de fausses informations, d'écarter que les élus sont, des escrocs écologiques, des menteurs, des corrupteurs. La violence des propos proférée par des personnes dont le niveau intellectuel ne peut être mis en cause et inadmissible. Il est également inadmissible que nous ne puissions pas déposer plainte pour abus de recours vis à vis des associations misonnistes qui nous font perdre beaucoup de temps et d'argent.

Louis Gentilhomme,
Maire de Saint Seine s / Vingeanne
21610 Saint Seine sur Vingeanne

le 30 octobre 2015



Signature of Louis Gentilhomme

C13

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : BEAUBERRE
PRENOM : HENRI

Adresse :
RUE : DOMMARIEN 19 Rue du Rabbin 52140
LOCALITE :

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 29/10/2015

Signature : *Signature of Henri Beauberre*



MAIRIE
e-mail : mairie.grenant@wanadoo.fr

C14

Le Maire à Monsieur TEUSCHER Gilles
Mairie
33 bis, rue de la République
70600 CHAMPLITTE

Objet: Projet éolien Champlitte

Monsieur le Maire,

Je souhaite, par la présente, apporter mon soutien au projet éolien en cours de finalisation sur la commune de Champlitte. J'ai pris connaissance de ce projet et ne peux constater le bien fondé d'une telle réalisation sur le secteur de votre commune. Je ne vois aucune opposition à l'aboutissement et la réussite d'une telle entreprise.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, cher collègue, mes respectueuses salutations.

A Grenant le 29 oct 2015
Le Maire
BAVOILLE

Signature of Bavoille

C15

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : CHAUCHOT

PRENOM : Isabelle

Adresse :

RUE : 8 Rue de Dijon

LOCALITE : Essekennes et Cacey

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 29/10/15

Signature :

C16

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : CHAUCHOT

PRENOM : Remi

Adresse :

RUE : 8 Rue de Dijon

LOCALITE : Essekennes et Cacey

Au motif suivant :

+ NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

+ NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

+ DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 29.10.2015

Signature :

C17



Madame la Commissaire Enquêtrice
Mairie de Champlitte
33 bis rue de la République
70600 Champlitte

Dijon le 20 Octobre 2015

Objet : contribution à l'enquête publique concernant le parc éolien de Champlitte

Madame la Commissaire Enquêtrice,

En tant que leader français de la fabrication de mâts d'éoliennes en acier, je tiens à vous faire part de mon avis favorable pour le projet éolien de « Champlitte » composé de 9 éoliennes.

Ce projet porté par l'entreprise EOLE-RES au travers de son développement ne peut que contribuer positivement à la création d'emplois et de valeurs sur le territoire.

Ce projet représente un marché de plusieurs millions d'euros pour les entreprises régionales et nationales. L'éolien est une filière industrielle en croissance, créatrice d'emplois et de richesses et c'est une des raisons pour lesquelles je la soutiens.

Concrètement, l'entreprise EOLE-RES au travers de la réalisation de mâts en acier pour le parc des Portes de Côte d'Or a représenté un volume de chiffre d'affaires et d'activité à hauteur de 40% pour l'année 2015. Elle a ainsi fourni directement de l'activité pour plus d'une centaine de personnes pour notre usine de Dijon-Longvic. Je tiens à souligner ici l'engagement de l'entreprise à confier expressément la réalisation de l'intégralité de ce chantier et ce dans un contexte de concurrence intra et extra européenne très rude.

La réalisation de ce parc des portes de Côte d'Or donc une grande partie a été livrée et dont un certain nombre de mâts reste en cours de fabrication a permis un recrutement de plusieurs salariés complémentaire dans notre équipe de production.

C17

La société EOLE RES, Numéro 3 des développeurs français, nous a confié d'autres chantiers en France (SAMBRES, BOIS DE LA SERRE, BAROUE) qui participe à la consolidation de notre carnet de commande pour notre autre site bourguignon, au Creusot.

Par ailleurs ce projet a permis également de fournir de l'activité à un grand nombre de sous-traitants et fournisseurs basés dans la région.

C'est donc avec beaucoup d'espoir que nous comptons sur la réalisation du projet du Val de Vingeanne Est qui devra s'accompagner de retombées équivalentes voir supérieures compte tenu des technologies employées et des nécessités dans la réalisation de ces mâts d'éoliennes.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ma contribution et vous prie de recevoir, Madame la Commissaire Enquêtrice, mes respectueuses salutations.

FrancEole
FRANCEOLE CREUSOT SAS
Espace Hertz 2000
100, allée Huzon Dunon
F-21000 LE CREUSOT
Tél : 03 80 77 68 00
www.franceole.com

Stéphane DEJANE

Directeur de FRANCEOLE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

C18

C19

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Madame,

Ce courrier pour vous dire que nous ne comprenons pas l'acharnement dont il est fait preuve pour implanter des éoliennes et des éoliennes encore, dans notre belle vallée de la Vingeanne. Des éoliennes maintenant en débordement, en direction de Champlitte. Des éoliennes de plus en plus hautes, et de plus en plus nombreuses.

Qu'avons-nous fait pour mériter ça dans une des régions les moins ventées de France ? Pourquoi avoir choisi une si belle vallée ? Le socage touristique fait-il partie de la stratégie de l'éolien ? Qu'avons-nous fait pour être puni par des hauteurs d'éoliennes de plus en plus importantes (130m puis 180m puis...)? Ya-t-il un record à battre en Côte d'Or ? L'Allemagne serait-elle encore un exemple vertueux à suivre ? Alors que presque tout, en écologie, démontre le contraire, avec ses centrales à charbon (CO2) qui viendraient remplacer un nucléaire mis à l'écart ?

Au fond, est-on consciente que l'on déploie l'éolien en France exactement comme on a déployé le diesel ? C'est-à-dire en dépit de tout rationnel, de toute logique, et de tout bon sens. C'est ainsi qu'une conclusion s'impose jours après jours en Côte d'Or : Pourquoi est-on entrain de déployer tant d'éoliennes ? : parce que

En attendant la galle s'étend un peu plus ; et tout démontre que personne ne se sent responsable des effets de ce déploiement fou (impact cumulatif), si ce n'est le lobby des industriels de l'éolien. Orain, Percy-le-Grand, Sablet-Maurice-sur-Vingeanne, Vingeanne EST, Vingeanne OUEST, XX, YY, ZZ ? ...

L'irréparable est en cours, un joli cadeau offert aux générations futures. Les populations concernées l'ont-elles souhaité ? non Elles l'ont-elles voulu ? oui

On ne peut vraiment pas laisser faire ça !

Les Eoliennes maintenant ça suffit !



Jérôme BRASART
Association des Amis
de l'Abbaye de Bèze
Abbaye de Bèze
21310 Bèze

Jérôme Brasart

Tel : 06 17 61 24 41

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : Veillot

PRENOM : René

Adresse :

RUE : 9 rue des Epents

LOCALITE : Percy-Montcaumon

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 15/10/2015

Signature : *René Veillot*

C20

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : Brial

PRENOM : Mathieu

Adresse :

RUE : 13 rue du port d'Archon

LOCALITE : CUSEY 52190

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"



C21

Madame la Commissaire Enquêtrice
Mairie de Champlitte
33 bis rue de la République
70600 Champlitte
Commission d'Enquête Publique du parc éolien de Champlitte

Dijon le 20 octobre 2015

Objet : contribution à l'enquête publique du projet de parc éolien de Champlitte, avis favorable

Madame la Commissaire Enquêtrice

Il a été porté à notre connaissance qu'une enquête publique était actuellement en cours concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Champlitte un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs.

Groupeement d'entreprises de la filière éolienne unique en France de par sa taille et sa reconnaissance par les services de l'état tant que groupe d'entreprises labellisée regroupant 80 membres dont une soixantaine d'entreprises, notre association fédère à lui plus d'un millier d'emplois dans l'éolien sur les régions Bourgogne et Franche Comté concernées par ce projet.

A ce titre, nous nous permettons d'apporter à votre connaissance notre contribution positive et expertise sur ce projet de parc éolien.

Comme vous le savez, la France dans le cadre des différents protocoles de Kyoto, de Copenhague, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, s'est engagée à réduire ses émissions de CO2 et à développer les énergies renouvelables à hauteur de 23% de sa consommation à l'horizon 2020.

L'éolien constitue une part importante de cet effort ce qui a d'ailleurs été relevé dans le cadre de la réalisation du schéma régional climat air énergie de Franche Comté et de son volet éolien à hauteur de 6000MW de puissance installée. Cet objectif ambitieux, mais d'engagement concret, fut aussi conjointement par les services de l'état en région et le conseil régional après une longue phase de concertation avec les associations et collectivités locales.

D'ailleurs la Cour des Comptes a relevé dans son dernier rapport la maturité et la compétitivité de l'éolien terrestre, seule énergie renouvelable avec l'hydro-électricité à proposer des coûts tarifaires très compétitifs.

Avec un tarif de rachat garanti à 84,56€/MWh l'énergie éolienne terrestre propose des coûts de production inférieurs à ceux de la filière du nucléaire de nouvelle génération de type EPR.

Au niveau de la Franche Comté, l'atteinte des objectifs passe par une forte évolution de la puissance éolienne installée d'actuellement environ 45 MW à 6000MW en 2020.

Au-delà de la contribution aux objectifs du schéma régional éolien, nous soutenons le projet éolien de Champlitte pour les motifs suivants :

Date : 18/10/15

Signature : *Mathieu Brial*



C2A

- 1) La société Eole RES au travers du développement de projets de parcs éoliens en France représentant plus de 500 MW dont 1444 MW en Bourgogne-Franche Comté et connaît donc parfaitement le contexte éolien régional et national
- 2) La réalisation du parc éolien de Champlitte génère d'importantes retombées fiscales pour les collectivités locales indispensables pour leurs développements économiques et la réalisation d'éco-activités.
- 3) Comme l'atteste d'autres parcs éoliens déjà existants, la construction de ce nouveau parc éolien aura des retombées très fortes sur l'hôtellerie et la restauration locale, qui profiteront lors de son exploitation et de sa maintenance.
- 4) La dévalorisation du patrimoine immobilier qui est parfois invoquée par les opposants n'a jamais pu être confirmée par des études sérieuses sur le sujet. Au contraire, les retombées fiscales locales sont facteurs de développement et de maintien de services de proximité (commerces, crèches, taux de taxes locales)...
- 5) La société Eole-Res s'engage à privilégier la sous-traitance locale tant au niveau de la fabrication de certains composants d'éoliennes que de la réalisation d'une partie du chantier (génie-civil, voirie, raccordement électrique). La réalisation de ce projet de parc éolien aura donc une incidence significative sur l'activité économique locale et régionale aussi bien sur la phase de chantier que sur la fabrication de composants que sur les activités de maintenance et d'exploitation.
- 6) Le projet permettra également la création d'emplois dans les services de maintenance et d'exploitation des éoliennes avec des techniciens recrutés localement et formés notamment en lien avec la filière forgées recyclables proposée au lycée Gustave Eiffel de Dijon soit sur la région et le pôle emploi.
- 7) Le projet, initié, initié, s'inscrit dans une démarche concertée avec les élus et la population dans le cadre de la démarche globale Alés d'Avenir, équilibrée dans sa conception et égard aux avis recueillis, et à la prise en compte des contraintes environnementales.

Persuadés de l'intérêt que vous porterez à notre démarche et à notre contribution et vous en remerciant par avance, je reste, Madame la Commissaire Enquêtrice à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer mes plus cordiales salutations.

Erwanneel SCUDINCK
Délégué Opérationnel de Wind for Future

C2B

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pala et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : GUENE
PRENOM : J.R.E.S.V.E.S.
Adresse :
RUE : A. Ave. de L'EGLISE
LOCALITE : ISOMES

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 15/10/2015

Signature :

C23

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pala et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : WAZER
PRENOM : OLIVIER
Adresse :
RUE : Rue de l'Eglise
LOCALITE : LEFFOND

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 15/10/2015

Signature :

C24

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pala et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : MASCHER
PRENOM : Laurent
Adresse :
RUE : de l'église
LOCALITE : LEFFOND

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Il ne peut être évident que cette entreprise n'est qu'une spéculation aveugle, qui ne soit en aucun cas, les populations de proximité mais avec intérêts financiers très élevés du genre...

Date : 17/10/2015

Signature :

C25

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation d'assée pour la production de l'énergie éolienne

Destinataire : M^{me} Marie Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien « Les Trois Provinces » de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 pylônes de transition sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE, d'une puissance totale de 29,7 MW.

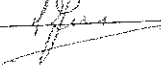
Je soussigné : NOM : ELARCAHUES
PRENOM : Benoit

Adresse : RUE : avenue de St Martin
LOCALITE : Polles VASSON COURT

Activité : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces »

Date : 25 septembre 2015

Signature : 

C25

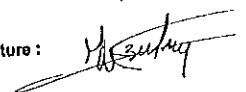
Éléments complémentaires sur le projet de CHAMPLITTE

- L'état paysager du site est caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alliance de pelouses et prairies, de haies, de champs, de forêts, de cultures, de prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisement et terres agricoles » (page 6 RNT).
- La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 9 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique. En particulier :
 - l'implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurent la transition entre des espaces conifères et les vallées au Salon et de la Vingeanne entraîne un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Lefond, Montarlot, Coublanc, Orain, Saint-Maurice-sur-Vingeanne, Le Fond, Montarlot et Coublanc.
 - la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D67) entraîneront le brouillage du point de vue sur le grand paysage.
- L'impact cumulé avec les autres projets éoliens n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Escoubats, Vingeanne EST, Orain, etc.). Il est attendu une autorisation valable pour l'ensemble des territoires forestiers de Côte d'Or, de Haute-Saône et de Haute-Marne (200 éoliennes construites ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus).
- Les enjeux naturalistes sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendés à leur juste valeur.
- Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champlitte celui-ci étant réalisé sur des zones non constructibles.
- Les photomontages présentés sont inexacts et qu'il n'est pas admissible que le mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Lefond.
- La remise en état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des mètres de murs cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restant enfouis et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude.
- En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'approximatives.
- Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, le vent étant faible sur le site.
- La commune de Champlitte prend un énorme risque environnemental et financier si l'exploitation de ce Parc devait cesser prématurément.
- La population de Haute Saône, à son écrasante majorité, vient de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus. Cette manifestation populaire doit être respectée.

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champlitte.

Date : le 16/10/2015

Signature : 

• Sondage du 7/10/2015 réalisé par l'Est Républicain Vesoul Haute Saône, auprès de 1549 personnes. A la question : « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute Saône. Qu'en pensez vous ? » il est répondu :
Je suis contre à 73%
Je suis pour à 25%
Je ne me prononce pas : 2%

C28

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champlitte, nommé « Les trois Provinces », présentée par la SA.EOLE RES

Destinataire : M^{me} la commissaire enquêteur.
MAIRIE
33 bis rue de la République
70 600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien « Les trois Provinces » à Champlitte composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de transition sur le territoire de la commune de Champlitte, d'une puissance maximale de 29,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné : NOM : BERTRON
PRENOM : Yvan Luc

Adresse : RUE : 12 Rue des Combès
LOCALITE : 25440 ABBANS-DESSUS

- Considérant que :
- L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alliance de pelouses et prairies, de haies, de champs, de forêts, de cultures, de prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisement et terres agricoles » (page 6 RNT).
 - La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 9 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier :
 - l'implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces conifères et les vallées au Salon et de la Vingeanne entraîne un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Lefond, Montarlot, Coublanc, Orain, Saint-Maurice-sur-Vingeanne.
 - la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D67) entraîneront le brouillage du point de vue sur le grand paysage.
 - L'impact cumulé avec les autres projets éoliens n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Escoubats, Vingeanne EST, Orain, etc.). Il est attendu une autorisation valable pour l'ensemble des territoires forestiers de Haute Saône, Haute-Marne et Côte d'Or (200 éoliennes réalisées ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus).

Mairie d'Orain

11 rue des Theux
21610 ORAIN
Tél : 03.83.75.51.34
Tél du Maire : 06.41.45.38.65
Courriel : mairie.orain@orange.fr
Permis de construire : M20081511-12R & Jc.25 14H -17H00

C29

copie de la
procédure
de la
Mairie

C30

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 20,7 MW.

Je soussigné :

NOM : André

PRENOM : Ignace

Adresse :

RUE :

LOCALITE : Les Trois Provinces

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Objet : Lettre d'appui au projet éolien de Champlitte

Soutenir, encourager le développement des énergies renouvelables est devenu aujourd'hui un geste citoyen au même titre que trier ses déchets.

Il s'agit en effet de préserver notre planète, bien commun que l'on doit transmettre aux générations futures.

Je ne connais aucune énergie renouvelable qui incarne autant la transition énergétique que nous devons porter.

C'est pourquoi, je félicite, encourage et apporte mon soutien aux élus de Champlitte dans leur projet de parc éolien.

Le Maire,

Michel BORDERELLE

Mairie de CHAMPLITTE

Date : 8.11.15

Signature :

C34

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 20,7 MW.

Je soussigné :

NOM : NESTOR

PRENOM : Charles

Adresse :

RUE : Rue de Clélie de la

LOCALITE : 21310 Boursies sur Vignonne

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

- ① Nuisance visuelle - Coexistence des deux éoliens s'établissant de Boursies/Rois sur le territoire de Champlitte. (signature des notaires - éligibilité des notaires présents)
- ② Nuisance sonore - voir pétition Nivea 2000 (plans joints)
- ③ Nuisance sonore + risque à long terme du fait de l'âge des éoliens.
- ④ Impact "écologique" de l'éolien installé (interférence de l'éolien par l'éolien Boursies)

Date : 7.11.15

Signature :

C35

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 20,7 MW.

Je soussigné :

NOM : CHAUVELON

PRENOM : Eveline

Adresse :

RUE : Chaudron

LOCALITE : 89.420 Pisy

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : le 02.11.2015

Signature :

C36 -

C36

Mme la Commissaire enquêtrice
Mairie de Champlitte
33bis, rue de la République
70600 CHAMPLITTE

Je vous remercie de l'attention que vous apporterez à la présente et vous prie de croire, Madame la Commissaire enquêtrice, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Jean-Claude BALLY

Objet : contribution à l'enquête publique concernant le parc éolien de Champlitte

Madame la Commissaire enquêtrice,

J'ai appris qu'une enquête publique est actuellement en cours quant au projet d'implémentation d'un parc éolien sur la commune de Champlitte, composé de neuf machines.

Je me permets de porter à votre connaissance ma contribution positive sur ce projet.

La SAS ELEC-ENR dont je suis Président, emploie actuellement une dizaine de personnes procédée au raccordement électrique des éoliennes et du poste de livraison.

La société ELEC-ENR, créée en 2012, a déjà travaillé sur de nombreux chantiers éoliens, tous situés hors de Franche-Comté. Je connais parfaitement ce domaine d'activité pour travailler, d'abord en qualité de salarié puis en créant ma société, dans l'éolien depuis 2001.

Le projet de CHAMPLITTE, porté par EOLE-RES, va contribuer à développer les énergies renouvelables et sera synonyme de croissance pour la région.

C'est en effet d'un marché de plusieurs millions d'euros dont il est question et de création ou maintien d'emplois dans un secteur géographique qui connaît une conjoncture difficile.

Ce qui est important à souligner, c'est que la société EOLE-RES s'engage à privilégier la sous-traitance locale.

Pour le maillage économique de la Haute-Saône, ce projet est d'envergure.

J'espère pouvoir travailler sur ce projet pour prouver que les petites entreprises locales peuvent se démarquer des grands groupes et démontrer le savoir-faire de mes équipes, dans ma région d'origine.

Mme la Commissaire Enquêtrice - 70600 LURE - Tél. 03 84 56 43 77 - Mail: commissaire.enquete@lure.fr

C37

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Roffi
PRENOM: François

Adresse :
RUE: 36 Rte de F. Francaise
LOCALITE: 21310 Poivre le Chatel

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 04/11/15

Signature :

C38

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Roffi
PRENOM: François

Adresse :
RUE: 36 Rte de F. Francaise
LOCALITE: 21310 Poivre le Chatel

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 04/11/15

Signature :

Pressigny, le 20 octobre 2015,

À l'attention de Mire le Préfet de Haute Saône
et de Madame Wanda Comras Maire-adjointe,
Mairie
70600 Champville

Objet: Projet de parc éolien «les trois provinces» de Champville

Mesdames,

Par la présente je vous informe que l'association Les Vies Imprenables et l'ensemble de ses 70 membres qui la composent font opposition au projet de parc éolien «les trois provinces» qui est mis à l'enquête publique du 05 octobre 2015 au 07 novembre 2015 dans la commune de Champville (70600) ainsi que sur tous les autres points également soumis à enquête publique en lien avec ce projet, en particulier la demande de défrichement.

La date de déclaration de dépôt de l'opposition ayant lieu le 07 novembre 2015, cette opposition est de fait recevable.

Des études scientifiques montrent des risques sanitaires importants, pour aujourd'hui, pour demain et pour après-demain sur les populations habitant la proximité d'aéroports d'atterrissage, de lignes à haute tension, voire très haute tension, qui ces lignes sont enterrées ou non. Les conséquences sur la santé humaine essentiellement de champs d'ondes basses fréquences. Elles se traduisent sur les personnes par un état d'apros, des maux de tête, des insomnies, des problèmes auditifs, etc. Cela pouvant aller jusqu'à des cas de leucémie sur les plus fragiles. Les enfants et les seniors. Des pathologies sont aussi répétées sur les animaux (bétail et domestique): Comportement inhabituel, agressivité, perte de poids, etc. Sans oublier, les dysfonctionnements reconnus des appareils électroniques, électrocardiogramme et autres appareils médicaux. 1. CRUELEM, chronique sur le site JDF, 2008

Certes, tous les riverains ne sont pas touchés par ces phénomènes mais, de quel droit, à quel titre et au nom de quoi, un seul de nos concitoyens devrait-il devoir subir de forts désagréments dans sa vie de tous les jours ? Ce riverain pourrait être demain vous, moi, un membre de nos entourage... C'est aussi à cette question, Mesdames, que vous devrez répondre.

L'Assurance Maladie en a fait son obligation : «Obligé son lieu de vie est essentiel, bien qu'il ne soit pas toujours possible de le faire. Il est préférable de ne pas résider dans le colimaire: De lignes à haute tension, de centrales électriques ou d'autres installations pour radio, télévision ou portables.» 2. Magazine Santé Action, par l'Assurance Santé de France, 2007.

Il faut aussi constater une opposition manifeste et substantielle entre la production d'électricité attendue et les nuisances exceptionnelles du projet. Globalement, il y a donc un effet de pesée des inconvénients. La

devoir assumer les pertes financières du à «nos» fermes éoliennes

«Dans le périmètre de nuissances d'une ferme éolienne, une réduction des valeurs locatives ou des affectés de. Les impôts directs locaux (DIL) dus par les particuliers. Taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) sont calculés à partir de la valeur locative cadastrale et de taxes votées par les collectivités locales. Depuis 2007, une jurisprudence constante a admis l'existence de nuisances importantes justifiant la dépréciation des biens à des niveaux importants situés entre 20 et 50 % (Quelques exemples: Cour d'Appel de Rennes 20 sept 2007 - Tribunal de Grande Instance d'Argos 9 avril 2010 - Tribunal de Grande Instance de Bassac 3 mai 2010, etc...).

- La valeur locative est déterminée en fonction des caractéristiques du bien:
 - «Classement du local dans une catégorie (par rapport à des locaux de référence),
 - «Surface des pièces et des locaux,
 - «Existence (ou pas) d'équipements (eau courante, gaz, électricité, chauffage central, balcon, terrasse, ascenseur...),
 - «État d'entretien,
 - «Situation du local...»

- La situation du local est appréciée à travers deux coefficients:
 - Un coefficient de situation générale,
 - Un coefficient de situation particulière.
- Le coefficient de situation générale prend en compte la proximité du centre de la commune et de ses équipements collectifs, l'orientation (face à vent ou au vent), les risques...
- Le coefficient de situation particulière tient compte de la présence de larges vues d'aqueduc et d'espace enrobés (effluents agrément et confort), de cours de qualité, de l'exposition du local.

Ces deux coefficients fluctuent dans une fourchette de +0,10 (situation excellente) à -0,10 (situation mauvaise) avec des strates intermédiaires de +0,05 ; 0 et -0,05. Une situation est évaluée par un coefficient de 0.

À l'existence la proximité d'une ferme éolienne (à l'abri de plusieurs) affecte la situation du local en créant de graves nuisances (bruits, trahis...) par rapport à l'état existant (sans ferme) susceptibles de diminuer les coefficients de situation générale et de situation particulière. Les riverains habitant dans des lieux de valeur locative cadastrale et les ferres le montant de la cession de TH et (ou) de TFB.

Cette réduction de valeur des DIL passe par une procédure simplifiée auprès du service des impôts territoriaux occupant (concernés en cela sur l'opportunité de l'impôt).

Pour chaque opération d'éolienne, ce sont au moins 1 000 propriétaires et acquies qui sont touchés dans le périmètre direct de nuisances, qui représentent environ 14 à 20 km2 selon les opérations. Dans le cas d'opérations multiples, ce périmètre triple par leurs nuisances croisées. Le centre des zones de nuisances de 100 km2. Pour ceux qui bénéficient des dotés, d'un montant de l'impôt qui les taxes. Répondent des nuisances à long terme que les conséquences économiques locales des éoliennes sont étudiées en réponse des nuisances croisées. Les études d'impact produites par les opérateurs dans les dossiers administratifs mentionnent très souvent des situations de perspectives à 10 km et plus, prouvant ainsi que l'impact atteint tel est de grande.

Les Collectivités Locales sont donc subies, en cas de refus, une diminution de plus d'un an de la somme de leurs revenus par leur propre territoire, alors qu'elles s'efforcent de disposer d'un territoire de ressources... Une activité commerciale permet de faire le profit et gagner correspond de 50 à 85 000 € par an, mais ces revenus peuvent doubler selon la localisation du projet. Article repris du Cri du Contribuable, avec l'aimable autorisation de Roman Bernard, responsable du site internet du Cri (http://contribuable.blogspot.fr/2014/11/val-de-saône-une-ferme-éolienne-détruit-impôts.html)

De nombreux élus sont soupçonnés et conduits pour conflits d'intérêts et les membres de leur famille pour «l'être à l'abri». Ce phénomène a été de telles proportions qu'il est l'objet de questions auprès du

demande d'affectation et substantiellement les autres demandes doivent être intégrées et rejetées.

La question sur le financement n'est pas à écarter, loin de là.

Les élus vendent à leur population leurs projets de fermes éoliennes et de postes de livraison en avançant certains arguments que la commune va gagner de l'argent et que des emplois vont être créés. Ils lut avec nous des chiffres mirobolants qui leur ont été soufflés à l'oreille par les promoteurs. Or, avec l'entrée en vigueur de la loi Brotes (2013), ces mêmes promoteurs peuvent également être exonérés en partie de l'impôt:

«Le régime préférentiel de taxe professionnelle prévoyait son assiette sur la base de 16 % du montant de l'équipement industriel total des bâtiments. Depuis la réforme, ces impositions sont remplacées par la CET, Contribution Économique Territoriale, composée de la CFE, Contribution Foncière des Entreprises, et de la CVAE, Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises. Avec cette réforme, seule la base en l'état est imposée désormais au titre de la CFE, ce qui tend à être très peu... Une exonération est prévue pour l'IEER, s'applique notamment aux éoliennes (article 1519 D du CGI). Elle est due par l'exploitant de l'installation de production d'électricité au 1er janvier de l'année d'imposition, quel que soit son statut. Les installations soumises à l'imposition sont celles dont la puissance installée est inférieure à 110 MW. Elles sont exonérées à l'imposition, qu'elles soient en train de servir et qu'elle que soit leur durée d'utilisation. Le tarif annuel est de 2,915 € par kW de puissance installée au 1er janvier de l'année d'imposition. Le produit de la taxe sera, à compter de 2011, réparti subordonnellement à concurrence de 50 % au bloc communal et 50 % aux départements. Au sein des 50 % affectés au bloc communal, 15 % le sont à la commune et 35 % à l'EPIC à fiscalité propre. Si la commune n'est pas membre d'un EPIC à fiscalité propre dans le cas des communes isolées, les 35 % sont affectés aux départements, en plus de sa part propre de 50 %. Article repris du Cri du Contribuable, avec l'aimable autorisation de Roman Bernard, responsable du site internet du Cri (http://contribuable.blogspot.fr/2014/11/val-de-saône-une-ferme-éolienne-détruit-impôts.html)

et ils sont «exonérés» à ne pas créer d'emplois locaux pour ne pas payer d'impôt supplémentaire:

«Enfin, les emplois créés, sur lesquels circulent les revenus les plus favorables, se réalisent dans les communes les plus démunies à quelques centaines d'habitants plus ou moins. Ces hypothèses ne sont toujours pas réalistes. Les opérations d'éolien sont pour la plupart des travaux d'ouvrage ou des opérations de défrichement et de maintenance autres activités. Le régime fiscal d'ERDF est dû à la séparation des opérations de production et non aux éoliennes elles-mêmes. Il existe deux fois plus de personnel au siège que sur le terrain lors de la création, d'entretien et de maintenance d'ouvrages dans cette structure hybride. Les syndicats professionnels ont obtenu tout emploi en plus d'une opération, y compris les CDD ou les bêtises déguisées et même chez tous les sous-traitants non spécialisés. La maintenance des appareils est externalisée depuis des PC informatiques situés hors de France à proximité des constructeurs souvent étrangers. Il n'y a plus de salariés locaux employeurs locaux et il n'y a plus d'opérations d'éolienne. Bien plus la législation actuelle dissuade fortement les opérateurs éoliens d'ouvrir leur personnel sur place, puisqu'elle entraîne une imposition supplémentaire à travers la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au profit des effectifs employés sur la commune. Article repris du Cri du Contribuable, avec l'aimable autorisation de Roman Bernard, responsable du site internet du Cri (http://contribuable.blogspot.fr/2014/11/val-de-saône-une-ferme-éolienne-détruit-impôts.html)

La mise en application au 1er janvier 2017 de la loi NOTRE modifiera en profondeur la répartition de l'impôt sur l'industrie éolien, au sein des nouveaux EPIC. La Fédération Professionnelle Unique (FFU) s'appliquant obligatoirement, la répartition des recettes de l'éolien se détermine comme suit: Département 30%; Commune 10%; EPIC 20%. Une partie de cet impôt pourra être reversé par l'EPIC aux communes touchées à près un vote à l'unanimité de ses membres.

Ainsi, un maire et son conseil municipal pourraient se retrouver sans «gros» à verser au budget et pas contre,

gouvernement:

Sébastien Jean-Louis Masson (cf. communiqué de Presse de la Fédération Environnement Durable du 17 avril 2015):
« M Jean Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'Énergie sur le cas d'un élu municipal qui possède un terrain sur lequel une éolienne doit être implantée dans le cadre d'un projet éolien d'ensemble. Si cet élu participe au débat sur le conseil municipal, même sans qu'il y ait vote sur l'opportunité de ce projet éolien, il lui demande si l'intérêt n'est pas susceptible d'être l'objet de pouvoirs publics pour priver l'électeur d'intérêt. Par ailleurs, si l'État en cause participe à ce vote du conseil municipal, émet-il pour lui l'opinion sur la pertinence de ce projet éolien, il lui demande si, en l'esprit et du point de vue de la justice administrative, une telle situation ne risque pas de créer la légitimité de l'ensemble des administrés qui seront déçus ultérieurement pour assister la réalisation d'un projet éolien.»

... ainsi que la réponse du Ministre de l'Énergie parue dans le JO Sénat du 02/04/2015 en page 76:

« Un élu municipal (maire, adjoint ou conseiller municipal) est investi d'un mandat électif public et peut être considéré pour prise d'acte à l'égard des tiers qu'il prend, reçoit ou conserve, direct ou indirectement, un intérêt quelconque dans une opération dont il a, en matière de vote, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'exécution, la liquidation ou le paiement (article 432-12 du code pénal). La jurisprudence judiciaire a déjà établi que la participation d'un conseil à une séance de l'organe délibérant, même sans l'adoption d'un vote, équivaut à la surveillance ou à l'exécution de l'opération au sens de l'article 432-12 du code pénal (Cour de cassation, chambre criminelle, 9 février 2011, n° 10-82688). Par conséquent, un élu municipal, propriétaire d'un terrain sur lequel il est prévu ou envisagé d'implanter une éolienne, qui participerait à une séance du conseil municipal au cours de laquelle un débat, en dehors de tout vote, aurait lieu sur le projet d'ensemble de l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune, pourrait effectivement être considéré pour prise d'acte à l'égard de tiers. Par ailleurs, le maire élu qui participerait, en outre, à un vote relatif à l'autorisation de la commune, pourrait être considéré comme un conseil municipal au sens de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales. La détermination relative à cet article sera donc éligible et susceptible d'être soumise à l'obligation de motivation relative au projet d'ensemble des tiers que cet acte se fait pris en considération dans le cadre de la procédure administrative. Ces éléments ne peuvent cependant être présentés et doivent être examinés ou au cas par cas par le juge administratif.»

La réponse du Ministre de l'Énergie est sans équivoque et elle traduit bien l'embaras de l'électeur devant ce «système» politique.

Toutes ces «éoliennes» laissent des traces en cas de la population de nos villages amenant avec elles, les effets de ramener, de jalousie et de haine, qui entraînent le fragile lien social existant.

Le village de Champville, le hameau de «Fiches Côtés Coteaux de Carrière», avec les vestiges de murailles: Tour des Arnonnelles et Tour Charles Quir (XVIe et XVIIe siècles). Avec son château inscrit aux Monuments Historiques depuis 1909, son site des Lavilles et sa région environnante, profus des biefs d'une architecture baroque, double de l'installation de nombreux empans vers du Nord, délimités par la beauté des paysages et par la qualité des lieux. Ces personnes rachètent nos maisons délabrées et l'occupent avec les conseils des agences immobilières et des notaires, les repartent, en faisant appel à des notaires et autres et Fine du Blainville. Ils restent à demeure plusieurs mois se familiarisent dans nos communes de proximité. Cette importante activité économique est saluée pour l'emploi local. Au contraire de l'implantation d'une ferme éolienne, double de l'installation de proximité: Orain (6 communes, 180 mètres en bout de pays), Bourberain-Fontaine (7 communes 180 mètres en bout de pays), Mengin-Montay; Villeneuve sur Vingeanne; Fouilly sur Vingeanne; Saint Selve sur Vingeanne (17 communes de 150 mètres en bout de pays) qui cassera cette dynamique: la dissolution du bief entraîne des pertes d'activités économiques qui déboîentent le développement sur des vallées et sur la dispersion de la non création d'emplois. Aucune entreprise locale n'étant suffisamment équipée et en capacité d'effectuer de tels travaux. Nous avons pas que dans les années 1990, nos villages dépeuplés au Nord en routine, ont retrouvé vie et ont été ainsi sauvés grâce à la première vague d'européens venus du Moyen-Est. Si l'Europe en construction, l'installation de nombreuses fermes éoliennes sur la région (Sud Haute Marne, Haute Saône et Côte d'Or) les feront fuir.

C40

Voulez-vous nous faire revivre ces années noires ?

Vous devrez, Mesdames, assumer vos décisions aujourd'hui mais également dans 10 ou 15 ans !

Pour toutes ces raisons et parce que la population de Champgite et des Pays environnants méritent beaucoup mieux comme avenir que de devenir une zone industrielle, l'association Les Vies Imprévisibles donne un AVIS DÉFAVORABLE à ce projet.

En vous remerciant de prendre en considération la présente opposition, je vous prie de croire, Mesdames, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'association Les Vies Imprévisibles
Philippe Pénier,
Président

Enquête publique

Implantation d'éoliennes sur le territoire de Champgite

A l'attention de Madame WANTE, commissaire enquêteur

Remarques et questions de

M. HERY Yves

8 rue du Centre

21310 Champgite sur Vignaines

1- Consultation et prise en compte de l'avis du public

Je voudrais tout d'abord rappeler que cette enquête publique constitue la seule et dernière possibilité où la population locale a l'occasion de s'exprimer officiellement, mais dans une phase où le projet est arrivé quasiment à son terme.

J'espère que le préfet tiendra compte de l'avis des citoyens qui se seront exprimés dans le cadre de cette enquête publique et qui ne se reproduira pas ce qui s'est passé récemment en Bourgogne où le préfet a signé la permis de construire d'un parc éolien malgré une enquête publique défavorable.

Cela conduirait à penser que le processus d'enquête publique ne serait qu'une mascarade démocratique.

2- Considérations sur le bien-fondé de l'éolien

Le développement de l'éolien en France s'inscrit dans la politique de transition énergétique lancée par l'ancien gouvernement et relayée par l'actuel.

Cette transition énergétique a pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique dont l'origine est liée aux rejets de CO₂.

L'énergie éolienne est une énergie intermittente qui ne produit que 20% du temps de manière efficace (même moins dans nos régions). Cela veut dire que, lorsque cette énergie n'est pas produite pendant 80% du temps, il faut pallier cette intermittence en ayant recours à des énergies non renouvelables telles que le pétrole, le charbon ou le gaz fortement émettrices de CO₂ dans la mesure où l'on retirera progressivement l'énergie nucléaire qui, elle, n'en produit pas.

C40

C40

C'est cette stratégie qui conduit actuellement l'Allemagne à recourir de façon intensive au charbon en ouvrant des mines sur son territoire et au gaz en s'assurant un approvisionnement en provenance de Russie. C'est un pays qui émet déjà des quantités de CO₂ supérieures à 60% de celles de la France et qui en produira de plus en plus sortant bien évidemment de ses objectifs du protocole de Kyoto.

Cela veut dire que le développement de l'éolien tel qu'il est conduit ne conduira en aucune façon à la réduction des gaz à effet de serre et à la lutte contre le réchauffement climatique et c'est pourtant comme cela qu'il nous est vendu !

Quand ces projets sont présentés par la communauté de communes, l'accent est bien sûr mis sur la sauvegarde de la planète, la survie de nos enfants et petits enfants mais très vite l'on s'aperçoit que ce sont les retombées financières individuelles et collectives qui arrivent « sur le tapis ».

Quelle est le bilan réel de réduction d'émissions réelles de gaz à effet de serre envisagée par le promoteur, tenant compte bien évidemment du recours à des énergies fossiles quand les éoliennes ne produisent pas de l'électricité ?

3- Protection de la santé

Un arrêté a été pris pour donner une valeur d'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations : pas à moins de 500 m mais sans tenir compte ni de la hauteur des mâts, ni de la puissance des éoliennes, comme cela était pris en compte dans le projet d'arrêté. Dans le but de faciliter les implantations ??

Cette valeur réglementaire, en tant qu'inspecteur, vous ne pouvez bien sûr pas la remettre en cause mais cela constitue une aberration vis-à-vis de la protection de la santé des populations situées à une telle proximité.

Le rapport de l'Académie de Médecine de 2006 donnait une valeur de précaution de 1500 m (les éoliennes ne faisaient pas alors encore 180 m de hauteur !) alors que déjà d'autres pays impliqués depuis plus longtemps que la France dans le développement de l'éolien mettaient déjà en avant des valeurs de précaution supérieures à 3000 m (voire 5000 m). Ce rapport décrivait cependant l'influence en particulier des infrasons. Or, au cours des récents mois, la question des infrasons et des sons basse fréquence est largement débattue au niveau mondial. Ainsi, un rapport d'étude de fin 2012 sur un parc éolien du Wisconsin (USA), réalisé par quatre acousticiens indépendants met clairement en évidence les émissions d'infrasons et de sons basse fréquence autour des éoliennes et rapproche les problèmes de santé observés (nausées, maux de tête, malaises) des problèmes rencontrés par des vibrations produites dans les mêmes gammes de fréquence que les éoliennes. Les auteurs de cette étude concluent que les infrasons et sons basse fréquence constituent un problème sérieux, susceptible d'affecter le devenir de cette industrie.

Aujourd'hui au Danemark, 29% des personnes vivant à moins de 750 m d'éoliennes industrielles souffrent de troubles de sommeil ; 41% des rivières vivant à moins de 1000 m se disent perturbés par le bruit.

Le sénateur Jean Germain avait porté très récemment un amendement demandant une distance de 1000 m (ce qui est mieux mais pas suffisant). Cet amendement accepté au sénat est revenu à

l'assemblée qui a maintenu la distance de 500 m. Ségolène Royal a cependant apporté un bémol en précisant que cette distance serait adaptée au cas par cas mais cela sera toujours trop près des habitations.

4- Impact sur le paysage

Le mât de mesure implanté par Eolis Res pour le parc éolien de Beaumont Bâze est visible (clignotement rouge) depuis Arc sur Tille situé à environ 25 km. La lumière rouge est situé au niveau de l'axe du moteur positionné à 95 m. Dans le cas du parc de Champgite, ces lumières seront positionnées beaucoup plus haut. Jusqu'où seront-elles visibles ??

Les éoliennes sont positionnées à un endroit où elles ne seront pratiquement pas visibles de Champgite mais surplomberont de manière évidente (contrairement à ce qui le promoteur) la vallée de la Vingeanne et en particulier le village d'Orain qui est lui-même impacté par un autre projet.

Il est particulièrement aberrant que l'étude d'impact du parc de Champgite ne prenne pas en compte le parc éolien situé près d'Orain alors que c'est la même société qui en est le promoteur, d'autant plus que c'est le village d'Orain qui en subira le plus de contraintes. La limite géographique de la région et du département ne peut et ne doit pas en être la raison. Il s'agit d'une maçonnerie orléane.

5- Impact sur le prix de l'immobilier

Le promoteur a affirmé, lors d'une réunion publique dans le cadre de ce projet que l'implantation d'éoliennes n'aurait pas d'impact sur le coût des habitations situées à proximité et même que des habitations avaient vu leur prix augmenter (sic) !!

Tous les témoignages recueillis montrent une nette dégradation de ce coût qui s'explique facilement par le fait que personne ne veut acheter à un prix fort une maison au pied de éoliennes et en subir les nuisances.

Ainsi un jugement du tribunal de Rennes en 2007 et une décision du tribunal de Grande Instance d'Angers en 2009, qui sont rappelés ci-après, précisent des pertes immobilières qui peuvent varier entre 20 et 46%.

Jugement de la cour d'appel de Rennes de 2007 : « les éoliennes auront une hauteur de 115 m... et la plus proche sera construite à 500 m de la maison... elles seront donc parfaitement visibles de la propriété de Mme A. Selon les attestations du notaire et de l'agent immobilier consultés par Mme A., il en résultera une dépréciation de l'immeuble qu'ils estiment entre 28 et 46% de sa valeur actuelle, les époux X ne rapporteront pas la preuve du contraire en produisant l'étude réalisée dans l'Audé ». La réduction du prix de 30 000 € accordée à Mme A. apparaît particulièrement pertinente et sera donc confirmée.

Décision du tribunal de grande Instance d'Angers du 24/04/2009 : « le vendeur d'une maison située à 1100 m d'un futur parc éolien n'avait pas informé les acquéreurs du projet de champ éolien qui a de forte chance d'aboutir car le permis est accordé. Le tribunal a accordé un dédommagement de 35 000 € représentant 20% de la valeur du

Cuo

Cuo

bien aux acheteurs. Le vendeur a soigneusement garanti le silence sur une information déterminante pour établir le prix du bien immobilier et cela est de nature à remettre en question le contrat de vente lui-même.

Bien que l'éloignement soit un peu plus important, une perte de valeur immobilière est là encore reconnue.

Par ailleurs des attestations d'agences immobilières situées en Bretagne (29) datées de 2008 et à Rochefort (17) datée de 2005 indiquent des pertes d'au moins 20%. Vous trouverez ces attestations jointes ci-après en annexe.

Il faut noter que ces indications de baisses ne se situent pas dans le contexte actuel de baisse de l'immobilier et qu'en conséquence aucune part de la dépréciation immobilière ne peut être imputée à la situation économique.

6- Climat social des villages

Une conséquence importante de l'implantation de ce parc sera une dégradation du climat social qui est d'ores et déjà entamé.

Tout le monde au sein des villages voit bien à qui profite cette implantation. Ce n'est pas la sauvegarde de la planète qui est envisagée par les politiques locaux mais tout simplement des intérêts personnels ou des intérêts communautaires quand ils ne sont pas fés. Il y a ceux qui profiteront des retombées et ceux qui subiront les nuisances.

7-Désertification des villages

Une autre conséquence de l'implantation de tels parcs à proximité des villages sera à court et moyen terme leur désertification. Personne ne voudra plus venir habiter à l'ombre des éoliennes. Ces sont bien souvent les néo ruraux qui venaient s'implanter dans les villages pour y faire construire ou retaper des maisons et qui finalement contribuaient à pérenniser ces villages. Des politiciens locaux à courte vue (sans parler de ceux qui y voient un avantage personnel) ont mis en avant les faibles redevances qui seront apportées par ces éoliennes mais qui seront vite annihilées par les départs des habitants et la désertification des villages. Ces villages seront sacrifiés.

8- Coût du démantèlement

Quel est le coût du démantèlement des éoliennes ?

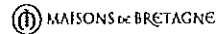
Une somme de 50 000 € par éolienne serait mise en réserve pour faire face au démantèlement.

Cette somme est notablement insuffisante couvrant à peine le coût de location de grues imposantes qu'il faut envisager.

Comment le promoteur garantit-il la somme destinée à ce démantèlement dans 20, 30 ou 40 ans si cette société financière n'existe plus ? Inscrit-il cette somme dans son bilan ? Met-il en place les actifs nécessaires ? Si un recours à des assurances est envisagé, jusqu'à quelle montant ces assurances sont prêtes à s'engager ? Probablement pas au-delà des 50 000 € ? Au-delà qui va payer ?

Compte tenu de tous ces éléments, je suis CONTRE l'implantation d'éoliennes à Champfîtte.

ANNEXE



Mr LE GALL
LOGAN
29380 LETREVOUX

Objet: avis de valeur gratuit

BANNALEC, le mardi 20 août 2008

Monsieur,

Vous m'avez bien voulu nous consulter pour connaître la valeur de votre propriété située au lieu dit « Kerboch » à commune de LE TREVOUX (29342).

Dont la description sommaire est la suivante:

- 1/1 Maison d'habitation, construite en pierres et couverte en ardoises orientées d'environ 130 m² avec quelques travaux d'arrangements intérieurs à prévoir.
- 2/ Un terrain arboré d'une superficie de 2000 m² environ.
- 3/ Bâties en pierres à réparer occasionnellement.

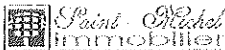
Compte tenu du marché immobilier actuel et sous réserve que des recherches ou des recherches plus approfondies (parcours du bien, champignon de type « ardoise... » ne fassent apparaître de servitudes particulières, d'engagement contractuel ou l'existence d'éléments pouvant compromettre le statut du bien et en de ses occupants, ainsi que l'existence, ou en plus ou en moins par la détermination du prix de votre propriété, il semble que vous puissiez espérer une négociation dans une fourchette de prix net vendeur de 150 000 Euros, à 160 000 Euros, sous frais (concernant de négociation et frais notariaux) à la charge de l'acquéreur qui devra supporter en plus global d'acquisition (calculé sur la base d'un prix net vendeur de 150 000 Euros) de 164 450 Euros, (concernant de négociation et frais de notaire inclus).

Le prix principal de base en votre pouvoir à acheter à hauteur de : 165 000 € incluant tous les impôts pour que la négociation puisse s'exercer.

Comme vous nous l'avez demandé, cette estimation est faite par compte de la présence du parc éolien en projet à Bannalec. Si ce programme parvenait à son terme nous pourrions espérer que votre bien supporterait une moins-value d'environ 15 %.

Cuo

Cuo



33, Place Saint-Michel
29320 - QUIMPERLE
T : 02 98 56 31 53
F : 02 98 22 52 01

Mme GUILLET
Laroch
29380 BANNALEC

ESTIMATION

QUIMPERLE, le 21 AOUT 2008

Mme,

Vous nous avez demandé pour connaître la valeur d'une maison d'habitation située au lieu dit « Kerboch » à Bannalec (29342).

Compte tenu du marché immobilier actuel, de la proximité de l'usine DOUX (et donc des nuisances liées aux passages rapides et bruits des machines de l'usine) et sous réserve que des recherches ou des recherches plus approfondies ne fassent apparaître de servitudes particulières, il semble que vous puissiez espérer une négociation aux environs de 120 000 Euros Net Vendeur pour ce bien.

Le prix tient implicitement compte de l'existence de risques d'inondation par l'implantation non loin de votre propriété, le parc d'éoliennes. (prix net vendeur de 20 % du prix de vente possible avant cette implantation).

Ces indications de prix ne peuvent, sous réserve, être assimilées à une expertise, laquelle doit être établie par un expert immobilier en possession de tous les permis et documents nécessaires à ce travail.

Cette estimation ne peut être servie à la mise en place d'un prêt, d'une donation, d'une déclaration I.S.F., d'une déclaration de succession, d'une liquidation de communauté, d'une garantie hypothécaire ou un dossier contentieux ou judiciaire.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous témoigner et restant à votre disposition pour participer à la négociation de votre bien.

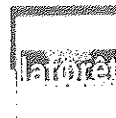
Bonne nuit, l'assurance de nos sentiments dévoués

Sébastien MAGNAN

Propriétaire Immobilier

[Signature]

IMMOBILIER SAINT-MICHEL
33, PLACE SAINT-MICHEL
29320 QUIMPERLE
T : 02 98 56 31 53
F : 02 98 22 52 01
www.saint-michel-immobilier.com



11850 Arzongay

Rochefort, le 07 octobre 2008.

Objet: Estimation d'un bien immobilier n°11850 Arzongay

Monsieur,

Vous nous avez demandé pour connaître la valeur de votre bien immobilier, dit bien « Kerboch » à Bannalec (29342).

Compte tenu du marché immobilier actuel, de la proximité de l'usine DOUX (et donc des nuisances liées aux passages rapides et bruits des machines de l'usine) et sous réserve que des recherches ou des recherches plus approfondies ne fassent apparaître de servitudes particulières, il semble que vous puissiez espérer une négociation aux environs de 120 000 Euros Net Vendeur pour ce bien.

Le prix tient implicitement compte de l'existence de risques d'inondation par l'implantation non loin de votre propriété, le parc d'éoliennes. (prix net vendeur de 20 % du prix de vente possible avant cette implantation).

Ces indications de prix ne peuvent, sous réserve, être assimilées à une expertise, laquelle doit être établie par un expert immobilier en possession de tous les permis et documents nécessaires à ce travail.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous témoigner et restant à votre disposition pour participer à la négociation de votre bien.

[Signature]



C41

Objet : Enquête publique sur la projet d'implantations d'éoliennes sur le territoire de Champfite


A l'attention du commissaire enquêteur : Madame Nadine WANTZ

Mairie de Champfite

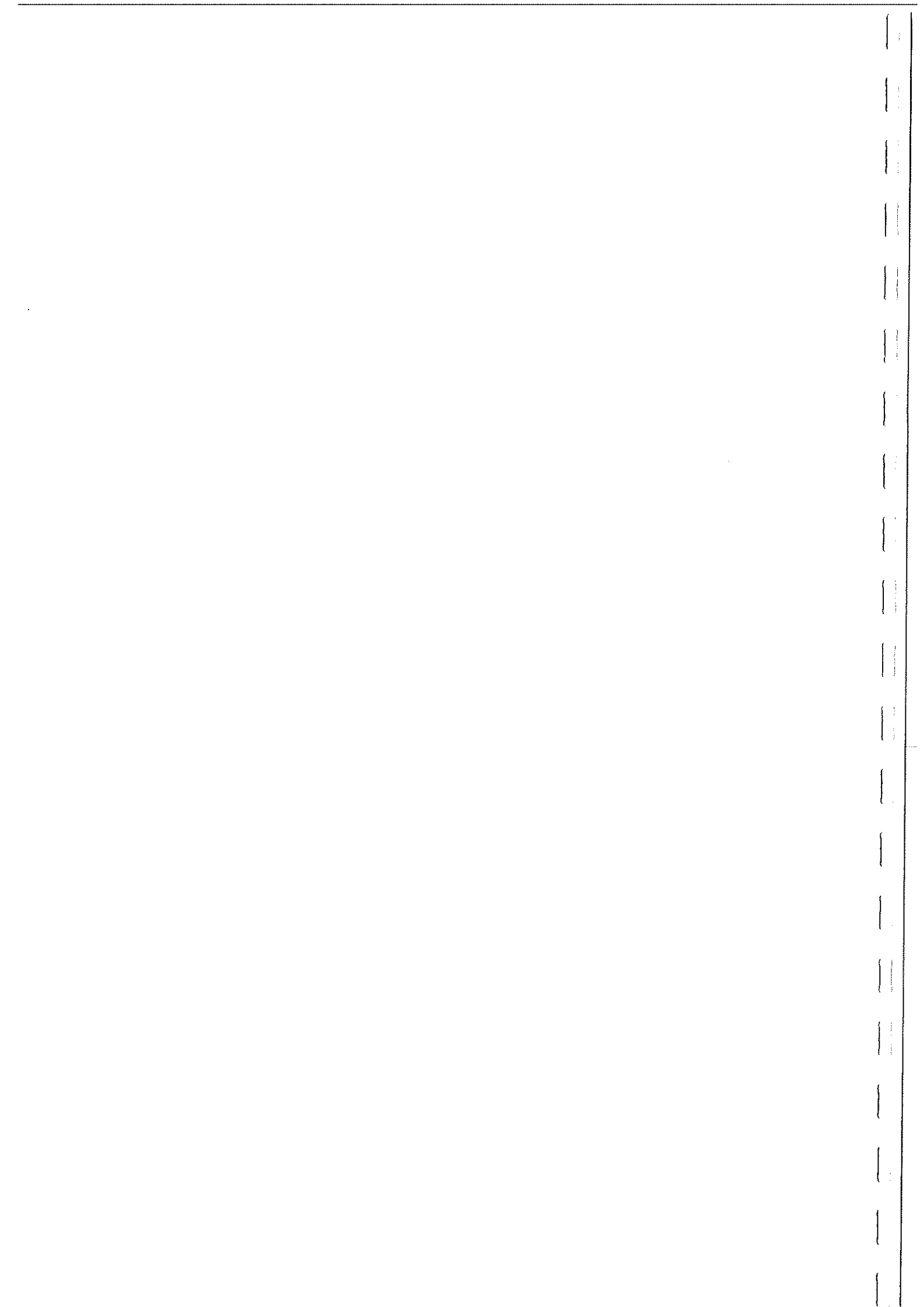
Je soussigné Agnès HERR, demeurant 8 rue du Centre à 21310 Champagne sur Vingeanne, émet un avis **DEFAVORABLE** pour la construction et l'exploitation du parc éolien installé sur le territoire de Champfite.

Mes raisons sont les suivantes :

- Aucun intérêt pour lutter contre le réchauffement climatique ; l'implantation d'éoliennes conduit systématiquement à une augmentation des rejets de CO2 par l'utilisation en parallèle d'énergies fossiles pour pallier leur intermittence (cas de l'Allemagne).
- Ce parc éolien aura un impact considérable avec les éoliennes de 180 m de hauteur en particulier sur la vallée de la Vingeanne et les villages proches. Aucune étude d'impact n'a d'ailleurs réellement été faite par le promoteur pour prendre en compte l'autre projet existant vers Orain alors que c'est le même promoteur ! Ces deux parcs sont distants d'un km ! La frontière entre les deux départements est elle la raison ? Le promoteur se moque vraiment du monde ! La contrainte est reportée en particulier sur le village d'Orain alors que Champfite ne verra pas ses propres éoliennes !
- Tous les villages impariés seront à terme condamnés et désertés ; seuls resteront ceux qui n'auront pas les moyens de déménager et ceux qui profiteront outrageusement de l'argent des éoliennes. A coup sûr, l'ambiance sera très bonne dans les villages.



31/01/2011



Cos

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ / Commissaire Enquêteur / Mairie / 70600 CHAMPLITTE

Objet : Avis sur le parc éolien « Les trois provinces » de CHAMPLITTE composé de neuf aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Champlitte d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné, QUENOT Bernard, demeurant 5 Hameau de la Romagne, 21610 SAINT MAURICE SUR VINGEANNE **s'oppose au projet éolien** pour les raisons suivantes :

Information tronquée : chaque projet est présenté séparément (Champlitte, Percey-le-grand, Val de Vingeanne, Fontaine-Française) alors que les nuisances s'ajoutent (remarque de la commission environnementale : **risque de saturation visuelle**). Ne parlons pas du bruit qui risque d'être beaucoup plus fort ce que nous disent des informations faussement rassurantes. Aucune image de synthèse montrant les résultats paysagers en fonction de tous les parcs prévus n'a été fournie. L'ensemble est indissociable pour les habitants en termes de nuisances, mais les enquêtes d'utilité publique sont réalisées séparément, ce qui permet de minimiser l'importance de l'écrasement final.

Information parallèle : la propagande pro-éolienne émanant de la communauté de communes de Fontaine-Française est distribuée dans nos boîtes aux lettres, mais omet de préciser que le projet actuel est très éloigné de celui qui nous avait été présenté en détail il y a quelques années. Aucun plan détaillé de toutes les implantations prévues sur toutes les communes concernées n'est disponible.

Information mensongère : les bénéfices sont toujours très exagérés alors que les risques sont constamment minimisés ou passés sous silence (remarque de la commission environnementale : **risques sous-évalués par le pétitionnaire**). La puissance réellement fournie est soigneusement étudiée, seule est avancée la puissance nominale, alors que dans une région sans vent, le résultat réel risque d'être 10 fois inférieur ou pire (pour un vent 4 fois plus faible, la puissance est 64 fois moindre). Les 29,7 MW affichés sur le papier n'ont que peu de rapport avec ce qui sera réellement fourni (sans doute de 3 à 5 MW au mieux).

Il s'agit d'un **projet démesuré et démentiel** : éoliennes de 180 mètres de hauteur, 206 mètres dans le projet voisin de Percey-le-grand. Aucune mesure sérieuse des risques, de la pollution visuelle et sonore n'a pu encore être réalisée sur de tels monstres (206 mètres : hauteur jamais utilisée en France).

Bénéfices quasiment nuls : la région étant très peu ventée, le bilan carbone au final sera nul ou à peine positif, la construction et le transport générant des rejets de CO2 très importants, que la durée de vie de l'éolienne suffira à peine à compenser. Sans parler de l'obligation de construire et d'utiliser des centrales thermiques pour prendre le relais en cas d'absence de vent, centrales qui émettront d'importantes quantités de CO2 au contraire des centrales existant actuellement : voir l'exemple de l'Allemagne et de l'Espagne où l'on peut constater d'immenses réalisations éoliennes (qui défigurent affreusement les paysages, je l'ai vu de mes yeux), sans économie de CO2 pour autant.

La vocation touristique de la région sera définitivement perdue, ce qui détruira silencieusement de nombreux emplois : fermeture de commerces ou de restaurants ou emplois supprimés progressivement, sans que cela apparaisse brutalement. Hôtels, gîtes d'étape et chambres d'hôtes seront désertés, les touristes étrangers abandonneront vite la région.

La technique est déjà obsolète : la recherche travaille sur d'autres voies renouvelables plus respectueuses de l'environnement et des populations.

Le démantèlement est très incertain : les provisions financières ont été prévues pour des éoliennes de 79 mètres, et sont très sous-évaluées ; de plus, le propriétaire des lieux peut choisir de laisser dans le sol les milliers de tonnes de béton armé nécessaires, en échange sans doute d'une gratification dérisoire. Et en cas de coût final plus élevé que prévu, qui paiera ?

Il s'agit d'un **saccage environnemental** qui revient à transformer des régions encore calmes et préservées en zones industrielles infernales. La pollution visuelle (éclairements diurnes et surtout nocturnes) est énorme, et ce à des dizaines de kilomètres de distance (nous devons déjà subir ceux du plateau de Langres, pourtant très éloignés). La pollution sonore n'a pas été évaluée sérieusement. Le problème des infrasons est toujours soigneusement floué. La limite de 500 mètres pour les plus proches habitations a été établie au temps des éoliennes de 79 mètres de hauteur. La pollution des eaux est née alors qu'elle a pu être constatée sur des réalisations semblables.

Dans le cas de ce projet seul, les bénéfices financiers seront pour Champlitte (et la société Eole-RES), et **les nuisances pour les autres** au regard de l'implantation choisie (plus proche d'Orain que de Champlitte par exemple).

Je remarque que l'enquête d'utilité publique du projet Val de Vingeanne disponible sur Internet omet soigneusement de préciser le nombre d'habitants concernés opposés au projet : l'information sur ce sujet est volontairement incomplète, on se contente de dire que la « majorité des opposants » (combien ?) n'habitent pas la région.

L'obsession comptable de 20% d'énergies renouvelables conduit à ce genre d'aberration : saccage de la nature, destruction de la qualité de vie, massacre d'une région au charme indéfinissable et au patrimoine très riche pour afficher sur le papier une puissance maximale complètement déconnectée de la réalité du terrain.

Certains élus ont pu être appâtés par des promesses fallacieuses, une information partielle et la perspective de quelques poignées d'euros de taxes : cela ne justifie pas le massacre de l'environnement et de la qualité de vie des milliers d'habitants concernés. Ce projet est une véritable catastrophe pour l'ensemble de la région, sans autres bénéfices que sur le papier (à l'exception de quelques intérêts privés).

Pour ces raisons (à peine esquissées), j'émetts un avis défavorable sur ce projet de parc éolien.

A La Romagne, le 6 novembre 2015

Bernard Quenot

Colo

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien « Les Trois Provinces » de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussignée :

NOM : ANGOT
PRENOM : Carole
Adresse :
5 Hameau de la Romagne
21610 SAINT MAURICE SUR VINGEANNE

Habitante du Hameau de la Romagne, je pense que ce projet de parc éolien présentera à court, moyen et long terme beaucoup trop de nuisances pour l'environnement et l'être humain.

Ma première opposition porte sur la présence elle-même d'éoliennes dans cette région (manque d'efficacité à cause de l'absence de vent).

Ma deuxième opposition porte sur la hauteur des éoliennes envisagées. La présence de 9 éoliennes de 180 mètres de hauteur me paraît inconcevable à l'échelle humaine dans la vallée de la Vingeanne. Il sera par ailleurs envisagé des éoliennes de 206 mètres de hauteur à côté de Percey-le-Grand, l'équivalent de la tour Montparnasse, à Paris. Il n'y a nulle part de monuments aussi hauts dans les régions concernées.

Je pense donc que cette installation va apporter les nuisances environnementales suivantes :

- disparition de la végétation à l'endroit du défrichement de la forêt pour l'installation des plates-formes.
- dommages causés à la faune (présence de nombreuses espèces d'oiseaux protégés).
- Pollution visuelle due aux éclairages la nuit : nous apercevons déjà les lumières des éoliennes du plateau de Langres depuis chez nous (à plusieurs dizaines de kilomètres pourtant).
- Disparition à moyen terme de tout attrait de notre belle région touristique. Les touristes, au fil du temps, auront connaissance de la présence de ces éoliennes et délaisseront notre région qui possède de nombreux monuments historiques (disparition à long terme d'emplois

liés au tourisme et je ne pense pas que des emplois locaux seront créés en échange par ces éoliennes).

Les éoliennes engendreront également la production de CO2 (construction et transport). Combien d'années faudra-t-il pour équilibrer la quantité d'électricité produite par le vent et la production de CO2 pour ce parc. (quelques années ou 20 ans, durée de vie d'une éolienne ?). Sans oublier la nécessité d'utiliser des centrales thermiques, grandes consommatrices de CO2, pour compléter la production en l'absence de vent (voir l'exemple de l'Allemagne).

Je pense aussi qu'en cas de conduite de nuit, ces éoliennes peuvent être dangereuses pour le conducteur (éclairements pouvant attirer l'œil). N'oublions pas que la route entre Orain et Champlitte est pleine de virages.

Ainsi que les nuisances pour l'être humain suivantes :

- Sentiment d'écrasement, d'étouffement dû aux nombreuses éoliennes gigantesques qui sont susceptibles d'être implantées autour de nous. J'ai pu constater la présence de mûls d'étude à Orain, Percey-le-Grand, Fontaine-Française, sans oublier les projets d'implantations sur d'autres communes proches. Nous serons, à Saint-Maurice-sur-Vingeanne, entourés de ces éoliennes qui ne manqueront pas de nous opprimer par leur hauteur et nous ne verrons plus qu'elles où que nous allons. Nous allons donc nous retrouver dans une zone quasiment industrielle, et donc inhabitable.
- Bruit pour l'homme généré par ces monstres de 180 mètres et plus. Me m'interroge sur l'impact de toutes ces éoliennes gigantesques autour de nous. (multiplication des nuisances sonores, acouphènes, etc.). Connait-on le bruit que peuvent générer des éoliennes d'une hauteur de 206 mètres (n'existant pas en France actuellement) ?

Ma dernière inquiétude se situe au niveau du démantèlement de ces éoliennes dans 20 ans environ. Les garanties financières ont été prévues pour des éoliennes de 79 mètres, et semblent franchement insuffisantes pour ce projet.

Ce sont les raisons pour lesquelles j'émetts un avis défavorable sur ce projet de parc éolien.

Le 5 novembre 2015

à la Romagne
Carole Angot

C26

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champilite, nommé « Les trois Provinces », présentée par la S.A.EOLE RES

Destinataire : M^{me} la commissaire enquêteur, MAIRIE 33 bis rue de la République 70 600 CHAMPLITE

Objet : AVIS SUR Parc éolien « Les trois Provinces » à Champilite composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de livraison sur le territoire de la commune de Champilite, d'une puissance maximale de 29,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné : NOM: Lanhan PRENOM: Stéphanie Adresse: RUE: H. rue du Chêne LOCALITE: 67390 MARCKOLSHEIM

- Considérant que: - L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alliance de pelouses et prairies sèches, secteurs de dalles rocheuses, formations forestières, cultures et prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisement et terres agricoles » (page 6 RNT). - La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 9 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier: * l'implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces conforables et les vallées du Salon et de la Vingeanne entraînera un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Lefond, Montlort, Coublanc, Orain, Saint-Maurice-sur-Vingeanne. * la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D67) entraîneront le brouillage du point de vue sur le grand paysage. - L'impact cumulatif avec les autres projets éoliens n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Ecotôtes, Vingeanne EST, Orain, etc...) et que le cumul de ses projets induit une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de Haute Saône- Haute Marne et Côte d'Or (200 éoliennes réalisés ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus)

- La prise en compte des enjeux naturalistes sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendés à leur juste valeur. - Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champilite celui-ci étant réalisé sur des zones non constructibles. - Les photomontages présentés sont inexactes et qu'il n'est pas admissible que le mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Lefond. - La remise en état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des mètres de mètres cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restant enfouis et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude. - En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'allégations. - Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, le vent étant faible sur le site. - La commune de Champilite prend un énorme risque environnemental et financier si l'exploitation de ce Parc devait cesser prématurément. - La population de Haute Saône, à son écrasante majorité, vient de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus*. Cette manifestation populaire doit être respectée.

Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champilite.

Date : 27/10/2015

Signature: [Signature]

* Sondage du 7/10/2015 réalisé par l'Est Républicain Vesoul Haute Saône, auprès de 1348 personnes. A la question: « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute-Saône. Qu'en pensez vous ? Il est répondu: Je suis contre à 73% Je suis pour à 26% Je ne me prononce pas: 2%

C27

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champilite, nommé « Les trois Provinces », présentée par la S.A.EOLE RES

Destinataire : M^{me} la commissaire enquêteur, MAIRIE 33 bis rue de la République 70 600 CHAMPLITE

Objet : AVIS SUR Parc éolien « Les trois Provinces » à Champilite composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de livraison sur le territoire de la commune de Champilite, d'une puissance maximale de 29,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné : NOM: CARARDET PRENOM: ELODIE Adresse: RUE: H. rue du Chêne LOCALITE: 67390 MARCKOLSHEIM

- Considérant que: - L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alliance de pelouses et prairies sèches, secteurs de dalles rocheuses, formations forestières, cultures et prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisements et terres agricoles » (page 6 RNT). - La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 9 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier: * l'implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces conforables et les vallées du Salon et de la Vingeanne entraînera un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Lefond, Montlort, Coublanc, Orain, Saint-Maurice-sur-Vingeanne. * la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D67) entraîneront le brouillage du point de vue sur le grand paysage. - L'impact cumulatif avec les autres projets éoliens n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Ecotôtes, Vingeanne EST, Orain, etc...) et que le cumul de ses projets induit une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de Haute Saône- Haute Marne et Côte d'Or (200 éoliennes réalisés ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus)

- La prise en compte des enjeux naturalistes sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendés à leur juste valeur. - Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champilite celui-ci étant réalisé sur des zones non constructibles. - Les photomontages présentés sont inexactes et qu'il n'est pas admissible que le mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Lefond. - La remise en état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des mètres de mètres cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restant enfouis et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude. - En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'allégations. - Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, le vent étant faible sur le site. - La commune de Champilite prend un énorme risque environnemental et financier si l'exploitation de ce Parc devait cesser prématurément. - La population de Haute Saône, à son écrasante majorité, vient de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus*. Cette manifestation populaire doit être respectée.

Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champilite.

Date : 27/10/2015

Signature: [Signature]

* Sondage du 7/10/2016 réalisé par l'Est Républicain Vesoul Haute Saône, auprès de 1348 personnes. A la question: « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute-Saône. Qu'en pensez vous ? Il est répondu: Je suis contre à 73% Je suis pour à 25% Je ne me prononce pas: 2%

C31

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champplitte, nommé « Les trois Provinces », présentée par la SA.EOLIE RES

Destinataire: M^{me} la commissaire enquêteur, MAIRIE, 33 bis rue de la République, 70 600 CHAMPLITTE

Objet: AVIS SUR Parc éolien « Les trois Provinces » à Champplitte composé de 8 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de livraison sur le territoire de la commune de Champplitte, d'une puissance maximale de 26,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné: NOM: CHAMOIN, PRENOM: FRANÇOIS, Adresse: RUE: LOCALITE: THEULEY LES VARS - 70 600

- Considérant que: - L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alternance de pentes et prairies sèches, secteurs de hautes rocheuses formations forestières, cultures et prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisement et terres agricoles » (page 6 RNT). - La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 8 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier: * l'implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces collinaux et les vallées du Saône et de la Vingeanne entraînera un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Le Fond Montafiot, Coublanc, Orain, Saint-Maurice-sur-Vingeanne. * la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D87) entraîneront la brouillage du point de vue sur le grand paysage. - L'impact cumulatif avec les autres projets éoliens n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Ecovalées, Vingeanne EST, Orain, etc...) et que le cumul de ses projets induit une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de Haute Saône- Haute Marne et Côte d'Or (200 éoliennes réalisées ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus)

- La prise en compte des enjeux naturalistes sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendés à leur juste valeur. - Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champplitte celui-ci étant réalisé sur des zones non constructibles. - Les photomontages présentés sont inexacts et qu'il n'est pas admissible que le mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Le Fond. - La remise en état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des milliers de mètres cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restant enfouis et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude. - En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'allégations. - Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, le vent étant faible sur le site. - La commune de Champplitte prend un énorme risque environnemental et financier si l'exploitation de ce Parc devait cesser prématurément. - La population de Haute Saône, à son écrasante majorité, vient de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus. Cette manifestation populaire doit être respectée.

Emet un avis: DEFAVORABLE pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champplitte.

Date: 3 NOVEMBRE 2015

Signature: [Signature]

* Sondage du 7/10/2015 réalisé par l'Est Républicain Vosou Haute Saône, auprès de 1348 personnes. A la question: « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute-Saône. Qu'en pensez vous ? Il est répondu: Je suis contre à 73% Je suis pour à 25% Je ne me prononce pas: 2%

C32

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champplitte, nommé « Les trois Provinces », présentée par la SA.EOLIE RES

Destinataire: M^{me} la commissaire enquêteur, MAIRIE, 33 bis rue de la République, 70 600 CHAMPLITTE

Objet: AVIS SUR Parc éolien « Les trois Provinces » à Champplitte composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de livraison sur le territoire de la commune de Champplitte, d'une puissance maximale de 26,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné: NOM: C. Y. EDL, PRENOM: CHAMOIN FRANÇOIS - PRESIDENT, Adresse: RUE: LOCALITE: THEULEY LES VARS - 70 600

- Considérant que: - L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alternance de pentes et prairies sèches, secteurs de hautes rocheuses formations forestières, cultures et prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisement et terres agricoles » (page 6 RNT). - La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 9 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier: * l'implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces collinaux et les vallées du Saône et de la Vingeanne entraînera un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Le Fond Montafiot, Coublanc, Orain, Saint-Maurice-sur-Vingeanne. * la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D87) entraîneront la brouillage du point de vue sur le grand paysage. - L'impact cumulatif avec les autres projets éoliens n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Ecovalées, Vingeanne EST, Orain, etc...) et que le cumul de ses projets induit une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de Haute Saône- Haute Marne et Côte d'Or (200 éoliennes réalisées ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus)

- La prise en compte des enjeux naturalistes sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendés à leur juste valeur. - Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champplitte celui-ci étant réalisé sur des zones non constructibles. - Les photomontages présentés sont inexacts et qu'il n'est pas admissible que le mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Le Fond. - La remise en état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des milliers de mètres cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restant enfouis et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude. - En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'allégations. - Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, le vent étant faible sur le site. - La commune de Champplitte prend un énorme risque environnemental et financier si l'exploitation de ce Parc devait cesser prématurément. - La population de Haute Saône, à son écrasante majorité, vient de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus. Cette manifestation populaire doit être respectée.

Emet un avis: DEFAVORABLE pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champplitte.

Date: 3 NOVEMBRE 2015

Signature: [Signature]

* Sondage du 7/10/2015 réalisé par l'Est Républicain Vosou Haute Saône, auprès de 1348 personnes. A la question: « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute-Saône. Qu'en pensez vous ? Il est répondu: Je suis contre à 73% Je suis pour à 25% Je ne me prononce pas: 2%

C33

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champlitte, nommé « Les trois Provinces », présentée par la SA.EOLE RES

Destinataire : M^{me} la commissaire enquêteur.
MAIRIE
33 bis rue de la République
70 600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Parc éolien « Les trois Provinces » à Champlitte composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de pylône sur le territoire de la commune de Champlitte, d'une puissance maximale de 28,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné :

NOM: M. Helmer Chausse

PRENOM: Helmer

Adresse :

RUE :

LOCALITE: 70600 Champlitte

Considérant que:

- L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alternance de pelouses et prairies sèches, secteurs de dunes rocheuses, formations forestières, cultures et prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisements et terres agricoles » (page 6 RNT).
- La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 9 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier:
 - l'implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces collinaires et les vallées du Saône et de la Vingeanne entrainera un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Lefond, Monte Not, Coublans, Orain, Saint-Maurice-sur-Vingeanne.
 - la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D57) entraineront le brouillage du point de vue sur le grand paysage.
- L'impact cumulatif avec les autres projets éoliens n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Ecouffottes, Vingeanne EST, Orain, etc...) et que le cumul de ses projets induit une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de Haute Saône- Haute Marne et Côte d'Or (200 éoliennes réalisées ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus)

- La prise en compte des enjeux naturalistes sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendés à leur juste valeur.
- Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champlitte celui-ci étant réalisé sur des zones non constructibles.
- Les photomontages présentés sont inexacts et qu'il n'est pas admissible que le mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Lefond.
- La remise en état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des mètres cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restant entassés et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude.
- En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'atteignables.
- Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, le vent étant faible sur le site.
- La commune de Champlitte prend un énorme risque environnemental et financier si l'exploitation de ce Parc devait cesser prématurément.
- La population de Haute Saône, à son écrasante majorité, vient de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus. Cette manifestation populaire doit être respectée.

Envoyé un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champlitte.

Date: 02/11/2015

Signature :

• Sondage du 7/10/2015 réalisé par l'Est Républicain Vosou Haute Saône, auprès de 1346 personnes.
A la question: « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute-Saône. Qu'en pensez vous ?
Il est répondu:
Je suis contre à 73%
Je suis pour à 25%
Je ne me prononce pas: 2%

le 11/11/2015

CH2

CH2

M. Bertrand BERGEROT
21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

Mme Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70100 CHAMPLITTE

Mais dans le rapport du groupe de travail de l'Académie des Beaux-Arts (2007) « Les éoliennes et la santé publique » sujet traité par le Professeur Claude-Henri Chouard, membre de l'Académie nationale de Médecine auquel participait ce Professeur Tran Ba Huy, il est bien recommandé à titre conservatoire de construire les éoliennes constituées de 2,5 MW à plus de 1 500 mètres des habitations. Chercher l'erreur...

Dernière interrogation, pourquoi un seul commissaire enquêteur sur ce dossier, alors que pour celui de Bèze-Beaumont il y en avait trois qui, il me semble, avaient beaucoup de travail, s'étaient rendus sur site... Un seul commissaire a-t-il le temps nécessaire pour tout analyser ?

Sur le montage des éoliennes, il n'y a pas de photos de construction de mâts hybrides, ou je ne les ai pas vues, cela pourra s'expliquer par l'épaisseur du dossier et sa redondance... combien d'heures nécessaires de consultation en mairie pour le maîtriser... ce qui implique forcément des questions d'ordre général. Cependant, des photos de mâts hybrides et des vues de fermes éoliennes constituées de ces mâts seraient plus utiles à la compréhension du dossier que la visite de Langres avec des mâts eolier de 6 m de large et hauteur totale de 135m (contre 13m large et 180m hauteur)...

Quelle serait la masse totale de béton et ferraille utilisées pour des mâts hybrides ? D'été qui a son importance, sachant d'une part que le sable de construction devient rare et que d'autre part le coût du démantèlement sera beaucoup plus important pour du béton.

On joint les avis des Drac des 3 départements lillois concernant le projet Vingeanne Est, où la majorité des remarques motivant leurs avis défavorables peuvent s'appliquer sur le projet de Champilite (distance entre les fermes éoliennes, mitage, patrimoine remarquable, atteinte sur le tourisme, etc...)

Je pense, que les architectes de la Drac sont plus à même de juger la valeur patrimoniale et paysagère de leur département qu'ils s'en sont à longueur d'année que des cabinets d'études qui utilisent les photos de Geoportail et viennent de Toulouse ou d'ailleurs pour faire les photos du dossier.

Comment déterminent-ils leurs points de vue ?

Ne serait-il pas plus crédible que les photos et photomontages soient réalisés par les services de l'Etat ?

Cela étant, il suffit de regarder les photomontages pour se rendre compte du mitage exceptionnel que ce secteur va subir.

Extrait d'un article du figaro.fr du professeur Patrice Tran Ba Huy

Mais, comme l'a rappelé l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) dans un avis de 2013, « les émissions sonores des éoliennes ne génèrent pas de conséquences sanitaires directes, tant au niveau de l'appareil auditif que des effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons. À l'intérieur des logements, fenêtres fermées, on ne recense pas de nuisances ou leurs conséquences sont peu probables au vu des bruits perçus. En ce qui concerne l'exposition extérieure, les émissions sonores des éoliennes peuvent être à l'origine d'une gêne, souvent liée à une perception négative des éoliennes ».

Il suffira donc de vivre les fenêtres fermées

P.J. :
Avis de 3 DRAC
Rapport Académie des Beaux Arts 2007

Fait à St Seine sur Vingeanne, le 07 novembre 2015

CH2

CH2



LES ÉOLIENNES

Rapport du groupe de travail
de
l'Académie des Beaux-Arts

2007

Institut de France
Académie des Beaux-Arts
23, quai de Conti - 75270 Paris cedex 06

Groupe de travail
dirigé par M. Michel FOLLIASSON,
Membre de la section d'Architecture
de l'Académie des Beaux-Arts

constitué de :

MM. Roger FAILLIBERT, Yves BOIRET, Claude PARENT, Guy de ROUGEMONT,
Antoine PONCET, François-Bernard MICHEL, membres titulaires de l'Académie des Beaux-Arts ;

MM. Robert CHAUVIN et Robert WERNER, correspondants de l'Académie des Beaux-Arts

Institut de France
Académie des Beaux-Arts
23, quai de Conti - 75270 Paris cedex 06
Tél. : 01 44 41 43 20
www.academie-des-beaux-arts.fr

SOMMAIRE

1 - Historique et inventaire Appendice : Principaux textes législatifs et réglementaires	Jean François COLLIGNON
2 - Les Energies et les ressources renouvelables	Michel HUG
3 - Les Eoliennes - Avantages	André ANTOLINI
4 - Les Eoliennes - Inconvénients	Alain BRUGUIER
5 - Eoliennes et Paysage	Claude PARENT
6 - Les Eoliennes, belles comme Crépus	Marcel BOITEUX
7 - L'Energie du vent	Yves ARTHUS-BERTRAND
8 - Les Eoliennes et la santé publique Appendice : Liste des associations signataires	Pr. Claude-Henri CHOUARD
9 - Les Eoliennes et le patrimoine Appendice : Liste des associations signataires	Christian PATTYN
10 - Les Eoliennes et les Finances Publiques	Henri PRÉVOT
11 - Fréquence éolienne, le chant des sirènes	Didier WIRTH
12 - Conclusion de l'Académie des Beaux-Arts	

8 - Les éoliennes et la santé publique

par

le Professeur Claude-Henri CHOUARD
Membre de l'Académie nationale de Médecine
Ancien Chef du Service ORL
de l'Hôpital Saint-Antoine
Professeur Émérite des Universités

En attendant les résultats de ces études, l'Académie recommande aux pouvoirs publics que des mesures :

- à titre conservatoire soit suspendue la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1500 mètres des habitations.
- l'article 98 de la loi du 2 juillet 2003 soit modifié comme il se doit, pour que les éoliennes, dès qu'elles dépassent une certaine puissance, soient considérées comme des installations industrielles et que leur implantation soit désormais soumise à une réglementation spécifique tenant compte des nuisances sonores très particulières qu'elles induisent.



DIRECTIONS DE LA CÔTE D'OR

Direction régionale des affaires culturelles
de Bourgogne

Service territorial de l'architecture
et du patrimoine de Côte-d'Or

Affaire suivie par : Virginie BRICOUTIN
Courriel : virginie.bricoutin@culture.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires
de la Côte d'Or
BP 53317
21033 DIJON Cedex
A l'attention de Françoise CARDIS

NPAE : VB/KCX43 14
VRAE : V/Ministère du 04/03/2014

Dijon le 06 juin 2014

OBJET : PC 02143313E0004 - PC 02157413E0005 - PC 02150313E000 - communes de Pouilly-sur-Vingeanne, Saint-Seine-sur-Vingeanne et Moutigny-Moray-la-Villeneuve-sur-Vingeanne - Construction de 17 éoliennes par la société SA EOLE RES

Liste des servitudes Etes en dossier sur les communes de Pouilly-sur-Vingeanne, Saint-Seine-sur-Vingeanne et Moutigny-Moray-la-Villeneuve-sur-Vingeanne en lien avec la protection des monuments historiques, de leurs abords et des sites naturels protégés: annexes.

Prise en compte également des visibilité et co-visibilité depuis et avec les monuments historiques et sites naturels protégés existant sur les communes inscrites dans un rayon estimé à 22 km autour du centre du parc éolien par le porteur de projet (lire d'étude éolienne).

En application des articles R 111-21 et R111-24 (installations industrielles ou à caractère provisoire) de code de l'urbanisme, après examen du dossier et des avis émis, considérant que le projet envisagé dans ses dispositions actuelles est de nature à porter atteinte au caractère du lieu, aux monuments historiques, aux sites et paysages (cf analyse du volet paysager jointe en annexe), Par le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Côte d'Or, sur le dossier de permis de construire, est le suivant :

AVIS DEFAVORABLE

En effet, la faiblesse du vent rendra ce projet éolien possible, mais dans des conditions limites d'implantation sur le plateau calcaire à l'Est de la vallée de la Vingeanne à 280 m d'altitude en moyenne, en cinq rangées successives de trois à quatre éoliennes chacune, espacées à peine de 2 km, de 180m de haut en bout de pale, ne prenant appui sur aucune ligne de force du paysage ou infrastructures existantes, et la minimisation, à tous les niveaux du volet paysager et notamment des perspectives panoramiques, de l'importance des patinoires (bâtis, ps) existants et surtout de l'absence à leur intégrité, n'ont amené à émettre l'avis défavorable ci-dessus.

Cet avis répond au champ de compétence dévolu à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

42

43

et notamment ces Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) lors de leur institution par décret du 8 juin 2010, article 3, chargés de :

6° Proposer, animer et coordonner les études relatives aux secteurs sauvegardés, aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et aux abords des monuments historiques, veiller à la préservation des espaces protégés ainsi que contribuer à leur mise en valeur.

7° Mettre en œuvre la réglementation relative au patrimoine monumental, à l'archéologie, aux musées et à l'architecture et contribuer, en collaboration avec les autres services déconcentrés de l'Etat, à l'application des réglementations concernant l'environnement, l'urbanisme et le renouvellement urbain dans un objectif de qualité durable des espaces naturels et urbains ; elle communique ou préfère les informations pour l'exercice du pouvoir de connaissance de l'article L. 111-2 du code de l'urbanisme et de l'article L. 572-3 du code du patrimoine et en assure le suivi ;

8° Prendre en compte les enjeux du développement durable dans les politiques culturelles par la promotion de la qualité architecturale et paysagère des constructions ; elle contribue à la qualité des projets d'aménagement des territoires urbains et ruraux et à la promotion de la création architecturale ; elle consulte les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets architecturaux.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne et par délégation Le Chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or Olivier CURT

Copie à : DRAC/SRA STAP 70 et 52

Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or 39 rue Vauzelle - 21000 DIJON Téléphone : 03 80 68 50 22 - Télécopie 03 80 68 50 31 - Site Internet : www.bourgogne.culture.gouv.fr

ANALYSE DU VOLET PAYSAGER

1) Observations générales

Le projet consiste à l'installation de 17 éoliennes d'une hauteur chacune de 160 mètres de haut en haut de plateau sur le plateau calcaire à l'Est de la vallée de la Vingeanne, soit à 280 m d'altitude. Ce positionnement et la hauteur des machines s'expliquent par une zone d'implantation peu ventée.

2) Prise en compte des monuments historiques et des paysages dans le volet paysager

2a) Sur les 145 monuments historiques recensés, 26 sont susceptibles d'être impactés par le projet éolien et jugés « sensibles ». Cependant le volet paysager, et notamment ses photographies démontrent un nombre plus important de co-visibilités (n°66, n°82, n°113), sans compter les photographies placés en extérieur des bords évitant de montrer des co-visibilités avérées avec les monuments historiques (n°105, 72, 111). Le choix des co-visibilités avec les monuments historiques n'est pas complet dans que le volet paysager illustre des vues « cartes postales » en ne montrant que le monument historique sans prendre l'angle de vue nécessaire à prouver la co-visibilité (n°116, 113, 114/62, 123).

Pour rappel, la loi de 31 décembre 1913 sur les monuments historiques reproduit dans le code du patrimoine, défini l'intérêt public du point de vue de l'histoire ou du fait, la protection de ces immeubles, sans en différencier des critères de « sensibilité » sur lesquels le volet paysager semble s'appuyer. Néanmoins en conclusion que seule la proximité du projet éolien est donc de nature à porter atteinte à l'intérêt public de ces monuments et que les photographies réalisées en sont l'illustration.

2b) Le volet paysager recense sur l'aire d'étude des sites et ZPPAUP, sans en étudier l'impact ou si peu. Il est évident qu'au stade de l'étude d'impact, ces données ne permettent pas de « sensibilité affirmée ». Cependant cette affirmation est erronée lorsque l'on consulte l'étude 200m de l'aire d'implantation du projet aux 180m de haut de l'éolienne, soit 400m de haut en total, il est évident que l'impact des éoliennes sera perceptible dans l'aire d'étude éolienne.

2c) La carte des zones d'influence visuelle est floue et encore globalement que dans la totalité de l'aire d'étude rapprochée, intermédiaire et même grande partie dans l'aire d'étude éloignée. Le cadre de vie sera impacté par le projet d'implantation des 17 éoliennes. L'analyse sur les monuments historiques et leurs abords dans ces communes est retournée 5999 estimés par le volet paysager, les photographies étant pourtant réalisées de cet état de fait.

2d) Concernant les implantations des mûts, elle ne présente pas appel sur les lignes de force du paysage ou les infrastructures existantes. L'installation réalisée, au final, d'une opportunité d'implantation des éoliennes sur trois communes, en prolongement de chemins ruraux existants ou à créer. Il semble donc s'agir d'une implantation réfléchi non pas pour le potentiel vent mais pour une répartition géographique, administrative et économique avantageuse au regard des paysages naturels et bâtis qu'elle impacte.

3) Prise en compte des relations entre parcs

Le nouveau parc vient s'implanter à une distance minimale de moins de 15km de celui à venir entre Clazey et Sacongnay et celui du Mirebellois. Les conséquences en terme de saturation des paysages semblent suffisamment étayés (photomontages n°117, 130). Les photographies mises en œuvre sont explicites sur cette dynamique. La concentration, en grappe, sans compter les autres projets à l'étude et à venir, risque également de conduire à des visions simultanées sur la plupart des communes de la vallée de la Vingeanne.

De plus, la multiplication de ces parcs augmente le nombre de communes mitoyennes des ces implantations ayant choisi de refuser l'éolien pour préserver leur cadre de vie, mais néanmoins soumises à la vision rapprochée de machines.

En conclusion, les paysages naturels et bâtis de l'aire d'étude sont suffisamment sensibles pour motiver le refus de ce projet. Il est à craindre, en effet, que ces données ne puissent pas supporter une telle installation industrielle sans en dégrader irrémédiablement les abords immédiats et lointains des contextes bâtis de grande valeur paysagère et patrimoniale. Bien que le Etat d'implantation de cette installation industrielle, en lui-même, soit sans intérêt, ce projet sera sans aucun doute des effets néfastes sur le contexte bâti à, en même temps, sans équilibre. Les boisements à proximité ne permettant en aucun cas d'atténuer l'effet de hauteur des installations projetées. Les masques végétaux sont inopérants et ne compensent pas une compensation positive aux dégradations projetées des paysages. Ce projet d'installation d'éoliennes, hors d'échelle et sans rapport avec le cadre bâti environnant, risque à terme d'entraîner le potentiel de développement économique, notamment touristique de ce secteur.

Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or 39 rue Vauzelle - 21000 DIJON Téléphone : 03 80 68 50 22 - Télécopie 03 80 68 50 31 - Site Internet : www.bourgogne.culture.gouv.fr



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÛNE

Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté URFAP Territoriale de la Haute-Saône

Vesoul, le 24 novembre 2014

L'inspecteur des Bâtiments de France Chef de STAP 70 par intérim

Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or

à l'attention de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

BP 53 317 21 033 DIJON Cedex

À l'attention de Mme Françoise CARDIS

OBJET : 31 - Projet de création d'un parc éolien sur les communes de Poilly-sur-Vingeanne, Saint-Sébastien-Vingeanne et Monthoy-Mérey-la-Villeneuve-sur-Vingeanne pour un total de 17 éoliennes pour le compte de la société EOLIE RES - Avis de STAP 70 sur les PC 61143313 E 004 - 61157415 E 6015 - 61153013 E 6093

Pour faire suite à l'envoi parvenu au service le 13 octobre 2014, j'ai l'honneur de vous indiquer que ce dossier appelle les remarques suivantes de ma part.

Le projet prévoit l'implantation de 17 éoliennes réparties sur cinq sites (4-4-3-3-3). Ces cinq lignes d'éoliennes ont un impact très important sur le patrimoine et les paysages environnants, y compris ceux de la Haute-Saône. Par ailleurs, ce projet présente, contrairement à ce qui est présenté dans le dossier de permis de construire, dans un ensemble de formes éoliennes sur une ligne continue qui va des communes des Vosges à la Côte-d'Or en passant par la plaine de Gray, affectant les départements de la Haute-Marne, des Vosges, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or.

Tous ces projets réunissent à créer une barrière d'éoliennes en bordure de plateau de Langres. Les distances entre les formes éoliennes sont très faibles et se respectent pas toujours les 15 à 20 longueurs d'échelle entre elles, distance qui permettrait de les absorber dans le paysage et qui du moins qui doit former le ciel vu dans un relief local en créant un effet de saturation du paysage. Si un ensemble d'éoliennes peut avoir un impact limité du fait d'une bonne intégration, il est nécessaire d'éviter l'impression d'un mélange déconcertant du paysage par la perception de plusieurs ensembles d'éoliennes. Ainsi, des groupes d'éoliennes ne doivent pas être visibles ensemble d'un même point du paysage, ce qui sera le cas si l'ensemble des projets éoliens validés en fait. La forme éolienne objet des permis mentionnés plus haut sera alors en co-visibilité avec les projets de Virey, Champigny, Bourgignon-les-Moines, et très certainement celui de FужьBIBet et du pays vauzelle. A Champigny - zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et petite cité

42

42

C42

C42



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

construite de craie, ce revêtement en moles très fines (Silex) qui seraient visibles après le décapage, classé monument historique par arrêté du 14 juin 1999.

On considère que la visibilité devient assez faible pour ne plus être trop conséquente qu'à partir de 100 mètres au bord de route. Dans le cas présent, les bâtiments proposés mesurent 180 mètres au bord de route. Cela paraît donc le notion de distance de visibilité à 18 kilomètres. Or, si l'on observe une carte représentant l'épine dorsale de la Bourgogne au Vézère, certains fermes s'élevaient à moins de 5 kilomètres les uns des autres.

L'état paysager n'est pas à une limite très haute. Or, il est à noter que l'impact des colonnes ne s'arrête pas à une limite très haute. Or, il est à noter que l'impact des colonnes ne s'arrête pas à une limite très haute. Or, il est à noter que l'impact des colonnes ne s'arrête pas à une limite très haute.

En plus, le paysage en lui-même, composé de ses villages, dominés par un clocher carré avec ses toits vernissés, ses pignons, ses collines boisées, présente un aspect patrimonial fort qui est nécessaire de préserver.

En conclusion, les paysages naturels et bâtis de ce territoire sont inégalement affectés par une modification des sites d'étude. On ne doit pas considérer ce projet dans le seul cadre d'une construction de monuments de la Côte d'Or, mais envisager toute la ligne de fermes s'élevées qui court de la Bourgogne jusqu'aux Vosges afin de préserver la qualité et la variété paysagère et patrimoniale de ce secteur historique de 4 régions (Bourgogne, Champagne, Lorraine et Franche-Comté). Ainsi, le STAP de la Haute-Marne émet un avis défavorable sur ce projet.

L'Architecte des Bâtiments de France,
Chef du STAP 70 par intérim

Pascal MOGNEREY

14 Boulevard de la République - CS 80747 52014 VITRY-LE-FRANCAIS Cedex
Téléphone : 03 25 78 78 78 - Télécopie : 03 25 78 78 78

Département de la Haute-Marne
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Marne
Arrêté le par : Arnaud DESCRAMBS
Téléphone : 03 25 78 78 78
Courriel : arnaud.desgrambs@haute-marne.gouv.fr
Révisé le :

L'architecte des bâtiments de France

Châteauvillain, le 7 novembre 2014

Objet : Projet de colonnes de VAL DE VIRGÉANNE EST (21)
PC 021 433 13 B 0004 - PC 021 574 13 B 0003 - PC 021 503 13 B 0001
Plan de classement pour 17 colonnes et 3 structures de livraison

Ont été prises en compte les visibilités et considérées depuis et avec les monuments historiques et sites naturels protégés existant sur les communes concernées dans un rayon estimé à 22 km autour du centre du parc de l'Orme (site d'étude d'origine).

En application des articles R 111-21 et R 111-24 (particulièrement les articles relatifs à l'existence préalable) du code de l'architecture, après avoir été en objet, considéré que le projet envisagé dans ses dispositions actuelles est de nature à porter atteinte au caractère du lieu, aux monuments historiques, aux sites et paysages (cf analyse de volet paysage), l'avis du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Marne sur le dossier est le suivant :

AVIS DEFAVORABLE

En effet, la faisabilité du projet de colonnes est possible, mais dans des conditions d'implantation le long de la vallée de la Virgéanne, à une altitude moyenne comprise entre 250m et 210m, suivant cinq lignes de 3 ou 4 machines chacune espacées de 60 mètres, de 180m au bord de route, et la réalisation à tous les niveaux du volet paysage et notamment les photographies portant évidence, de l'importance des patrimoines bâtis, naturels et culturels de l'ensemble à leur intégrité, ainsi qu'à l'absence de tout effet défavorable.

ANALYSE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

1) Observations générales

Le projet consiste en l'installation de 17 machines suivant cinq lignes perpendiculaires le long

C42

C42

de la vallée de la Virgéanne. L'altitude d'implantation des machines et leur hauteur, malgré la présence de forêts boisées, rendent l'installation assez visible dans une grande partie de la zone d'étude d'origine, comportant de nombreux sites d'intérêt majeur.

2) Prise en compte des monuments historiques, des sites et des paysages dans le projet

2a) L'étude terrain est assez complète, mais a cependant en peu détaillé le territoire de la Haute-Marne, certes dans la zone d'étude d'origine. Il demeure une tendance à minimiser les impacts réels de l'installation des machines, tout en reconnaissant l'intérêt patrimonial existant. Depuis les communes de Vaux-sous-Aubigny, Montcaumon, Rivière-les-Fosses, Versailles-le-Haut ou encore Ossey, les machines, restant plus ou moins visibles depuis les points de vue remarquables de ces secteurs, notamment depuis le promontoire de l'église d'Aubigny ou les hauteurs de Versailles-le-Haut. Pour rappel, la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques nécessite dans le cadre du patrimoine, d'être à l'initiative publique du point de vue de l'histoire ou de l'art, la protection de ces lieux, mais en différenciant les critères de sauvegarde. L'absence de reconnaissance des impacts réels du patrimoine bâti conduit à une capacité des paysages à accepter l'installation des colonnes. Nous en concluons que la seule possibilité du projet telle est de nature à porter atteinte à l'intérêt public de ces monuments et que les photographies réalisées en sont l'illustration.

2b) Le volet paysage recense les sites bâtis dans la zone d'étude, mais ne minimise pas. La vallée de la Virgéanne, le site inscrit de la partie de Comblanc ou la motte de Montcaumon (dont l'AVAP est en cours d'élaboration) forment des entités paysagères d'une remarquable qualité qui en font des espaces patrimoniellement sensibles et à préserver. L'air d'étude d'origine couvre également une partie des communes de Vaux-sous-Aubigny, Montcaumon, Rivière-les-Fosses, Versailles-le-Haut, Ossey, pour lequel il est indispensable de préserver les qualités paysagères. Il existe d'autres points de vue déjà présents à proximité, mais la prégnance de ces installations dans l'environnement permet d'envisager l'impact visuel comme représenté par les nouvelles machines (photographies 24 et 25). Les illustrations montrent clairement que les hypothèses de projetées formeront un arrière-plan que l'on ne pourra pas oublier (même à l'écart), et qui donnera même la limite paysagère depuis Versailles-le-Haut (photographies 123 et 124).

2c) Les communes de Montcaumon, Vaux-sous-Aubigny, Versailles-le-Haut, Rivière-les-Fosses ou Ossey, seront fortement impactées par l'installation de ces 17 machines qui constitueront un arrière-plan très présent. L'étude terrain a permis de constater que l'impact visuel est très important, les photographies réalisées ont permis de constater que l'impact visuel est très important, les photographies réalisées ont permis de constater que l'impact visuel est très important.

En conclusion, les paysages naturels et bâtis de la zone d'étude sont suffisamment sensibles pour motiver le refus de ce projet. Il est à considérer en effet que ces derniers ne peuvent pas supporter une telle installation industrielle sans en dégrader l'intégrité ou le caractère patrimonial et historique. Les impacts des colonnes de grande valeur paysagère et patrimoniale. Les bâtiments et proximité ne permettent en aucun cas d'atténuer l'effet de la vue des installations projetées. Les paysages végétaux sont également pas plus que les effets d'ombrage du territoire, et ne compensent pas une compensation positive aux dégradations projetées des paysages.

Ce projet d'installation de colonnes, lors d'étude et sans rapport avec le cadre bâti existant, risque à terme d'altérer le potentiel de développement économique, notamment touristique de ce secteur.

Arnaud DESGRAMBS
Architecte des Bâtiments de France
Chef du STAP de la Haute-Marne

DDT Côte d'Or
4 Terrasse de Madame Anne DUROUX
57 rue de Malherbe
BP 53317
21033 DIJON Cedex

copies à : PREFECTURE de la HAUTE-MARNE
DREAL Champagne-A, Madame GAUDIN
DREAL Bourgogne
STAP 21

C43

C44

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: BERGERET
PRENOM: GUY

Je soussigné :
NOM: Bergeret
PRENOM: Am. Ravis

Adresse :
RUE :
LOCALITE: ST. SEINE / VINGEANNE

Adresse :
RUE :
LOCALITE: ST. SEINE / VINGEANNE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 3 Nov 2015
Signature: Bergeret

Date : 3 Nov 2015
Signature: Bergeret

C45

C46

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: JOLY
PRENOM: MARIE FRANCE

Je soussigné :
NOM: JOLY
PRENOM: GEORGES

Adresse :
RUE: DE GRAY
LOCALITE: St. Seine / VINGEANNE

Adresse :
RUE DE GRAY
LOCALITE: ST. SEINE SUR VINGEANNE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 05-11-15
Signature: Joly

Date : 05-11-15
Signature: Joly

047

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Bequet
PRENOM: Mme. Thiébaud

Adresse :
RUE: Rouie
LOCALITE: St. Jean. S. Dupre

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

048

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Bequet
PRENOM: Beu

Adresse :
RUE: Rouie
LOCALITE: St. Jean. S. Dupre

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 07-2015
Signature : Bequet

Date : 07-2015
Signature : Bequet

049

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Bequet
PRENOM: Bequet

Adresse :
RUE :
LOCALITE: St. Jean. S. Dupre

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

050

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Bequet
PRENOM: Beu

Adresse :
RUE :
LOCALITE: St. Jean. S. Dupre

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 10 4 novembre 2015
Signature : Bequet

Date : 07 novembre 2015
Signature : Bequet

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

CS1

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : D. S. G. N. O. T.
PRENOM : D. S. G. N. O. T.
Adresse :
RUE : C. de l'Alsace
LOCALITE : CHAMPLITTE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 07.11.2015

Signature :

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

CS2

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : T. A. S. S. I. M.
PRENOM : Dominique
Adresse :
RUE : R. T. O. L. S. M. A. S. S.
LOCALITE : CHAMPLITTE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 05.11.2015

Signature :

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

CS3

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : DUCLOUX
PRENOM : Pascale
Adresse :
RUE : de Dijon
LOCALITE : Ardenne MANTROCHE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

L'impact de l'installation de ce champ d'éoliennes sur les populations de la faune et de la flore sont assurément négatives.

Placer ces machines au cœur d'une zone classée Natura 2000 est un non sens total (arrachage de la forêt, perturbation du milieu local, bétonnage ... nuisances sonores). L'environnement humain de "payer un lourd tribut de par les nuisances en tous genres de ces machines qui tourmentent jour et nuit les zones qui sont destinées à servir pour l'un ou l'autre, les paysages seront eux aussi sacrifiés à jamais !

Date : 2 novembre 2015

Signature :

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

CS4

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : DUCLOUX
PRENOM : Yvette
Adresse :
RUE : de Dijon
LOCALITE : Ardenne MANTROCHE

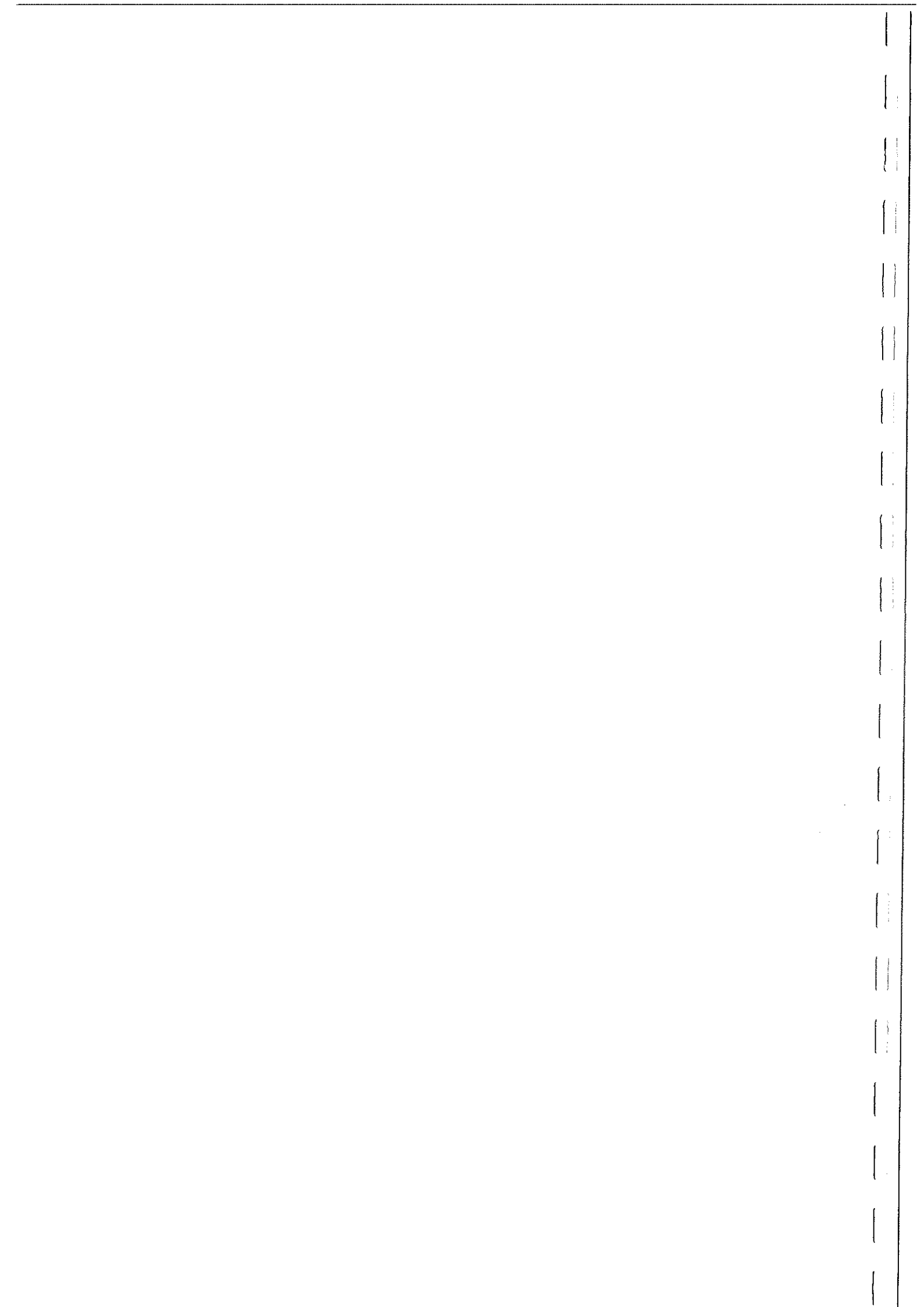
Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Beaucoup d'inconvénients à l'installation d'un champ d'éolienne dans une zone classée. C'est un non sens. (arrachage de la forêt, Bétonnage, nuisances continues) Le voisinage souffrira beaucoup de cette installation et quoiqu'il advienne le Bcton Restera et le Beau paysage de la Région demeurera gâché. De plus c'est certain que le feu en vaille la chandelle !

Date : 3 novembre 2015

Signature :



le 7/11/2015.

Enquête publique sur le plan "Services Locaux"

Pourquoi avoir des implantations d'édiennes dans le milieu le moins viable de France. Note certain est souvent couvert de bruyères, pour quoi? parce qu'il n'y a pas de vent pour le disperser; alors mes-t'il n'est pas possible pour certaines régions de générer des

implantation des zones qui sont prévues le 27.78
Octobre 2015 ne va-t-elle pas être perturbée?

Je sais quand je vais briser mes vaches, je vois tous les feux des édiennes de partout dans l'air, c'est très perturbant et les feux des vaches me gênent un peu plus que par les feux, on ne peut même plus à travers les arbres, le ciel, quel dommage, et on parle tout ça...

Une raison plus personnelle m'a poussé à ce projet de plan de zones de services locaux par la commune d'Orain, avec moi-même, nous sommes les seuls et derniers "Orainiens" dans ce milieu d'habitat, nous pourrions être de nous-même nous en plantation à un jeune, mais je suis inquiet car des collègues de la commune d'Orain (2 édiennes de l'Orain et 1 de l'Orain) ont des problèmes avec leur activité, peut-être à cause des édiennes ou la santé de leurs vaches, peut-être une dégradation de la qualité de leur lait qui devient non commercialisable. Est-ce dû aux infections ou à des contaminants? Je ne

peux pas le dire avec exactitude mais les faits sont là, les problèmes ont démarré après la mise en service des édiennes, le risque est grand d'être confronté à la même chose, surtout si l'on a déjà accumulé les zones édiennes de 22 édiennes par la commune: Est-ce que c'est plus à une fois ou plusieurs de la commune? Je n'ai pas et je ne veux pas perdre le temps.

L'immensement (90%) des zones d'Orain va être abîmé par les vaches locales. Les 3 vaches sont viables depuis la commune qui est aux bords de l'air d'étude régionale, la zone de la commune et à une zone viable depuis la zone de l'Orain. Ceci est un fait réel et qui avait été prouvé par les services de la Préfecture Haut Saône (une la zone jointe est hors de l'air de l'état ou l'environnement) c'est une raison majeure de mon opposition qui est partagée par les autres habitants de la commune. Nous ne voulons ni les édiennes de l'Orain, ni de celles des zones futures parcs (Orain 6 et Orain 7 - Grand 10) soit 25 édiennes dans un rayon de 3km.

Pour le plan de bruyères, je pense qu'il y avait une source qui alimentait les habitants, cette source a été percée avec l'implantation des édiennes, et depuis plusieurs années on fournit des bouteilles d'eau, quel gaspillage, on oublie que les sols sont pleins de forêts.

À Orain, il y a un champ depuis juillet 2015 de panneaux photovoltaïques, je pense que pour une commune ce suffit, il n'y a pas les zones d'édiennes, on beaucoup de maisons sont à vendre, avec les édiennes et avec des projets autour, ce sera le village entier à vendre. En plus les habitants ne sont pas informés, mes élus prennent des décisions qui ne sont pas celles que veulent leurs électeurs, pourquoi il n'y a pas de consultation publique.

D'autres avantages, mais considérables sont eux aussi
pour produire de l'électricité que ne produisent
pas ce réseau d'électricité. Tout ceci est un affaire
de gros sous pour défrayer tout le passage et
l'échange, qu'elle électricité.

C'est pour ça que j'émets un avis défavorable
pour le parc éolien "Des Trois Vallées" de Champelle
devant le 09 Juin 2015

CS5

011

41 - État initial et finalisation des travaux d'entretien sur la conduite par le dossier de projet

> État initial

Un état initial doit être fait une analyse de l'état de référence et de ses évolutions afin de décrire les principaux enjeux
à prendre en compte et leur hiérarchie.

Le dossier a mesuré l'état initial et son évolution pour les enjeux de la zone d'étude de manière proportionnée. Une
étude préliminaire a été menée en particulier sur les enjeux présentant un intérêt environnemental marqué (état initial
2007). Diversité est proportionnée aux enjeux de la zone d'étude.

Présentation du projet dans les plans et programmes concernés

Document	Consulté	Traité	Ajusté
Schéma des Pays de la Loire	non	/	/
SRAD	oui	oui	non
SRAD	sans objet	sans objet	sans objet
PLU, POS	oui	oui	oui
PLA	non	/	/
Plans d'aménagement et / ou d'impact des activités	oui	oui	non
PLA	non	/	/
Schéma Régional Inter- communal	oui	oui	non

Par rapport aux différents plans, programmes et schémas, l'étude fait un état de référence et se réfère à ces documents. L'étude est
conçue et la complémentarité du projet avec ces plans, programmes et schémas. Il y a lieu de préciser que si le contenu
du document est consulté, aucune mesure particulière n'est prise en compte, aucune mesure particulière n'est prise en compte dans les
plans d'aménagement.

A noter également que le projet est inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement qui vise à respecter
spécialement la part des terres agricoles et de la zone d'étude. Le projet est inscrit dans le document d'urbanisme en vigueur, mais les
mesures en cours de mise en œuvre ont été prises dans le cadre d'un projet de loi.

42 - Analyse des effets du projet sur l'environnement

> Plans de projet

L'étude prend en compte les aspects du projet pouvant générer des effets pendant :

- la phase de construction et d'exploitation (transport, voirie de service, gestion des déchets, ...)
- la phase d'exploitation,
- la phase de démolition (sauf en cas de projet de loi).

> Analyse des impacts

Par rapport aux enjeux de l'étude présentée, le dossier porte une analyse préalable consistant à identifier les impacts du projet sur les
enjeux environnementaux susceptibles d'être affectés.

Les impacts sur l'environnement des plans concernés ont été étudiés en cohérence avec la complexité des enjeux, mais en
adaptant le niveau de l'état initial. Les impacts ont été qualifiés et quantifiés. Les impacts sur les autres parties de
l'environnement (qualité de l'air, bruit, paysage, ...) ont été analysés.

Le dossier prend en compte les incidences directes, indirectes, cumulatives et temporelles du projet sur
l'environnement.

Les plans concernés, ce projet de loi, sont traités en compte dans l'étude d'impact sur les plans des
activités (impact sur le paysage et sur la biodiversité, préférences des citoyens, état d'occupation, etc.). Un impact préliminaire sur l'état de l'économie a été étudié et sera traité
dans le cadre de l'étude d'impact. Il est à noter également que l'étude d'impact est traitée dans le cadre d'un projet de loi.

la détermination est bien une réalité, puisque la réunion de
la préfecture le souligne

CS5

011

Champelle est protégé
mais tracteur ouht l'éolien
et la sécurité de sol homogène
protéger

Enjeu porteur de la problématique	Impact sur l'état de projet	Commentaire et les plans
		Le projet n'a pas d'impact sur les enjeux de l'état de l'environnement, et sur l'état de l'environnement. Les plans de l'état de l'environnement, l'état de l'environnement qui ont été traités dans le projet de loi, sont traités dans le projet de loi. Le projet n'a pas d'impact sur les enjeux de l'état de l'environnement, et sur l'état de l'environnement. Les plans de l'état de l'environnement, l'état de l'environnement qui ont été traités dans le projet de loi, sont traités dans le projet de loi.
Objets Prévention des risques	0	Le projet n'a pas d'impact sur les enjeux de l'état de l'environnement, et sur l'état de l'environnement.
Travaux Sécurité et mobilité routière	+(1)	Le projet n'a pas d'impact sur les enjeux de l'état de l'environnement, et sur l'état de l'environnement.
Land Land	+(2)	Le projet n'a pas d'impact sur les enjeux de l'état de l'environnement, et sur l'état de l'environnement.
Land Land	+(2)	Le projet n'a pas d'impact sur les enjeux de l'état de l'environnement, et sur l'état de l'environnement.
Construction d'un Pays de projet	++	Le projet n'a pas d'impact sur les enjeux de l'état de l'environnement, et sur l'état de l'environnement.
Land Land	+(3)	Le projet n'a pas d'impact sur les enjeux de l'état de l'environnement, et sur l'état de l'environnement.

++ et + : oui, et pas de projet, mais l'état de l'environnement, et sur l'état de l'environnement.

4 QUALITÉ DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

L'étude de l'état de l'environnement est en cohérence avec le contenu des données de l'état de l'environnement.

L'étude de l'état de l'environnement est en cohérence avec le contenu des données de l'état de l'environnement.

De plus les données du projet sont étudiées proportionnellement à l'état de l'environnement 2007 et l'état de l'environnement
de l'état de l'environnement. Les données de l'état de l'environnement, l'état de l'environnement qui ont été traités dans le projet de loi, sont traités dans le projet de loi.



11 mai 2015

Les éoliennes font-elles chuter la production des vaches laitières ?

Un élevage de la Somme porte plainte contre un éolien. Celui-ci accuse le propriétaire de la ferme de la chute de sa production de lait. Un rapport de l'INRA a permis de constater que la baisse de la production de lait est due à un problème de santé des vaches.



Un élevage de la Somme porte plainte contre un éolien. Celui-ci accuse le propriétaire de la ferme de la chute de sa production de lait.

Yves Joly est un agriculteur de la Somme. Il élève environ 200 vaches dans une ferme de 100 hectares. Depuis quelques années, il constate une baisse de la production de lait de ses vaches. En 2014, après l'installation de deux éoliennes à proximité de son exploitation, la production a chuté de 20%. Yves Joly a porté plainte à l'INRA.

Une enquête a permis d'établir qu'il s'agit d'un problème de santé des vaches qui dépendent de leur état de bien-être. Les éoliennes ont pu perturber le bien-être des vaches en provoquant du bruit et des vibrations. En conséquence, la production de lait a chuté.



Un éolien a pu perturber le bien-être des vaches.

CST

Le grand débat sur le projet de loi relatif à la lutte contre les dérives liées à la filière d'élevage des vaches laitières



Vent debout face aux éoliennes

Le projet de loi relatif à la lutte contre les dérives liées à la filière d'élevage des vaches laitières a été adopté par le Parlement. Ce projet de loi vise à améliorer la transparence et la confiance des consommateurs dans la filière laitière.

Les éoliennes ont pu perturber le bien-être des vaches, ce qui a entraîné une baisse de la production de lait. Les éleveurs ont porté plainte à l'INRA.

Le projet de loi vise à améliorer la transparence et la confiance des consommateurs dans la filière laitière. Il prévoit notamment l'obligation pour les producteurs de lait de fournir des informations précises sur l'origine et la qualité de leur lait.

Les éoliennes ont pu perturber le bien-être des vaches, ce qui a entraîné une baisse de la production de lait. Les éleveurs ont porté plainte à l'INRA. Une enquête a permis d'établir qu'il s'agit d'un problème de santé des vaches qui dépendent de leur état de bien-être.



Projet d'implantation d'une centrale de 9 éoliennes industrielles sur le parc dénommé « Trois Provinces »

Mémoire préparé par
l'association pour la défense du patrimoine et du
paysage de la Vallée de la Vingeanne (VdV)

Plus qu'un lieu,
c'est une identité
à protéger



Lait pur de la Vingeanne Posters par Théophile
Alexandre Steiblen. Cette affiche fait le tour du
monde de Los Angeles à Hong Kong

Adresse postale :

VdV
Mairie de Champagne-sur-Vingeanne
6, rue Haute
21310 Champagne-sur-Vingeanne
Courriel : vallee@chc.vingeanne.com

Présidents :

Michel de Brotsis
Mob : 06 62 90 36 74

Novembre 2015

NOUS PROTEGEONS LA VALLEE DE LA VINGEANNE

Preamble

Dans l'analyse ci-dessous, l'association VdV se réfère au SRCAE de Bourgogne. En effet, le parc éolien des Trois Provinces sera principalement « ressentit » par les habitants de Côte d'Or situés directement en contrebas. Ce sera notamment le cas des habitants de la commune d'Orain.

Sommaire

Préambule.....	3
L'association pour la défense du patrimoine et du paysage de la vallée de la Vingeanne (VdV).....	4
L'objet de l'association.....	4
Introduction.....	5
Réchauffement climatique et transition énergétique.....	5
Comparaison entre les différentes formes d'énergie renouvelable.....	6
Le parc éolien des Trois Provinces dans son environnement.....	8
Comment justifier des études séparées pour des parcs en grande proximité ?.....	8
Le vent en Vingeanne.....	8
Paysage et Patrimoine.....	9
Synthèse des sensibilités.....	9
La biodiversité.....	10
Tourisme.....	10
Les assertions d'Eole-Res.....	10
Santé.....	12
Les performances du parc de Saint-Seine l'Abbaye.....	12
Les emplois créés.....	13
Eaux souterraines et risques géologiques.....	14
Défrichement.....	14
Pollution lumineuse.....	15
Répartition de la manne financière.....	15
Démantèlement.....	15
Perte de valeur de l'immobilier.....	16
Dégradation du climat social.....	16
En conclusion : Un débat non démocratique, un manque de démocratie participative.....	16

L'association pour la défense du patrimoine et du paysage de la vallée de la Vingeanne (VdV)

L'objet de l'association

La vallée de la Vingeanne possède une identité forte fondée sur sa rivière, source de prospérité au cours des siècles. Eau en abondance, prairies naturelles et terres riches ont apporté, en dehors des périodes de guerre, une certaine aisance à ses habitants. Cela s'est traduit par des villages pittoresques possédant un bâti original, homogène et entretenu dans le respect de ce schéma général. Ainsi, de nombreux édifices, églises, lavoirs, moulins et châteaux sont protégés au titre des monuments historiques. Pour autant, les villages n'ont cessé de grandir avec un nouvel habitat permettant à de nombreux ménages d'associer le travail en ville avec la vie à la campagne.

Créée en septembre 2010, l'association VdV a pour objectif la défense de l'environnement et du patrimoine culturel de la Vallée de la Vingeanne :

- en promouvant un développement équilibré permettant d'associer croissance de la population et culture raisonnée des terres avec le nécessaire développement touristique et industriel dont notre vallée a besoin (tel le vélorail).
- en organisant des travaux de sauvegarde du patrimoine : débroussaillage de la voie ferrée, réfection d'un bien commun telle une statue, une croix, un tableau, une espèce végétale ou animale rare, etc.
- en la protégeant de projets qui auraient un impact sur l'environnement, sur le paysage et sur la qualité de vie (tel le développement éolien inadapté chez nous).
- En célébrant notre identité par des manifestations festives telles la Journée rétro-mobilité du patrimoine au château d'Etrabonne à Champagne sur Vingeanne.

Introduction

La lecture laborieuse de l'étude d'impact, y compris celle du résumé non technique, montre l'inadéquation de ce travail vis-à-vis des objectifs poursuivis. Son rôle n'est-il pas de permettre à la population de comprendre les tenants et les aboutissants d'un tel projet. En vérité, disponible dans des mairies aux heures d'ouverture limitées, il est impossible pour une personne non avertie de se fonder une opinion claire sur le sujet. D'ailleurs, cette étude réalisée par celui qui devra être le futur exploitant ne tend qu'à minimiser les effets d'un parc de 9 éoliennes d'une hauteur et d'une puissance encore hors du commun en France.

- L'étude d'impact est dispersée et il est difficile de comprendre où se trouvent les vrais impacts alors qu'il s'agit de l'objet même du travail. Tout est fait pour minimiser les impacts. Ainsi, l'installation d'éoliennes de 180 m de hauteur, avec des fondations exigeant plus de 1000 t de béton a un impact jugé « favorable » pour la qualité de l'air. Il ne faut pas non plus s'étonner que le balisage moindre intensité à deux niveaux imposé par ces hauteurs hors du commun soit considéré comme ayant un effet « modéré ».
- Les effets cumulés très importants avec les parcs éoliens projetés d'Orain, des Ecoulottes, de Vingeanne EST, du Mikrebois, de Chazeuil-Sacquenay et de Percey-le-Grand sont tout simplement minimisés ou ignorés.
- Les effets sur le paysage sont constamment minorés avec des commentaires rassurants.
- Comment ignorer les effets sur les habitats naturels alors que des espèces rares sont recensées tant en avifaune qu'en chiroptères ? Comment ignorer la présence de pelouses sèches ou d'une zone Natura 2000 à distance de vol de nombreuses espèces avec des éoliennes munies de pales d'une soixantaine de mètres (rayon balayé) en forêt ?

Cette enquête publique semble bien flâbler pour le grand public d'autant plus que les cartes de sensibilité ne représentent que très rarement la position des éoliennes (voir par exemple les cartes 28 à 32) !

Réchauffement climatique et transition énergétique

Depuis la fin 2013, en Allemagne, la production d'énergie électrique a été réalisée à énergie nucléaire constante. La puissance éolienne installée, fin 2014, est de 39 GW. Il sera donc naturel de voir baisser les émissions de CO₂. Pourtant comme le notent « les Echos » dès le 8 mai 2014 :

Les émissions de CO₂ en Allemagne augmentent depuis 2 ans

On a appris hier que l'Allemagne reste le premier pays émetteur de CO₂ de l'Union européenne et même qu'elle en émet de plus en plus. C'est évidemment surprenant

¹ N'y a-t-il pas déjà là une étrange fauterie. Comment peut-on être ainsi jugé et parlé ?

Analyse du projet éolien

Page 5/17

objectifs pour chacun des états membres. Pour la France, il est de 23% et a d'ores et déjà été adopté par le Parlement.

C'est ainsi que le SRCAE de la région Bourgogne a établi les objectifs à atteindre d'ici 2020. L'effort correspond à la production de 6 000 GWh d'énergie renouvelable répartis² tel qu'indiqué au tableau 1.

Type d'énergie renouvelable	Nouvelles sources d'énergie à mettre en place d'ici 2020 (GWh)
1 Géothermie de surface	Très faible non lisible sur le graphique
2 Déchets ménagers	Très faible non lisible sur le graphique
3 Hydraulique	Très faible non lisible sur le graphique
4 Solaire photovoltaïque	725
5 Solaire thermique	375
6 EoSen	3200
7 Méthanisation	75
8 Autre biomasse chaleur	125
9 Bois-énergie	1500

Tableau 1 – Nouvelles sources d'énergie renouvelable à mettre en place d'ici 2020 dans le cadre du SRCAE de Bourgogne (p 5)

Un simple calcul permet d'établir le facteur de charge³ espéré à 24,4 % pour l'énergie éolienne.

Toutes les sources d'énergie citées au tableau précédent ne présentent pas les mêmes caractéristiques. Les sources 1, 2, 7, 8, 9 sont disponibles à la demande. C'est aussi le cas de l'énergie hydraulique ou du solaire thermique (3,5) disposant de capacités de réserve suffisantes. Ainsi un chauffe-eau bien dimensionné peut accumuler de la chaleur et la restituer à la demande. Il n'en va pas de même des sources d'énergie 4 et 6, le solaire photovoltaïque et l'éolien. Les cellules photovoltaïques ne seront pas efficaces la nuit ou s'il y a des nuages et l'éolienne s'arrêtera de tourner s'il n'y a pas de vent ou s'il y a trop de vent. C'est la raison pour laquelle ces sources d'énergie sont appelées « fatales ». Elles ne sont pas disponibles à la demande : la production peut être maximale à un moment où la

² Les données du tableau sont tirées de la figure « Efforts à mener » du SRCAE (p 5) d'origine lisible.
³ Facteur de charge : rapport entre l'énergie produite, généralement perdue sur une année, et l'énergie que fournirait la centrale éolienne qui fonctionnerait à 100 % de sa capacité nominale.

quand on connaît l'image propre de ce pays champion de l'environnement et des énergies vertes.

C'est pourtant la réalité décrite par les statistiques européennes et le bilan des émissions de gaz carbonique pour 2013. Et le résultat est que les émissions de l'Allemagne ont grimpé de 2% alors qu'elles ont reculé de 2,5% en Europe dans son ensemble.

Mais le problème de l'énergie électrique est archi-connu. L'énergie des renouvelables est intermittente (il y a du vent ou du soleil ou il n'y a pas) alors que l'électricité ne se stocke pas. Il faut donc une énergie de « base » qui équilibre l'offre et la demande d'électricité.

Cela montre l'impasse à laquelle mène un changement brutal, effectué pour des raisons idéologiques sans prise en compte de la réalité des choses. Toute similitude avec ce que certains ayototohats verts proposent en France serait fortuite.

On connaît la formule : l'enfer est pavé de bonnes intentions. En réalité aussi, le paradis écologique est pavé de mauvaises actions.

Notons par ailleurs l'étude d'impact du gazoduc Nord-Sud en cours d'étude et qui traverse notre région : « Le gaz permet d'accompagner le développement des énergies renouvelables en répondant à leur caractère intermittent et aléatoire ». Il apparaît là encore clairement, selon les professionnels du secteur, que le caractère aléatoire des énergies renouvelables impose un accompagnement par des centrales thermiques pour produire en temps réel la quantité d'énergie électrique juste nécessaire pour la consommation.

La commission d'enquête peut-elle expliquer en quoi le parc éolien des Trois Provinces contribuera à réduire les émissions de CO₂ pour notre production d'électricité ? Les contraintes liées à l'intermittence ne vont-elles pas comme en Allemagne se traduire par une augmentation des émissions ?

Rappelons que la production électrique française n'émet pas de CO₂ pour plus de 90% de sa production. S'il s'agit de lutter contre le réchauffement climatique, quel sera l'impact du parc des Trois Provinces ? Quel sera le CO₂ émis dans une analyse globale ?

Suite au développement précédent, l'affirmation du promoteur en page 361 du volume 2 d'une influence positive sur le climat par la réduction de gaz à effet de serre est inexacte. Le bilan carbone des pages 363 du volume 2 et suivantes n'est que poudre aux yeux. Les savants calculs réalisés ignorent la nécessité de faire fonctionner des centrales thermiques en parallèle.

Comparaison entre les différentes formes d'énergie renouvelable

L'augmentation du taux de CO₂ dans l'atmosphère et la dépendance de la France en termes de combustibles carbonés maintiennent en faveur de nouvelles sources d'énergie. La Directive sur les énergies renouvelables, adoptée dans le cadre du paquet énergie climat par les 27 états membres de l'UE le 12 décembre 2009, prévoit de porter en 2020 à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. Pour y parvenir, la Directive fixe des

² Résumés non technique de l'étude d'impact du gazoduc Val de Saône - CRT Gaz, 18/12/2014

Analyse du projet éolien

Page 6/17

demande de consommation est faible, et vice-versa, la production peut être nulle en plein hiver par grands froids sous l'action d'un anticyclone.

Le parc éolien des Trois Provinces dans son environnement

Comment peut-on étudier séparément les parcs éoliens de Champville et d'Orain qui ne sont distants que de quelques centaines de mètres ? Ce ne sont qu'un seul et même parc conçu par le même promoteur. Les limites de département ne peuvent pas servir d'abri. Ou alors, appliquons les règles de Champagne-Ardenne sur les distances entre parcs éoliens. En effet, le Schéma Régional Eolien édité par la région Champagne-Ardenne Indique, page 115 :

"Aussi, l'inter-distance des différents parcs éoliens sera à adopter suivant les situations. On peut retenir que la distance de respiration sera plutôt de : 15-20 km pour un paysage ouvert type openfield, et de 5-10 km pour des paysages vallonnés et bocagers où les écrans boisés et le relief limitent les perceptions à moyenne et longue distance."

Comment justifier des études séparées pour des parcs en grande proximité ?

Le vent en Vingeanne

L'étude du vent dans la vallée de la Vingeanne est fournie en annexe de ce document. Avec des stations météorologiques à proximité, elle s'applique aux coteaux de la vallée de la Vingeanne et donc au projet des Trois Provinces. Elle démontre que cette région n'est en rien adaptée à cette source d'énergie.

Une étude de Météo France Indique que le vent souffle en rafales. Comment ces variations rapides de vent sont-elles prises en compte dans l'étude d'impact ?

Il faut aussi noter ici l'indigence de traitement donnée à l'étude du vent par le promoteur qui occupe 5 pages des volumineux mémoires, répétant à deux endroits différents les mêmes informations. Tout juste sait-on que les données corrigées donneraient une vitesse moyenne de vent de 6 m/s à 120 m. C'est vraiment la limite basse pour ces grandes éoliennes. Ces 6 m/s à 120 m estimés au mètre de mesure mériteraient quelques explications :

- Le mât de mesure est situé à découvert sur le sommet dénudé à 352 m d'altitude. Les pieds des éoliennes sont en forêt à des altitudes comprises entre 316 et 345 m.
- Aucune mention n'est faite de l'effet de rugosité de la forêt ou de l'altitude plus basse des éoliennes C1 à C9. Pourtant, la carte de France des vents cautionnée par l'ADEME Indique, au tableau suivant, une perte de vitesse de 1 m/s en forêt à 50 m de hauteur (en rouge pour la zone qui nous concerne, la moins ventée de France).

Altitude (m)	Forêt	Zone ouverte	Forêt	Zone ouverte	Forêt	Zone ouverte
10	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0
20	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0
30	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0
40	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0
50	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0
60	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0
70	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0
80	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0
90	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0
100	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0
110	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0
120	0,8	1,2	1,2	1,6	1,6	2,0

³ Analyse de vent dans la vallée de la Vingeanne, Vol 1, Juin 2015

Analyse du projet éolien

Page 8/17

Paysage et Patrimoine

Le projet éolien des Trois Provinces concerne le cours moyen de la Vingeanne. Dans sa partie amont, la Vingeanne coule en Haute-Marne avant de pénétrer dans le département de la Côte d'Or aux environs de Couchamp. A partir de là, le suffixe « sur_Vingeanne » a été fièrement ajouté au nom de tous les villages indiquant une appartenance forte et proclamée à la rivière qui a été et reste une source de bien-être pour ses habitants. Cette vallée est remarquablement célébrée par l'affiche de STEHLEN, en page de garde de ce texte, qui a fait le tour du monde.

Il est curieux de constater que l'Atlas des Paysages de la Côte d'Or, datant de novembre 2010, signé par le préfet, classe toute cette partie de la vallée de la Vingeanne comme ayant un enjeu paysager « fort ». Comment est-il possible de transformer ainsi tout un territoire que le préfet de Bourgogne lui-même cherchait à protéger ? Remarquons d'ailleurs que le projet a été judicieusement choisi pour ne pas gêner les habitants de Champitille tout en procurant des revenus supplémentaires à la commune.

La commission d'enquête doit expliquer comment le projet des Trois Provinces va respecter les recommandations de ce rapport sachant que les éoliennes projetées vont surplomber notre vallée.

La carte des perceptions, volume 2 page 41 montre bien l'omniprésence des éoliennes accentuée par les panoramas exceptionnels le long de la vallée de la Vingeanne. Ce constat est renforcé à la page 43 (sensibilité à l'échelle intermédiaire).

Le promoteur ne reconnaît qu'une sensibilité faible à la vallée de la Vingeanne (secteur central, page 315, volume 2) sans effet de surplomb des bourgs de la vallée de la Vingeanne. C'est totalement inexact pour la commune d'Orain par exemple.

Synthèse des sensibilités

La figure de la page 60 présente une synthèse des sensibilités de l'état initial. A la simple lecture de cette carte, il apparaît que :

- Les éoliennes C8 et C9 sont dans une zone de sensibilité forte.
- Les éoliennes C1, C2, C3, C4, C7 sont dans zone de sensibilité modérée mais en très grande proximité d'une zone à sensibilité forte.
- Seules les éoliennes C5 et C6 sont dans zone de sensibilité modérée.

En revanche, aucune éolienne ne se trouve en zone de sensibilité faible. Pourtant dans les conclusions, l'ensemble du projet est jugé de sensibilité modéré et aucune éolienne n'en est exclue.

Il en va de même à la page 308 pour les axes de circulation où la sensibilité est jugée modérée. Pourtant, la figure de la page 314 démontre une visibilité quasi permanente avec le parc projeté.

La biodiversité

Le préfet de Bourgogne a signé début mai 2015 l'arrêté de création du SRCE de Bourgogne (cf site de la préfecture). Il est indiqué dans le document plan d'action stratégique :

"La transition vers une économie basée sur les énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité et des continuités écologiques. En effet, les éoliennes, les centrales hydroélectriques, les champs de panneaux photovoltaïques, les cultures destinées à la production de biocarburant et les lignes électriques sont autant d'éléments qui peuvent fragmenter les milieux naturels.

Le développement des énergies renouvelables doit donc se faire dans une logique d'économie et de bonne gestion de l'espace, en évitant de détruire ou de fragmenter de nouveaux espaces naturels, agricoles et forestiers, et en réutilisant les espaces artificialisés existants (friches industrielles abandonnées, utilisation des toitures de grands bâtiments existants, industriels...) (objectif 2.4)

Les porteurs de projets visant au développement des énergies renouvelables doivent par ailleurs être sensibilisés par les donneurs d'ordre public à l'importance de la prise en compte des continuités écologiques"

Quelle réponse la Commission d'Enquête peut-elle apporter à cette affirmation désormais possible dès lors que le SRCE a fait l'objet d'un arrêté ? Comment entend-elle faire application de ces principes ? Le projet les respecte-t-il alors qu'il contribue à une densification des parcs éoliens et donc à une irréversible atteinte à la biodiversité ?

Tourisme

Les assertions d'Eole-Res

A la page 463 du volume 2, Etude d'Impact, il est noté que : « L'énergie éolienne est majoritairement perçue positivement par le public car elle est avant tout spectaculaire du fait de la taille des éoliennes, elle respecte l'environnement (énergie renouvelable) et son mouvement est harmonieux. Il est donc courant de voir, sur des parcs en fonctionnement ou sur des parcs en chantier, affluer les visiteurs. Ainsi, dans le monde mais aussi en France, des installations éoliennes constituent des points d'attrait importants ».

Ainsi, le promoteur voit dans le parc éolien des Trois Provinces une chance de développement touristique pour la région. Cela semble pour le moins exubant d'affirmer que les éoliennes les plus hautes jamais construites en France (180 m) et qui vont former un élément d'un immense parc industriel classé ICFE tout au long de la vallée de la Vingeanne, seront une chance touristique pour la région. Suffit-il d'affirmer des inepties que tout individu normal rejetterait pour en faire une vérité ?

Les gens qui viennent nombreux dans notre vallée font du tourisme Nature ou écologique. C'est ainsi qu'après 3 années d'exploitation, le Vézorail de la Vingeanne à Champagne-sur-Vingeanne est devenu une des activités touristiques majeures de notre secteur. Ils

souhaitent trouver une campagne authentique et non dénaturée par des projets sans rapport avec son paysage et son patrimoine.

Mais regardons de plus près les assertions du promoteur qui fournit une photo d'intégration dans le paysage à Tréthes et Fitou (volume 2, figure 233, p 463). Une étude sur plan montre que la photo, prise de l'étang de Leucate dont on voit la rive, est à une distance de l'ordre de 5 km des éoliennes. C'est une distance plus grande que la largeur de la vallée creusée par la Vingeanne d'un haut de coteau à l'autre ! Mais, il faut poursuivre la comparaison. En effet, le site web d'Eole-RES³ donne les caractéristiques de ces machines (voir la figure 7) : hauteur bout de pales 79 m, capacité des éoliennes de 1,3 MW. Il s'agit donc d'éoliennes 2,3 fois plus courtes que celles du projet des Trois Provinces.

La comparaison est pour le moins trompeuse.

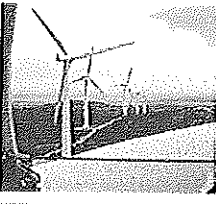
D'ailleurs, il n'est pas difficile de trouver sur le web des images beaucoup moins avantageuses même pour ces éoliennes qui nous semblent bien petites⁴ en comparaison des nôtres.

Pour en finir avec cet aspect, notons à la figure 8, l'opinion de la DREAL du Languedoc, surignée en jaune par nos soins, qui semble regretter les décisions antérieures.

Figure 1 : Parc éolien de Fitou



SOURCE LA COTE TRÉS FITOU ÉOL 2



Fitou	Vingeanne-Orain
Nombre d'éoliennes	19
Type d'éolienne	Eolier
Hauteur au bout de pale	79 m
Capacité de l'éolienne	1,3 MW
Production brute	10 000 MWh
Production nette	8 000 MWh
Équivalent en consommation	40 000 personnes
Émission de CO2	10 000 tonnes
Coût de production d'énergie	80 €/MWh
Représenté	500 personnes
Année de mise en service	2000-2001

Le site de Fitou et les parcs éoliens



Le village de Fitou s'étend dans le creux d'un vallon sur le versant des collines maritimes. Les plateaux rocheux, couverts d'une maigre garrigue s'étendent autour du site et accueillent de nombreux parcs éoliens : trois groupes répartis entre Fitou, Tréthes et Opoul-Périllou (Pyénées-Orientales). La forte concentration d'éoliennes autour de Fitou et la proximité par rapport au village posent des problèmes d'échelles et de saturation.

Figure 2 : Extrait de l'Atlas de la DREAL Languedoc

Santé

On trouvera en annexe une traduction des pages 353 à 355 du rapport final du congrès des médecins de Francfort⁵. Le rapport prend la forme d'une recommandation au gouvernement allemand pour faire des études "sérieuses, indépendantes, et ouvertes" sur les infra-sons, mais aussi sur les vibrations transmises par le sol du fait de la vibration de mâts de plus en plus hauts. Les médecins, qui semblent au demeurant assez bien documentés sur les phénomènes physiques à l'origine de ces phénomènes, veulent forcer l'état allemand à sortir du silence et de la négation. Rappelons que les infra-sons visés concernent essentiellement les éoliennes de puissance supérieure à 1,5 MW.

Suite au congrès de médecine allemand, où sont les certitudes sur l'innocuité des éoliennes ? Est-ce simplement comme le promoteur le laisse entendre un simple phénomène « Nocébo » ?

Les performances du parc de Saint-Seine l'Abbaye

A la page 42 du volume 2, le promoteur informe⁶ qu'avec le projet du parc des Trois Provinces, il produira de l'énergie pour 27 300 personnes par an (soit 64 000 MWh/an). C'est donc un facteur de charge prévu de 24,6%. Est-ce bien réaliste en se référant à l'expérience de Saint-Seine l'Abbaye ? Le retour d'expérience de ce parc⁷ est désastreux au point que les comptes sociaux de la société Eole-RES font apparaître au 31 octobre 2013⁸, p 13 :

« Le résultat est positif pour toutes les filiales sauf pour l'un des parcs en exploitation.

³ <http://www.eole-res.com/fr/produits/parcs-actuels/fitou-2010-2011>

⁴ Assemblée des médecins allemands, réunis en congrès à Francfort du 12 au 15 mai 2015, Beschlussprotokoll des 118. Deutschen Ärztetages in Frankfurt am Main vom 12. bis 15.05.2015 [PDF]

⁵ <http://www.21esdavenir.com/fr/05-vingeanne-est>

⁶ Retour d'expérience du parc éolien emblématique de Saint-Seine l'Abbaye, M. Michel de BROSSIA, NOV, novembre 2014

⁷ Extraît du dépôt officiel des comptes de la société Eole-Res clos le 31 octobre 2013

En effet, compte tenu du niveau de vent observé sur le site au cours des 3 dernières années et si ce niveau devait se maintenir sur toute la durée de l'exploitation du parc, Eole-RES estime que le parc ne serait pas en mesure de rembourser l'intégralité des avances en compte-courant accordées à ce jour. En conséquence, Eole-RES a passé une provision de 14 700 000 Euros pour la perte potentielle qu'elle pourrait subir.

L'analyse couramment admise par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne et les élus locaux consiste à proclamer que si un promoteur connaît d'avance les mauvais résultats d'un parc, il éviterait de se lancer dans l'aventure. En réalité, rien n'est moins sûr. La réponse se trouve encore dans les comptes sociaux 2013 du pétitionnaire (p. 6) : « Faits caractéristiques de l'exercice » : « Opérations de cession de 5 parcs dans le cadre de la création d'un fonds d'investissements, ainsi que la cession d'une centrale éolienne d'une puissance de 20 MW. »

Le montage est simple : par exemple, l'association d'un parc éolien dans la Manche, d'un autre dans la Somme, et d'un troisième en Vingeanne vont constituer un fonds avec des revenus corrects en dépit des très mauvais résultats du dernier.

Il est intéressant de noter que, dans ses documents internes, le pétitionnaire reconnaît les très mauvaises performances du parc de Saint-Seine-l'Abbaye tout en proclamant des résultats meilleurs dans sa communication externe.

Comment est-ce calculé ?

Comment tenez-vous compte de l'intermittence ?

Quel sera la consommation de combustibles fossiles pour pallier les sautes de vent ?

Les emplois créés

A la page 453 du volume 2, il est indiqué que « 1 MW installé = 1,5 emploi eq. Temps plein. Ainsi, le parc éolien « Les Trois Provinces » pourrait générer ou permettre de maintenir une quarantaine d'emplois environ. »

On remarquera la forme du conditionnel. De quel type d'emplois s'agit-il ? Saisonnier ? A mi-temps ? CDD ou CDI... A partir de quelles données le promoteur fait-il une telle promesse ? S'agit-il d'emplois locaux ?

Quels sont les emplois directement affectés pendant la phase de chantier : génie civil, montage, électro-mécanique, VRD ?

Quels sont les emplois qui resteront pendant l'exploitation ? Quel sera leur nature ?

Feront-ils appel à une main d'œuvre locale ?

La commission d'enquête doit obtenir des éclaircissements à ce sujet.

Analyse du projet éolien

Page 13/17

visant à favoriser l'installation pérenne d'un nouveau boisement à terme propice aux espèces forestières.

Il manque des explications à la page 383. Il n'y a aucun texte faisant référence à la figure 195. Les mesures compensatoires de régénération de parcelles déjà boisées semblent bien insuffisantes.

Pollution lumineuse

A la page 483, du volume 2, le promoteur ne retient qu'une pollution lumineuse modérée. Il ajoute même : « Ciel nocturne perturbé par Champéte et les bourgs parsemés ». Ces perturbations ne doivent pas beaucoup impacter les habitants d'Orain.

Le promoteur semble totalement ignorer l'arrêt du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du paysage lumineux des obstacles à la navigation aérienne¹⁴ (voir l'annexe 1). Selon la réglementation certainement bien connue du promoteur, il y aura deux séries de feux au dessus des arbres : 45 m et 120 m sur le haut de la nacelle.

L'éclairage des mâts de mesure utilisent les mêmes feux moyenne intensité que les éoliennes. Nous pouvons confirmer d'expérience qu'ils sont visibles à plus de 15 kilomètres contrairement à ce qui est affirmé par le promoteur à la page 483, qui une fois de plus réduit les effets ressentis.

Jusqu'à quelle distance les éoliennes du parc des Trois Provinces seront-elles vues ? On voit déjà le mât de mesure de Bèze (105 m) depuis Arc-sur-Tièze situé à 15 km à vol d'oiseau.

Répartition de la manne financière

A la page 454 du volume 2, il est indiqué :

Retombées fiscales (IFER : 7120€/MW ou 1er janvier 2013 soit 242 000€/an minimum + la Contribution Economique Territoriale (CET)

La commission d'enquête doit demander au promoteur de justifier ces sommes :

- Comment ont-elles été déduites ?
- Au vu de quels textes légaux ?
- Quelle est leur répartition entre la Communauté de Communes et les communes d'implantation.
- Que prévoient les statuts sur ce point ?

La commission d'enquête doit obtenir des réponses précises et motivées et indiquer les textes légaux dont il est fait application.

Démantèlement

Au cours d'une réunion publique, l'association VdV avait posé une question au promoteur sur le coût du démantèlement. A l'époque, monsieur SUTEROT, d'Eole-RES, avait répondu

¹⁴ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichesDiag/article.do?articleId=1000022282283&version=Vg&et=1>

Risques souterrains et risques géologiques

L'étude d'impact fait apparaître à la page 20 un profil géologique karstique avec des eaux de captage (étude d'impact volume 2, page 20) :

Quant aux eaux souterraines, elles concernent la masse « Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône - F080G123 », vulnérable du fait du caractère karstique du sous-sol. L'aire d'étude rapprochée s'inscrit à ce titre sur deux périmètres de protection éloignée de captage d'alimentation en eau potable (captage AEP) des sources de la Papeterie (ou Nord de Leffrand, 1,2 km) et d'un Vitrer (cimentite Champéte, Montarlot, Frettes grâce à 3 réservoirs, 1km).

Cependant le tableau page 21 ne retient qu'un impact modéré. Pourtant, dans le même contexte géologique, à quelques kilomètres de distance, on retrouve bien des impacts sérieux et irréversibles sur l'environnement suite à l'installation d'éoliennes de 130 m de hauteur :

Enquête publique de GRT Gaz¹⁵ : Une étude d'impact de GRT Gaz, pièce n° 16, fait état de dégradation irréversible consécutive à l'installation d'éoliennes dans des terrains karstiques comme ceux de la vallée de la Vingeanne. En effet, selon ce document, la Combe Suzon à Esnoms-au-Val (à quelques km du projet des Trois Provinces), l'installation d'éoliennes a eu un effet irréversible sur la circulation des eaux souterraines d'un captage d'alimentation en eau potable.

Un complément d'études sera donc nécessaire dans le cadre de ce projet après le retour d'expérience de la Combe Suzon. Quelle autorité compétente sera en mesure de contrôler les études avant de donner une autorisation d'exploiter au promoteur ?

Ajoutons, concernant les risques géologiques, que la formation de dolines n'est pas évaluée alors qu'il existe des évidences de cavités souterraines.

Défrichement

Notons les arrangements douteux du promoteur avec l'ONF et la commune pour réduire les mesures compensatoires au défrichement :

- Les surfaces à reboiser sont réduites au prétexte d'une amélioration des chemins forestiers.
- La compensation ne pourrait en définitive qu'être virtuelle puisqu'elle dépend de la régénération naturelle, voir l'extrait de la page 382.
Dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement, au titre des articles R 311-1 à R 313-3 du code forestier, EOLE-RES s'engage, en compensation du défrichement effectué, à replanter des parcelles qui nécessiteront à l'avenir une régénération. Ainsi, des plants seront replantés là où la régénération ne se fait pas naturellement. Vis-à-vis des habitats naturels, cette mesure constitue en soit une mesure d'accompagnement.

¹⁵ Extrait du dossier soumis à enquête publique "Artère du Val de Saône" GRTgaz, Pièce 06-Etu de d'impact du 18/12/2014 / Annexe 8-Diag environnement

que la vente de l'acier assurerait le coût du démantèlement. Que se passe-t-il si les mâts choisis sont en béton ?

Les 50 000 € provisionnés fournissent à peine de quoi faire venir la grue adéquate. Avec des mâts de surcroît en béton de 13,20 m de diamètre, on sera loin du compte.

Les 50 000 € seront-ils versés sur un compte bloqué indépendant du promoteur ?

Quel est le coût réel du démantèlement ? La commission d'enquête doit exiger une réponse du promoteur. Qui paiera la facture si cela dépasse 50 000 € ?

Que restera-t-il comme volume de béton après démantèlement ?

Perte de valeur de l'immobilier

Le promoteur réalise une fois de plus des comparaisons douteuses. A la page 453 du volume 2, il se réfère au site de Lésignan-Corbilières avec des éoliennes de 64 m de hauteur.

Pouvez-vous demander au promoteur de fournir une étude comparative avec des éoliennes de 180 m de hauteur et de 3 MW en puissance ?

Quel sera la perte de valeur de l'immobilier avec des aérogénérateurs de 180 m (jamais vus tant en hauteur qu'en puissance) ? Plusieurs jugements de tribunaux ont retenu des pertes substantielles. Il est surprenant que le promoteur n'en fasse pas état. C'eût été le cas d'une étude impartiale. Mais, il est vrai que dans ce cas, le promoteur est juge et partie !

Dégradation du climat social

Des amitiés de longue date se défont, des amosités importantes se créent autour de ces projets.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Y a-t-il eu une communication suffisante ? Les élus ont-ils eu suffisamment de recul vis-à-vis du promoteur ?

En conclusion : Un débat non démocratique, un manque de démocratie participative. Le projet éolien est resté globalement une affaire de certains élus et la population a été mise devant le fait accompli.

Notre association a réalisé une réunion à Champéte le 22 octobre 2015. Plus de cent personnes étaient présentes et découvraient le projet.

Annexe : Extrait de l'arrêté 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne¹⁵

3.2. Balisage lumineux de jour

Chaque éolienne est dotée d'un balisage lumineux de jour assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 candélas [cd]). Ces feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).

3.3. Balisage lumineux de nuit

Chaque éolienne est dotée d'un balisage lumineux de nuit assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 cd). Ces feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).

Dans le cas d'une éolienne de hauteur totale supérieure à 150 m, le balisage par feux moyenne intensité décrit ci-dessus est complété par des feux d'obstacles basse intensité de type B (rouges fixes 32 cd) installés sur le fût. Ils doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°). Un ou plusieurs niveaux intermédiaires sont requis en fonction de la hauteur totale de l'éolienne conformément au tableau suivant :

HAUTEUR TOTALE DE L'ÉOLIENNE	NOMBRE DE NIVEAUX	DIMENSIONS DANS LA SECTION DES NIVEAUX (mètres)
150 < h ≤ 200 m	1	45 m
200 < h ≤ 250 m	2	45 et 90 m
250 < h ≤ 300 m	3	45, 90 et 135 m
...
150 + (n - 1) * 50 m < h ≤ 150 + n * 50 m	n	Tous les 45 m jusqu'à n * 45 m

Extrait du dossier soumis à enquête publique "Artère du Val de Saône" GRTgaz

Pièce 06-Étude d'impact du 18/12/2014 / Annexe 8-Diag environnement

Il est clairement écrit que l'installation d'éoliennes près d'Esnooms-au-Val (Haute-Marne) ont un impact irréversible sur un captage AEP donc sur la circulation d'eau souterraine.

Carrière de la Vallée de Saône à Longvic
La conduite actuelle est irrémédiablement bloquée.

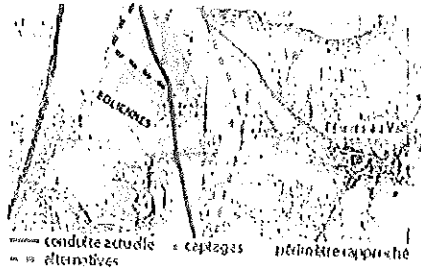
Carrière de la Vallée de Saône à Esnooms-au-Val
La conduite actuelle est irrémédiablement bloquée.

Carrière de la Vallée de Saône à Esnooms-au-Val
La conduite actuelle est irrémédiablement bloquée.

Carrière de la Vallée de Saône à Esnooms-au-Val
La conduite actuelle est irrémédiablement bloquée.

Une alternative est possible en se déplaçant vers l'ouest (recommandation consensuelle de la ZNIEFF de Rang Drouin). Il y a eu de gros problèmes avec l'implantation des éoliennes. Lors du forage des sondages, il y a eu perturbation des conditions de la sous-sol et en conséquence, un impact sur le captage AEP. Il est préférable de rechercher une alternative plus à l'est.

CASE 10 : Localisation des premières de protection de captage d'Esnooms-au-Val en regard du Rang Drouin



Analyse du vent dans la vallée de la Vingeanne Association VdV Juin 2015

Sommaire

Etude de Météo France	1
Présentation des stations météorologiques	1
Vents en moyenne horaire	2
Vents en rafales	2
Conclusion de Météo France	3
Répartition du vent moyen par classe d'intensité de vent	3
Conclusion	4
Comparaison du potentiel éolien des sites	4
Conclusion générale	6

Etude de Météo France

Présentation des stations météorologiques

Météo France a été sollicitée par l'association VdV pour analyser les vents dans la vallée de la Vingeanne. L'analyse a été réalisée à partir des données statistiques de 4 stations de Météo France présentées au tableau 1 :

- la station de Saint-Martin du Mont située au pied des éoliennes de Saint-Seine-l'Abbaye,
- la station de Longvic au sud-est de Dijon,
- les stations de Thi-Châtel et de Chargey-lès-Gray qui encadrent le projet.

Les données sont obtenues selon des standards indiscutables sur des mâts normalisés de 10 m de hauteur. L'association VdV a donc demandé à Météo France de valider le choix du secteur de la Vingeanne pour l'installation de parcs éoliens.

Identificateur	Stations	Altitude (m)
①	Saint-Martin-du-Mont	578
②	Longvic	219
③	Thi-Châtel	278
④	Chargey-lès-Gray	244

Tableau 1 : Stations de Météo France servant de référence

Analyse du vent dans la vallée de la Vingeanne Association VdV Novembre 2015

Sommaire

Etude de Météo France	1
Présentation des stations météorologiques	1
Vents en moyenne horaire	2
Vents en rafales	2
Conclusion de Météo France	3
Répartition du vent moyen par classe d'intensité de vent	3
Conclusion	4
Comparaison du potentiel éolien des sites	4
Conclusion générale	6

Etude de Météo France

Présentation des stations météorologiques

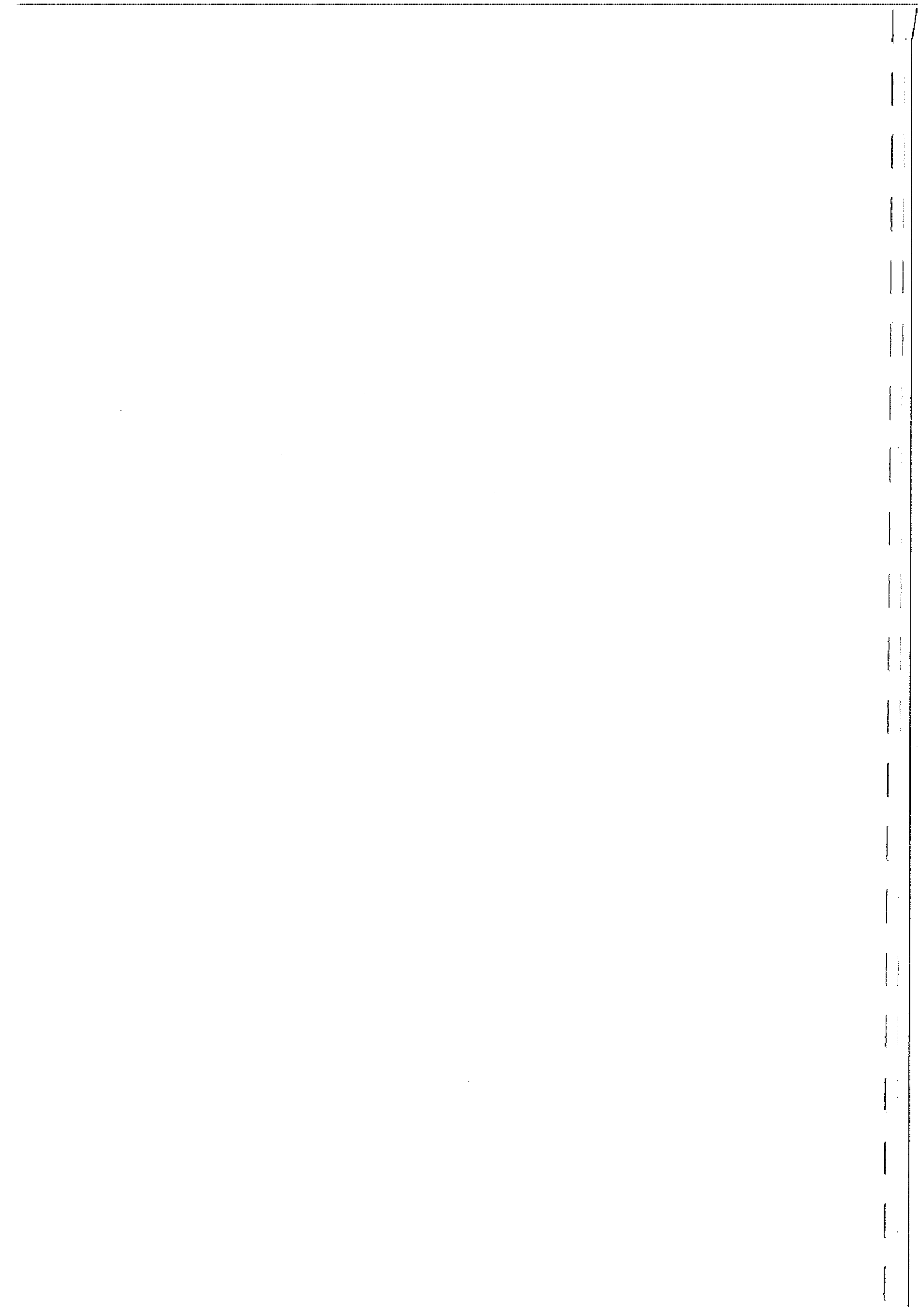
Météo France a été sollicitée par l'association VdV pour analyser les vents dans la vallée de la Vingeanne. L'analyse a été réalisée à partir des données statistiques de 4 stations de Météo France présentées au tableau 1 :

- la station de Saint-Martin du Mont située au pied des éoliennes de Saint-Seine-l'Abbaye,
- la station de Longvic au sud-est de Dijon,
- les stations de Thi-Châtel et de Chargey-lès-Gray qui encadrent le projet.

Les données sont obtenues selon des standards indiscutables sur des mâts normalisés de 10 m de hauteur. L'association VdV a donc demandé à Météo France de valider le choix du secteur de la Vingeanne pour l'installation de parcs éoliens.

Identificateur	Stations	Altitude (m)
①	Saint-Martin-du-Mont	578
②	Longvic	219
③	Thi-Châtel	278
④	Chargey-lès-Gray	244

Tableau 1 : Stations de Météo France servant de référence



Projet d'implantation d'une centrale de 9 éoliennes industrielles sur le parc dénommé « Trois Provinces »

Mémoire préparé par l'association pour la défense du patrimoine et du paysage de la Vallée de la Vingeanne (VdV)

Plus qu'un lieu, c'est une identité à protéger



Lait pur de la Vingeanne Posters par Théophile Alexandre Steinlen. Cette affiche fait le tour du monde de Los Angeles à Hong Kong

Adresse postale :

VdV
Maison de Champagne-sur-Vingeanne
6, rue Haute
21310 Champagne-sur-Vingeanne

Courriel : valleedepatrimoine@orange.fr

Président :

Michel de Broissia
Mobi : 06 62 90 36 74

Novembre 2015

NOUS PROTEGEONS LA VALLÉE DE LA VINGEANNE

Préambule

Dans l'analyse ci-dessous, l'association VdV se réfère au SRCAE de Bourgogne. En effet, le parc éolien des Trois Provinces sera principalement « ressenti » par les habitants de Côte d'Or situés directement en contrebas. Ce sera notamment le cas des habitants de la commune d'Orain.

Sommaire

Préambule	3
L'association pour la défense du patrimoine et du paysage de la vallée de la Vingeanne (VdV)	4
L'objet de l'association	4
Introduction	5
Réchauffement climatique et transition énergétique	5
Comparaison entre les différentes formes d'énergie renouvelable	6
Le parc éolien des Trois Provinces dans son environnement	8
Comment justifier des études séparées pour des parcs en grande proximité ?	8
Le vent en Vingeanne	8
Paysage et Patrimoine	9
Synthèse des sensibilités	9
La biodiversité	10
Tourisme	10
Les assertions d'Eole-Res	10
Santé	12
Les performances du parc de Saint-Selve l'Abbaye	12
Les emplois créés	13
Eaux souterraines et risques géologiques	14
Défrichement	14
Pollution lumineuse	15
Répartition de la manne financière	15
Démantèlement	15
Perte de valeur de l'immobilier	16
Dégradation du climat social	16
En conclusion : Un débat non démocratique, un manque de démocratie participative	16

L'association pour la défense du patrimoine et du paysage de la vallée de la Vingeanne (VdV)

L'objet de l'association

La vallée de la Vingeanne possède une identité forte fondée sur sa rivière, source de prospérité au cours des siècles. Eau en abondance, prairies naturelles et terres riches ont apporté, en dehors des périodes de guerre, une certaine aisance à ses habitants. Cela s'est traduit par des villages pittoresques possédant un bâti original, homogène et entretenu dans le respect de ce schéma général. Ainsi, de nombreux édifices, églises, lavoirs, moulins et châteaux sont protégés au titre des monuments historiques. Pour autant, les villages n'ont cessé de grandir avec un nouvel habitat permettant à de nombreux ménages d'associer le travail en ville avec la vie à la campagne.

Créée en septembre 2010, l'association VdV a pour objectif la défense de l'environnement et du patrimoine culturel de la Vallée de la Vingeanne :

- en promouvant un développement équilibré permettant d'associer croissance de la population et culture raisonnée des terres avec le nécessaire développement touristique et industriel dont notre vallée a besoin (tel le vélorail).
- en organisant des travaux de sauvegarde du patrimoine : débroussaillage de la voie ferrée, réflexion d'un bien commun telle une statue, une croix, un tableau, une espèce végétale ou animale rare, etc.
- en la protégeant de projets qui auraient un impact sur l'environnement, sur le paysage et sur la qualité de vie (tel le développement éolien inadapté chez nous).
- En célébrant notre identité par des manifestations festives telles la Journée rétro-mobilité du patrimoine au château d'Etrabonne à Champagne sur Vingeanne.

Introduction

La lecture laborieuse de l'étude d'impact, y compris celle du résumé non technique, montre l'inadéquation de ce travail vis-à-vis des objectifs poursuivis. Son rôle n'est-il pas de permettre à la population de comprendre les tenants et les aboutissants d'un tel projet. En vérité, disponible dans des mairies aux heures d'ouverture limitées, il est impossible pour une personne non avertie de se forger une opinion d'avis sur le sujet. D'ailleurs, cette étude réalisée par celui qui devrait être la futur exploitant¹ ne tend qu'à minimiser les effets d'un parc de 9 éoliennes d'une hauteur et d'une puissance encore hors du commun en France.

- L'étude d'impact est dispersée et il est difficile de comprendre où se trouvent les vrais impacts alors qu'il s'agit de l'objet même du travail. Tout est fait pour minimiser les impacts. Ainsi, l'installation d'éoliennes de 180 m de hauteur, avec des fondations exigeant plus de 1000 t de béton a un impact jugé « favorable » pour la qualité de l'air. Il ne faut pas non plus s'étonner que le baltage moyenne intensité à deux niveaux imposé par ces hauteurs hors du commun soit considéré comme ayant un effet « modéré ».
- Les effets cumulés très importants avec les parcs éoliens projetés d'Orain, des Ecoulottes, de Vingeanne EST, du Airebellois, de Chazeuil-Sacquenay et de Percy-le-Grand sont tout simplement minimisés ou ignorés.
- Les effets sur le paysage sont constamment minorés avec des commentaires rassurants.
- Comment ignorer les effets sur les habitats naturels alors que des espèces rares sont recensées tant en avifaune qu'en chiroptères ? Comment ignorer la présence de pelouses sèches ou d'une zone Natura 2000 à distance de vol de nombreuses espèces avec des éoliennes munies de pales d'une soixantaine de mètres (rayon balayé) en forêt ?

Cette enquête publique semble bien risible pour le grand public d'autant plus que les cartes de sensibilité ne représentent que très rarement la position des éoliennes (voir par exemple les cartes 28 à 32) !

Réchauffement climatique et transition énergétique

Depuis la fin 2011, en Allemagne, la production d'énergie électrique a été réajustée à énergie nucléaire constante. La puissance éolienne installée, fin 2014, est de 39 GW. Il serait donc naturel de voir baisser les émissions de CO₂. Pourtant comme le notaient « les Echos » dès le 8 mai 2014 :

*Les émissions de CO₂ en Allemagne augmentent depuis 2 ans
On a appris hier que l'Allemagne reste le premier pays émetteur de CO₂ de l'Union européenne et même qu'elle en émet de plus en plus. C'est évidemment surprenant*

¹ N'y a-t-il pas déjà là une anomalie flagrante. Comment peut-on être ainsi juge et partie ?

quand on connaît l'image propre de ce pays champion de l'environnement et des énergies vertes.

C'est pourtant la réalité décrite par les statistiques européennes et le bilan des émissions de gaz carbonique pour 2013. Et le résultat est que les émissions de l'Allemagne ont grimpé de 2% alors qu'elles ont reculé de 2,5% en Europe dans son ensemble.

Mais le problème de l'énergie électrique est archi-connu. L'énergie des renouvelables est intermittente (il y a du vent ou du soleil ou il n'y en a pas) alors que l'électricité ne se stocke pas. Il faut donc une énergie de « base » qui équilibre l'offre et la demande d'électricité.

Cela montre l'impasse à laquelle mène un changement brutal, effectué pour des raisons idéologiques sans prise en compte de la réalité des choses. Toute similitude avec ce que certains ayatollahs verts proposent en France serait fortuite.

On connaît la formule : l'enfer est pavé de bonnes intentions. En réalité aussi, le paradis écologique est pavé de mauvaises actions.

Notons par ailleurs l'étude d'impact du gazoduc Nord-Sud en cours d'étude et qui traverse notre région : « Le gaz permet d'accompagner le développement des énergies renouvelables en répondant à leur caractère intermittent et aléatoire ». Il apparaît là encore clairement, selon les professionnels du secteur, que le caractère aléatoire des énergies renouvelables impose un accompagnement par des centrales thermiques pour produire en temps réel la quantité d'énergie électrique juste nécessaire pour la consommation.

La commission d'enquête peut-elle expliquer en quoi le parc éolien des Trois Provinces contribuera à réduire les émissions de CO₂ pour notre production d'électricité ? Les contraintes liées à l'intermittence ne vont-elles pas comme en Allemagne se traduire par une augmentation des émissions ?

Rappelons que la production électrique française n'émet pas de CO₂ pour plus de 90% de sa production. S'il s'agit de lutter contre le réchauffement climatique, quel sera l'impact du parc des Trois Provinces ? Quel sera le CO₂ évité dans une analyse globale ?

Suite au développement précédent, l'affirmation du promoteur en page 361 du volume 2 d'une influence positive sur le climat par la réduction de gaz à effet de serre est inexacte. Le bilan carbone des pages 363 du volume 2 et suivantes n'est que poudre aux yeux. Les savants calculs réalisés ignorent la nécessité de faire fonctionner des centrales thermiques en parallèle.

Comparaison entre les différentes formes d'énergie renouvelable

L'augmentation du taux de CO₂ dans l'atmosphère et la dépendance de la France en termes de combustibles carbonés mènent en faveur de nouvelles sources d'énergie. La Directive sur les énergies renouvelables, adoptée dans le cadre du paquet énergie climat par les 27 États membres de l'UE le 12 décembre 2008, prévoit de porter en 2020 à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. Pour y parvenir, la Directive fixe des

² Résumé non technique de l'étude d'impact du gazoduc Val de Saône - CRT Gaz, 19/12/2014

objectifs pour chacun des États membres. Pour la France, il est de 23% et a d'ores et déjà été adopté par le Parlement.

C'est ainsi que le SRCAE de la région Bourgogne a établi les objectifs à atteindre d'ici 2020. L'effort correspond à la production de 6 000 GWh d'énergie renouvelable répartis³ tel qu'indiqué au tableau 1.

	Type d'énergie renouvelable	Nouvelles sources d'énergie à mettre en place d'ici 2020 (GWh)
1	Géothermie de surface	Très faible non lisible sur le graphique
2	Déchets ménagers	Très faible non lisible sur le graphique
3	Hydraulique	Très faible non lisible sur le graphique
4	Solaire photovoltaïque	725
5	Solaire thermique	375
6	Eolien	3200
7	Méthanisation	75
8	Autre biomasse chaleur	125
9	Bois-énergie	1500

Tableau 1 - Nouvelles sources d'énergie renouvelable à mettre en place d'ici 2020 dans le cadre du SRCAE de Bourgogne (p 5)

Un simple calcul permet d'établir le facteur de charge⁴ espéré à 24,4 % pour l'énergie éolienne.

Toutes les sources d'énergie citées au tableau précédent ne présentent pas les mêmes caractéristiques. Les sources 1, 2, 7, 8, 9 sont disponibles à la demande. C'est aussi le cas de l'énergie hydraulique ou du solaire thermique (3,5) disposant de capacités de réserve suffisantes. Ainsi un chauffe-eau bien dimensionné peut accumuler de la chaleur et la restituer à la demande. Il n'en va pas de même des sources d'énergie 4 et 6, le solaire photovoltaïque et l'éolien. Les cellules photovoltaïques ne seront pas efficaces la nuit ou s'il y a des nuages et l'éolienne s'arrêtera de tourner s'il n'y a pas de vent ou s'il y a trop de vent. C'est la raison pour laquelle ces sources d'énergie sont appelées « fatales ». Elles ne sont pas disponibles à la demande : la production peut être maximale à un moment où la

³ Les données du tableau sont tirées de la figure « Efforts à mener » du SRCAE (p 5) officiellement lisible.

⁴ Facteur de charge : rapport entre l'énergie produite généralement pendant une année, et l'énergie que fournirait la centrale éolienne qui fonctionnerait à 100 % de sa capacité nominale.

demande de consommation est faible, et vice-versa, la production peut être nulle en plein hiver par grands froids sous l'action d'un anticyclone.

Le parc éolien des Trois Provinces dans son environnement

Comment peut-on étudier séparément les parcs éoliens de Champütte et d'Orain qui ne sont distants que de quelques centaines de mètres ? Ce ne sont qu'un seul et même parc conçu par le même promoteur. Les limites de département ne peuvent pas servir d'aide. Ou alors, appliquons les règles de Champagne-Ardenne sur les distances entre parcs éoliens. En effet, le Schéma Régional Eolien édité par la région Champagne-Ardenne indique, page 115 :

"Aussi, l'inter-distance des différents parcs éoliens sera à adopter suivant les situations. On peut retenir que la distance de respiration sera plutôt de : 15-20 km pour un paysage ouvert type openfield, et de 5-10 km pour des paysages vallonnés et bocagers où les écrans boisés et le relief limitent les perceptions à moyenne et longue distance."

Comment justifier des études séparées pour des parcs en grande proximité ?

Le vent en Vingeanne

L'étude du vent dans la vallée de la Vingeanne est fournie en annexe de ce document. Avec des stations météorologiques à proximité, elle s'applique aux coteaux de la vallée de la Vingeanne et donc au projet des Trois Provinces. Elle démontre que cette région n'est en rien adaptée à cette source d'énergie.

Une étude de Météo France indique que le vent souffle en rafales. Comment ces variations rapides de vent sont-elles prises en compte dans l'étude d'impact ?

Il faut aussi noter ici l'indigence de traitement donnée à l'étude du vent par le promoteur qui occupe 5 pages des volumineux mémoires, répétant à deux endroits différents les mêmes informations. Tout juste sait-on que les données corrigées donneraient une vitesse moyenne de vent de 6 m/s à 120 m. C'est vraiment la limite basse pour ces grandes éoliennes. Ces 6 m/s à 120 m estimés au mât de mesure mériteraient quelques explications :

- Le mât de mesure est situé à découvert sur le sommet dénudé à 352 m d'altitude. Les pieds des éoliennes sont en forêt à des altitudes comprises entre 316 et 345 m.
- Aucune mention n'est faite de l'effet de rugosité de la forêt ou de l'altitude plus basse des éoliennes C1 à C9. Pourtant, la carte de France des vents cautionnée par l'ADEME indique, au tableau suivant, une perte de vitesse de 1 m/s en forêt à 50 m de hauteur (en rouge pour la zone qui nous concerne, la moins ventée de France).

Altitude (m)	En forêt	Sur terrain découvert	En mer	En mer	En mer	Tableau 2: extrait de la carte des vents de France
10	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	
20	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	
30	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	
40	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	
50	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	
60	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	
70	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	
80	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	
90	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	
100	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	

⁵ Analyse du vent dans la vallée de la Vingeanne, VdV, juin 2015

Paysages (Falsification)

Le projet éolien des Trois Provinces concerne le cours moyen de la Vingeanne. Dans sa partie amont, la Vingeanne coule en Haute-Marne avant de pénétrer dans le département de la Côte d'Or aux environs de Couchamp. A partir de là, le suffixe « sur Vingeanne » a été librement ajouté au nom de tous les villages indiquant une appartenance forte et proclamée à la rivière qui a été et reste une source de bien-être pour ses habitants. Cette vallée est remarquablement célébrée par l'affiche de STEINLEN, en page de garde de ce texte, qui a fait le tour du monde.

Il est curieux de constater que l'Atlas des Paysages de la Côte d'Or, datant de novembre 2010, signé par le préfet, classe toute cette partie de la vallée de la Vingeanne comme ayant un enjeu paysager « fort ». Comment est-il possible de transformer ainsi tout un territoire que le préfet de Bourgogne lui-même cherchait à protéger ? Remarquons d'ailleurs que le projet a été judicieusement choisi pour ne pas gêner les habitants de Champlitte tout en procurant des revenus supplémentaires à la commune.

La commission d'enquête doit expliquer comment le projet des Trois Provinces va respecter les préconisations de ce rapport sachant que les éoliennes projetées vont surplomber notre vallée.

La carte des perceptions, volume 2 page 41 montre bien l'omniprésence des éoliennes accentuée par les panoramas exceptionnels le long de la Vingeanne. Ce constat est renforcé à la page 43 (sensibilité à l'échelle intermédiaire).

Le promoteur ne reconnaît qu'une sensibilité faible à la vallée de la Vingeanne (secteur central, page 315, volume 2) sans effet de surplomb des bourgs de la vallée de la Vingeanne. C'est totalement inexact pour la commune d'Orain par exemple.

Synthèse des sensibilités

La figure de la page 60 présente une synthèse des sensibilités de l'état initial. A la simple lecture de cette carte, il apparaît que :

- Les éoliennes C8 et C9 sont dans une zone de sensibilité forte.
- Les éoliennes C1, C2, C3, C4, C7 sont dans zone de sensibilité modérée mais en très grande proximité d'une zone à sensibilité forte.
- Seules les éoliennes C5 et C6 sont dans zone de sensibilité modérée.

En revanche, aucune éolienne ne se trouve en zone de sensibilité faible. Pourtant dans les conclusions, l'ensemble du projet est jugé de sensibilité modérée et aucune éolienne n'en est exclue.

Il en va de même à la page 308 pour les axes de circulation où la sensibilité est jugée modérée. Pourtant, la figure de la page 314 démontre une visibilité quasi permanente avec le parc projeté.

La biodiversité

Le préfet de Bourgogne a signé début mai 2015 l'arrêté de création du SRCE de Bourgogne (cf site de la préfecture). Il est indiqué dans le document plan d'action stratégique :

"La transition vers une économie basée sur les énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité et des continuités écologiques. En effet, les éoliennes, les centrales hydroélectriques, les champs de panneaux photovoltaïques, les cultures destinées à la production de biocarburant et les lignes électriques sont autant d'éléments qui peuvent fragmenter les milieux naturels.

Le développement des énergies renouvelables doit donc se faire dans une logique d'économie et de bonne gestion de l'espace, en évitant de détruire ou de fragmenter de nouveaux espaces naturels, agricoles et forestiers, et en réutilisant les espaces artificialisés existants (friches industrielles abandonnées, utilisation des toitures de grands bâtiments tertiaires, industriels...) (objectif 2.4)

Les porteurs de projets visant au développement des énergies renouvelables doivent par ailleurs être sensibilisés par les donneurs d'ordre public à l'importance de la prise en compte des continuités écologiques"

Quelle réponse la Commission d'Enquête peut-elle apporter à cette affirmation désormais possible dès lors que le SRCE a fait l'objet d'un arrêté ? Comment entend-elle faire application de ces principes ? Le projet les respecte-t-il alors qu'il contribue à une densification des parcs éoliens et donc à une irrémédiable atteinte à la biodiversité ?

Tourisme

Les assertions de Fake-Res

A la page 463 du volume 2, Etude d'Impact, il est noté que : « L'énergie éolienne est majoritairement perçue positivement par le public car elle est avant tout spectaculaire du fait de la taille des éoliennes, elle respecte l'environnement (énergie renouvelable) et son mouvement est harmonieux. Il est donc courant de voir, sur des parcs en fonctionnement ou sur des parcs en chantier, affluer les visiteurs. Ainsi, dans le monde mais aussi en France, des installations éoliennes constituent des points d'attrait importants. »

Ainsi, le promoteur voit dans le parc éolien des Trois Provinces une chance de développement touristique pour la région. Cela semble pour le moins colotté d'affirmer que les éoliennes les plus hautes jamais construites en France (180 m) et qui vont former un élément d'un immense parc industriel classé ICPÉ tout au long de la vallée de la Vingeanne, seront une chance touristique pour la région. Suffit-il d'affirmer des inepties que tout individu normal rejettera pour en faire une vérité ?

Les gens qui viennent nombreux dans notre vallée font du tourisme Nature ou écologique. C'est ainsi qu'après 3 années d'exploitation, le Vélorail de la Vingeanne à Champagne-sur-Vingeanne est devenu une des activités touristiques majeures de notre secteur. Ils

souhaitent trouver une campagne authentique et non dénaturée par des projets sans rapport avec son paysage et son patrimoine.

Mais regardons de plus près les assertions du promoteur qui fournit une photo d'intégration dans le paysage à Treilles et Fitou (volume 2, figure 233, p. 463). Une étude sur plan montre que la photo, prise de l'étang de Leucate dont on voit la rive, est à une distance de l'ordre de 5 km des éoliennes. C'est une distance plus grande que la largeur de la vallée creusée par la Vingeanne d'un haut de coteau à l'autre ! Mais, il faut poursuivre la comparaison. En effet, le site web d'Eole-RES⁵ donne les caractéristiques de ces machines (voir la figure 7) : hauteur bout de piles 79 m, capacité des éoliennes de 1,3 MW. Il s'agit donc d'éoliennes 2,3 fois plus courtes que celles du projet des Trois Provinces.

La comparaison est pour le moins trompeuse.

D'ailleurs, il n'est pas difficile de trouver sur le web des images beaucoup moins avantageuses même pour ces éoliennes qui nous semblent bien petites⁶ en comparaison des nôtres.

Pour en finir avec cet aspect, notons à la figure 8, l'opinion de la DREAL du Languedoc, surfigée en jaune par nos soins, qui semble regretter les décisions antérieures.

Figure 1 : Parc éolien de Fitou



SOUTHERN COAST RES PARK ÉOLIEN

Éligible	Langues des Pyrénées
Nombre d'éoliennes	15
Type d'éolienne	3 MW
Hauteur des piles de base	79 m
Capacité des éoliennes	1,3 MW
Altitude de base	120 m
Production annuelle	environ 30 000 MWh
Équivalent énergétique	environ 10 000 personnes
Énergie de CO2 évitée	environ 10 000 tonnes
Développement et durée de vie	20-25 ans
Exploitation	2015-2025
Surface de terrain	2000 m²

Le site de Fitou et les parcs éoliens



Le village de Fitou s'installe dans le creux d'un vallon sur le versant des Corbières maritimes. Les plateaux rocheux, couverts d'une maigre garrigue s'étendent autour du site et accueillent de nombreux parcs éoliens : trois groupes répartis entre Fitou, Treilles et Opoul-Périfou (Pyrénées Orientales). La forte concentration d'éoliennes autour de Fitou et la proximité par rapport au village posent des problèmes d'échasses et de saturation.

Figure 2 : Extrait de l'Atlas de la DREAL Languedoc

Santé

On trouvera en annexe une traduction des pages 353 à 355 du rapport final du congrès des médecins de Francfort⁷. Le rapport prend la forme d'une recommandation au gouvernement allemand pour faire des études "sérieuses, indépendantes, et ouvertes" sur les infra-sons, mais aussi sur les vibrations transmises par le sol du fait de la vibration de mâts de plus en plus hauts. Les médecins, qui semblent au demeurant assez bien documentés sur les phénomènes physiques à l'origine de ces phénomènes, veulent forcer l'état allemand à sortir du silence et de la négation. Rappelons que les infra-sons visés concernent essentiellement les éoliennes de puissance supérieure à 1,5 MW.

Suite au congrès de médecine allemand, où sont les certitudes sur l'innocuité des éoliennes ? Est-ce simplement comme le promoteur le laisse entendre un simple phénomène « Nocebo » ?

Les performances du parc de Saint-Selve l'Abbaye

A la page 42 du volume 2, le promoteur informe⁸ qu'avec le projet du parc des Trois Provinces, il produira de l'énergie pour 27 300 personnes par an (soit 64 000 MWh/an). C'est donc un facteur de charge prévu de 24,6%. Est-ce bien réaliste en se référant à l'expérience de Saint-Selve l'Abbaye ? Le retour d'expérience de ce parc⁹ est désastreux au point que les comptes sociaux de la société Eole-RES font apparaître au 31 octobre 2013¹⁰, p. 13 :

« Le résultat est positif pour toutes les filiales sauf pour l'un des parcs en exploitation.

⁵ <http://www.eolieres.com/fr/les-projets/le-south-coast-res-park-ecoliens>

⁶ Assemblée des médecins allemands, réunis en congrès à Francfort du 12 au 15 mai 2015, Beschlussprotokoll des 118. Deutschen Ärztetages in Frankfurt am Main vom 12. bis 15.05.2015 (PDF)

⁷ <http://www.lesdeuxrives.com/fr/le-village-de-vingeanne>

⁸ « Retour d'expérience du parc éolien emblématique de Saint-Selve l'Abbaye », Michel de BOSSIA, WWF, novembre 2014

⁹ Extraits du dépôt officiel des comptes de la société Eole-RES daté du 31 octobre 2013

En effet, compte tenu du niveau de vent observé sur le site au cours des 3 dernières années et si ce niveau devait se maintenir sur toute la durée de l'exploitation du parc, Eole-RES estime que le parc ne serait pas en mesure de rembourser l'intégralité des avances en compte-courant accordées à ce jour. En conséquence, Eole-RES a passé une provision de 14 700 000 Euros pour la perte potentielle qu'elle pourrait subir. »

L'analyse couramment admise par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne et les élus locaux consiste à proclamer que si un promoteur connaissait d'avance les mauvais résultats d'un parc, il éviterait de se lancer dans l'aventure. En réalité, rien n'est moins sûr. La réponse se trouve encore dans les comptes sociaux 2013 du pétitionnaire (p. 6) : « Faits caractéristiques de l'exercice » : « Opérations de cession de 5 parcs dans le cadre de la création d'un fonds d'investissements, ainsi que la cession d'une centrale éolienne d'une puissance de 20 MW. »

Le montage est simple : par exemple, l'association d'un parc éolien dans la Manche, d'un autre dans la Somme, et d'un troisième en Vingeonne vont constituer un fonds avec des revenus corrects en dépit des très mauvais résultats du dernier.

Il est intéressant de noter que, dans ses documents internes, le pétitionnaire reconnaît les très mauvaises performances du parc de Saint-Seine-l'Abbaye tout en proclamant des résultats meilleurs dans sa communication externe.

Comment est-ce calculé ?

Comment tenez-vous compte de l'intermittence ?

Quel sera la consommation de combustibles fossiles pour pallier les sautes de vent ?

Les emplois créés

A la page 453 du volume 2, il est indiqué que « 1 MW installé = 1,5 emploi eq. Temps plein. Ainsi, le parc éolien « Les Trois Provinces » pourrait générer ou permettre de maintenir une quarantaine d'emplois environ. »

On remarquera la forme du conditionnel. De quel type d'emplois s'agit-il ? Saisonniers ? A mi-temps ? CDD ou CDI... A partir de quelles données le promoteur fait-il une telle promesse ? S'agit-il d'emplois locaux ?

Quels sont les emplois directement affectés pendant la phase de chantier : génie civil, montage, électro-mécanique, VRO ?

Quels sont les emplois qui resteront pendant l'exploitation ? Quel sera leur nature ?

Feront-ils appel à une main d'œuvre locale ?

La commission d'enquête doit obtenir des éclaircissements à ce sujet.

Analyse du projet éolien

Page 13/17

visant à favoriser l'installation pérenne d'un nouveau boisement à terme propice aux espèces forestières.

Il manque des explications à la page 383. Il n'y a aucun texte faisant référence à la figure 195. Les mesures compensatoires de régénération de parcelles déjà boisées semblent bien insuffisantes.

Pollution lumineuse

A la page 483, du volume 2, le promoteur ne retient qu'une pollution lumineuse modérée. Il ajoute même : « Chel nocturne perturbé par Champette et les bords parsemés ». Ces perturbations ne doivent pas beaucoup impacter les habitants d'Orain !

Le promoteur semble totalement ignorer l'arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage lumineux des obstacles à la navigation aérienne¹⁴ (voir l'annexe 1). Selon la réglementation certainement bien connue du promoteur, il y aura deux séries de feux au dessus des arbres : 45 m et 120 ou 125 m sur le haut de la nacelle.

L'éclairage des mâts de mesure utilisent les mêmes feux moyenne intensité que les éoliennes. Nous pouvons confirmer d'expérience qu'ils sont visibles à plus de 15 kilomètres contrairement à ce qui est affirmé par le promoteur à la page 483, qui une fois de plus réduit les effets ressentis.

Jusqu'à quelle distance les éoliennes du parc des Trois Provinces seront-elles vues ? On verra déjà le mât de mesure de Bèze (105 m) depuis Arc-sur-Tille situé à 15 km à vol d'oiseau.

Répartition de la manne financière

A la page 454 du volume 2, il est indiqué :

Retombées fiscales (IFER : 7120€/MW ou 1er Janvier 2013 soit 242 000€/an minimum + la Contribution Economique Territoriale (CET)

La commission d'enquête doit demander au promoteur de justifier ces sommes :

- Comment ont-elles été définies ?
- Au vu de quels textes légaux ?
- Quelle est leur répartition entre la Communauté de Communes et les communes d'implantation.
- Que prévoient les statuts sur ce point ?

La commission d'enquête doit obtenir des réponses précises et motivées et indiquer les textes légaux dont il est fait application.

Démantèlement

Au cours d'une réunion publique, l'association VdV avait posé une question au promoteur sur le coût du démantèlement. A l'époque, monsieur Suérot, d'Eole-RES, avait répondu

¹⁴ Arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage lumineux des obstacles à la navigation aérienne (Version en vigueur au 1er janvier 2013)

faire soulever ainsi ses risques géologiques

L'étude d'impact fait apparaître à la page 20 un profil géologique karstique avec des eaux de captage (Etude d'impact volume 2, page 20) :

Quant aux eaux souterraines, elles concernent la masse « Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône - FDR0G123 », vénérable du fait du caractère karstique du sous-sol. L'aire d'étude rapprochée s'inscrit à ce titre sur deux périmètres de protection éloignée de captage d'alimentation en eau potable (captage AEP) des sources de la Popétière (ou Nord de Lefford, 1,2 km) et d'un Vhrer (alimente Champette, Montarlot, Frettes grâce à 3 réservoirs, 1km).

Cependant le tableau page 21 ne retient qu'un impact modéré. Pourtant, dans le même contexte géologique, à quelques kilomètres de distance, on retrouve bien des impacts sérieux et irréversibles sur l'environnement suite à l'installation d'éoliennes de 130 m de hauteur :

Enquête publique de GRT Gaz¹⁵ : Une étude d'impact de GRT Gaz, pièce n° 16, fait état de dégradation irréversible consécutive à l'installation d'éoliennes dans des terrains karstiques comme ceux de la vallée de la Vingeanne. En effet, selon ce document, à la Combe Suzon à Esnoms-au-Val (à quelques km du projet des Trois Provinces), l'installation d'éoliennes a eu un effet irréversible sur la circulation des eaux souterraines d'un captage d'alimentation en eau potable.

Un complément d'études sera donc nécessaire dans le cadre de ce projet après le retour d'expérience de la Combe Suzon. Quelle autorité compétente sera en mesure de contrôler les études avant de donner une autorisation d'exploiter au promoteur ?

Ajoutons, concernant les risques géologiques, que la formation de dolines n'est pas évaluée alors qu'il existe des évidences de cavités souterraines.

Défrichement

Notons les arrangements douteux du promoteur avec l'ONF et la commune pour réduire les mesures compensatoires au défrichement :

- Les surfaces à reboiser sont réduites au prétexte d'une amélioration des chemins forestiers.
- La compensation ne pourrait en définitive qu'être virtuelle puisqu'elle dépend de la régénération naturelle, voir l'extrait de la page 382. Dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement, au titre des articles R 311-2 à R 313-3 du code forestier, EOLE-RES s'engage, en compensation du défrichement effectué, à replanter des parcelles qui nécessiteront à l'avenir une régénération. Ainsi, des plants seront replantés là où la régénération ne se fait pas naturellement. Vis-à-vis des habitats naturels, cette mesure constitue en soit une mesure d'accompagnement

¹⁵ Extrait du dossier soumis à enquête publique "Artère du Val de Saône" GRTgaz, Pièce 06 Etude d'impact du 18/12/2014 / Annexe 8-Diag environnement

que la vente de l'acier assurerait le coût du démantèlement. Que se passe-t-il si les mâts choisis sont en béton ?

Les 50 000 € provisionnés fournissent à peine de quoi faire venir la grue adéquate. Avec des mâts de surcroît en béton de 13,20 m de diamètre, on sera loin du compte.

Les 50 000 € seront-ils versés sur un compte bloqué indépendant du promoteur ?

Quel est le coût réel du démantèlement ? La commission d'enquête doit exiger une réponse du promoteur. Qui paiera la facture si cela dépasse 50 000 € ?

Que restera-t-il comme volume de béton après démantèlement ?

Perte de valeur de l'immobilier

Le promoteur réalise une fois de plus des comparaisons douteuses. A la page 453 du volume 2, il se réfère au site de Lésgnan-Corbieres avec des éoliennes de 64 m de hauteur.

Pourriez-vous demander au promoteur de fournir une étude comparative avec des éoliennes de 180 m de hauteur et de 3 MW en puissance ?

Quel sera la perte de valeur de l'immobilier avec des aérogénérateurs de 180 m (jamais vus tant en hauteur qu'en puissance) ? Plusieurs jugements de tribunaux ont retenu des pertes substantielles. Il est surprenant que le promoteur n'en fasse pas état. C'est été le cas d'une étude impartiale. Mais, il est vrai que dans ce cas, le promoteur est juge et partie !

Dégradation du climat social

Des amitiés de longue date se défont, des amosités importantes se créent autour de ces projets.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Y a-t-il eu une communication suffisante ? Les élus ont-ils eu suffisamment de recul vis-à-vis du promoteur ?

En conclusion : Un débat non démocratique, un manque de démocratie participative.

Le projet éolien est resté globalement une affaire de certains élus et la population a été mise devant le fait accompli.

Notre association a réalisé une réunion à Champette le 22 octobre 2015. Plus de cent personnes étaient présentes et débattaient le projet.

3.2. Balisage lumineux de jour

Chaque éolienne est dotée d'un balisage lumineux de jour assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 cd). Ces feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).

3.3. Balisage lumineux de nuit

Chaque éolienne est dotée d'un balisage lumineux de nuit assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 cd). Ces feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).

Dans le cas d'une éolienne de hauteur totale supérieure à 150 m, le balisage par feux moyenne intensité décrit ci-dessus est complété par des feux d'obstacles basse intensité de type B (feux à éclats rouges de 200 cd) installés sur le fût. Ils doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°). Un ou plusieurs niveaux intermédiaires sont requis en fonction de la hauteur totale de l'éolienne conformément au tableau suivant :

HAUTEUR TOTALE DE L'ÉOLIENNE	NOMBRE DE NIVEAUX	HAUTEURS D'INSTALLATION des feux basse intensité de type B
150 < h ≤ 200 m	1	45 m
200 < h ≤ 250 m	2	45 et 90 m
250 < h ≤ 300 m	3	45, 90 et 135 m
...
150 + (n - 1)*50 m < h ≤ 150 + n*50 m	n	Tous les 45 m jusqu'à n*45m

Il est clairement écrit que l'installation d'éoliennes près d'Esnooms-sous-Val (Haute-Marne) ont un impact irréversible sur un captage AEP donc sur la circulation d'eau souterraine.

Carrière de la Carrière de Bagny à Esnooms
La carrière actuelle est située sur l'axe de la route.

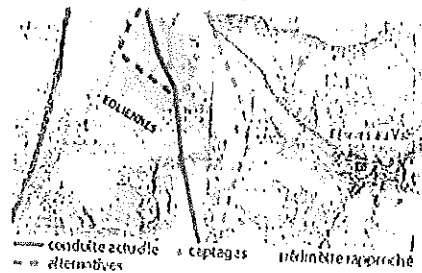
Carrière de la Vallée de la Vierge et Bagny
La carrière actuelle est située sur l'axe de la route.

Carrière de Bagny à Esnooms
La carrière actuelle est située sur l'axe de la route.

Carrière de la Carrière de Bagny à Esnooms
La carrière actuelle est située sur l'axe de la route.

Une alternative est possible en se décalant vers l'ouest (recommandation convergente à celle de la ZNIEFF de Rang Bagny).
Attention : il y a eu de gros problèmes avec l'implantation des débris. Lors de fortes pluies, il y a eu perturbation des captages d'eau souterraine et en conséquence, un impact sur le captage AEP. Il est préférable de rechercher une alternative plus à l'est.

Cette installation des parcelles de captage d'Esnooms-sous-Val est recommandée.



Analyse du vent dans la vallée de la Vingeanne
Association VdV
Juin 2015

Analyse du vent dans la vallée de la Vingeanne
Association VdV
Novembre 2015

Sommaire

Etude de Météo France	1
Présentation des stations météorologiques	1
Vents en moyenne horaire	2
Vents en rafales	2
Conclusion de Météo France	3
Répartition du vent moyen par classe d'intensité de vent	3
Conclusion	4
Comparaison du potentiel éolien des sites	4
Conclusion générale	6

Sommaire

Etude de Météo France	1
Présentation des stations météorologiques	1
Vents en moyenne horaire	2
Vents en rafales	2
Conclusion de Météo France	3
Répartition du vent moyen par classe d'intensité de vent	3
Conclusion	4
Comparaison du potentiel éolien des sites	4
Conclusion générale	6

Etude de Météo France

Présentation des stations météorologiques

Météo France a été sollicitée par l'association VdV pour analyser les vents dans la vallée de la Vingeanne. L'analyse a été réalisée à partir des données statistiques de 4 stations de Météo France présentées au tableau 1 :

- la station de Saint-Martin du Mont située au pied des éoliennes de Saint-Seine-l'Abbaye,
- la station de Longvic au sud-est de Dijon,
- les stations de Til-Châtel et de Chargey-lès-Gray qui encadrent le projet.

Les données sont obtenues selon des standards indiscutables sur des mâts normalisés de 10 m de hauteur. L'association VdV a donc demandé à Météo France de valider le choix du secteur de la Vingeanne pour l'installation de parcs éoliens.

Identificateur	Stations	Altitude (m)
①	Saint-Martin-du-Mont	578
②	Longvic	219
③	Til-Châtel	278
④	Chargey-lès-Gray	244

Tableau 1 : Stations de Météo France servant de référence

Etude de Météo France

Présentation des stations météorologiques

Météo France a été sollicitée par l'association VdV pour analyser les vents dans la vallée de la Vingeanne. L'analyse a été réalisée à partir des données statistiques de 4 stations de Météo France présentées au tableau 1 :

- la station de Saint-Martin du Mont située au pied des éoliennes de Saint-Seine-l'Abbaye,
- la station de Longvic au sud-est de Dijon,
- les stations de Til-Châtel et de Chargey-lès-Gray qui encadrent le projet.

Les données sont obtenues selon des standards indiscutables sur des mâts normalisés de 10 m de hauteur. L'association VdV a donc demandé à Météo France de valider le choix du secteur de la Vingeanne pour l'installation de parcs éoliens.

Identificateur	Stations	Altitude (m)
①	Saint-Martin-du-Mont	578
②	Longvic	219
③	Til-Châtel	278
④	Chargey-lès-Gray	244

Tableau 1 : Stations de Météo France servant de référence

La carte ci-dessous (figure 1), tirée du Géoportail, montre les 4 stations météorologiques de Météo France avec leur identificateur. Le parc éolien projeté est indiqué par le symbole ☉.

Météo France a analysé les 4 stations météorologiques selon 2 critères principaux : les vents moyens horaires qui assurent une continuité de la vitesse du vent dans le temps, les vents soufflant en rafales qui perturbent le bon fonctionnement des anémomètres.



Figure 1 : Stations météorologiques de référence et site projeté

Les statistiques météorologiques résultantes de cette étude sont données aux tableaux 2 et 3.

Vents en moyenne horaire

	Vent < 4,5 m/s	4,5 < Vent < 8 m/s	Vent > 8 m/s
1. St-Martin-du-Mont	69,7%	33,4%	3,5%
2. Longvic	72,4%	25,1%	2,5%
3. Chargey-lès-Gray	84,4%	14,2%	1,4%
4. TIL-Châtel	84,2%	15,0%	0,6%

Tableau 2 : Stations de Météo France servant de référence

Vents en rafales

	Vent < 4,5 m/s	4,5 < Vent < 8 m/s	Vent > 8 m/s
5. St-Martin-du-Mont	23,0%	45,9%	31,1%
6. Longvic	39,2%	39,7%	21,1%
7. Chargey-lès-Gray	45,5%	37,7%	16,6%
8. TIL-Châtel	47,5%	36,6%	15,9%

Tableau 3 : Stations de Météo France servant de référence

Météo France conclut cette seconde partie de son rapport en indiquant :

Le graphe précédent montre clairement que Chargey-lès-Gray et TIL-Châtel ont des répartitions de vent moyen très proches, toutes directions confondues ; leur distribution est centrée autour de 2 m/s.

La distribution des vents moyens de Dijon est décalée autour de 2,5 m/s et celle de Saint-Martin-du-Mont autour 3,5 m/s. Ces distributions sont étalées davantage.

Conclusion

Le parc des Trois Provinces projeté se présente sous des conditions très défavorables. L'énergie produite par une éolienne est proportionnelle à la vitesse du vent au cube ce qui accroît encore plus la différence.

Comparaison du potentiel éolien des sites

La production d'une éolienne VESTAS V90 identique à celles installées sur le parc de Saint-Seine l'Abbaye est reproduite à la colonne 3 du tableau 4. Elle présente la même allure générale que celle donnée à la figure 2 ci-dessous.

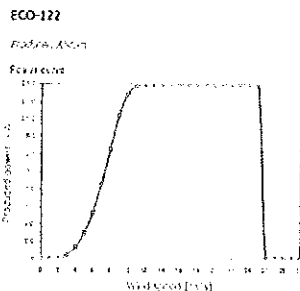


Figure 2 : Puissance kW fonction de la vitesse du vent

Il est ainsi possible de reconstituer plus finement le potentiel éolien de cette éolienne et d'effectuer des comparaisons entre les 4 stations météorologiques de Météo France en utilisant les distributions de vents moyens montrées à la figure 4. La vitesse moyenne à 85 m (colonne 2), hauteur de l'axe

Conclusion de Météo France

Le site de St-Martin-du-Mont est le plus venté des quatre sites. Les vents forts soufflent essentiellement sous forme de rafales. A partir de 8 m/s, l'éolienne Vestas V90 installée sur le site de Saint-Seine l'Abbaye fournit 650 kW soit 32% de sa puissance nominale. Les vents supérieurs à 8 m/s atteignent 31,1 % du temps en rafales, mais seulement 3,9% en vitesse moyenne horaire.

En terme de vitesse de vent, le site de Longvic vient après celui de St-Martin-du-Mont. Les vitesses de vents y sont significativement plus faibles avec des vents qui soufflent là encore principalement en rafales.

Les sites les moins ventés sont ceux de Chargey-lès-Gray et TIL-Châtel. Ces deux sites plutôt rapprochés montrent une étonnante similitude en terme de vitesse de vent. Les vitesses moyennes horaires y sont plus que deux fois plus faibles qu'à St-Martin-du-Mont et significativement moins importantes qu'à Longvic. Le rapport entre les vents en rafales et les vents faibles augmentent encore par rapport aux deux autres stations météorologiques

Météo France conclut cette partie de son rapport en indiquant :

Dans une perspective d'exploitation de l'énergie éolienne, il faut noter que les vents forts en rafales ou vents instantanés perturbent le bon fonctionnement des éoliennes, contrairement aux vents moyens qui s'installent de manière plus stable et durable.

Seule une valeur suffisamment élevée de vent moyen peut assurer le bon fonctionnement d'une éolienne, ceci constitue une condition nécessaire; pour la rendre suffisante, il faudra s'intéresser à l'information plus détaillée de la répartition de ce vent moyen par classe d'intensité de vent."

Répartition du vent moyen par classe d'intensité de vent

Pour approcher plus finement l'intérêt de la mise en place d'éoliennes, il est intéressant de regarder plus précisément la distribution des vents horaires moyens par pas de 1 m/s. C'est ce qui a été réalisé par Météo France (figure 4).

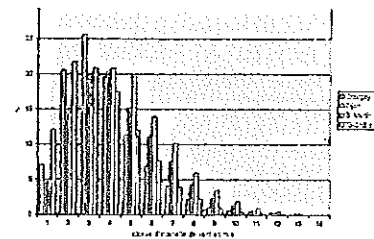


Figure 4 : Distribution des vents moyens

Les vents moyens horaires sont, sur les sites de Saint-Seine l'Abbaye et de Saint-Martin-du-Mont, plus faibles que ceux de Longvic et de Chargey-lès-Gray. L'altitude des deux sites qui encadrent la vallée de la Vingeanne est très proche. Le parc de Meebélis est à la même altitude que le site de Chargey-lès-Gray tout proche.

des éoliennes VESTAS V90 de Saint-Seine l'Abbaye, est déduite de celle obtenue par Météo France sur un mat normalisé de 10 m avec un facteur de rugosité de 0,15 (colonne 1). Les colonnes 4 à 7, donnent la fréquence des vents pour chaque classe de vent. Par exemple, le vent souffle en moyenne à 5 m/s : 20 % du temps à St-Martin-du-Mont, 15,1% du temps à Longvic, 12,1% du temps à TIL-Châtel et 11,4% à Chargey-lès-Gray.

Vt moy horaire à 10 m (m/s)	Vt moy à 85 m (m/s)	Puissance délivrée (kW)	Fréquence (%)			
			St-Martin-du-Mont	Longvic	TIL-Châtel	Chargey-lès-Gray
1	1,4	0	1,3	4,8	12,1	7,1
2	2,8	0	5,0	14,9	21,8	20,6
3	4,1	0	15,5	19,2	20,9	26,7
4	5,5	140	20,9	18,3	17,5	19,6
5	6,9	330	20,0	15,1	12,1	11,4
6	8,3	712	13,9	11,0	7,8	6,8
7	9,8	1495	10,2	7,6	4,0	4,1
8	11,0	1859	6,0	4,2	2,3	2,2
9	12,4	1849	3,5	2,4	0,9	1,0
10	13,8	2000	2,0	1,3	0,4	0,6
11	15,2	2000	0,9	0,6	0,2	0,4
12	16,6	2000	0,6	0,3	0,1	0,3
13	17,9	2000	0,2	0,2	0,0	0,1
14	19,3	2000	0,1	0,1	0,0	0,0

Tableau 4 : Distribution des vents moyens et puissance associée délivrée (kW)

En appliquant cette distribution des vents moyens sur une année (24 heures par jour, 365 jours par an), il est possible :

- de calculer l'énergie fournie pour des vents correspondant à chaque station météo en MWh,
- de la comparer à l'énergie nominale (2 MW * 365 jours * 24 heures, soit 17 520 MWh) pour obtenir le facteur de charge.

Le résultat est donné au tableau 5.

	Chargey-lès-Gray	Longvic	St-Martin-du-Mont	TIL-Châtel
Énergie (MWh)	2334,8	3370,3	6265,2	2250,9

Tableau 5 : Production énergétique annuelle

La production énergétique en MWh rapportée à la production nominale (17 520 MWh) permet de calculer, au tableau 6, le facteur de charge théorique (ligne 2). Il est normal de trouver un facteur de charge théorique supérieur au facteur de charge réellement constaté de 18%¹. En effet, les calculs ne tiennent pas compte, par exemple, des phénomènes transitoires lorsque la vitesse moyenne horaire

¹ Retour d'expérience du parc éolien expérimental de Saint-Seine l'Abbaye, Association VdV, Novembre 2014

varie rapidement au du temps et de l'énergie nécessaires pour faire tourner l'éolienne autour de son axe lorsque sa direction change.

	Chargy-les-Grays	Longvic	St-Martin-du-Mont	Til-Châtel
Énergie totale (MWh)	2334,8	3370,3	5265,2	2250,9
Facteur de charge théorique	13,3%	22,1%	30,1%	12,8%
Facteur de charge effectif	8,0%	13,2%	18,0%	7,7%

Tableau 6 : Énergie annuelle produite et facteurs de charge

Conclusion générale

Cette étude montre que le parc éolien des Trois Provinces n'a pas de justification. L'analyse des données des stations météorologiques de Météo France, établies selon des critères incontestables, montre l'inadéquation totale de ce site : le vent souffle en rafales, les vents moyens sont très faibles en comparaison de ceux du parc de Saint-Seine l'Abbaye. Ce sont même les plus faibles de tout un large secteur ouest du département puisque le site de Longvic est systématiquement plus venté que ceux encadrant le projet (Til-Châtel et Chargy-les-Grays). Les résultats financiers catastrophiques du parc éolien de Saint-Seine l'Abbaye laissent entrevoir un fiasco encore plus grand pour le parc des Trois Provinces.

TOP VI : Rapport d'activité de la Chambre fédérale des médecins pages 353 à 355

Titre : Intensification de la recherche sur l'impact éventuel sur la santé du à l'exploitation ou au développement des installations de production éolienne.

Recommandations du conseil d'administration

La proposition de résolution du Dr. Bernd Lütke (l'imprimé N° VI - 106) est transmise au conseil d'administration de la Chambre fédérale des médecins sous la forme de avis qui suit :

L'énergie éolienne constitue l'une des formes d'énergie renouvelables qui sera le plus abondamment utilisée à l'avenir. Cela résulte du consensus social issu de la décision de sortie du nucléaire à l'été 2011. La sortie de l'énergie nucléaire montre que certains aspects problématiques de son utilisation ont été reportés dans le futur : à ce jour la question du stockage définitif des barres de combustible n'est pas vraiment résolue.

Pour les formes d'énergie renouvelables, l'avancée était que le cycle de vie complet de ces technologies devra inclure la planification et l'estimation du risque depuis la mise à disposition des matières premières jusqu'à l'élimination des déchets. Cela exige la connaissance, établie de manière scientifique, de l'impact éventuel sur la santé, afin de pouvoir entreprendre l'évaluation argumentée du bénéfice, de l'acceptabilité d'une déterioration évitée, ainsi que des risques.

En particulier, en ce qui concerne les émissions dans les fréquences basses et dans la gamme des infrasons, il n'existe aucune étude solide et indépendante, qui ait recherché l'impact en dessous du seuil d'audition avec une méthode de mesure appropriée à cette plage de fréquences. L'inocuité pour la santé de ces émissions sonores n'est donc pas prouvée actuellement.

C'est pourquoi le 118^{ème} Congrès des médecins allemand invita le gouvernement fédéral

- à mettre fin, par la recherche scientifique, au manque de connaissances sur l'impact sur la santé du aux infrasons et aux basses fréquences des installations éoliennes,
- à faire la lumière sur les questions non résolues dans le domaine des méthodes de mesure,
- le cas échéant, à harmoniser la réglementation de manière à ce que le développement et l'exploitation des installations d'énergie éolienne puisse se faire dans la réflexion, de façon sérieuse, sous expertise complète, de manière durable et responsable vis à vis de la société toute entière.

Argumentation :

À propos de l'impact sur la santé des infrasons (en dessous de 20 hertz) et des sons de très basse fréquence (en dessous de 100 hertz) émis par les installations de production éolienne, il existe encore des questions non résolues, par exemple l'effet du bruit sous le seuil d'audition, ou l'effet d'une durée d'exposition croissante aux basses fréquences. Il faut donc réexaminer le besoin d'harmonisation des méthodes de mesure et de la réglementation, la transposabilité à de grandes installations des modèles d'émission et de propagation relatifs aux petites installations éoliennes, ainsi que les règles imposées pour la mesure et l'évaluation des fréquences basses (de 0,1 à 20 Hz).

Objectifs fondamentaux :

- recherche systématique, transparente, résultats accessibles, empirique, sur la bande de basses fréquences susceptible de pénétrer dans le corps humain
- mise en réseau avec les groupes qui font déjà de la recherche sur ce domaine depuis longtemps à l'étranger
- mise à disposition continue des résultats et des méthodes de mesure
- arrêt de nouvelles constructions trop proches des habitations jusqu'à ce que des données fiables et suffisantes soient disponibles, qui excluent toute mise en danger de manière certaine
- concernant les problèmes de distance, de propagation du bruit et de projection des ombres, il faut prendre en compte, en plus de la hauteur des installations, la position des éoliennes par rapport aux habitations, qui dépend à la fois du contexte topographique, du vent dominant, et de l'exposition au soleil. Si un parc éolien se trouve à l'opposé des habitations par rapport au vent et aux rayons du soleil, la propagation du bruit et la projection des ombres sont plus gênants pour les habitations.
- la directive technique pour la protection contre le bruit a besoin d'être réformée, car elle protège de manière insuffisante, et ne peut pas continuer à être utilisée comme prescription de protection.
- la recherche acoustique menée jusqu'à présent doit jouer son rôle de protection de la santé sur les toutes les plages de l'exposition au bruit, et pas seulement pour les installations éoliennes.
- il est important de mener des investigations sur les bruits de structures (vibrations des solides à des fréquences basses de 100 Hz à 0,1 Hz), qui sont émis par les installations éoliennes modernes sous une forme dangereuse.
- Les vibrations se produisent aussi quand les rotors des éoliennes sont à l'arrêt, du fait de ces oscillations de flexion de mâts extrêmement hauts. Elles se transmettent par l'intermédiaire des massifs de fondation au sol environnant. Suivant la situation de l'implantation des installations éoliennes au regard du relief et de la morphologie des sols (couches géologiques) les vibrations peuvent sans aucun problème se propager jusqu'à 10 km et au-delà dans les maisons d'habitations. S'occuper uniquement des infrasons transmis par l'air et mener des investigations sur ces infrasons n'est pas suffisant pour expliquer les phénomènes et apporter des connaissances utilisables.
- Dans le cadre des mesures faites pour évaluer les risques pour la santé, à l'avenir, on devra faire toujours plus de mesures à l'extérieur et à l'intérieur des maisons d'habitation (aux endroits utilisés par la presque totalité des calculs acoustiques utilisés jusqu'ici).
- L'interaction des vibrations des corps solides et des infrasons transmis par l'air peut baisser de manière significative le seuil de perception des personnes atteintes. Ce qui explique que les problèmes de santé de ces personnes peuvent déjà se produire à des niveaux très bas.



Retour d'expérience du parc éolien emblématique de Saint-Seine l'Abbaye

Michel de Boissia

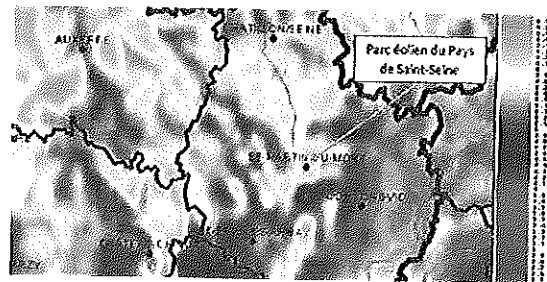
Association pour la défense du patrimoine et du paysage de la vallée de la Vingeanne
Mairie de Champagne - 6, rue Haute - 21310 Champagne sur Vingeanne
novembre 2014

1) Introduction

Dans le cadre du développement éolien en Côte d'Or, le parc éolien de Saint-Seine l'Abbaye a revêtu une importance particulière. L'endroit était bien choisi puisqu'il était considéré comme une des zones les plus favorables à ce type d'implantation à proximité de la station météorologique de Météo France à Saint-Martin du Mont. La station étant située au cœur du projet, le promoteur disposait d'un historique fiable des données de vent. Avec 25 éoliennes de 2 MW, le premier parc éolien de Bourgogne a été mis en service en mars 2009 et inauguré en grande pompe le 15 mai. Cinq ans après, il convient de réaliser un retour d'expérience en termes de production d'électricité et de retour sur investissement.

2) La carte des vents en Bourgogne

La carte ci-dessous montre bien que le choix de Saint-Seine l'Abbaye était bien justifié pour un projet qui devait servir de démonstrateur à l'ensemble du département.



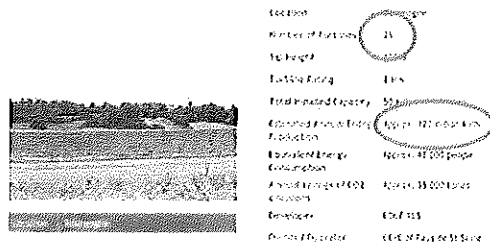
* Atlas éolien de la région Bourgogne (ADEME, 2006)

3) Le parc éolien du Pays de Saint-Seine

a. Le projet

Ce parc a été mis en exploitation en mars 2009. Nous avons donc maintenant suffisamment de recul pour comparer les performances du parc avec celles qui étaient annoncées en cours d'étude, exposées dans la copie d'écran qui suit (site du promoteur Eco-Res).

PAYS DE SAINT SEINE WIND FARM



Prévision de production du Pays de Saint-Seine par le promoteur du projet

Avec une puissance estimée de 120 millions de kWh pour 25 éoliennes de 2 MW, la production nominale annuelle est de 438 millions de kWh (8760 h x 25 x 2000 kW). Le facteur de charge anticipé est donc de

$$\frac{120\,000\,000\text{ kWh}}{438\,000\,000\text{ kWh}} = 0,274 \text{ soit } 27,4\%$$

b. Les performances constatées du parc de Saint-Seine l'Abbaye

- Le promoteur Eco-Res affirme dans un document¹ en réponse à des questions sur les subventions perçues par l'exploitant en complément du tarif de rachat :

Le seul revenu d'un parc éolien est le tarif de rachat défini par la loi.

- Le tableau suivant montre les bilans annuels du promoteur obtenus sur le site de Saint-Seine l'Abbaye pour les quatre années consécutives connues :

¹ « Réponses aux questions de la CC du Morbihan », document 01364-000074, révision : 01, 6 pages. Remis par courriel le 27/06/2012 par la communauté de communes du Morbihan ; 11/06/10 rdsccm@ccm.morbihan.fr

Site <http://www.societe.com/societe/coma.com> et <http://www.societe.com> : colonne de production d'énergie du parc de Saint-Seine l'Abbaye.

En divisant le montant des ventes de courant (2^{ème} colonne) par le coût de rachat actualisé du MWh (3^{ème} colonne), on calcule la production réelle année après année (4^{ème} colonne). Le facteur de charge s'obtient en divisant la production réelle par la production théorique de 25 éoliennes de 2 MW fonctionnant à temps plein (438 000 MWh par an).

On donne à titre indicatif (colonne 5) la moyenne nationale communiquée par RTE pour l'ensemble du parc éolien français.

Année pleine	Ventes de courant (€)	Prix d'achat (€/MWh)	Production réelle (MWh)	Facteur de charge réel	Moyenne nationale
2013	7 023 400	87,13	80 608	18,40%	22,3%
2012	7 768 400	89,15	87 138	19,89%	24,0%
2011	5 710 600	88,46	64 556	14,74%	21,7%
2010	7 271 700	86,8	83 775	19,12%	22,0%

Facteurs de charge du parc éolien de Saint-Seine l'Abbaye

c. Un résultat de 34% inférieur aux attentes

Le facteur de charge moyen de 18 %, obtenu en faisant la moyenne de 4 années complètes de fonctionnement, se révèle très décevant par rapport à l'objectif initial de 27,4 %.

Les performances obtenues sont de 34 % inférieures aux performances attendues.

d. Un facteur de charge constamment inférieur à la moyenne nationale

On constate que le secteur de Saint-Seine l'Abbaye, censé être un des mieux lotis de la Côte d'Or, est toujours largement en dessous de la moyenne nationale. Le facteur de charge moyen pour l'ensemble du parc éolien français constaté par RTE est de 24% pour les années les plus venteuses, mais peut chuter à 21% pour les années les moins favorables. Le facteur de charge de St-Seine suit en gros les variations nationales, mais avec un écart d'au moins 4%.

4) Les bilans financiers de Saint-Seine l'Abbaye

Les bilans financiers sont aisément obtenus comme précédemment sur le site www.societe.com. Ils sont exposés ci-dessous pour les quatre années connues d'exploitation du site.

a) Le compte de résultat

Compte de résultat CEPE St-Seine	31/10/2013	31/10/2012	31/10/2011	31/10/2010
Chiffre d'affaires	7.023.400	7.768.400	5.710.600	7.271.700
EBE	4.723.500	5.556.200	3.766.200	5.335.700
Résultat net	- 4.936.300	- 6.053.200	- 8.261.100	- 10.309.200
Effectif moyen	non précisé	non précisé	non précisé	non précisé

Les comptes indiquent un déficit récurrent depuis la première année d'exploitation jusqu'à la dernière publication. Néanmoins, le résultat net s'améliore d'année en année. Il faudrait pouvoir comparer ce résultat avec le plan de financement initial que nous ne connaissons pas.

b) La situation nette

La situation financière se détériore de manière catastrophique. Elle exigerait également une recapitalisation de plus de 20 Millions €, mais cette situation juridiquement insoutenable ne semble inquiéter personne.

CEPE St-Seine	31/10/2013	31/10/2012	31/10/2011	31/10/2010
Situation nette	- 21 066 300	- 17 433 000	- 14 217 500	- 9 016 400

Le cash flow actuel ne permet même pas de rembourser les 60 Millions € d'emprunts comme le laisse entendre les comptes de résultat ci-dessus.

Ne faut-il pas s'interroger sur les pertes considérables de la CEPE du Pays de Saint-Seine dont le parc éolien est pourtant situé à l'emplacement le plus venté de Côte d'Or ? Comment expliquer l'entêtement des promoteurs à poursuivre leurs œuvres. Les faits exposés ne montrent-ils pas l'opacité de leurs ressources ?

5) Conclusion

Le retour d'expérience de l'exploitation du parc éolien de Saint-Seine l'Abbaye montre les limites physiques de l'industrie éolienne. La construction du parc de Saint-Seine l'Abbaye avait le mérite de participer à une logique expérimentale... Ce stade est dépassé, et il faut aujourd'hui tirer les conséquences d'un bien désastreux obtenu dans la région la plus ventée du département. La production d'énergie est inférieure de 30 % à la production attendue. Le bilan financier est lamentable.

Curieusement, ces mauvais résultats, loin de mettre un terme à une forme d'énergie non rentable, conduisent les promoteurs à multiplier les projets en Côte-d'Or dans des zones beaucoup moins favorables, notamment dans la partie située à l'est du département. Les projets éoliens coûtent cher au consommateur d'électricité et au contribuable, et l'argent investi dans ces projets n'est plus disponible. Il est temps d'y mettre fin.

FICHE TECHNIQUE - CEPE DU PAYS DE ST SEINE

Calcul du facteur de charge réel d'après les comptes de résultats annuels

Caractéristiques du parc éolien :

- puissance nominale totale : 60 MW ; mise en service : 03 - 2009
- 25 éoliennes Vestas V80-2, diamètre de rotor 80m, hauteur de nacelle 80 m
- communes : Bigny-la-Sec, Viotte-Saint-Seine, Turcoy, Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or)
- production estimée par le promoteur : 120 MWh, soit un facteur de charge de 27,4 %

Année N	2013	2012	2011	2010
Production vendue en € (1)	7 023 400	7 768 400	5 710 600	7 271 700
Coefficient d'actualisation L Juin pour l'année N (2)	100,28	109,72	107,68	105,66
Prix d'achat du MWh éolien actualisé en € (3)	87,13	89,15	88,46	86,80
Production réelle en MWh	80 608	87 138	64 556	83 775
Facteur de charge (4)	18,40%	19,89%	14,74%	19,12%
Moyenne 4 années	18%			
Moyenne nationale (5)	22,3%	24,0%	21,7%	22,0%
Différence	-4%	-4%	-7%	-3%

Notes :

(1) Source : comptes de résultats annuels publiés par Société.com, sur Internet
(2) Le coefficient d'actualisation L du tarif d'achat est obtenu par application de la formule : $L = 0,4 + 0,4 \times \text{KCHTrev-TS} / \text{KCHTrev-TS0} + 0,2 \times \text{FMABE0000} / \text{FMABE000000}$ (pour un contrat d'achat EDF-RTE)

Les indices KCHTrev-TS et FMABE0000 sont fournis par l'INSEE sur son site officiel.

(3) Egal au tarif d'achat base 2008 (82 €/MWh)

(4) S'obtient en divisant la production réelle par la production théorique à pleine puissance, soit 438 000 MWh (25 x 2 MW x 8760 h)

(5) Source : RTE, bilans électriques annuels

Observations :

1 - Le facteur de charge réel reste toujours inférieur à la moyenne nationale.

On constate que le secteur de St-Seine, au demeurant un des mieux ventés de la Côte d'Or, est toujours largement en dessous de la moyenne nationale. Le facteur de charge moyen pour l'ensemble du parc éolien français constaté par RTE est de 24% pour les années les plus ventueuses, mais peut chuter à 21% pour les années les moins favorables. Le facteur de charge de St-Seine suit en gros les variations nationales, mais avec un écart d'environ 4%.

2 - Le facteur de charge réel est très inférieur au facteur de charge estimé par le promoteur.

La chiffre de production de 120 MWh (facteur de charge de 27,4%) est le chiffre utilisé dans toutes les communications de la société Eole-Res depuis la mise en service du parc. Ce chiffre est largement surévalué. Il est repris depuis 2009 par le Président du Conseil régional dans toutes ses publications.

3 - On constate que les valeurs de vent fournies par Météo-France sont très généreuses

Selon la carte des vents fournie par Météo-France et figurant au SRE Bourgogne, le vent annuel moyen pour l'ensemble du site éolien de St-Seine est de l'ordre de 5,7 à 6,4 m/s à 60 m du sol.

Le calculateur de production mis à disposition sur le Net par Suisse-Energie (Office fédéral de l'énergie suisse) permet d'estimer le facteur de charge théorique d'une éolienne VESTAS V90-2 dont la nacelle est à 90 m du sol. Paramètres retenus : vent entre 5,8 et 6,5 m/s à 90 m du sol, densité de l'air de 1,178 (altitude moyenne des nacelles à 550m), coefficient de rugosité de 0,03 (classe 1). Facteur de charge théorique des éoliennes : compris entre 23 et 30 %.

Extrait du dépôt officiel des comptes de la société Eole-Res clos le 31 octobre 2013 (les derniers connus)

A la page 13, on trouve la liste de tous les parcs éoliens d'Eole-Res dont il est gardé la propriété. Le parc de Saint-Seine L'Abbaye se distingue particulièrement par rapport à tous les autres parcs, y compris pour tous ceux qui suivent.

Site	Surface (ha)	Nombre d'éoliennes	Puissance (MW)	Production (MWh)	Facteur de charge (%)
St-Seine L'Abbaye	100	10	10	120	27,4
St-Seine	100	10	10	100	23,7
St-Seine 2	100	10	10	100	23,7
St-Seine 3	100	10	10	100	23,7
St-Seine 4	100	10	10	100	23,7
St-Seine 5	100	10	10	100	23,7
St-Seine 6	100	10	10	100	23,7
St-Seine 7	100	10	10	100	23,7
St-Seine 8	100	10	10	100	23,7
St-Seine 9	100	10	10	100	23,7
St-Seine 10	100	10	10	100	23,7

A la page 14, on peut lire :

Dans son rapport du 31 octobre 2013, Eole-RES a noté que les flux de trésorerie prévisionnels de chacune de ses filiales pourraient être de nature à générer des bénéfices fiscaux en compte courant accordés. Le résultat est positif pour toutes les filiales sauf pour un des parcs en exploitation.

En effet, malgré le fait de ne pas être en situation de déficit, les flux de trésorerie prévisionnels de chacune de ses filiales pourraient être de nature à générer des bénéfices fiscaux en compte courant accordés. Le résultat est positif pour toutes les filiales sauf pour un des parcs en exploitation.

C57

Christine LE LAN
14 route de Dyon
21160 DARCEY

A l'attention de :
Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MARIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation éolienne pour la production de l'électricité

AVIS SUR le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de :
9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur installés en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE, d'une puissance totale de 29,7 MW

Darcey, le 6 novembre 2015

Madame la Commissaire-Enquêteur,

Ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, étant donné la faiblesse du vent dans ce secteur.

Pourquoi dénaturer un tel paysage caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alternance de pelouses et prairies sèches, de secteurs de dalles rocheuses, de formations karstiques, de cultures et de prés ? Des caractéristiques semblent totalement ignorées dans l'étude d'impact, qui se réduit à « des bâtiments et terres agricoles ».

Le dossier d'étude d'impact n'intègre pas les effets cumulés des autres projets éoliens à proximité. En effet, l'impact cumulé avec les autres projets éoliens n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Dreix, Percey Le Grand, St Maurice sur Vingeanne, Vingeanne Est, Vingeanne Ouest...). Il en résulte une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de la Côte d'Or, de Haute-Saône et de Haute-Marne : sur ces territoires contigus, il s'agit en effet de 200 éoliennes construites ou en cours d'installation. Les habitants du secteur vont bientôt avoir une vision à 360° sur les champs éoliens. Les habitants capturant la regard, l'attrait, le fascinent. Il y aura donc un effet de saturation du paysage et d'enfermement des villages.

Les enjeux naturels sur la zone Natura 2000 de pelouses sèches et le zonage ZNIEFF n'ont pas été suffisamment pris en compte. La faune et la flore présentes sur ces territoires sont particulièrement sensibles aux perturbations du milieu naturel et il existe de forts enjeux environnementaux concernant les chèvres-souris, le milan royal et la bondrée épervier (en Isla ruga).

En cas de démantèlement, les milliers de mètres cubes de fondations en béton armé qui resteront à jamais enfouis dans les terres, de même que les câbles électriques, vont polluer les sols de manière irréversible.

Quels seront les effets sur la santé ? L'étude d'impact n'aborde pas du tout cet aspect. Or l'émission de signaux lumineux (faible puissance, notamment la nuit), ondes, bruit... implique automatiquement des effets sur la santé. Bon nombre d'études sont connues sur les impacts sur les animaux et les hommes. De nombreuses études épidémiologiques montrent que les infirmités, à l'origine du syndrome éolien, sont nocifs pour la santé humaine. Les nuisances sonores et lumineuses vont fortement impacter les habitants des villages alentours. Ce projet, potentiellement dangereux, est susceptible de nuire à la santé physique et morale des habitants.

Le bruit engendré par les aérogénérateurs est nuisible pour le voisinage et les intérêts particuliers de quelques uns (propriétaires foncier, promoteur) ne doivent pas conduire à imposer des nuisances sonores aux autres.

Et quid de la baisse de la valeur de nos maisons, qui va s'ensuivre et tous nous en affecter ?

Pour toutes ces raisons, j'émette un avis défavorable pour ce projet de parc éolien, qui me paraît être un non-sens écologique et économique, compte tenu de son incompatibilité avec l'environnement local, et compte tenu du contenu et de la présentation de ce dossier qui ne cherche qu'à minimiser l'impact de ces éoliennes disproportionné à leurs effets.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Christine LE LAN

Christine Le Lan

C58

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :**AVIS SUR**

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : LE LANPRENOM : YVES

Adresse :

RUE : 4, route de DijonLOCALITE : 21450 DARBESY

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES (Préjudice économique par les bruits) (Bruit de la route)
NUISANCES POUR L'HOMME (Bruit et vibrations) (pour l'habitat)

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 16 novembre 2015

Signature :

C59

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :**AVIS SUR**

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : PERROTPRENOM : ROMAIN

Adresse :

RUE : 26 rue S. Humbert-BajoutLOCALITE : Saint Seine sur Viergeanne

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

RISQUE FINANCIER

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 20/10/2015Signature : Romain Perrot

C60

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :**AVIS SUR**

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : PERROT née CEYRACPRENOM : Elodie

Adresse :

RUE : 28 rue S. Humbert-BajoutLOCALITE : Saint Seine sur Viergeanne

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

RISQUE FINANCIER

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 20/10/2015

Signature :

Elodie Ceyrac

C61

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :**AVIS SUR**

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : RENARDPRENOM : Philippe

Adresse :

RUE : 2 Place de L'égliseLOCALITE : DARRENNE-ET-FLEY

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 19/10/15

Signature :

Philippe Renard

C62

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70000 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW

Je soussigné : NOM : Fournier
PRENOM : Anne

Adresse : Rue : 2, place de l'Eglise
LOCALITE : 51310 Champagne et Fly

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 19/10/15

Signature : [Signature]

C63

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70000 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW

Je soussigné : NOM : Fournier
PRENOM : Anne

Adresse : Rue : 2, place de l'Eglise
LOCALITE : 51310 Champagne et Fly

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 19/10/15

Signature : [Signature]

C64

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70000 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW

Je soussigné : NOM : Perron
PRENOM : Charles

Adresse : Rue : 11111
LOCALITE : Champville

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 19/10/15

Signature : [Signature]

C66

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champlitte, nommé « Les trois Provinces », présentée par la SA.EOLE RES

Destinataire : Môme la commissaire enquêteur.
MAIRIE
33 bis rue de la République
70 000 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Parc éolien « Les trois Provinces » à Champlitte composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de livraison sur le territoire de la commune de Champlitte, d'une puissance maximale de 20,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné : NOM : Perron

PRENOM : Charles

Adresse : Rue : 11111
LOCALITE : Champagne et Fly

- Considérant que :
- L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alternances de pelouses et prairies sèches, secteurs de dalles rocheuses, formations forestières, cultures et prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisement et terres agricoles » (page 6 RUVT).
 - La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 8 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier :
 - L'implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces collinaux et les vallées du Salon et de la Vingeanne entraîne un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Le Fond, Montzurlot, Courblain, Orain, Saint-Hippolyte-sur-Vingeanne.
 - La superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D87) entraîneront le brouillage du point de vue sur le grand paysage.
 - L'impact cumulatif avec les autres projets éolien n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Ecouffettes, Vingeanne EST, Orain...) et que le cumul de ses projets induit une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de Haute-Saône-Haute-Marne et Côte d'Or (200 éoliennes réalisées ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus)

C67

- La prise en compte des enjeux naturels sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendés à leur juste valeur.
- Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champplitte celui-ci étant réalisé sur des zones non constructibles.
- Les photographies présentées sont inexacts et qu'il n'est pas admissible que le mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Le Fond.
- La remise en état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des milliers de mètres cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restant enfouis et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude.
- En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'allégations.
- Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, le vent étant faible sur le site.
- La commune de Champplitte prend un énorme risque environnemental et financier et l'exploitation de ce Parc devrait cesser prématurément.
- La population de Haute Saône, à son écrasante majorité, vient de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus*. Cette manifestation populaire doit être respectée.

Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champplitte.

Date : 17/10/2015

Signature :

* Sondage du 7/10/2015 réalisé par l'Etat Républicain Vesoul Haute Saône, auprès de 1346 personnes. A la question: « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute Saône. Qu'en pensez vous ? Il est répondu: Je suis contre à 73% Je suis pour à 26% Je ne me prononce pas: 2%

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champplitte, nommé « Les trois Provinces », présentée par la SA.EOLE RES

Destinataire : M^{me} la commissaire enquêteur.
MAIRIE
33 bis rue de la République
70 600 CHAMPPLITTE

Objet :
AVIS SUR

Parc éolien « Les trois Provinces » à Champplitte composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de transition sur le territoire de la commune de Champplitte, d'une puissance maximale de 29,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné :

NOM: LAMBERT

PRENOM: ANNIE

Adresse : RUE: 25 Rue "le Patis"

LOCALITE: CHAMPAGNEY 39290

Considérant que:

- L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alternance de pelouses et prairies sèches, secteurs de haies rocheuses, formations forestières, cultures et prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisement et terres agricoles » (page 6 RNT).
- La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 9 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier:
 - l'implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces conifères et les vallées au Salon et de la Vingeanne entraînera un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Le Fond, Montarlot, Coublano, Orain, Saint-Maurice-sur-Vingeanne.
 - la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D67) entraîneront le brouillage du point de vue sur le grand paysage.
- L'impact cumulatif avec les autres projets éolien n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Ecouffottes, Vingeanne EST, Orain, etc...) et que le cumul de ses projets induit une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de Haute Saône- Haute Maine et Côte d'Or (200 éoliennes réalisées ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus)

C68

- La prise en compte des enjeux naturels sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendés à leur juste valeur.
- Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champplitte celui-ci étant réalisé sur des zones non constructibles.
- Les photographies présentées sont inexacts et qu'il n'est pas admissible que le mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Le Fond.
- La remise en état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des milliers de mètres cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restant enfouis et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude.
- En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'allégations.
- Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, le vent étant faible sur le site.
- La commune de Champplitte prend un énorme risque environnemental et financier et l'exploitation de ce Parc devrait cesser prématurément.
- La population de Haute Saône, à son écrasante majorité, vient de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus*. Cette manifestation populaire doit être respectée.

Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champplitte.

Date : 16 Octobre 2015

Signature :

* Sondage du 7/10/2015 réalisé par l'Etat Républicain Vesoul Haute Saône, auprès de 1346 personnes. A la question: « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute Saône. Qu'en pensez vous ? Il est répondu: Je suis contre à 73% Je suis pour à 26% Je ne me prononce pas: 2%

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champplitte, nommé « Les trois Provinces », présentée par la SA.EOLE RES

Destinataire : M^{me} la commissaire enquêteur.
MAIRIE
33 bis rue de la République
70 600 CHAMPPLITTE

Objet :
AVIS SUR

Parc éolien « Les trois Provinces » à Champplitte composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de transition sur le territoire de la commune de Champplitte, d'une puissance maximale de 29,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné :

NOM: Lesveque

PRENOM: Jean et Christian

Adresse : RUE: 26 rue de Karimus

LOCALITE: Champagny 39290

Considérant que:

- L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alternance de pelouses et prairies sèches, secteurs de haies rocheuses, formations forestières, cultures et prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisement et terres agricoles » (page 6 RNT).
- La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 9 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier:
 - l'implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces conifères et les vallées au Salon et de la Vingeanne entraînera un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Le Fond, Montarlot, Coublano, Orain, Saint-Maurice-sur-Vingeanne.
 - la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D67) entraîneront le brouillage du point de vue sur le grand paysage.
- L'impact cumulatif avec les autres projets éolien n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Ecouffottes, Vingeanne EST, Orain, etc...) et que le cumul de ses projets induit une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de Haute Saône- Haute Maine et Côte d'Or (200 éoliennes réalisées ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus)

C69

- La prise en compte des enjeux naturalistes sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendés à leur juste valeur.
- Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champville ce qui étant réalisé sur des zones non constructibles.
- Les photomontages présentés sont inexacts et qu'il n'est pas admissible que le mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Le Fond.
- La remise en état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des mètres de béton cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restent enfouis et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude.
- En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'allégations.
- Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, le vent étant faible sur le site.
- La commune de Champville prend un énorme risque environnemental et financier et l'exploitation de ce Parc devrait cesser prématurément.
- La population de Haute Saône, à son étonnante majorité, veut de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus*. Cette manifestation populaire doit être respectée.

Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champville.

Date: 17 octobre 2015

Signature: *Yves Dupuis*

* Sondage du 7/10/2015 réalisé par l'Est Républicain Vosges Haute Saône, auprès de 1348 personnes. A la question: « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute Saône. Qu'en pensez vous ? » il est répondu: Je suis contre à 73% Je suis pour à 25% Je ne me prononce pas: 2%

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champville, nommé « Les trois Provinces », présentée par la SA.EOLE RES

Destinataire: M^{me} la commissaire enquêteur.
MAIRIE
33 bis rue de la République
70 600 CHAMPVILLE

Objet: **AVIS SUR**
Parc éolien « Les trois Provinces » à Champville composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de livraison sur le territoire de la commune de Champville, d'une puissance maximale de 29,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné: NOM: *BOILLLOT*
PRENOM: *Daniel*
Adresse: RUE: *40, rue VARENNES*
LOCALITE: *CHAMPAGNEY, 39290*

Considérant que:

- L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alternance de palouses et prairies sèches, secteurs de dunes rocheuses, formations forestières, cultures et prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisements et terres agricoles » (page 6 RNT).
- La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 9 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier:
 - Implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces collinaires et les vallées au Salon et de la Vingeanne entraînera un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Le Fond, Montainot, Coublans, Orah, Saint-Maurice-sur-Vingeanne.
 - la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D67) entraîneront le brouillage du point de vue sur le grand paysage.
- L'impact cumulé avec les autres projets éolien n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Ecoiffettes, Vingeanne EST, Orah, etc...) et que le cumul de ses projets induit une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de Haute Saône: Haute Marne et Côte d'Or (200 éoliennes réalisées ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus)

C70

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champville, nommé « Les trois Provinces », présentée par la SA.EOLE RES

Destinataire: M^{me} la commissaire enquêteur.
MAIRIE
33 bis rue de la République
70 600 CHAMPVILLE

Objet: **AVIS SUR**
Parc éolien « Les trois Provinces » à Champville composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de livraison sur le territoire de la commune de Champville, d'une puissance maximale de 29,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné: NOM: *CHARBY*
PRENOM: *DANIEL*
Adresse: RUE: *DU RUISSEAU*
LOCALITE: *CHAMPAGNEY 39290*

Considérant que:

- L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alternance de palouses et prairies sèches, secteurs de dunes rocheuses, formations forestières, cultures et prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisements et terres agricoles » (page 6 RNT).
- La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 9 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier:
 - Implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces collinaires et les vallées au Salon et de la Vingeanne entraînera un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Le Fond, Montainot, Coublans, Orah, Saint-Maurice-sur-Vingeanne.
 - la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D67) entraîneront le brouillage du point de vue sur le grand paysage.
- L'impact cumulé avec les autres projets éolien n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Ecoiffettes, Vingeanne EST, Orah, etc...) et que le cumul de ses projets induit une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de Haute Saône: Haute Marne et Côte d'Or (200 éoliennes réalisées ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus)

- La prise en compte des enjeux naturalistes sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendés à leur juste valeur.
- Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champville ce qui étant réalisé sur des zones non constructibles.
- Les photomontages présentés sont inexacts et qu'il n'est pas admissible que le mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Le Fond.
- La remise en état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des mètres de béton cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restent enfouis et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude.
- En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'allégations.
- Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, le vent étant faible sur le site.
- La commune de Champville prend un énorme risque environnemental et financier et l'exploitation de ce Parc devrait cesser prématurément.
- La population de Haute Saône, à son étonnante majorité, veut de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus*. Cette manifestation populaire doit être respectée.

Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champville.

Date: 16 OCTOBRE 2015

Signature: *[Signature]*

* Sondage du 7/10/2015 réalisé par l'Est Républicain Vosges Haute Saône, auprès de 1348 personnes. A la question: « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute Saône. Qu'en pensez vous ? » il est répondu: Je suis contre à 73% Je suis pour à 25% Je ne me prononce pas: 2%

- La prise en compte des enjeux naturalistes sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendées à leur juste valeur.
- Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champplitte ce qui étant réalisé sur des zones non constructibles.
- Les photographies présentées sont hexacotes et qu'il n'est pas admissible que la mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Lefroid.
- La tenue de l'état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des millions de mètres cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restent enfouis et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude.
- En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'allégoires.
- Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, le vent étant faible sur le site.
- La commune de Champplitte prend un énorme risque environnemental et financier et l'exploitation de ce Parc devrait cesser prématurément.
- La population de Haute Saône, à son écrasante majorité, vient de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus. Cette manifestation populaire doit être respectée.

Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champplitte.

Date: 16.10.15

Signature:

[Signature]

* Sondage du 7/10/2015 réalisé par l'Etat Républicain Vesoul Haute Saône, auprès de 1346 personnes.
A la question: « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute-Saône. Qu'en pensez-vous ?
Il est répondu:
Je suis contre à 73%
Je suis pour à 23%
Je ne me prononce pas: 2%

Enquête publique parc éolien « Les trois Provinces » à Champplitte -

Page 2 sur 2

Monsieur Roland AGUILON
13 Route de Trifon
31310 - BEZE

BEZE le 30 octobre 2015

Avis de M. Roland AGUILON

sur
l'implantation d'éoliennes dans la
Réserve de Langres et de la Vallée de
la Vingeanne.

1. les éoliennes sont inesthétiques et nuisent gravement au cadre bucolique de cette région.
 2. les éoliennes entourent les villages et se rapprochent que très peu.
 3. Etant donné la faiblesse du vent dans cette région, EDF sera dans l'obligation de "cumuler" avec de nombreux autres centrales (gaz, charbon, nucléaire...)
 4. les éoliennes sont dangereuses, font du bruit (vibrations, bruit etc...) pour les voisins, pour les agriculteurs qui, si on multiplie ces éoliennes, ne pourront plus voler à l'aise leurs animaux. Avec les 450 en France (en particulier) ils sont classés au 1^{er}
 5. les éoliennes entourent les villages - pour leur démontage et leur recyclage - Qui va payer ?
- Pour toutes ces raisons, et comme beaucoup d'habitants de cette région se sont activement opposés à l'implantation de ces "habits" qui sont surtout "destinés à l'électoral".
Avis défavorable. A BEZE le 30.10.2015

C73

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire:

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet:

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné:

NOM: de BOLLIGER

PRENOM: Jean-François

Adresse:

RUE: 5 rue du Châtel

LOCALITE: 51100 Montigny

Au motif suivant:

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

Emet un avis:

NUISANCES POUR L'HOMME
NUISANCES FINANCIERE RES. (Paysan non agricole)
DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date:

31/10/2015

Signature:

[Signature]

C74

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire:

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet:

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné:

NOM: de BROISSIA

PRENOM: Céline

Adresse:

RUE: 4 de la mairie

LOCALITE: Champignolle sur Vingeanne

Au motif suivant:

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis:

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je ne vois que des inconvénients à l'implantation de 9 éoliennes dans un bel endroit où il n'y a pas de vent. Je suis particulièrement sensible aux nuisances sur la santé, à la dévalorisation de nos maisons à la défiguration du paysage... Si seulement cela produisait de l'énergie mais c'est prouvé que cela ne sert à rien!

Date:

le 5 novembre

Signature:

[Signature]

C75

Jean de Broissia
Wilbrechtstrasse 58a
81477 Munich
Allemagne

Madame Nadine WANTZ
Commissaire enquêteur
Commission d'enquête du parc éolien
des Trois Provinces de Champlitte
Mairie
70600 CHAMPLITTE

Munich, le 3 novembre 2015

Avis = défavorable

Madame,

Je vous contacte dans le cadre de la commission d'enquête concernant le projet d'implantation du parc éolien des Trois Provinces situé à Champlitte.

Je viens en vacances dans cette région depuis toujours et suis très inquiet des conséquences de ce projet d'implantation d'éoliennes pour la région. Les promoteurs de ce projet semblent considérer que cette région est anecdotique car rurale et peu peuplée. C'est méconnaître la beauté de cette partie de la vallée de la Vingeanne, très pittoresque et parsemée de superbes villages et monuments historiques. Le tourisme s'y développe peu à peu et les visiteurs sont toujours émerveillés par la région. Je suis convaincu du potentiel touristique de cette vallée pour les français attirés par le tourisme "à la ferme", ou les étrangers qui trouveront une région idéalement placée (axe Nord-Sud) et typiquement française.

Par ailleurs, je constate la proximité du projet d'implantation d'éoliennes avec une zone rare Natura 2000 de pelouses sèches abritant une faune et une flore particulièrement sensibles aux perturbations du milieu naturel.

Je suis par ailleurs très surpris de l'intérêt d'installer des éoliennes dans notre région connue pour la faiblesse de son vent. De toute évidence, ce projet repose uniquement sur la hauteur des éoliennes prévues, 180 mètres (pour mémoire la Tour Eiffel a une hauteur de 324 mètres), et surtout sur les subventions publiques liées au prix d'achat de l'énergie éolienne. Qu'advient-il lorsque, les caisses publiques vides, l'état sera obligé de revoir les conditions d'achat de cette énergie ? Le risque est grand de voir des sociétés d'exploitation de parc éolien faire faillite et laisser dans la nature des éoliennes

2 FD

à l'abandon. Avec le peu de vent qui caractérise la région, nous risquons d'être les premiers à connaître cette situation dramatique.

Enfin, je suis inscrit sur les listes électorales à Champagne-sur-Vingeanne, commune dans laquelle je suis propriétaire d'une maison. Je m'inquiète très sérieusement des conséquences de ce projet éolien sur le marché immobilier local. Les notaires de la région pourront en témoigner, la vallée de la Vingeanne a toujours bénéficié d'une surcote largement justifiée. Les acquéreurs de la région sont attirés par la beauté des lieux et la tranquillité de la région. L'installation de parcs éoliens industriels les dissuadera certainement d'investir, et les orientera vers d'autres régions restées préservées.

Pour toutes ces raisons, j'estime ce projet préjudiciable à la région et infondé économiquement. J'espère que vous saurez entendre ces arguments, qui reposent avant tout sur l'amour d'une région qui mérite mieux que ce projet en tous points absurde.

Vous remerciant pour votre écoute, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.

Jean de Broissia
Tél : 06 70 80 05 75
Email : jean.debroissia@praxedo.com

C76

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : BRUNIQUEL
PRENOM : M. Hélène

Adresse :

RUE : Rue du Château 16
LOCALITE : CUSEY 57110

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Envoi un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

C77

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : de CHARENT LA FORCE
PRENOM : Xavier

Adresse :

RUE : Château de Fontaine Française 2 rue Henry Bergé
LOCALITE : 21610 Fontaine Française

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Envoi un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 20.10.2015

Signature :

Date :

Signature :

le 30.10.2015
Panneau T.1

C79

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : CHEVILLON
PRENOM : Marie-Pierre

Je soussigné :

NOM : HUBERT
PRENOM : Christian

Adresse :

RUE : 13 Grande Rue
LOCALITE : 24450 FONTAINES E.O. DUESNOIS

Adresse :

RUE : 13 Grande Rue
LOCALITE : 24450 Fontaines en Duesnois

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Comment se vendront les maisons? avec une perte de 30% de leur valeur; et pour le patrimoine historique et touristique: les vacanciers n'iront pas en gîtes ou chambres d'hôte donc perte de revenus pour les propriétaires
Et des habitants qui vont créer des problèmes de santé à tous petits et grands ainsi que sur les animaux
Ces sont les raisons pour lesquels j'émets un avis défavorable sur ce projet de parc éolien

Les installations amènent beaucoup plus d'inconvénients que de contraintes que l'on pourrait accepter si détail un mal, nécessaire. (voir photos pourquoi de l'obstacle à Champlitte qui montre cela)
Les villages voisins d'Orain, St Maurice, Leffond etc... subissent toutes ces nuisances, de plus les habitants voisins de 200 éoliennes amènent une saturation visuelle et sanitaire grave pour tous les riverains - cela provoque une production électrique par saccades complètement invisibles ne permettant pas de s'adapter, même à 2000 et de zone 2.4.1.1.
Date: 25 oct 2015

Date : 24 10 2015

Date : 25 oct 2015

Signature :

[Signature]

Signature : *[Signature]*

Mais avec de telles idées obsolettes, le combinable n'aura son efficacité plus du double dans 9/10 années, qui on se le dit

C80

C81

Nadine Nadine Wantz
Commissaire enquêteur
au Parc éolien des 3 Provinces Champlitte

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : DARCY
PRENOM : Henry

Adresse :

3 RUE : des Genarons
LOCALITE : 21460 THOSTEJ

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

M. Chevillon
89420 Uignes

J. J. 1/4 2015

Nadine le Commissaire,

Ferme promener de la vallée de la Vézère, je trouve "mon reflet" que l'on projette l'installation d'éoliennes de 180m de hauteur surplombant cette magnifique région.

Ignoie le patrimoine culturel de la nature en un site remarquable qui marquera de siècles en siècles l'avenir de ce terrain et pour lesquelles nos enfants nous reprocheront de n'avoir rien fait.

Les éoliennes éoliennes agissent en but en venant d'être annulés par le tribunal administratif pour ne pas avoir pris en compte le patrimoine culturel infusant, écosystème continue, écosystème perturbé? laissez vous tout cela à l'abandon?

Je n'offre à ce nouveau parc et dans un avis défavorable
[Signature]

Date : 3/11/15

Signature : *[Signature]*

C87

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement.

Madame Nadine WANTZ
Commissaire enquêteur
Naisse
70600 Champlitte

Avis sur

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de Champlitte composé de 9 aérogénérateurs de 180 m de hauteur maximale au bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Champlitte (29,7 MW)

Je soussigné

M. DUPONT Emmanuel
5 rue de Los
41 210 Lecon d'Arcevaux

Émet un avis défavorable pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces" au motif de nuisances environnementales et de nuisances pour l'homme

6.9.11.15

C84

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : FOISSAT
PRENOM : Daniel

Adresse :

RUE : 15 Rue de la Chapelle
LOCALITE : 21610 Montigny / Yngonne

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

qu'on arrête de nous mentir !!

Date : 22 octobre 2015

Signature :

C85

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : Fournier
PRENOM : Sylvain

Adresse :

RUE : 6, rue d'Arcevaux
LOCALITE : Los - Naisse

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 22/10/15

Signature :

C86

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : Chongin
PRENOM : Bernadette

Adresse :

RUE : 6, rue de la Chapelle
LOCALITE : 21610 Montigny / Yngonne

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Les installations aménagées sont beaucoup plus dangereuses que l'on pourrait accepter - si c'était un chat, il faudrait empêcher des balles à Champlitte que personne des villages voisins, qui subissent toutes ces nuisances de leur projet. Arrêtez de nous mentir !!

Date : 26 oct 2015

Signature : Chongin

Rue de MERLEY
11 rue TIRE BANIER
21610 MOUTIGNY/VALENTIGNEY

C87

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter
une installation classée pour la protection de l'environnement

C88

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70900 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs
de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le
territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: Jean Paul RAUOT

PRENOM: Jean Jacques et Marie

Adresse :

RUE: La Ferrière

LOCALITE: 21610 VALENTIGNEY

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Projet d'avis éolien région Châmpalitte

Rien sûr la fois contre à projet =
statistiquement il n'y a pas de problème
région est les faibles vents - c'est que
ce projet est une étude de technicité
il est scandaleux et insupportable
qu'une société étrangère vienne saccager
notre belle région vallée en la bétonnant
et y mettant des hauteurs de 180m
de haut soit l'équivalent d'une tour
de 60 étages en eau en avalant
quelques trous avec un espace
scandaleux -

Je suis donc foncièrement opposé
à ce projet -

Fait à Moutigny le 20 octobre
2015 -

J. Rauot

C89

MME RACLOT JEAN PAUL
9 RUE DE L ANCIEN DONJON

21310 BEAUMONT SUR VINGEANNE

à

MADAME NADINE WANTZ
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Je vous informe que j'émet un avis défavorable concernant le parc
Eolien des trois provinces :

LES infrasons créeront des problèmes de santé"

Les patrimoines historiques et touristiques disparaîtront

Massacre des forêts

Paysage dénaturé par des éoliennes de 180 mètres

Taxes en plus sur les factures d'électricité

Peu de vent dans la région

BEAUMONT LE 28 OCTOBRE 2015

RACLOT JEAN PAUL

Raclot

MME RACLOT COLETTE
9 RUE DE L ANCIEN DONJON

21310 BEAUMONT SUR VINGEANNE

à

MADAME NADINE WANTZ
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Je vous informe que j'émet un avis défavorable concernant le parc
Eolien des trois provinces :

La faiblesse du vent dans la région obligera l'utilisation de centrales à
gaz ce qui générera du CO2

Il y aura une pollution lumineuse la nuit

Notre bien perdra 30 % de sa valeur

Les fondations de plus de 1000 tonnes de béton par pied ne
disparaîtront jamais

Une taxe en plus sur la facture d'électricité

BEAUMONT, LE 28 OCTOBRE 2015

MME RACLOT COLETTE

Raclot

C90

Isabelle Scala,
20 rue de l'Eglise
21460. Montberthault

C91

Objet : avis sur la zone éolien
"Les Trois Provinces"
de CHAMPLITTE -

Madame Nadine WANTZ
Commissaire enquêteur
Mairie
70600 CHAMPLITTE -

le 2 novembre 2015

Madame,

Pourquoi n'avez-vous pas mentionné dans votre étude de la zone Nature 2000 de pelouse sèche, la forêt protégée ?

Pourquoi ignorez-vous l'impact cumulatif de 200 éoliennes en projet au territoire du secteur de Champlitte ?

Pourquoi avez-vous effacé de vos photographies le site de meules (celui de la Leffard notamment) ?

Les ressources financières que vous annoncez sont-elles garanties quelle que soit la force du vent ?

Pouvez-vous chiffrer la remise en état initial du site après démantèlement,

C92

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: SCALA...G. RIMANDI

PRENOM: Jean...Luc

Adresse :

RUE: La rue de l'Eglise

LOCALITE: 21460... Montberthault

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : le 2.11.2015

Signature :

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

C93

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: REMAULT

PRENOM: Claude

Adresse :

RUE: G. P. M. Nationale

LOCALITE: 21400 VILLERS-VALENTIN

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

... peut d'énergie produite, dangereux pour les habitations proches, sans mitigation au niveau du paysage

Date : 26 Octobre 2015

Signature :

C94

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: RABIER

PRENOM: Jean-Daniel

Adresse :

RUE: 11 rue des 2 ponts

LOCALITE: 52190 PERCEY SAUS NOTTONDENNE

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

En qualité de Président de LANORBS DEVELOPPEMENT (syndicat d'aménagement touristique) je ne puis pas accepter tous ces projets éoliens car ils sont contraire à notre politique de développement du tourisme vert.

Le 1/11/2015

[Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : C. B. SUGIER
PRENOM : CATHERINE

Adresse :
RUE : 9 RUE HUBERT BEAUPRE
LOCALITE : ST JEAN S/ VINGEAINE 21610

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 20. OCT. 2015

Signature : C. Sugier

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : SUGIER
PRENOM : CATHERINE

Adresse :
RUE : 38 RUE VERSLAWE
LOCALITE : SPORR NANCY (concerné car je suis réjeté comme en instance devant la com. de Champlitte)

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 20/10/15

Signature : C. Sugier

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Verdon
PRENOM : Ghislain Perceval

Adresse :
RUE : Hammeau de Bisson Picu
LOCALITE : 21390 Vix / Thil

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4 Novembre 2015

Signature : G. Perceval

Enquête publique sur une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champlitte, nommé « Les trois Provinces », présentée par la SAEOLE RES

Destinataire : Môme la commissaire enquêteur.
MAIRIE
33 bis rue de la République
70 600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Parc éolien « Les trois Provinces » à Champlitte composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 structures de livraison sur le territoire de la commune de Champlitte, d'une puissance maximale de 29,7 MW pour la totalité du parc.

Je soussigné :
NOM : A. Andrieux
PRENOM : Marc

Adresse :
RUE : Château de la Haye
LOCALITE : LA SALLE VINGEAINE

Considérant que :

- L'intérêt paysager du site, caractérisé par sa diversité et sa variété, constitué d'alternance de pelouses et prairies sèches, secteurs de dunes rocheuses, formations forestières, cultures et prairies, est ignoré dans l'étude d'impact qui le réduit à un simple « boisement et terres agricoles » (page 6 RNT).
- La construction et l'exploitation de ce parc éolien de 9 machines changeront radicalement la perception du « paysage rapproché » et du « grand paysage » de ce secteur géographique, et qu'en particulier :
 - l'implantation des éoliennes sur le rebord du plateau, dans un secteur assurant la transition entre des espaces confinés et les vallées du Salon et de la Vingeanne entraînera un effet de surplomb et un impact paysager conséquent sur les villages de Lefford, Marlianiot, Coulbani, Orléni, Saint-Maurice-sur-Vingeanne.
 - la superposition et l'alignement des axes de rotation des pales depuis l'axe routier principal (D87) entraîneront le brouillage du point de vue sur le grand paysage.
- L'impact cumulatif avec les autres projets éolien n'est pas appréhendé à sa juste valeur (Parc éolien des Ecoulottes, Vingeanne EST, Orléni, etc...) et que le cumul de ses projets induit une saturation visuelle pour l'ensemble des territoires limitrophes de Haute Saône- Haute Maine et Côte d'Or (200 éoliennes réalisés ou en cours d'instruction dans ces territoires contigus)

C98

- La prise en compte des enjeux naturalistes sur le réseau Natura 2000 et le réseau ZNIEFF n'ont pas été appréhendés à leur juste valeur.
- Le projet n'est pas conforme aux règles d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Champville celui-ci étant réalisé sur des zones non constructibles.
- Les photographies présentées sont inexactes et qu'il n'est pas admissible que le mât de mesure ait été « effacé » des vues, en particulier celles depuis Le Fond.
- La remise en état initial du site après démantèlement est incomplète et non chiffrée, des mètres de murs cubes de béton, de tonnes d'acier et de câbles électriques restant enfouis et polluant les sols de façon irréversible selon l'étude.
- En l'absence de caractéristiques techniques précisant la nature exacte et la masse des différents composants, en l'absence de bilan carbone, les économies de CO2 indiquées à l'étude ne sont qu'approximatives.
- Que ce projet ne garantit pas les ressources financières qu'il annonce, la vente étant faible sur le site.
- La commune de Champville prend un énorme risque environnemental et financier si l'exploitation de ce Parc devait cesser prématurément.
- La population de Haute Saône, à son étonnante majorité, vient de se prononcer CONTRE les projets éoliens prévus. Cette manifestation populaire doit être respectée.

A Madame Nadine WANTZ C99

Des parcs éoliens classés ICPE, installations classées pour l'environnement, au même titre que des installations industrielles susceptibles de créer des risques, de provoquer des pollutions, des nuisances pour la sécurité et la santé des riverains. Ces installations ne sont donc pas inoffensives et il est irresponsable de présenter cette technologie comme propre, simple. Des fondations de plus de 1000 tonnes de béton armé, à détruire dans 20 ans, par qui ? à quel prix ?

Ces cinq lignes d'éoliennes auront un impact très important sur le patrimoine et les paysages environnants, y compris de Haute Saône. La prise en compte des monuments historiques et des sites paysagers est insuffisante et risque à terme d'annuler le potentiel économique, notamment touristique du secteur. Et tout cela... dans la région la moins ventée de France !

Ce sont les raisons pour lesquelles j'émetts un avis défavorable sur ce projet de parc éolien.

Fait à Gezier le 29 octobre 2015

Eliabeth LYVAERT
Vieilles Maisons Françaises
Département Haute-Saône

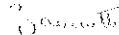
La Chapelle 11, rue du Marché à Gezier
70100 GEZIER tel: 03 87 31 02 83



Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Trois Provinces » à Champville.

Date: 28 Ju. 2015

Signature: 

* Sondage du 7/10/2015 réalisé par l'Est Républicain Vesoul Haute Saône, auprès de 1348 personnes. A la question: « Plusieurs projets éoliens sont prévus en Haute-Saône. Qu'en pensez vous ? » Il est répondu: Je suis contre à 73% Je suis pour à 25% Je ne me prononce pas: 2%

Enquête publique parc éolien « Les Trois Provinces » à Champville

Page 2 sur 2

C101

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire: Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet: AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur la territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné: NOM: RADET
PRENOM: Anne Marie

Adresse: RUE: 3 Rue de l'Eglise
LOCALITE: LAVALOIS ORAULT

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: **DEFAVORABLE** pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

J'ai vus acquies une maison en sus de ma prochaine retraite où je recherche de calme et le retour à une vie saine sans ou avec un minimum de pollution quel qu'elle soit...

Date: 25 DECEMBRE 2015.

Signature: 

C102

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire: Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet: AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur la territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné: NOM: BALLOCH
PRENOM: PHILIPPE

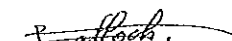
Adresse: RUE: 11 Chemin de saint Maurice
LOCALITE: ORAULT

Au motif suivant: - NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
- NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: **DEFAVORABLE** pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

- Nuisances sonores
- infra-sons. Problèmes de santé pour l'humanité et les animaux...
- Paysage détruit, et l'usage abusif par des tonnes de béton, pour l'empilage de ces éoliennes

Date: 13/10/2015

Signature: 

C103

C104

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: BAULARD
PRENOM: CLAUDE

Adresse :
RUE: 15 Rue Jean Trémezel
LOCALITE: 21610 ORAIN

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Pourquoi dit-on subir les éoliennes des autres communes?
On a déjà un champ de panneaux photovoltaïques.
Je mets un avis défavorable pour le parc des trois Provinces

Date: 31 Octobre 2015

Signature: [Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Baulard
PRENOM: Claude

Adresse :
RUE: 5 rue de Stiffand
LOCALITE: 21610 ORAIN

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME (éolien par mes voisins habitant)

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Emet un avis très défavorable

Date: 28.10.2015

Signature: [Signature]

C105

C106

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Baulard
PRENOM: Nicolas

Adresse :
RUE: 5 rue de Stiffand
LOCALITE: 21610 ORAIN

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME (éolien par mes voisins habitant)

Emet un avis: DEFAVORABLE Très défavorable

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Orain petite localité paisible par conséquent, Orain qui va subir un destin environnemental par la construction près de village de 25 éoliennes de 180 mètres de hauteur et plus, c'est hauteur de la part de nos administrations, communes etc qui acceptent et même encourage un tel projet. (pat de feu contre pat de terre)

Date: le 28 octobre 2015

Signature: [Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: BAULARD
PRENOM: NICOLAS

Adresse :
RUE: 21 Rue JEAN TREMEZEL
LOCALITE: 21610 ORAIN

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

En temps que résident sur la commune de Orain, je ne souhaite pas supporter les éoliennes de Champlitte, Bercy de Grand, Orain qui dénature la valeur de nos maisons. (Orain doit une maison avec une forêt d'éoliennes a votre fenêtre)

Date: 3/11/15

Signature: [Signature]

C107

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: BOULBERG
PRENOM: Odile

Adresse : RUE: 44, Rue Jean Thureau
LOCALITE: ORAIN 21610

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"
Un paysage éolien par 9 éléments architecturaux de 180m
Une forêt protégée matricielle d'un bout à l'autre.
Une rare zone éolienne 2008 de plusieurs sites situés sur
les pentes d'une falaise qui présente des particularités de milieu naturel
Des infrastructures qui créent des problèmes d'entretien, de
sécurité, d'acceptation sociale et d'habitat.
Des fondations de plus de 1000 tonnes de béton armé qui
résistent à jamais dans le sol.
Des immeubles qui perdent beaucoup de leur valeur.

Date : 23-10-2015

Signature : Odile Boulberg

C108

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: CONRY
PRENOM: HERVE

Adresse : RUE: 21 Rue Jean Thureau
LOCALITE: ORAIN 21610

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"
Région la moins ventée de France
Pourquoi autant d'énergie dans une
dépeuplée, qui ne servira à
rien et qui détruira détruite
paysage, émet un avis défavorable

Date : le 25-10-2015

Signature : [Signature]

C109

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: DECHATEAUX
PRENOM: PATRICIA (FRANCOISE)

Adresse : RUE: 32 rue Jean Thureau
LOCALITE: 21610 ORAIN

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"
Une haine du genre de l'écologie dont je ne pense avoir pu profiter un moment.
De plus haine avec qui voudrait protéger la tranquillité de village, voir que tout les problèmes
de santé que cela implique ainsi que la dégradation visuelle de notre paysage rural, cela ne
m'aidera pas ! Dès que vous me voyez en un vrai silence, en plus de éolien on
peut dire encore un autre vertige. L'état ne se soucie pas de la santé des gens
tant et si bien qu'il est impensable sur protection de "Dieu peut décider" et tout du silence que
l'écologie j'écoute un avis défavorable sur ce projet que éolien.

Date : 21/10/2015

Signature : [Signature]

C110

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: GREN
PRENOM: SYLVAIN

Adresse : RUE: 4 AVE. DE L'EEFANB
LOCALITE: ORAIN 21610

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"
SE SUIS CONTRE LES NUISANCES SONORES
ET LES NUISANCES VISUEL ET CRAINT
SINCEREMENT A LA FUITE VERS D'AUTRES
LIEUX DE TOUTE LA FAUNE LOCAL

Date : 18/10/2015

Signature : [Signature]

C111

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : G. ROFFELLI
PRENOM : Yannick

Adresse :

RUE : 17 rue Jean Thérèse
LOCALITE : ORAIN 21610

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

En plus que moi bien entendu de sa valeur
les de sa santé et en plus que dérangent ces éoliennes
une fois leurs durées de vie écoulées.

Date : 27/10/15

Signature :

C112

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : J. LAVERNE
PRENOM : MICHEL

Adresse :

RUE : 3 rue de l'Église
LOCALITE : ORAIN 21610

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Nuisances pour l'équilibre de l'homme
et de la nature. - Et tout ça pour
4 euros !!

Date : 25 Octobre 2015

Signature :

C113

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : LUCOT
PRENOM : Maurice

Adresse :

RUE : 15 rue de Joffroy
LOCALITE : ORAIN 21610

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je ne juge pas utile l'implantation d'éoliennes
dans cette région où il n'y a pas de vent.
De plus le bruit est certainement gênant.
Une centrale photovoltaïque de 20 ha a été
inaugurée récemment par la commune d'Orain.
Elle s'intègre dans le paysage ce qui ne serait
pas le cas pour des éoliennes.

Date : 28 octobre 2015

Signature :

C114

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : LUCOT
PRENOM : Maurice

Adresse :

RUE : 15 Rue de Joffroy
LOCALITE : ORAIN 21610

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

La région manque de vent, élément principal pour les
éoliennes. De nombreux témoignages de personnes habitant
à proximité d'éoliennes se plaignent de nuisances.
La commune d'ORAIN a inauguré récemment une centrale
photovoltaïque de 20 ha qui s'intègre dans le paysage ce qui
n'est pas le cas pour des éoliennes.

Date : 28 Octobre 2015.

Signature :

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

C115

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: Hillet
PRENOM: Alain

Adresse :

RUE: 88 rue Jean Thureau
LOCALITE: 21610 ORRIIN

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
DEFAVORABLE

Emet un avis :

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Le parc éolien dégradera totalement le paysage et l'environnement et portera sûrement une atteinte aux valeurs immobilières (sans parler des gens des villages) et aussi d'autres préjudices que nous découvrirons peut être trop tard.

Date : 3.11.2015

Signature : [Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

C116

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: Nadine Hillet
PRENOM: Christine

Adresse :

RUE: 88 rue Jean Thureau
LOCALITE: 21610 ORRIIN

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
DEFAVORABLE

Emet un avis :

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Le parc éolien dégradera totalement le paysage et l'environnement et portera sûrement une atteinte aux valeurs immobilières (sans parler des gens) et aussi d'autres préjudices que nous découvrirons peut être trop tard.

Date : 3.11.2015

Signature : [Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

C118

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: Hillet
PRENOM: Jacques

Adresse :

RUE: 88 rue Jean Thureau
LOCALITE: 21610 ORRIIN

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

J'ai choisi d'habiter à la campagne pour la tranquillité et son environnement naturel et mon travail des conditions d'airium

Date : 3.11.15

Signature : [Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

C119

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: Hillet
PRENOM: Jacqueline

Adresse :

RUE: 88 rue Jean Thureau
LOCALITE: 21610 ORRIIN

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
DEFAVORABLE

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

J'ai choisi d'habiter à la campagne pour la tranquillité et son environnement naturel et mon travail des conditions d'airium

Date : 3.11.15

Signature : [Signature]

CA20

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: STOREL
PRENOM: Antoine
Adresse :
RUE: 1 chemin de la Palis
LOCALITE: 21610 ORAIN

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

*Changement de jour comme de nuit
Votre éien qui peut 30% de sa valeur
Ou qui bénéficie pour les premiers éolien
Une forêt marécage*

Date : 28/10/2015

Signature : [Signature]

CA21

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: MOREL
PRENOM: Fabrice
Adresse :
RUE: 1 chemin de la Palis
LOCALITE: ORAIN 21610

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

*Nuisances sonores et visuelles
Région très peu peuplée
Impact sur les oiseaux et les espèces protégées*

Date : 03 Novembre 2015

Signature : [Signature]

CA22

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: NOUVELOT
PRENOM: Bernard
Adresse :
RUE: Jean Thureau
LOCALITE: ORAIN 21610

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

*Pourquoi abîmer une région si jolie
si calme, pour implanter des mécaniques
Éoliennes et surtout polluantes,*

Date : 3 novembre 2015

Signature : [Signature]

CA23

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: MOHEL
PRENOM: Sylvain
Adresse :
RUE: 1 Chemin de la Palis
LOCALITE: ORAIN 21610

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

*Déforestation massive en contradiction avec
la protection des pelouses sèches
Nuisances visuelles réserves au village d'ORAIN (voir
autre)*

Date : 4 Novembre 2015

Signature : [Signature]

C124

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: NOUVELOT
PRENOM: Givelle
Adresse :
RUE: Jean Thuret
LOCALITE: ORAIN 21.610

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Saccages la forêt, c'est amener de la nuisance, bruit et dégats. Nous sommes dans un lieu ou le vent est absent -

Date : 3. novembre 2015
Signature : C. Nouvelot

C125

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: ORMANSKY
PRENOM: Justine
Adresse :
RUE: 8 rue de Lifford
LOCALITE: ORAIN 21.610

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

un fraiçage de nature, des problèmes de pente par rapport au vent des fondations qui roteront dans le sol. ce sont des raisons pour lesquelles j'emets un avis défavorable sur le projet de parc éolien

Date : 06.11.2015
Signature : [Signature]

C126

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: ORMANSKY
PRENOM: Serge
Adresse :
RUE: 8 rue de Lifford
LOCALITE: ORAIN 21.610

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

éoliennes beaucoup trop proches une forêt détruite alors qu'il y a des espèces d'oiseaux protégés et toute la faune pas assez de vent un gâchi du patrimoine

Date : 06.11.2015
Signature : [Signature]

C127

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: PAGE
PRENOM: Samuel
Adresse :
RUE: de la Fontaine
LOCALITE: ORAIN

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Notre famille est en villégiature à ORAIN depuis 1978. Nous avons donc cet endroit pour son charme et son calme. L'implantation d'éoliennes serait une catastrophe pour le paysage, une gêne et une pollution sonore et probablement un impact sanitaire sur la population orainaise. Nous refusons de servir de dépense énergétique à Champlitte !!

Date : 28/10/2015
Signature : [Signature]

PS - Nous participons activement à l'économie de notre ville à travers de nos actions, nous espérons que ce ne sera pas plus le cas si nous devons subir vos éoliennes !

C128

C129

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

Je soussigné :

NOM : PAGEZ
PRENOM : SOPHIE
Adresse :
RUE : de la FONTAINE
LOCALITE : ORAIN

NOM : PACCARD
PRENOM : Claude
Adresse :
RUE : Haut des Epaugny
LOCALITE : 2610 ORAIN

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien " Les Trois Provinces "
Il semble que la désertification de cette belle vallée qui est au nord que la pollution à l'échelle à nos enfants (la dépollution in-mobilisée est connue) sera sacrifié par ce parc éolien. On connaît bien les nuisances dues à ces implantations (sauter, viselles). Il s'agit pas de la région où l'oboleur peut être délégué.

pour la construction et l'exploitation du parc éolien " Les Trois Provinces "

Impact négatif sur la faune et la flore
pollution visuel de jour comme de nuit
colonne trop proche de mon domicile,
de ceux aux premiers loges.
la désertification totale, ça n'accepte
cette imposition des maisons

Date : 25/10/15

Date : le 01.11.2015

Signature : *[Signature]*

Signature : *[Signature]*

... au niveau éolien que donc de nous parle d'oboleur de 180 mètres de haut !!! et 73 habitations dans un cercle de 10 km de rayon.

C130

C131

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

Je soussigné :

NOM : PENSIER
PRENOM : Sylvie
Adresse :
RUE : 13, Ave. Jean Thével
LOCALITE : 21610 ORAIN

NOM : PENSIER
PRENOM : Sylvie
Adresse :
13 RUE : M. LA FONTAINE
LOCALITE : ORAIN

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien " Les Trois Provinces "

pour la construction et l'exploitation du parc éolien " Les Trois Provinces "

Destruction de la faune et la flore
Nuisances sur la santé
Dévaluation des biens
Promoteurs enrichis sur le dos des contribuables qui vont payer plus
Dégradation du paysage
Nuisances sonores

JE suis contre ce projet car les bénéficiaires sont les propriétaires des terrains et non la commune et les habitants concernés au pas de construction et profit à quel prix de nuisance et sur les années par laquelle s'écoule un vie responsable sans le projet de ce éolien.

Date : 29/10/15

Date : 5.11.2015

Signature : *[Signature]*

Signature : *[Signature]*

C133

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : Philippe

PRENOM : CLAUDE

Adresse :

RUE : 23 rue St Pierre

LOCALITE : ORAIN

Je soussigné :

NOM : Guillaume

PRENOM : CAJAL

Adresse :

RUE : 23 rue St Pierre

LOCALITE : ORAIN

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

CE SONT LES RAISONS POUR LESQUELS J'EMETS UN AVIS DEFAVORABLE SUR CE PROJET DE PARC EOLIEN

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Champlitte ne veut pas les éoliennes car elles sont placées en limite de la commune d'ORAIN. Nous avons un champ de panneaux photovoltaïques et nous allons rajouter des éoliennes ??? Sachant que les éoliennes ne produisent pas le rendement affirmé. (Voir St Pierre La Base Gouv. FR). Augmenter la hauteur des Nat Afin de capter le vent ??? Merci pour les magnifiques commentaires acciés.

Date : 03/11/2015

Signature : Guillaume

Date : 5.11.2015

Signature : Philippe

C134

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

C135

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : Georges

PRENOM : Georges

Adresse :

RUE : 23 rue St Pierre

LOCALITE : ORAIN

Je soussigné :

NOM : S. W. Y. K.

PRENOM : Georges

Adresse :

RUE : 23 rue St Pierre

LOCALITE : ORAIN

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

1- Des infrastructures qui créent des problèmes de bruit à mes enfants et à moi-même.
2- Un gros litige pour les promoteurs éoliens.
3- Une zone payante dématérialisée par 8 colonnes de 100m.
4- Une forêt protégée, menacée d'un bûcher ou d'un bien immobilier qui peut compromettre sa valeur.
5- Des fondations de plus de 1000 tonnes de béton qui restent à jamais dans le sol et éolienne qui coûtera beaucoup plus chère

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Nuisance Visuel, défigure le paysage actuel
Nuisance sonore
aucun gain pour la collectivité seul quelques propriétaires peuvent profiter
coût du démantèlement des installations après exploitation et par qui?
ne génèrent aucune activité à long terme pour la population locale.

Date : 30/10/2015

Signature : S. W. Y. K.

Date : Orain le 29, octobre 2015

Signature : Georges

C136

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: SUGY
PRENOM: Jean-Charles

Adresse :
RUE: 7 Rue de Laffond
LOCALITE: ORAIN

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je suis contre la construction et l'exploitation de parc éolien, car toutes les études et les chiffres avancés sont erronés (Ex: 8ème l'abbaye rentabilise 18,5%). Dans le gop du lion ou les vents (transporteur de vent marine sont beau coup plus présents q. l'aun est de 30% environ de plus. Et les sites au plain ne fait pas réfléchir dans son pays d'origine. Je pense qu'il faut d'abord l'autorisation de construire sur des sites nucléaire type EPR.

Date: 25/10/2015
Signature: [Signature]

C137

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Pichet
PRENOM: Chantal

Adresse :
RUE: 9 Jean Themel
LOCALITE: ORAIN 21610

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date: 20/10/2015
Signature: [Signature]

C138

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: TRONCIN
PRENOM: Chantèle

Adresse :
RUE: M. de S. Aurice
LOCALITE: ORAIN

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Nuisances sonores
- Infractions qui créeront des problèmes de santé à moi et ma famille -
- Payage dénature par 9 éoliennes -

Date: 21/10/15
Signature: [Signature]

C139

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: J. BARRIOL
PRENOM: Elvire

Adresse :
RUE: Guyane du Patin
LOCALITE: ORAIN

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Nuisances pour l'environnement et ma famille

Date: 21 Octobre 2015
Signature: [Signature]

C140

140

Je suis contre le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de CHAMPLATTE (70) :

Mon refus des éoliennes se justifie par les points suivants :

- **Un déboisement inadmissible de la forêt** où seront implantées les 9 éoliennes de Champlatte : Afin que les éoliennes profitent à la commune, le choix s'est porté sur cette forêt, terrain communal, mais que pour devenir les animaux sauvages, la faune, la flore, l'écosystème de cet endroit pour satisfaire l'intérêt d'argent des responsables de cette commune ? En outre, cette implantation va impacter toute une région magnifique et surplomber des vallées où se trouvent des villages de Haute Saône, Haute Marne et Côte d'Or. Des éoliennes d'une hauteur de 180m qui vont se voir à perte de vue, quel gâchis du paysage. Comment peut-on arriver à détruire purement et simplement une forêt en trois morceaux puisque les éoliennes seront implantées par 3 rangées de 3 éoliennes, donc à 3 endroits différents.
- **Une très grosse concentration d'éoliennes dans ce secteur** puisqu'il y a, en supplément, le projet d'un parc de 6 éoliennes à Orain (21) et un second de 10 éoliennes à Percy le Grand (70), ces derniers ne mesureront pas 180m de hauteur mais 206 m, chapeau le paysage et l'environnement d'Orain situé en Côte d'Or, 25 éoliennes sur une toute petite distance avec le village d'Orain au milieu. Il ne faut pas non plus ignorer les projets en cours dans toute la vallée de la Vingeanne à savoir 73 éoliennes sur 12 kilomètres sans compter le projet sous-jacent de Saint Maurice Sur Vingeanne et certainement ceux qui sont encore ignorés et qui vont sortir de terre sans qu'on s'y attende que ce soit sur la Côte d'Or mais aussi sur les départements voisins de la Haute Marne et la Haute Saône. Comment une telle folie humaine est-elle arrivée dans nos belles régions pour tout détruire que ce soit la santé humaine et animale mais aussi l'environnement et les paysages ? Des éoliennes de plus en plus haut pour atteindre un maximum de vent dans notre région trop peu ventée.
- **Une saturation dans le secteur Champlatte-Orain-Percy Le Grand** : Non seulement il y aura 25 éoliennes sur 5 kilomètres environ à vol d'oiseau mais il ne faut pas oublier l'existence des 20 hectares de 30 000 panneaux photovoltaïques sur la commune d'Orain. Il suffit de se rendre au dessus de Courchamp pour voir ce que représentent 20 hectares de panneaux solaires, c'est impressionnant, alors 25 éoliennes en supplément, je demande si ce n'est pas poussé trop loin la volonté de faire de l'électricité écologique en sacrifiant tout le paysage ? Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? N'est-ce pas la preuve de la folie humaine tout ça pour l'argent ? Je me demande si ceux qui ont été contactés pour l'installation de ces parcs ont pris la peine d'imaginer les répercussions sur l'environnement et s'ils en ont vraiment conscience ? J'irai m'en rendre compte si mes yeux reviennent sur leur décision et qu'ils n'ont pas le droit de peur de réactions de la part des sociétés d'éoliennes voilà pourquoi il faut que les pouvoirs publics réfléchissent, se rendent compte de la situation des citoyens et disent non à toutes ces implantations irréfléchies qui mettent tout en péril et qui au final engendrent les promoteurs éoliens.
- **Une région aux vents aléatoires et intermittents** : Une électricité produite par à coups et dans de telles conditions ne peut pas convenir et représente certainement une dépense d'argent bien trop excessive par rapport à la rentabilité du projet. Alors il est construit des mâts de plus en plus hauts pour atteindre le vent recherché, c'est bien signe que la région n'est pas assez ventée, du coup pourquoi implanter toutes ces éoliennes, cela cache certainement quelque chose qu'on ne nous dit pas, n'est-ce pas pour que les sociétés d'éoliennes touchent les aides de l'Etat et peu importe pour l'argent. D'accord mais que dire des personnes qui n'ont rien demandé et qui se retrouvent impactées par l'implantation complètement irréfléchie de tous ces parcs éoliens comme c'est le cas d'Orain. La campagne se meurt, lutons contre la désertification des campagnes, ce n'est pas en implantant des éoliennes de tous les côtés que sera réglée cette désertification, au contraire, elles vont accentuer le problème. Pourquoi sacrifier nos campagnes, pourquoi ne pas mettre des éoliennes près des villes ou dans des cotés classés et touristiques parce qu'il y a une volonté de sacrifier certains et pas d'autres, des petits villages où il n'y aura pas d'opposition, où la population sera éblouie par l'appât d'argent. Je constate que bon nombre de nos élus sont pour les éoliennes mais ils n'en auront pas près de chez eux, peu importe s'ils les favorisent dans nos campagnes sans demander l'avis à la population. En tout cas, je dis que maintenant, les maisons à Orain ont du mal à se vendre et que ce sera pire après l'implantation de toutes ces éoliennes, ce sera la ruine pécuniaire des habitants. S'ils doivent vendre à perte ou alors ils devront supporter et subir les problèmes de santé liés à la présence de ces structures. Quel avenir enchanteur pour les habitants d'Orain...
- **Pas de démocratie dans notre région** : Il faut se rendre à l'évidence que les éoliennes ont été acceptées par une poignée d'individus à savoir les maires, les conseils municipaux et les particuliers quand les éoliennes seront implantées sur les terrains de ces derniers. Il n'y a eu aucune concertation de la population. C'est inadmissible vu l'importance des projets et de leurs conséquences sur le paysage et la santé. Oui, Eole-Res a fait des campagnes d'information mais ce n'était que pour parler en bien de leurs projets déjà décidés par des promoteurs de décisions. La population s'est retrouvée du jour au lendemain devant le fait accompli. Je pose la question : où est la démocratie ? C'est un fait assez grave et très important qui nécessite effectivement la prise de position des habitants des villages concernés, ça n'a pas été le cas du tout. Il y a les enquêtes publiques mais là, je tiens à souligner que les conclusions du Commissaire Enquêteur sur la région de Montigny-Moray-Lavilleneuve-Poilly et Saint Saïns sur Vingeanne ont été scandaleuses vis à vis de l'opposition aux éoliennes. Cette enquête a donné l'impression d'une farce car visiblement les gens ne supportant pas l'éolien devaient être tous hospitalisés souffrant du syndrome de Nimby. Comment peut-on espérer que les opposants soient entendus sur notre secteur d'Orain ? J'ose croire encore à l'objectivité officielle et je lui prête confiance car dans notre cas, il faut reconnaître qu'il y a de l'abus de projets éoliens autour d'Orain et que trop, c'est trop.
- **Une retombée financière pour chaque habitant** : Les aides accordées par l'Etat sont finalement payées par tout le monde, quand chacun paie la CSPE et que ces aides sont versées aux sociétés d'éoliennes, en fait chaque habitant paie deux fois l'éolien. Qu'importe, les bénéfices de l'éolien auront une retombée financière sur chaque habitant, comment est-ce calculé ? Moi qui suis d'une nature concrète, je constate que l'argent sort de mon compte mais n'y rentre pas, toutes ces belles promesses ne sont que des paroles et non du concret. Des choses vont être créées, construites pour le bien de la communauté mais rien ne sera fait en particulier pour moi, personne viendra régler mes factures ou les réparations de ma maison. Alors qu'on ne me dise pas que je bénéficierai personnellement des retombées financières de l'éolien. Le village oui mais pas l'habitant. Au lieu d'engranger les promoteurs éoliens avec les aides, l'Etat ferait peut être mieux de donner l'argent du contribuable aux chercheurs afin qu'ils trouvent une écologie beaucoup moins destructrice.
- **Le patrimoine menacé par la présence des éoliennes** : Personnellement, je ne trouve pas joli le mélange des structures modernes avec l'ancien, je trouve vraiment choquant une éolienne derrière une église, un château classés tout ça parce que les éoliennes sont construites trop près des villages. Bien que celles de Champlatte soient à plus de 2kms, vu leur grandeur, elles seront quand même visibles depuis le village d'Orain, il en sera de même de celles de Percy le Grand qui seront encore plus hautes. A Orain, on n'est pas, on n'a pas de monument historique classé pourtant notre église et notre château valent bien ceux des autres endroits, c'est sûrement pour cela que les projets ont fleuri à outrance dans notre secteur mettant en péril le village d'Orain. Les deux sociétés d'éoliennes, Eole-Res pour Champlatte et Intervent pour Percy le Grand ne se sont pas gênées vis à

elles qu'il n'y ait pas assez de rentabilité ? Mais quand il n'y aura plus d'aides, que feront les sociétés d'éoliennes, elles garderont les parcs les plus rentables et vendront ou abandonneront ceux qui rapportent le moins ? Mystère et certainement que l'avenir nous le dira mais il sera trop tard.

- **Des éoliennes champlattoises à la limite du territoire d'Orain** : Il est bon de signaler ce fait, Champlatte pro-éolien mais pour ne pas en subir les inconvénients, ni la vue dégradée, a cru bon d'en implanter 3 en parallèle des 6 futures d'Orain. Je rajouterai que Percy-Le-Grand a fait de même, il commence l'implantation d'une de ses 10 éoliennes à la limite du territoire d'Orain. Notre village est bien avoisiné et surtout bien considéré par ses voisins de la Haute Saône. Ce sont Champlatte ou Percy-Le-Grand, chacun a fait en sorte de ne pas être trop près par ses propres éoliennes. Très fort mais quelle preuve d'égoïsme, ces deux villages n'ont rien à faire de l'impact sur notre village.

- **Une surexposition inadmissible pour Orain** : La société Eole-Res ne s'est pas gênée pour implanter 3 éoliennes juste à côté de celles d'Orain, finalement ce seront 9 éoliennes les plus proches qui vont impacter le village d'Orain et ses habitants. La première éolienne de Champlatte est située à 2140m d'Orain d'après le plan mais ils ne parlent pas de celles d'Orain encore plus proches du village, le cumul de toutes ces éoliennes même éloignées va se faire ressentir du point de vue esthétique sur le paysage et d'après leurs effets nocifs qui se conjugueront d'éolienne en éolienne. N'est-ce pas dans le but évident d'économiser un maximum d'argent pour favoriser le relais entre ces deux parcs afin de se rendre par câble haute tension enterré jusqu'au poste récepteur de Fontenelle situé en Côte d'Or à plus de 20 kilomètres, forcément ce sera pour traverser le village d'Orain empruntant les routes du domaine public. Tout ceci afin de relayer encore les divers parcs en projets ou ceux qu'on ne connaît pas tout au long du passage de ce fameux câble haute tension puisque c'est Eole-Res qui a le monopole de tous les parcs de la vallée de la Vingeanne. On comprend que tout a été pensé et calculé au détriment de la santé humaine, animale et de l'environnement. Les habitants d'Orain sont condamnés d'avance et depuis longtemps à tout subir ceci pour de l'argent et grâce à la bienfaisance peut être inconsciente d'une poignée d'individus qui ont voté l'installation des 6 éoliennes d'Orain.

- **Les problèmes de santé humaine et animale** : Problèmes liés aux infrasons non audibles d'autant plus dangereux qu'ils agissent sur l'oreille interne et se font sentir aussi bien par les airs que par le sol. Des témoignages de vécu de riverains d'éoliennes en France ou à l'étranger font part de réels problèmes de santé humaine mais aussi de perturbation chez les animaux aussi bien domestiques que sauvages, c'est du concret et pas de l'invention. Qu'on ne dise pas que ça relève du psychisme des habitants qui ne supportent pas l'éolien, c'est un peu trop facile de les traiter de fous car c'est bien ça qui est sous-entendu dans les documents des sociétés d'éoliennes, les gens inventent et imaginent des problèmes de santé qui n'existent pas mais qui diront de la réaction des animaux ? Les sauvages quittent la région impactée pour ne plus revenir, ils vont s'installer ailleurs, de toute façon, c'est ce qui leur est demandé, les domestiques se comportent anormalement mais ce n'est pas parce que c'est la faute de l'éolien d'après les sociétés d'éoliennes. Pourtant quand les machines sont à l'arrêt, tout rentre dans l'ordre, c'est ce qui a été constaté par des éleveurs de vaches laitières et le problème recommence quand les éoliennes tournent à nouveau. N'est-ce pas faire preuve de mauvaise foi de la part des sociétés d'éoliennes ?

- **Le bruit des éoliennes** : Toutes ces futures implantations d'éoliennes vont créer des nuisances sonores que ce soit du jour comme de nuit surtout dans les campagnes où règne le calme, des témoignages parlent d'un bruit constant, continu et sourd, désagréable et perturbant. Je gage qu'il en sera ainsi pour Orain car la vallée va faire caisse de résonance d'un parc à l'autre, c'est une véritable aberration d'en arriver là. Rappelons qu'Orain sera entre 25 éoliennes, 180 m pour 15 d'entre elles à une hauteur de 206 m pour les 10 de Percy-Le-Grand, n'est-ce pas dangereux pour les habitants ? Je crois bien que de tous les villages du secteur, Orain est certainement le seul à être aussi impacté par les futures éoliennes. Mais est-ce que quelqu'un de haut placé va se rendre compte du problème ou

140

vis de notre petit village, elles ont bien pensé qu'elles ne risquent pas grand chose puisque notre village selon leurs constatations est peu attractif et n'ayant pas de monument classé comme ailleurs, il n'y aura pas d'opposition de la part des organismes sensibles au patrimoine. En outre, comme il y en aurait également à Orain, pourquoi se priver d'en mettre dans les deux autres villages. Pourtant, je réjette que le choix du maire d'Orain ne reflète pas du tout l'opinion générale de la population de notre village. Alors sommes-nous condamnés à subir ce fléau surtout à cause de la complaisance de certains qui ont voté l'implantation d'éoliennes.

- **La création d'emplois dans la région** : Pour combien de temps ? Juste le temps de la construction des divers parcs prévus ? L'occupation des gîtes ou hôtels ou restaurants dans le secteur par les ouvriers ? Mais ce n'est que du provisoire pas du définitif. Je doute que les sociétés qui vont procéder à la construction des éoliennes soient des sociétés locales car il faudra des sociétés spécialisées en la matière tout comme les personnes qui s'occuperont de l'entretien. Un groupe d'une dizaine de personnes va être formé et chacune aura la charge de plusieurs parcs, on est loin du recrutement de dizaines de personnes. Et la surveillance, se fera-t-elle par caméra comme à la centrale photovoltaïque d'Orain. Dans ce cas, très peu de personnes sont nécessaires pour surveiller des caméras ou écouter des signaux d'alarme. Tout n'est pas très clair et surtout peu convaincant.

Comment peut-on parler d'écologie quand elle est appliquée de cette manière, elle est imposée d'office à la population parfois dans des conditions inadmissibles comme le cas du village d'Orain. Pourquoi implanter des éoliennes dans une région qui ne convient pas spécialement à cette activité, la hauteur des engins prouve que c'est le cas puisque les promoteurs éoliens cherchent les vents propres en augmentant de plus en plus la hauteur des éoliennes. On a le cas du futur parc de Percy-Le-Grand, au départ, il était prévu des éoliennes de 180m de hauteur mais maintenant on apprend qu'en fait ce sera 206 m. Il y a de quoi se poser des questions, non ? Qui osera parmi les officiels pour préserver l'environnement et la santé des populations dire non aux éoliennes dans le secteur ? Je pense à Madame La Commissaire Enquêteur et à Monsieur le Préfet de Haute Saône à qui je demande de l'objectivité en leur âme et conscience, il ne reste qu'eux pour entendre et écouter les opposants qui se manifestent lors de l'enquête publique de Champlatte et il leur faudra penser que finalement tout le monde n'est pas intéressé par l'argent des éoliennes alors que je suis bien sûr du fait que tous ne roulent pas sur l'or, c'est à méditer...

Pour conclure, je souhaiterais que toutes les personnes amenées à prendre les décisions pour les parcs éoliens viennent sur le terrain et c'est avec grand plaisir que je les recevrai et leur ferai visiter la magnifique vallée de la Haute Saône, Haute Marne et Côte d'Or, les communes intrinsèques de Champlatte et Percy-le-Grand.

Je suis contre l'implantation d'éoliennes sur le secteur de Champlatte ainsi que contre tous les futurs parcs éoliens que ce soit en Haute Saône, Haute Marne et Côte d'Or.

Monsieur BARLOY Bruno

5

Madame BARLOY Marie-France résidant à ORAIN (21)

Je suis contre le projet d'implantation d'éoliennes sur le secteur de CHAMPITTE en Haute Saône.

Voici les motifs qui justifient mon refus des éoliennes :

- Une trop grande concentration de ces éoliennes dans le secteur avec le futur projet d'Orain en Côte d'Or, l'implantation du territoire de Champitite et de celui de Percy le Grand en Haute Saône. Orain 6 éoliennes, Champitite 9 et Percy le Grand 10, sur 5 kilomètres environ à vol d'oiseau, il y aura 25 éoliennes avec Orain au milieu avec ses 20 hectares de panneaux photovoltaïques, n'est-ce pas trop abuser du paysage et de la pollution visuelle ? N'y aura-t-il pas un effet flagrant de saturation visuelle ? Même si ce n'est pas le même département, il faut bien tenir compte de la future totalité de ces installations de part et d'autre, n'est-ce pas une véritable folie humaine ? Trop, c'est trop !.

- La déboisement et défrichement d'une forêt : connaissant le paysage des endroits où seront implantées ces 9 éoliennes par groupe de 3 dans 3 endroits différents, je ne comprends pas comment on en arrive à détruire tout simplement une forêt par morceaux pour implanter ces engins qui vont surplomber une magnifique vallée pour impacter directement les villages qui se trouvent en contrebas. Elles vont se voir à perte de vue de par leur dimension de 180 mètres et détruiront un panorama exceptionnel comme il en existe partout dans notre beau pays. Apparemment il y aurait une obligation de replanter ailleurs pour compenser, c'est ce que m'a dit le maire de Champitite mais on n'en entend pas parler, est-ce que cette obligation existe vraiment et est-elle bien appliquée ? Tout ça relève de l'utopie et pour endormir la population, aucun arbre ne sera assez haut pour cacher des éoliennes de 180 mètres de hauteur et en plus, il faut au moins 30 ans avant qu'un arbre soit digne de ce nom, il faudra combien de dizaines d'années pour retrouver la vie d'une forêt replantée à un autre endroit ?

- Des éoliennes installées à la limite du territoire d'Orain : parlons ainsi de celles qui vont être juste en parallèle à celles d'Orain car elles seront placées à la limite du territoire de notre village. Il est facile et de bonne guerre que Champitite plante loin de son village ces éoliennes en les mettant justement à la limite de notre territoire, il est sûr en tout cas que Champitite n'en subira pas les inconvénients car elles seront proches des voisins, suffisamment loin pour ne les voir ni en ressentir les effets car protégées par le relief du paysage. Je dis de bonne guerre mais c'est surtout un exemple d'égoïsme flagrant car peu importe s'il y aura 6 éoliennes à Orain en parallèle, Champitite met aussi trois des siennes, qu'est-ce que ça peut faire, un peu plus, un peu moins, profitera de l'occasion, il y en aura 9 vers Orain, ça ne fait rien, la forêt va bien cacher les trois éoliennes champitoises. Seulement avec la grandeur qu'elles feront, aucun arbre ne les cachera et c'est bien 9 éoliennes de 180m de hauteur qui se verront en bordure d'Orain plus les

1

son passage et qui n'a que faire des habitants d'Orain. Nous sommes condamnés d'avance à tout subir et personne ne tient compte de notre existence, ni de nos remarques défavorables tout ça parce qu'une seule poignée d'individus a été d'accord pour l'installation d'éoliennes à Orain.

- Une région dont les vents sont aléatoires, intermittents : donc pourquoi imposer ces engins à vent qui ne pourront jamais fonctionner à plein régime. Des éoliennes d'une hauteur de 180m à bout de pales, c'est bien signe qu'il n'y a pas assez de vent en dessous de cette hauteur et qu'il faut aller le chercher encore plus haut, et plus c'est haut, plus les fondations et la grosseur du corps de l'éolienne seront importantes ainsi que l'emplacement sur le sol, personne n'a conscience de ce que ça va donner en spectacle sur toute la vallée de la Haute Saône et Haute Marne ainsi que sur notre côté de la Côte d'Or. Des éoliennes placées sur des crêtes peuvent générer des sons et infrasons pouvant se déplacer à des kilomètres notamment par temps couvert ou lors d'inversion des températures.

- Le bruit que vont engendrer ces éoliennes que ce soit de jour comme de nuit, il existe des témoignages de riverains qui en parlent clairement, ils ne l'ont pas inventé, nuisances sonores d'un bruit continu et désagréable. Les bruits varient avec les rafales de vent ce qui accentue le caractère désagréable dans les régions où les vents ne sont pas constants, des études ont été faites et existent vraiment bien qu'elles soient traitées avec négligence par les sociétés d'éoliennes qui ne veulent que montrer le bon côté des choses.

- Emission d'infrasons : les grandes éoliennes produisent beaucoup de sons à basse fréquence surtout perceptibles dans des environnements calmes comme les zones rurales et ils le sont encore plus la nuit que le jour. Les infrasons sont inaudibles mais pernicieux, sournois et discrets agissant sur l'oreille interne entraînant toutes sortes de réactions du corps humain tels que des maux de tête, céphalées, nausées, vertiges, troubles visuels, difficultés de concentration, tremblements et difficultés respiratoires voire tension artérielle mais aussi des troubles de la vigilance, du sommeil et plus l'exposition est prolongée, plus l'émission est nocive. Ces troubles du comportement peuvent devenir irréversibles à cause d'une trop longue exposition aux éoliennes. Ce seront des symptômes physiques et psychiques. Ce sont des risques de santé qui sont reconnus par des médecins, des physiciens et professeurs dans le monde entier, ce ne sont pas des imbéciles qui ont relevé tous ces problèmes mais des personnes qualifiées en la matière, pourquoi n'en est-il pas pris compte et pourquoi les occulter et ne pas les croire ? Pourquoi la France persiste à en installer alors qu'il y a déjà des critiques à l'étranger possédant des éoliennes ? Ces problèmes de santé guetteront les habitants d'Orain car le village sera encerclé par les 10 éoliennes de Percy le Grand, les 6 d'Orain et les 9 de Champitite. Mais comme il est dit, rien n'est prouvé que c'est la faute des éoliennes pourtant quand on regarde le plan qui est fait de tout le secteur, on voit très bien qu'Orain sera impacté par tous ces champs d'éoliennes. Et ce n'est pas parce que le conseil municipal et le Maire ont voté pour ces éoliennes que ça relève l'opinion générale des habitants d'Orain ni que ça donne droit à autant peu de considération de leur existence en implantant les éoliennes de Champitite à la limite du secteur d'Orain. Un peu plus, un peu moins, quelle différence et quelle importance ça fait, en tout cas, c'est le ressenti de beaucoup de personnes dans le village d'Orain.

3

6 autres de Champitite le long de la route de Langres, le paysage va être très intéressant à regarder et à subir par les habitants d'Orain.

- Le village d'Orain surexposé : c'est quand même incroyable de voir que le projet éolien de Champitite n'a aucunement tenu compte de la présence des futures éoliennes d'Orain en mettant trois des siennes en parallèle, ce projet s'est préoccupé de l'incidence sur le village de Leffond pour éviter un effet de surplomb, Leffond faisant partie des communes rattachées à Champitite, et a décalé trois des siennes pour cette raison mais il n'a aucunement tenu compte du village d'Orain qui va être directement impacté par les mâts très visibles de l'installation des éoliennes de Champitite même si elles sont suffisamment éloignées. On ne se croit pas en France, les frontières s'arrêtent à chaque département, c'est là le problème de beaucoup de villages qui se trouvent à la limite d'un autre département voisin. Mais n'est-ce pas l'occasion d'implanter encore plus d'éoliennes car chaque département ne tient pas compte des projets des autres et on se retrouve avec un nombre impressionnant d'éoliennes dans le même secteur sur quelques kilomètres, une surcharge insupportable, le résultat est pire quand ce sont deux sociétés d'éoliennes différentes qui ont chacune un projet d'installation comme ce se passe dans notre secteur. Champitite c'est Eole-Rés et à Percy-le-Grand c'est Intervent. Et quand on étudie le compte-rendu d'Eole-Rés, finalement cette société prétend préserver des tas de choses mais en fait, comme elle est aussi l'instigatrice des éoliennes d'Orain, elle compte bien relier les deux pans ensemble, faire descendre un câble haute tension enterré sur le domaine public en plein milieu du village d'Orain et emprunter les routes du domaine public pour rejoindre le Poste Récepteur de Fontenelle. Finalement, si les installations prévues sont faites ainsi, c'est pour mieux économiser un maximum d'argent y compris en traversant sans vergogne un village peu attractif comme il est dit afin de ne pas avoir à indemniser des dizaines de propriétaires s'il faut traverser les champs pour ne pas exposer les habitants à une ligne de haute tension enterrée. D'autant plus qu'il faudrait attendre leurs autorisations et si par malheur un refusait le passage sur ses terres, ça retarderait d'autant plus le projet. Il n'est gouvernement pris compte de la santé de la population d'Orain car un câble haute tension est très dangereux même si Eole-Rés prétend que ce n'est pas plus dangereux que les choses de la vie courante. Les champs électromagnétiques provenant des lignes de raccordement au réseau électrique des générateurs des éoliennes, des transformateurs électriques et des câbles de réseau souterrains sont potentiellement cancérigènes au même titre que les nuisances dues aux radiofréquences dont la téléphonie et les antennes relais. Ça implique aussi et personne n'en parle que les éventuels travaux qui seront faits à Orain devront surtout faire attention à ne pas percer ce câble sous risque d'électrocution des ouvriers, ce seront des assurances supplémentaires, cela engendrera des devis de travaux encore plus importants pour le petit village d'Orain car tout un chacun sait que n'importe quel problème à éviter gonfle les factures de travaux et ce sont encore les habitants d'Orain qui trinqueront. Comme Eole-Rés est aussi celle des projets éoliens dans le secteur de Montigny-Moray-Lavilleneuve-Saint-Séba-Poilly, ceux qui ne sont pas encore sortis du chapeau et qui seront la surprise dans tout le secteur, on comprend qu'elle veut faire courir un câble haute tension jusqu'à Fontenelle sur quel seront reliés tous les projets éoliens du coin, si ça ce n'est pas pensé et calculé ! Ça me fait penser à un rouleau compresseur qui écrase tout sur

2

- Des problèmes de santé humaine et animale, là aussi, il y a des témoignages accablants et non inventés, c'est du vécu par des gens qui ont pu bénéficier l'installation d'éoliennes, qui ont voulu ces engins sur leurs terres, à présent ils le regrettent amèrement et d'entend bien qu'ils ne croyaient pas les arguments des anti-éoliens à ce moment là. Les éleveurs de vaches laitières qui constatent que lors du fonctionnement des éoliennes, le cheptel a un drôle de comportement, moins de production de lait, caprices pour aller se faire traire, restent couchées, sont nerveuses, l'éleveur constate que ses bêtes ont vraiment un comportement anormal qui red revient normal lorsque les éoliennes ne tournent pas. Ça ne fait réfléchir personne auprès des autorités et de la population ? Ça n'interpelle personne de haut placé ? Mais c'est vrai qu'on n'a que faire des vaches laitières, c'est pas pour un élevage dans le secteur (celui d'Orain) qu'il faut tout remettre en question, après tout, les vaches contribuent à la destruction de la couche d'ozone avec leurs flatulences, elles n'ont pas besoin d'exister. Pourtant, le vécu de riverains d'éoliennes existe déjà dans les départements impactés par l'éolien mais les projets continuent de fleurir de tous les côtés en France notamment en Haute Marne, Haute Saône et Côte d'Or comme la vallée de la Vingeanne et plus particulièrement sur notre secteur d'Orain sur les trois départements limitrophes, mêlant tous les paysages bucoliques et magnifiques de beauté.

- Des nuisances visuelles la journée mais aussi la nuit à cause des éblouissements lumineux signalant la présence des éoliennes. L'horizon ne sera plus qu'un jeu de lumières rouges et même blanches dans la nuit, super la vision nocturne, ça ne suffira pas une pollution visuelle de jour mais elle sera aussi de nuit. Il en dépense à certains qui promouvoient l'éolien, il arrive aux gens de sortir la nuit, ils travaillent aussi en nocturne et quand ils circuleront, ils ne verront que des éblouissements partout à l'horizon, sur les terres environnantes, ça se remarque déjà avec le signalement des divers mâts implantés un peu partout et qui se voient à des kilomètres à la ronde. Je veux bien que ce soit pour des raisons de sécurité vis à vis de l'aviation mais ils n'existeront pas, ce ne serait pas plus mal pour tout le monde y compris pour les animaux qu'ils volent ou non.

- La création de larges routes : la construction de ces éoliennes va créer des routes extrêmement larges de plusieurs mètres suffisamment larges pour laisser passer des convois exceptionnels et des engins de chantier. Ce ne seront pas que les charnières géantes qui vont impacter la nature mais élargiront toutes ces routes d'accès, adieu les buissons, les arbres et le tourbillon sur des kilomètres à la ronde, disparaît notre belle région sauvage, bucolique et tellement typique, adieu les chemins de randonnée.

- Le vol du paysage d'Orain : dans notre secteur d'Orain, nous allons notre paysage et nous y tenons beaucoup, il n'y a pas beaucoup de constructions destructives des lieux, derrière en date, 30000 panneaux solaires sur une vingtaine d'hectares, ce n'est pas la pire et on peut accepter le fait de contribuer à l'effort de fournir de l'électricité digne propre mais l'impact visuel n'est pas du tout le même que celui de 25 éoliennes sur 5 kilomètres à vol d'oiseau. Nous y tenons car il ne nous reste que ça pour vivre en toute quiétude avec plaisir. Si nous vivons dans ce petit village, c'est par choix ou parce que nous n'irions pas le chercher, le prix des maisons n'est pas élevé par rapport au reste du département. C'est un endroit reculé mais très agréable à vivre

4

et de toute beauté, pourquoi nous le voler, le gâcher pour une histoire d'argent. L'ensemble de la population constituera le village d'Orain s'est installée pour des questions de qualité de vie, aussi parce qu'il existe de génération en génération. Il est normal de constater que pour des intérêts financiers une partie de cette population soit délibérément exposée aux dits "syndrômes éoliens" et que sa seule voie de défense passe peut être par une attaque en justice si elle en a les moyens mais dans le cas contraire, si elle n'en a pas les moyens, que reste-t-il à cette partie de population pour se faire entendre et obtenir gain de cause ? Elle existe et a le droit de s'exprimer et surtout de vivre en toute tranquillité avec son paysage non dénaturé et surtout pas mité, pourquoi une bonne partie de la population ressent-elle autant d'injustice et de non-démocratie lui laissant dans la bouche un goût amer de sacrifice ?

- Pas de démocratie: en effet, Ecole-Rés a tenu des stands sur les marchés, organisé des réunions d'information dans les villages pour informer le public, mais ce n'était que pour informer de l'existence des éoliennes car aucun référendum n'a été organisé dans les villages, tout le monde a été mis devant le fait accompli, tout était déjà décidé, la population a été mise au courant en effet après que les projets aient été lancés grâce à l'entente avec une poignée d'individus. Or, le Maire et les conseillers ont été élus par les villages mais là, on ne parle pas de la simple réfection d'une route, décision qu'ils peuvent prendre de leur propre chef, on parle d'une atteinte à l'intégrité physique et psychique des habitants à tel qu'à l'environnement, le paysage, la faune et l'écosystème. Ces projets d'éoliennes auraient dû faire l'objet d'un référendum auprès des habitants que ce soit ceux des villages composant Champlitte que ceux d'Orain en ne donnant pas que les notes postales de l'écofen tel que l'appart d'argent car je suis bien sûr que le mal fait, certains vont comprendre trop tard ce qu'engendre la présence de 25 éoliennes dans le secteur. A Percy le Grand, le référendum a eu lieu et la voix du peuple a parlé, elle a été majoritairement pour l'installation d'éoliennes sur son territoire. La prise est trop cher payé et le sacrifice d'Orain pour les villages aux éoliennes ne mérite pas ça, la certitude d'habitants à le droit de vivre et non de souffrir même s'il n'y a pas de monuments historiques classés dans ce petit village. Pourtant l'église Saint Bénigne datant de 1538 et le château des Minimes de 1562 ne sont pas négligeables, ils valent bien ceux des autres villages alentours ainsi que les croix ou puits classés. Rien n'a jamais été fait dans notre village pour que l'église et le château soient reconnus historiquement pourtant il y a des objets classés et très intéressants pour le tourisme mais ils sont enfermés dans l'église, ça n'a pas d'impact, c'est bien dommage, et pour cette raison, comme il n'y a rien de classé, Orain passe pour un village inexistant et peu attractif. Il suffit de regarder les cartes touristiques par Ecole-Rés, Orain belle par son absence, si les autres villages sont visibles à cause du patrimoine classé, Orain est transparent, je comprends pourquoi il est très peu tenu compte de son existence ce qui est vraiment inacceptable et je dirai dégoûtant pour rester poète.

- Eventuellement travaux d'isolation pour supporter le bruit des éoliennes : isolation des fenêtres, des portes, des toitures et je ne sais quoi encore pour ne pas entendre les piles qui tournent, c'est ce que les propriétaires vont être obligés de faire s'ils ne supportent pas les inconvénients de l'écofen mais tout ceci représente un coût très élevé, remboursé par personne, encore moins

par le promoteur éolien, encore faut-il en avoir les moyens ! Et encore faut-il que ce soit suffisant et être car d'après des témoignages de riverains dans d'autres parties de la France, ça n'a servi à rien, ils ont continué à être importunés. La aussi, ce n'est pas de l'invention, Orain est situé dans une vallée, il sera encerclé par toutes ces éoliennes immenses et il est sûr même si on nous dit le contraire qu'il va être impacté par le bruit de ces engins car la vallée va faire caisse de résonance.

- La tranquillité mise à mal lors des travaux de construction : adieu la tranquillité de toute la région, va-et-vient continu des convois de 45 mètres de longueur, de 4 mètres de largeur, le bruit des pelleteuses et des engins de chantier, camions, grues et autres, bruit qui va s'entendre également à des kilomètres à la ronde et durant combien de mois...

- Disparition de la faune : adieu la faune, l'écosystème, les oiseaux sédentaires et migrateurs, les animaux sauvages, la flore, en un mot la nature dans une région pittoresque, belle, personnelle et magnifique, combien d'oiseaux vont être tués par les pales ? Avec le bruit constant de ces engins, les animaux vont fuir le secteur pour ne plus revenir mais après tout, comme d'ont les promoteurs et les adeptes des éoliennes, la nature n'a qu'à s'adapter, de toute façon, elle n'aura pas le choix face à la fureur des Hommes mais quelle tristesse. N'oublions pas non plus la répercussion dans la vallée en contrebas du côté du village de Leffond et autres en Haute-Marne ainsi que dans la vallée d'Orain. La chute de la pression atmosphérique provoquée par les pales d'une éolienne, événement indétectable et impossible à prévoir par les chaudières, explique la mortalité importante autour de ces structures. La disparition de chaux-souris peut avoir un impact direct sur l'écosystème tout au long de leur route migratoire, elles participent à la polinisation des cultures et se nourrissent d'insectes nuisibles, le taux de reproduction devenu faible ne compensera pas les pertes par les éoliennes. On nous dit qu'il y a très peu de mortalité d'oiseaux mais je suis bien sûr que les charognards tels que les renards ne vont plus quitter ce garde-manger tombé du ciel, oui, les animaux morts seront dévorés et il ne restera effectivement aucune trace de la mortalité des oiseaux. Les animaux sauvages en général fuiront le secteur pour ne plus revenir car ils seront gênés par le bruit des pales. Changer un environnement a toujours des conséquences désastreuses, on a le cas des champs trop drainés qui perturbent les terres et les rivières entraînant des inondations qui n'existent pas auparavant, les rivières qui ne sont plus entretenues d'où des inondations, le réaménagement des années 60 montre aujourd'hui après une cinquantaine d'années qu'il n'y a plus que de grandes plaines mortes et mortes, de vastes étendues sans beauté, sans buissons ou haies bocagères où le petit gibier prospère, ce n'est plus le cas maintenant, les chasseurs s'en plaignent assez, plus de retenue des intempéries et des vents destructeurs ou tout simplement la pluie, c'était bien le rôle des murs et des haies sauvages, des petites forêts. Malgré toutes les analyses qui sont faites pour l'installation de ces éoliennes, la nature fait toujours payer aux hommes ses changements dont ils sont responsables, elle arrive toujours à avoir le dernier mot car elle est invincible et imprévisible. N'oublions pas le cas d'un village en Haute-Marne privé d'eau depuis trois ans à cause de la construction d'éoliennes qui a modifié la géologie souterraine, c'est quand même à méditer, non ?

5

6

- La baisse de la valeur immobilière dans le rayonnement de ces éoliennes, je doute fort que de nouveaux habitants viennent acheter les maisons à côté de ces engins bruyants et inesthétiques, déjà qu'ils ne viennent pas dans nos villages parce que trop éloignés des moyens de locomotion et des commodités. C'est la mort assurée de nos villages et des hameaux, finalement il faudra peut être qu'on paie les gens pour qu'ils achètent nos maisons dévalorisées. Finalement, quand on y pense, les habitants d'Orain pourraient demander une indemnité sur le fait qu'ils seront pénalisés. Ces trois futurs champs d'éoliennes ne vont que renforcer la ruine péculière des habitants d'Orain. Bien qu'il soit dit qu'il n'en est rien, la décade immobilière existe bel et bien et elle sera pire pour notre village qu'en sardachou. Les agences immobilières demandent maintenant lors de vente s'il y a des projets éoliens en cours ce qui fait évidemment baisser considérablement le prix de vente des biens immobiliers. Que feront les habitants d'Orain s'ils ne supportent plus les effets et la vue des éoliennes, soit ils vendront dans de mauvaises conditions financières ou alors ils n'auront pas le choix, ils devront supporter. Ce n'est quand même pas normal d'en arriver là, les gens se sont privés pour garder et élargir leur patrimoine et non pour se faire nuire par l'arrivée d'éoliennes dans le secteur. Et pourtant, les conclusions d'autres commissions d'enquête telle que celle du projet d'implantation d'éoliennes dans la vallée de la Vingeanne concernant le secteur de Montigny/Morzy/Ville neuve, Pouilly et Saint Seine s'évertuent à dire qu'il n'en est rien, que cet argument ne tient pas la route car chaque habitant bénéficiera des bienfaits de l'écofen.

- Une soit disant retombée pour chaque habitant : mais de quel se moque-t-on ? Moi, en ce qui me concerne, je vois ma facture d'électricité augmenter de plus en plus par la CSFE, l'argent sort de mon compte mais il n'y rentre pas comme tout un chacun, tous ces arguments arrangés qui préparent l'entrée d'argent partout y compris par chaque habitant ne sont que du virtuel et pas du concret. Si cet argent sert à rénover ou construire quelque chose, ce sera la communauté qui devrait normalement en profiter et non chaque habitant individuellement, ce qui sera concret, ce serait le versement d'une somme d'argent sur chaque compte en banque. Dans le cas présent, Orain va subir la proximité des trois éoliennes de Champlitte installées trop près des 6 prévues à Orain et quand on compte la totalité des 9 éoliennes de Champlitte avec celles futures d'Orain, plus les 10 éoliennes de Percy le Grand, au total 25 éoliennes, je ne pense pas du tout que de nouveaux habitants viendront s'installer à Orain puisque notre village subira un effet d'encerclement par l'émission d'infractions qui non seulement se feront sentir par les airs mais également par le sol, il ne faut pas l'oublier. Alors qu'on arrête les belles paroles de campagne d'installation des éoliennes dans notre région. Tout le monde n'est pas di-pe mais quand le reste de la population sympathisante des éoliennes se réveillera, il sera bien entendu trop tard, le mal sera fait et tout ça pour de l'argent...

- Le patrimoine historique menacé par la présence de ces éoliennes : c'est beau un champ d'éoliennes en arrière plan d'un monument historique (même s'il n'est pas classé), d'une église ou d'un château, d'un castel ou d'une belle demeure ancienne même d'un village tout entier dont les maisons sont construites en pierres naturelles caractéristiques de la région. Ce que je constate, c'est que les propriétaires ou les mairies ont des obligations lors de la réfection du

patrimoine historique ou religieux, certains propriétaires de maisons voisines de ces biens classés sont soumis également à ces obligations, pourquoi les éoliennes ne sont-elles pas interdites de construction ? Y a-t-il deux poids deux mesures ? On est en droit de se poser la question, certains échappent à la règle, d'autres non, où est la justice d'ans tout ça ? Les particuliers sont impactés, pas les promoteurs éoliens, ça me fait sourire... J'ouie. Et encore qu'il n'y aura pas de monuments classés comme bon nombre de nos églises et châteaux, ils n'en sont pas moins riches en histoire, est-ce vraiment beau de voir une éolienne énorme et gigantesque en arrière plan de ces monuments ? Notre région est riche en beaucoup de choses, quel dommage de tout saboter par du modernisme inutile, inadapté et inesthétique.

- La soit disant création d'emplois dans la région, des messages pour bernier la population. Et encore qu'il y aura un peu de travail dans le secteur (comme de souliers d'ients des gites locaux), ce ne sera que le temps de la construction, rien de définitif et durable dans l'évent... la surveillance des sites ne sera faite que par du personnel peu nombreux mais compétent en la matière, je ne crois pas à l'embauche d'individus lambda qui ne soient pas spécialistes. L'entretien des sites ? cela concernera une petite poignée de personnes, pas des dizaines et peut être sera-t-elle uniquement par des animaux domestiques tels que des moutons comme ce sera le cas à Orain pour les panneaux photovoltaïques. Je plains d'avance ces pauvres petites bêtes lorsqu'elles feront paître au pied des éoliennes, je doute qu'elles apprécient les effets de ces engins.

- La construction et le démantèlement de ces éoliennes : ils réaliseront des milliers de tonnes de béton avec ferraille dans la terre d'une manière définitive, des cratères d'une dizaine de mètres de large comblés de béton et de ferraille (c'est peut être pire avec des éoliennes de 180 mètres de hauteur), aucune forêt ne repoussera à cet endroit lorsqu'il n'y aura plus d'éoliennes, l'endroit sera condamné à jamais, à jamais forêt...etc.

- Une production d'électricité aléatoire et insuffisante, dangereuse à gérer, la menace d'explosion des éoliennes ou des récepteurs d'électricité, des cas se sont déjà produits ailleurs et même si Ecole-Rés prétend avoir remédié, qu'il n'y aura pas de risque car le site sera interdit de circulation, il ne sera pas sans répercussion sur l'environnement, la géologie et les vallées si cela arrive. Pour produire plus d'électricité et pallier le fait de ces vents insuffisants et aléatoires, il est construit de plus hautes éoliennes mais leur rendement sera-t-il à la hauteur des espérances ? Mais je pense que le but n'est pas la rentabilité locale mais l'implantation massive partout pour arriver à un certain niveau d'électricité qui sera atteint par le nombre impressionnant d'éoliennes dans toute la France, c'est ainsi que les éoliennes ayant une bonne rentabilité compensent celles qui n'en ont pas d'où l'indifférence des promoteurs éoliens de la rentabilité ou non des éoliennes implantées dans des régions peu ventées, ce qui compte pour eux, c'est le versement des aides de l'Etat mais quand ces aides ne seront plus versées, qu'adviendra-t-il des éoliennes ? Là est la question et qu'on nous dise surtout la vérité...

- L'augmentation de la facture d'électricité, elle existe déjà cette contribution à la construction des éoliennes et cette participation est déjà bien élevée, c'est bizarre, personne n'a rien dit sur

cette augmentation due à la construction des éoliennes. On explique les abréviations qu'aucun usager ne comprend, CSPE, les payeurs ne vont même pas chercher à comprendre ce que ça veut dire, encore une augmentation cachée, aucun élu ou promoteur en parle... En outre, plus il y aura de construction d'éoliennes et plus la facture augmentera, on a l'exemple flagrant de l'Allemagne où les usagers s'en plaignent. Parlons des aides de l'Etat allouées aux promoteurs éoliens, quand on regarde bien, l'Etat c'est nous, c'est notre argent, finalement on paie deux fois, la CSPE et les aides. Comme tout fonctionne grâce à l'électricité, on est au final piégés par le système.

- L'existence de centrales à gaz et au charbon pour compenser le manque de rentabilité des éoliennes, où va le progrès si c'est pour que soit augmentée la production de CO2 qui nuise à la santé des hommes, production de carbone qui par le vent va se déposer sur la nourriture humaine et animale, des particules d'engrais qui voltigent dans l'air, n'y a-t-il pas assez de pollution ? Dernièrement, l'Allemagne nous a bien envoyé tout son CO2 grâce aux vents et nous, on va l'envoyer où, selon le vent contraire, on va leur réexporter le nôtre nous aussi ou alors on va polluer notre propre territoire ou celui des pays voisins ? C'est à la mode de partager mais peut être pas ce cadeau empoisonné.

- Une écologie dévastatrice : Il est même étonnant que ceux qui prônent l'éolien parlent d'écologie, c'est à mon avis un non sens quand on analyse les conséquences que provoque la construction de ces engins surtout dans une région peu verte et donc non adaptée, est-ce le sacrifice de notre belle région en vaut la chandelle ? N'y a-t-il pas d'autres solutions pour créer de l'électricité ou d'autres endroits plus adéquats à cette implantation qui nuira le moins possible à la santé humaine, animale et au paysage ? Je reconnais ne pas être spécialiste, ni ingénieur pour donner un remède miracle afin de remplacer le nucléaire, je ne suis pas non plus pour le nucléaire mais je vois bien que l'éolien n'est pas la solution, il n'est pas assez rentable, il coûte cher et il sacrifie trop de choses comme la santé humaine, animale et les paysages.

- Les éoliennes sont classées ICPE, installations classées pour l'environnement mais quel non sens là aussi, elles sont classées comme les installations industrielles susceptibles d'engendrer des risques, de provoquer des pollutions, des nuisances pour la sécurité et la santé des riverains, de quel se moque-t-on ? Elles ne sont donc pas si inoffensives comme le prétendent les promoteurs éoliens.

- Le sacrifice de la campagne en général où il fait bon vivre malgré le manque de confort par rapport aux villes, on ne va pas implanter des éoliennes à côté des agglomérations, pourquoi pas ? Parce qu'il faut garder les terrains pour construire des maisons et des installations, des immeubles ou parce qu'il y aurait trop d'oppositions ? La campagne est déjà désertique, abandonnée par les pouvoirs publics, les services médicaux, les éoliennes ne vont qu'aggraver le problème et il est faux de croire que l'argent ne va profiter soit disant qu'aux communes concernées par les constructions. Et quand elles sont construites sur des terrains de particuliers, la part de la commune est pratiquement inexistante. Le sacrifice des comers sera-t-il

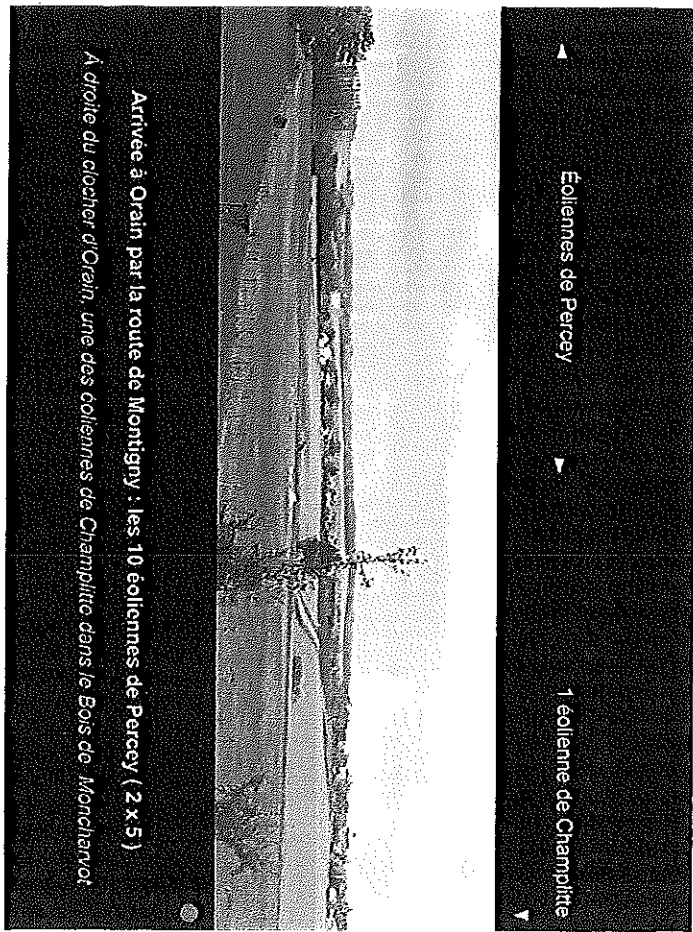
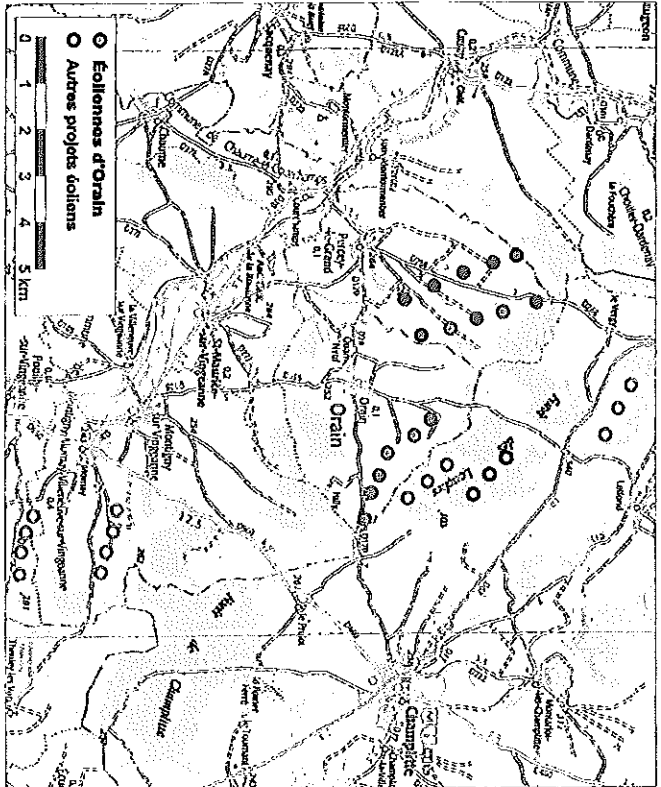
suffisamment à la hauteur de la compensation d'argent des promoteurs ? La santé humaine, animale, la destruction massive de tout ce qui est naturel depuis des générations seront-elles également à la hauteur des compensations d'argent des promoteurs ? Le mal sera fait et irréversible, pourquoi construire des éoliennes dans une région la moins verte de France, c'est complètement aberrant de voir cela et incompréhensible, que cache cette volonté de construction d'éoliennes ? Qu'est-ce qu'on ne nous dit pas ? Ce qui me fait sourire, ce sont les gens qui sont pour l'éolien, quand on regarde de plus près, c'est drôle, ils n'auront pas d'éoliennes à côté de chez eux, l'éolien c'est bien, ça rapporte de l'argent du moment qu'il n'est pas près de leur maison, quel manque d'imagination et quel exemple flagrant de bêtise humaine. C'est le cas de Champville qui se dit pour l'éolien mais qui sans vergogne se comporte ainsi en installant ces éoliennes près d'Orain pour être le moins impacté possible.

- Un enlèvement à construire des éoliennes en France : Pourquoi s'enlèter à construire des éoliennes alors que les pays étrangers en sont revenus de l'existence de ces engins et abandonnent de plus en plus cette idée ? Je n'appelle pas ça de l'écologie verte mais de l'écologie destructrice qui ne respecte pas les habitants des villages ruraux, ni leur santé, ni celle des animaux et encore moins les paysages. La vie humaine d'Orain est moins importante qu'un monument historique, une croix et un pont classés. La question que l'on peut se poser est pourquoi le promoteur éolien n'achète pas les terrains sur lesquels vont être construites les éoliennes ? Ça n'interpelle personne ? Bienvenue aux éoliennes et leur argent qui vont sauver le monde. Tout cela me laisse dubitatif. Il faut tenir compte du point de vue humain et non économique au vu de l'expérience de l'éolien dans le monde et déjà en France. Il doit y avoir d'autres sources d'énergies renouvelables moins destructrices que celle de l'éolien. L'installation des éoliennes de Champville surtout trois d'entre elles est irresponsable, les mettre en parallèle des 6 futures d'Orain pourtant connues d'Eole-Pas relève de l'inconscience car de par leur grandeur, elles sembleront trop proches des habitations même si elles seront à plus de 2000 mètres, l'effet sera dévastateur sur tous les plans. A la lecture du compte-rendu d'Eole-Pas et dans leur campagne d'information, tout est beau dans le meilleur des mondes, je jure qu'on en repèrera dans quelques années mais ce sera trop tard, le mal sera fait et irréversible.

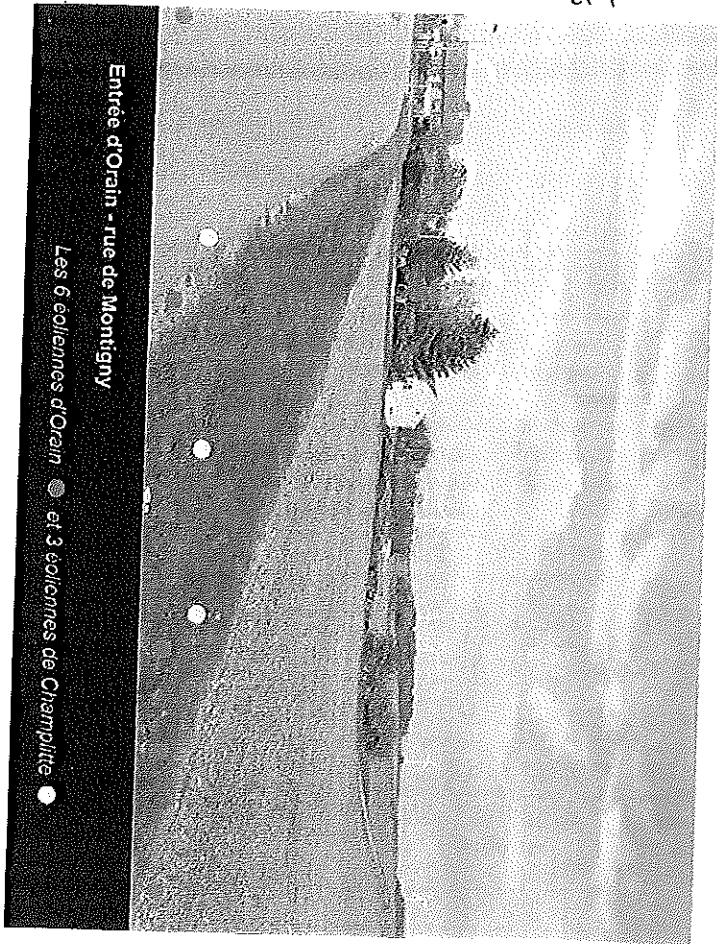
J'en appelle au bon sens et je dirai même à la conscience de Madame la Commissaire Enquêteur et de Monsieur le Préfet de Haute Saône pour que soit tenu compte de l'existence du village d'Orain au milieu de tous ces projets d'implantation d'éoliennes que ce soit en Haute Saône mais également en Côte d'Or. Je joins à ma lettre 4 photos montages qui montrent la position d'Orain vis à vis des projets éoliens de Champville, Orain et Percy le Grand ainsi que l'impact visuel qu'elles auront sur notre petit village.

Vold toutes les raisons qui me font m'opposer au parc éolien de Champville.
Madame BARLOFF Marie-France

Barloff



C141



C141



C142

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : B. A. R. B. E.
PRENOM : Christian
Adresse :
RUE : Rue de la Chapelle
LOCALITE : 21500 Baigneux-les-Eaux

Au motif suivant : **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : **DEFAVORABLE**
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 04/11/11
Signature : [Signature]

C144

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : FOURCAUDET
PRENOM : Guy
Adresse :
RUE : du Moulin
LOCALITE : Champlitte et Couchamp

Au motif suivant : **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : **DEFAVORABLE**
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"
je pense que la région n'est pas suffisamment ventée et que le rapport coût d'installation sur production d'énergie sera mauvais
- gare aux nuisances : - sonores (voir les émissions TV)
- inconvénients pour la vie locale (voir émission TV)
- visuelles (surtout pour les petits ha-)
- mais qui ne pourront pas se défendre (voir émission TV)
(implantations à la limite de leur territoire)
- effets négatifs sur la santé des riverains
- pertes de surfaces agricoles (de la population agricole)
- qui sera très difficile pour les bénéficiaires généraux de l'installation
- le coût est très élevé et probablement pas !!
- je respecte une maison familiale à Couchamp
Date : 27/10/11 non aux éoliennes !!!
Signature : [Signature]

AVIS DEFAVORABLE

C145

C146

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : FOURCADET
PRENOM : Jeanne Marie

Je soussigné :
NOM : GROS
PRENOM : Pierrette

Adresse :
RUE : Avenue du moulin
LOCALITE : 21610 Champe et Cauchamp

Adresse :
RUE : 12 Rue du Moulin
LOCALITE : 21610 Courchamp

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Après constatation, et inquiète personnelle
je conclus que le nuisances des éoliennes
est bien supérieure ou bien fait qu'elles apportent
je n'en veux pas !!!
je mets un avis défavorable sur ce projet
de parc éolien

je n'ai pas fait une forêt d'éoliennes dans une
région peu ventée !
que veut-on ?
→ un paysage endommagé
→ une faune perturbée
→ des terres agricoles réduites
→ des sols pollués par des milliers de m³ de
béton armé.
→ une pollution visuelle, auditive, auvent/coz
dans 10 ans que deviendront ces éoliennes qui sont absolues ?
l'impact sur notre économie est zéro par contre les éoliennes
produisent de ce business pour les investisseurs qui nous font
Date : impôts le rendement des contribuables - Je dis donc NON
à ces éoliennes
18 octobre 2015
Signature : *[Signature]*
avis défavorable à ce projet
de parc éolien

Date : 13 octobre 2015

Signature : *[Signature]*

Date : 18 octobre 2015
Signature : *[Signature]*
avis défavorable à ce projet
de parc éolien

C147

C148

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : GUYOT
PRENOM : Agnès

Je soussigné :
NOM : Grosjean
PRENOM : Gérard

Adresse :
RUE : Saint Martin
LOCALITE : 21610 COURCHAMP

Adresse :
RUE : Saint Martin
LOCALITE : 21610 Courchamp

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

quand va-t-on arrêter cette folie
pour les éoliennes ?
→ trop de nuisances pour l'homme, l'environnement
la région est peu ventée, l'implantation est
coûteuse, dévastatrice pour un rendement
quasi nul !!! Les industriels se protègent les
mains, mais la main-d'œuvre n'est pas pour nous !!!
Date : 30.10.2015 je suis défavorable sur
ce parc éolien !!!
Signature : *[Signature]*

- nuisance à la faune, au paysage
à nos campagnes, à la santé
- pollution et situation de la nature
(sol, eau, air...)
- alors que notre région n'a pas de vent !
- Améliorer l'agression de nos campagnes
Je dis non aux éoliennes -
avis défavorable sur ce projet de
parc éolien
Date : 20 octobre 2015
Signature : *[Signature]*

C149

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter
une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs
de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le
territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 28,7 MW.

Je soussigné :

NOM : MENEUER.....

PRENOM : CHRISTIANE.....

Adresse :

RUE : D. RUE D'INDRE.....

LOCALITE : 21610 CHAUMÉ ET COURCHAOP

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

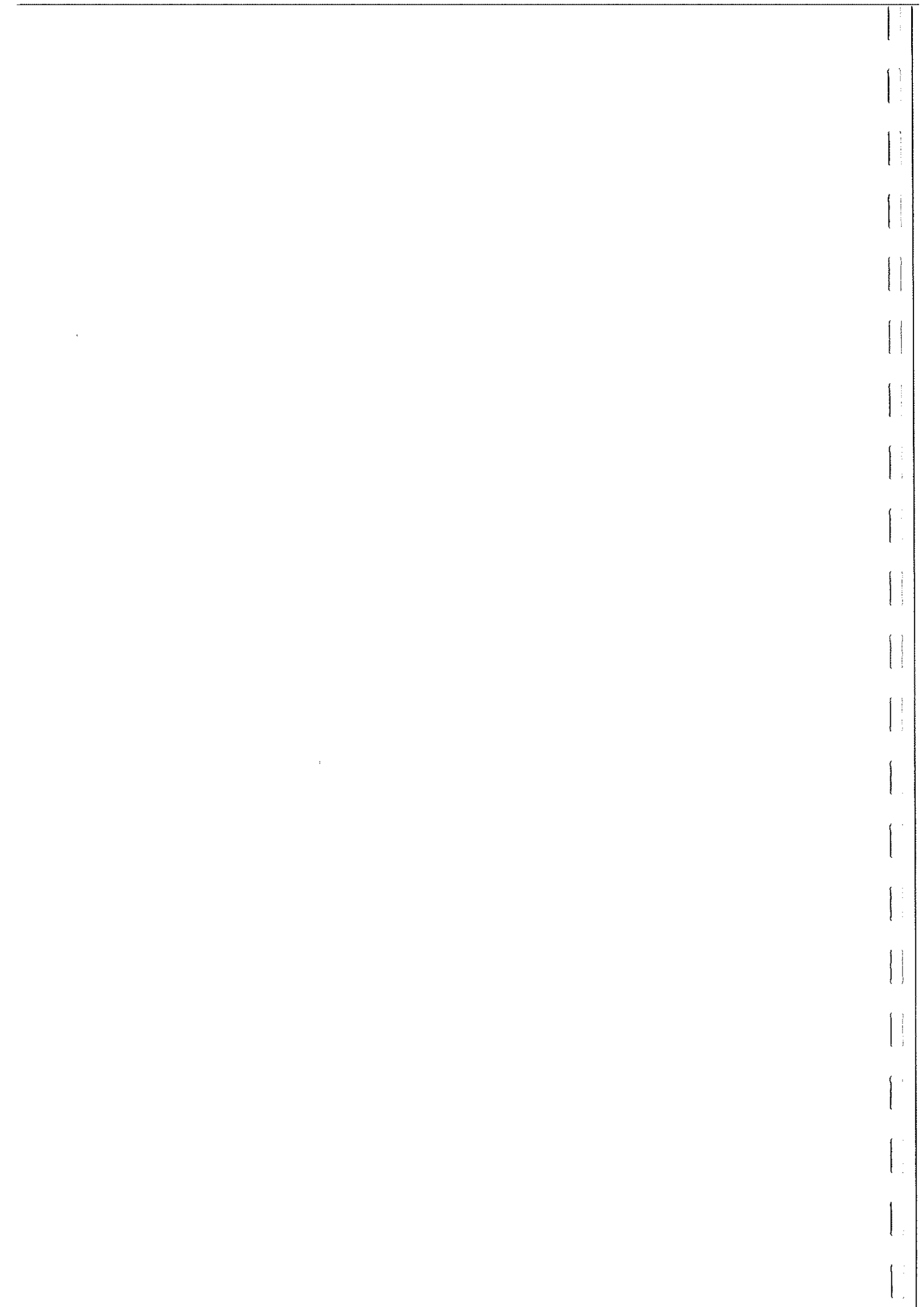
DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je ne veux pas cautionner un projet qui engendre
beaucoup trop de nuisances environnementales
pour l'homme et la nature et qui va surtout
enrichir des promoteurs et pénaliser encore
plus les citoyens.

Date : 28 octobre 2015

Signature : *glo*



C150

C15A

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ Commissaire Enquêteur MAIRIE 70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: Armansay, PRENOM: Odile

Adresse : RUE : A Rue de Saqueray LOCALITE: 21610 Chaume et Courchamp

Au motif suivant : X NUISANCES ENVIRONNEMENTALES X NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : X DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

L'implantation d'éoliennes engendre le massacre de nos belles forêts, les terres, la vie de nos oiseaux et bien sur notre paysage - pollution lumineuse, acoustique et bien d'autres problèmes pour la santé. C'est pour cela que je dis NON! aux éoliennes!

Date : 30. 10. 2015

Signature : [Signature]

Patrick Pillot 2-4 Rue St Martin à Courchamp 21, Commune de Chaume et Courchamp Tél : 06 80 00 81 50 - mail patrick_pillot@orange.fr Objet : soutien à pétition

ATTN : Le maire, le conseil départemental, le conseil régional, le Min. de l'environnement

Courchamp, le 30 octobre 2015

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Patrick Pillot, né à Mulhouse le 11 10 1956,

Héritier de feu Mme Gourdon, et à ce titre propriétaire de la dite propriété, sise à Courchamp (21) Côte d'Or ;

Souhaite, par la présente, exprimer mon très profond désaccord avec le projet d'installer des éoliennes sur la commune, et plus généralement sur le parcours de la Vingeanne.

Cette région connaît en effet un développement touristique important lié à son authenticité et ne pourrait supporter un préjudice esthétique, que rien au plan économique ne peut justifier.

J'entends ainsi exprimer tout mon soutien à ceux qui souhaitent s'opposer à ce projet.

J'ajoute qu'en cas de suivi de ce projet, moi et mes ayant droit se réserve la possibilité de se porter partie civile pour demander réparation des préjudices subis.

Ce pour faire valoir ce que de droit.

Très Cordialement

Patrick Pillot [Signature]

C152

C15B

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ Commissaire Enquêteur MAIRIE 70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

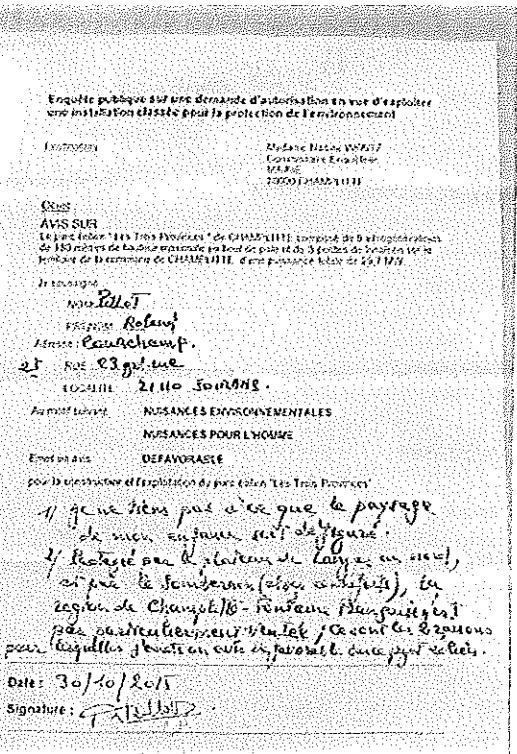
Je soussigné : NOM: BONDOT, PRENOM: Pierre

Adresse : RUE : A. de L. Kéghine LOCALITE: CHAUME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"



Date : 30/10/2015

Signature : [Signature]

C154

C155

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire: Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire: Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet: AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet: AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné: NOM: S. BARRAUD
PRENOM: M. J. J.

Je soussigné: NOM: LACURIE
PRENOM: M. J.

Adresse: RUE: 5 Rue de Maulin
LOCALITE: Courchamp 2160

Adresse: RUE: L. D'Orville
LOCALITE: 21280 CHAZEUL

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je dis non aux parcs éoliens pour leurs multiples désagréments: pollution permanente de l'environnement et de l'écosystème, problèmes de santé ect... En plus c'est une région qui perd les énergies trop flexibles sera bientôt obsolet. Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable.
Date: 22 oct 2015
Signature: [Signature]

Date: 03-11-2015

Signature: [Signature]

C156

C157

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire: Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire: Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet: AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet: AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné: NOM: VIRELY
PRENOM: M. J.
Adresse: RUE: 9 All. de St. Etienne
LOCALITE: EPRISIES

Je soussigné: NOM: BOZANNET
PRENOM: M. J.
Adresse: RUE: 11 All. de la cascade
LOCALITE: VAYON

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Madame,
Je vous remercie d'avoir initié que je me suis débattue à l'implantation de ces installations car au plus des nuisances humaines et environnementales, je ne suis pas en accord avec la loi fédérale d'énergie dans cette région qui est la dernière partie de la région de notre pays (à cette époque) dans le développement des énergies de notre territoire (hydroélectrique, éolienne, solaire) et dans les réserves d'énergie.
Date: le 20 octobre 2015
Signature: [Signature]

Date: 03. 11. 2015

Signature: [Signature]

C158

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Colliquet
PRENOM: Michel

Adresse :
RUE: 255a Blvd de l'Environnement
LOCALITE: Dijon

Au motif suivant: **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

04/11/2015

Date :
Signature : [Signature]

C159

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: M. Ulligat
PRENOM: Renaud

Adresse :
RUE: R. Deshautes de Potinville
LOCALITE: Bligny Dijon

Au motif suivant: **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03/11/2015

Signature : [Signature]

C160

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: ROMUALDO
PRENOM: Fabien

Adresse :
RUE: 27 Rue Paul Cabat
LOCALITE: Dijon

Au motif suivant: **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03/11/2015

Signature : [Signature]

C161

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Stéphane Bannet
PRENOM: Pascal

Adresse :
RUE:
LOCALITE: 21000 Fontaine Française

Au motif suivant: **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

- 1 infrasons
- 2 ondes de brèves
- 3 haute borne de vie

Ce sont des raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet de parc éolien

Date : 2 Novembre

Signature : [Signature]

C162

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : FERRY
PRENOM : Christian

Adresse :
RUE : S. d. me. Henry Berges
LOCALITE : St. G. de Fontaine Française

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE X

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Paysage dénaturé
écosystème menacé pour l'homme, la faune, et la flore. nuisances sur la santé de la population

Date : 17 Octobre 2015

Signature : Ferry

C163

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Ous
PRENOM : Kawi

Adresse :
RUE : H. M. Belle
LOCALITE : St. G. de Fontaine Française

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 11/11/15

Signature : [Signature]

C164

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : STEVEN
PRENOM : Nicolas

Adresse :
RUE : Raymond de la Roche
LOCALITE : Abb. P. de Fontaine Française

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03/11/15

Signature : [Signature]

C165

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : FAZIO
PRENOM : Emanuela

Adresse :
RUE : 1. rue Candence
LOCALITE : St. G. de Fontaine Française

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03/11/15

Signature : [Signature]

C166

C167

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : FAZIO
PRENOM : Isabelle

Je soussigné :
NOM : PERRIER
PRENOM : Richard

Adresse :
RUE : R.V.E. Coeur de
LOCALITE : 21120 GENEAUX

Adresse :
RUE : 33. Av. de Flafigny
LOCALITE : 21120 GENEAUX

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03/11/15

Signature :

Date : 30/10/2015

Signature :

C168

C169

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : PERRIER
PRENOM : Stange

Je soussigné :
NOM : MOITRE
PRENOM : Isabelle

Adresse :
RUE : 33. Av. de Flafigny
LOCALITE : 21120 GENEAUX

Adresse :
RUE : 4. Impasse des Neut
LOCALITE : La Villeneuve sur Vingeanne 21610

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"
je suis contre car détérioration de l'environnement
le paysage, la nuisance

Risques pour la santé de l'homme
Perturbe les animaux (migration...)
Dérive de terre dans son sillage
Interférences électromagnétiques.

Date : 30/10/2015

Signature :

Date : 24/10/2015

Signature :

C170

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : MICHEA
PRENOM : Jérôme
Adresse :
RUE : 39 RUE GUYMENER
LOCALITE : LORVILLE 21600

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03/11/2015
Signature :

C171

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : NICOLAS
PRENOM : Jean Patrick
Adresse :
RUE : 19 rue des coquelicots
LOCALITE : 21600 LORVILLE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 30/10/2015
Signature :

C172

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : VAN DERST
PRENOM : ALAIN
Adresse :
RUE : 10 Avenue de la Gare
LOCALITE : Fancilly sur Saône 21120

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Un paysage dénaturé ;
Un écosystème menacé ;
Une forêt marécageuse

Date : 30.10.2015
Signature :

C173

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : LORAIN
PRENOM : Fabrice
Adresse :
RUE : 12 Rue l'azalée
LOCALITE : Fancilly sur Saône

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 3-11-2015
Signature :

C174

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : FRANÇOIS
PRENOM : Julien

Adresse :
RUE : 7. Rue de la Carvee
LOCALITE : 21260. SACCQUENAY

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 04/11/15

Signature : [Signature]

C175

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : FANTASIA
PRENOM : SANDRINE

Adresse :
RUE : 30. Rue de la Croix
LOCALITE : 21260. SACCQUENAY

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4/11/15

Signature : [Signature]

C175

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : ARDEL
PRENOM : Stéphanie

Adresse :
RUE : 2. Rue de la Passaye
LOCALITE : 21260. SACCQUENAY

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Parce qu'elles ne produisent pas 1/10 de leur coût de fabrication ! Parce que ce n'est qu'une histoire de "Gros sous" Polluant dans toute les formes de vie, de vie etc.

Non Non et Non.
"Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet de parc éolien"

Date : 27.10.2015

Signature : [Signature]

C176

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : HANS
PRENOM : Laurent

Adresse :
RUE : 5. Rue Des Fermes
LOCALITE : St Julien

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 3/11/15

Signature : [Signature]

C177

C178

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Tronant
PRENOM: Michael

Adresse :
RUE: 1 route de Montigny
LOCALITE: 21610 St. Maurice sur Vingeonne

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Moi je dis non pour implanter des éoliennes dans notre campagne car je ne veux pas que l'on détruise nos sols avec des énormes blocs de béton et que l'on gâche la vue. Surtout, sans oublier le fait que cela va engendrer. En plus, cela ne va rien apporter de bénéfique pour les habitants des alentours. (aucune baisse des factures EDF et autres)

Date : 01.11.2015

Signature : Tronant

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: MAITRE
PRENOM: Jean

Adresse :
RUE: 10 Rue Haute
LOCALITE: 21610 St. Maurice sur Vingeonne

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 11/11/2015

Signature : Maître

C179

C180

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: MAITRE
PRENOM: Jean

Adresse :
RUE: 10 Rue Haute
LOCALITE: 21610 St. Maurice sur Vingeonne

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 11/11/2015

Signature : Maître

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: MASSON
PRENOM: M. H.

Adresse :
RUE: de Fontaine Française
LOCALITE: St. Maurice sur Vingeonne

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je refuse que le site de nos parents devienne un site industriel - sans aucun recul sur l'impact environnemental et sanitaire. Se sont pour ces raisons que je m'oppose à ce projet éolien.

Date : le 01.11.2015

Signature : M. Masson

C181

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : DIANT
PRENOM : Gilles
Adresse :
RUE : Les Charmes
LOCALITE : SAUSSY

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 20/10/15
Signature : [Signature]

C182

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : GINGET
PRENOM : Nicolas
Adresse :
RUE : S. Rue des Tulipes
LOCALITE : Selency

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03/11/2015
Signature : [Signature]

C183

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Gagnat
PRENOM : Christine
Adresse :
RUE : Le Parc des Abatte
LOCALITE : Selency

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4/11/15
Signature : [Signature]

C184

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Souambeque
PRENOM : Christophe
Adresse :
RUE : Le Parc des Abatte
LOCALITE : Selency

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4/11/15
Signature : [Signature]

C185

C186

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : LACAILLIARD
PRENOM : Emile

Je soussigné :
NOM : MAITRE
PRENOM : Jean Benjamin

Adresse :
RUE : 28, rue de la Cabine
LOCALITE : Eldo Spay

Adresse :
RUE : 27, rue Charles Dullin
LOCALITE : 21260 TALANT

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Les éoliennes, c'est comme les politiques, ça brasse du vent et ça coûte cher.

Date : 03/11/2015

Signature :

Date : 17/10/2015

Signature :

C187

C188

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : MAITRE
PRENOM : Benjamin

Je soussigné :
NOM : SEGURA
PRENOM : Benjamin

Adresse :
RUE : 27, rue Charles Dullin 21260 TALANT
LOCALITE : TALANT

Adresse :
RUE : 27, rue Charles Dullin
LOCALITE : 21260 TALANT

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Un paysage dématérialisé par 9 éoliennes gigantesques de 180m de hauteur surplombant toute la région

Un paysage dématérialisé par 9 éoliennes gigantesques de 180m

Date : 17/10/15

Signature :

Date : 17/10/2015

Signature :

C188

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: LECOQ

PRENOM: ERIC

Adresse :

RUE: 11 route de DAMBOEN

LOCALITE: TRACY

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03/11/2015

Signature :

C190

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: BAVARD

PRENOM: DOMINIQUE

Adresse :

RUE: 2 chemin de la Chapelle coquet

LOCALITE: 21120 Villecarré

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 3-11-2015

Signature :

C191

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: BOITEAU

PRENOM: Baptiste

Adresse :

RUE: 2 rue St Etienne

LOCALITE: 21120 Villy-le-Budier

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 04/11/15

Signature :

C192

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: Tostelice

PRENOM: François

Adresse :

RUE: 4 rue du canal de sac

LOCALITE: 21170 Vauxes

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03/11/15

Signature :

C193

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: P. RICHARD
PRENOM: Daniel
Adresse : RUE: 14, rue de la Liberté
LOCALITE: Champlitte

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je viens ici en tant que voisin, j'ai vu le projet pour la beauté et la culture de cette commune. Je pense que pour le projet, vous avez trouvé la meilleure solution pour l'impact de l'installation. Ce sont les raisons qui me font émettre un avis défavorable sur ce projet de parc éolien.

Date : 2 novembre 2015
Signature : [Signature]

C194

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: P. RICHARD
PRENOM: Daniel
Adresse : RUE: 3 Rue du chateau d'eau
LOCALITE: Champlitte

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 3/10/15
Signature : [Signature]

C195

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: Renaud
PRENOM: Christiane
Adresse : RUE: 3, Rue du Pain au Vein
LOCALITE: Chabailletot

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03/11/15
Signature : [Signature]

C196

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: B. Bulet
PRENOM: S. Michel
Adresse : RUE: 4 rue de la 2. porte
LOCALITE: Bény

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

*- Un passage direct par 4 édifices
- nuisance sonores*

Date : 11-11-15
Signature : [Signature]

C197

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: COURTY
PRENOM: Jean-Michel
Adresse :
RUE :
LOCALITE: CUSEY 52190

Au motif suivant: HUISSANCES ENVIRONNEMENTALES
HUISSANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date: Auxy le 03.11.2015
Signature: [Signature]

C198

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: COURTY
PRENOM: THOMAS
Adresse :
RUE: 3 rue du petit claud
LOCALITE: 52190 CUSEY

Au motif suivant: HUISSANCES ENVIRONNEMENTALES
HUISSANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date: le 02/11/15
Signature: [Signature]

C199

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: GREPIN
PRENOM: Sébastien
Adresse :
RUE: 7 Rue du château
LOCALITE: Cusey

Au motif suivant: HUISSANCES ENVIRONNEMENTALES
HUISSANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date: 2 Novembre 2015
Signature: [Signature]



C200

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : JAPIOT PARISSÉ
PRENOM : R. M. M. N. X

Adresse :

RUE : M. M. A. Chateau
LOCALITE : CUSEY

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

C201

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : JOURAUD
PRENOM : Bernadette

Adresse :

RUE : 3 Rue des Chaufes
LOCALITE : Cusey 52190

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Jouraud

Date : 4/11/2015

Signature : Japiot

Date : 4.11.2015

Signature : Jouraud

C202

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : JOURAUD
PRENOM : Jean - Elouche

Adresse :

RUE : 3 Rue des Chaufes
LOCALITE : Cusey 52190

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

C203

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : MIELLE
PRENOM : Patrice

Adresse :

RUE : 2 rue de la Béguine
LOCALITE : CUSEY

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4-11-2015

Signature : Jouraud

Date : 08/11/2015

Signature : Mielle

C204

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Perchet
PRENOM : Robby
Adresse :
RUE : de la Béguine
LOCALITE : 51300 CUSEY

Au motif suivant :
NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 3/11/15
Signature : Perchet

C205

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Perchet
PRENOM : Basille
Adresse :
RUE : de la Béguine
LOCALITE : Cusey

Au motif suivant :
NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Cela détruit la nature

Date : 30/10/2015
Signature : Perchet

C206

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : PERCHET
PRENOM : Dominique
Adresse :
RUE : de la Béguine
LOCALITE : CUSEY

Au motif suivant :
NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Cela détruit la nature

Date : 21/11/2015
Signature : Perchet

C207

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : SCHERLHANN
PRENOM : Aurélien
Adresse :
RUE : le chemin des Comtes
LOCALITE : 51300 CUSEY

Au motif suivant :
NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 2 Nov 2015
Signature : Scherlhann

C 208.

C 203

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : BAILLARD
PRENOM : Alexis

Je soussigné :
NOM : Poizat
PRENOM : Guy

Adresse :
RUE : La Reguile
LOCALITE : CUSEY 52190

Adresse :
RUE : Sans titre de la commune
LOCALITE : Sauteray 52190

Au motif suivant :
NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant :
 NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :
DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Emet un avis :
 DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable pour la parc éolien.

Date : 3 novembre 2015

Signature :

Date : 2.11.2015

Signature :

C 210

C 211

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : CHAPON
PRENOM : Luc

Je soussigné :
NOM : BRADY
PRENOM : Bénédict

Adresse :
RUE : 5 RUE DU HOULIN
LOCALITE : OTHMARTEN

Adresse :
RUE : Rue de la Chapelle
LOCALITE : ESNOY-AUX-VALS

Au motif suivant :
NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Au motif suivant :
 NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :
DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Emet un avis :
 DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 11/11/2015

Signature :

Date : 30/10/2015

Signature :

C212

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : NAD

PRENOM : Dominique

Adresse :

RUE : 13 rue de la dime

LOCALITE : Juvigny-Basigny

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03.11.2015

Signature :

C213

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : BOUARD

PRENOM : Robert

Adresse :

RUE : Billfontaines

LOCALITE : Juvigny

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Des fondations en béton armé qui existait à jamais dans le sol.

Régulièrement la nuit qui perturbent.

Pourquoi des Heolèmes dans le secteur ou il n'y a pas de vent je suis contre à 100%.

Date : 17 octobre 2015

Signature :

C214

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : BOUARD

PRENOM : FABRIEN

Adresse :

RUE : 1 RUE DU CHAREY

LOCALITE : PERCEY-SUR-MONTEMENTIER

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 06/11/2015

Signature :

C215

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : BOUARD

PRENOM : Fabrice

Adresse :

RUE : 1 RUE DU CHAREY

LOCALITE : PERCEY-SUR-MONTEMENTIER

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4/11/15

Signature :

0216

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : FLORENT
PRENOM : Jean-Michel

Adresse :
RUE : 2 rue des ponts
LOCALITE : Percy St. Montarmentin

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4/11/2015

Signature :

0217

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : FLOISSOT
PRENOM : Michel

Adresse :
RUE : 2 rue des Ponts
LOCALITE : Percy St. Montarmentin 52190

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4/11/2015

Signature :

0218

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : V. VIER
PRENOM : P. PATAI.C.C.

Adresse :
RUE : 2 Rue des deux ponts
LOCALITE : Percy St. Montarmentin 52190 CUSEY

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4/11/2015

Signature :

0219

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : JARROT
PRENOM : Olivier

Adresse :
RUE : 11 Rue du Château CUSEY
LOCALITE : 52190 PRAUTHOY

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4-11-2015

Signature :

C220

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : Benoit
PRENOM : Georges

Adresse :

RUE : Neuve
LOCALITE : Pinville - Les Landes

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

C221

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : BREVILLAT
PRENOM : COLETTE

Adresse :

RUE : LE BREVILLAT
LOCALITE : 70 600 CHAMPLITTE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

* région moi verte.
pourquoi autant d'édifices dans ce secteur
Avis défavorable

Date : 2 - 11 - 2015

Signature : Benoit

Date : 03 Novembre 2015

Signature : Colette

C222

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : PERCHET
PRENOM : J.O.ÉL

Adresse : 3 Martvandon Champlitte

RUE : 70 600
LOCALITE : Leffard

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je suis contre la taxe en plus sur notre facture
électricité, par le bruit, les nuisances de voisinage
des tonnes de béton que s'infiltre plus, la présence
de gravats, les circuits marqués.
Avis défavorable pour la construction et l'exploitation
du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 28.10.2015

Signature : Joël Perchet

C223

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : B. A. G. U. E.
PRENOM : g.elly

Adresse :

RUE : ruelle de la Bo combe
LOCALITE : 70 600 Percey le Grand

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je suis défavorable à la construction de
ce parc d'aérogénérateur qui défigurera
les sites concernés. Je suis contre la campagne
pour profiter de la campagne, de bois de prunier, la forêt
sauvage et le fleuve sont détruites et la nature meurt.
Ce n'est pas pour quelques euros que l'on détruit
un si beau projet de parc éolien.

Date : 2.11.2015

Signature : B. A. G. U. E.

C 224

C 225

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pala et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : BAYLE

PRENOM : Philippe et Sandra

Adresse :

RUE : 2 Rue du Pont

LOCALITE : 70600 PERCEY LE GRAND

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Les éoliennes produisent des infrasons qui ont d'ailleurs une portée plus grande que les sons audibles. Les infrasons sont inaudibles mais très puissants et se propagent dans l'air plus vite que le vent. Aucun obstacle ne les arrête, ni les arbres ni les murs des maisons. Plusieurs études ont prouvé que les infrasons qui peuvent donc se produire dans un milieu total ont des effets négatifs sur la santé humaine : système nerveux central : fatigue, insomnie, troubles du sommeil et du repos. - psychisme : perte de concentration, nervosité, oppression, stress, anxiété - système neurovégétatif : incidence sur l'équilibre, les rythmes respiratoires et cardiaques, système digestif (Nausées)

Ce sont les raisons pour lesquelles nous émettons un avis défavorable sur ce projet de parc éolien.

Date : 29.10.2015

Signature :

Bayle

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pala et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : MEZ

PRENOM : Chantal

Adresse :

RUE : Rue des Héloïdes

LOCALITE : 70600 Percy Le Grand

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Ce n'est pas la première ligne à Percy Le Grand... Je ne suis pas parquée je subis les nuisances pour des autres communes. Que ce soit interférence. Bruits, et autres - Pourquoi au départ nous avions 6 éoliennes et maintenant il n'y a que la d'aujourd'hui (Interwatt)

Date : 2/11/15

Signature :

Mez

C 226

C 230 (1)

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pala et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : BENOIST

PRENOM : JOSIANE

Adresse :

RUE : 3 Rue de Befford

LOCALITE : 70600 Percy Le Grand

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je ne suis pas convaincue que les parcs éoliens en quantité massive autour de mon village n'ait pas de conséquences sur notre santé et notre environnement. Notre belle campagne va devenir un affreux site industriel. Je pense qu'une fois toutes ses éoliennes en fin de vie elles ne seront pas démantelées ; ladeaux pour les propriétaires des terres!!

Date : 28 Octobre 2015 « Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet de parc éolien »

Signature :

Josiane Benoist

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pala et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : BENOIST

PRENOM : Josiane

Adresse :

RUE : de la Quatrième

LOCALITE : PERCEY LE GRAND 70600

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Ce sont des principales raisons et elles de la santé. L'avenir qui fait que j'émet un avis défavorable

Date : 3 Novembre 2015

Signature :

Josiane Benoist

Voulez-vous ?

RENARDET Maurice
2 rue de la Quercine
70600 Percy Le Grand

C230 (2)

C23A

Enquête publique sur le parc éolien des trois provinces

Les éoliennes de Percy Le Grand.

- étant d'une hauteur gigantesque de 206 m, elles seront visibles de tous les villages environnants et plus particulièrement du village de Percy Le Grand et le paysage sera entièrement défiguré et triste. Elles seront également éclairées le jour et la nuit ce qui provoquera une perturbation sur la faune et la nature.
- Une nuisance sonore se produira lors de forts vents et sera perceptible au village.
- Les abeilles, les oiseaux protégés comme les milans noirs ou royaux, les chauves-souris seront perturbés non seulement par le déplacement d'air mais également par l'éclairage permanent. Parfois ils seront blessés ou tués par les pales tournantes, n'oublions pas non plus que des oiseaux migrateurs viennent se reposer dans la prairie de Percy Le Grand près de la Vingeanne.

Les maisons du village et des villages environnants perdront de la valeur et subiront une décote importante de 20 à 40 %. Les propriétaires devront signaler, lors de la vente, la présence du parc éolien. (Voir les jugements de Rennes et de Béziers).

L'installation des éoliennes va créer des nuisances très importantes et parfois irréversibles.

Pollution par le va et vient des camions; détérioration des voies routières; excavations du sol par des fondations robustes (trou de 15 à 30 mètres de diamètre et d'une profondeur de 3 à 5 mètres); la pollution des sols (20 t de ferraille et 200 t de béton) tout cela pour une seule éolienne.

Tout cela pour un rendement aléatoire et faible et pour une courte durée (20 ans) Si le rendement est trop faible et que le site est abandonné, il faudra réaménager.

Si le holding abandonne le parc éolien et dépose le bilan, qui va payer pour réhabiliter tous ces emplacements, gorgés de béton et de ferraille de même que les éoliennes, sinon les pouvoirs publics et les propriétaires des terrains lésés. Vu la complexité du holding, je ne me fais pas d'illusion sur le devenir de tout cela. C'est pourquoi j'émet un avis DÉFAVORABLE.

sur ce projet éolien

le 3 Novembre 2015

[Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: ROBINET
PRENOM: FRANÇOIS

Adresse :

RUE: 8 Rue de Leffond
LOCALITE: Percy-le-Grand

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

avec autant d'éoliennes autour de Percy-le-Grand, le paysage sera complètement défiguré c'est la raison pour laquelle j'émet un avis défavorable

Date : 31-10-2015

Signature :

[Signature]

C232

C233

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: ROBINET
PRENOM: Roland

Adresse :

RUE: de Leffond
LOCALITE: Percy-le-Grand

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

nuisances pour la santé, bruit insupportable
Nécessité irrévocable des sols, augmentation du coût de l'électricité, usage de terres agricoles réservées au mieux des générations futures
C'est la raison pour laquelle j'émet un avis défavorable sur ce projet de parc éolien

Date : 28 Octobre 2015

Signature :

[Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: ROBINET
PRENOM: Elisabeth

Adresse :

RUE: 13 Rue de Leffond
LOCALITE: 70600 Percy-le-Grand

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

- Le bruit des pales, la nuisance sonore.
- Comment va être envisagée la destruction des sols en béton armé lorsqu'il y aura des aérogénérateurs lors d'un usage.
- Que deviendront toutes les éléments de l'éolienne lorsqu'ils seront hors d'usage.
- Pourquoi ne favorisent-on pas des éoliennes plus petites dans les jardins de nos habitants.

Date : 02 novembre 2015

Signature :

[Signature]

Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet de Parc Éolien

C234

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ Commissaire Enquêteur MAIRIE 70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : WANTZ

PRENOM : Nadine

Adresse : 1 Rue de la Poste

RUE : 10.100

LOCALITE : FRANCAISE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Requis la mairie Vatel Village met Avis défavorable

Date : 26 oct 2015

Signature :

C235

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ Commissaire Enquêteur MAIRIE 70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : WANTZ

PRENOM : Elise

Adresse :

RUE : 22 bis rue principale

LOCALITE : 88320 FRAN

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 16 NOV 15

Signature :

C237

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ Commissaire Enquêteur MAIRIE 70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : Caillot

PRENOM : Daniel

Adresse :

RUE : 13 Rue d'Avoul

LOCALITE : FRANCAISE

Au motif suivant : X NUISANCES ENVIRONNEMENTALES X NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : X DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

- paysage dégradé par des câbles électriques dans une région
- pollution lumineuse jour et nuit
- nuisance pour les habitants : acouphènes, nausées, céphalées, manque d'appétit.
- forêt maraîchère ou vergers agricoles réduites.
- infrastructure routière inadéquate aux courbes de livraison.
- tous immobiliers dévalorisés ou inhabitables.
- vaches laitières moins productives (France Agricole 11/2015)

Date : 15-10-2015

Signature :

Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet de parc éolien.

Ils le disent...

[L'INVITE] Marc Mormont, sociologue (1), parle sur la capacité d'initiative des agriculteurs pour réussir la transition agroécologique.



« L'agroécologie remet au centre le travail des agriculteurs »

Leurs initiatives ont de la valeur

Le passage à la transition agroécologique ne consiste pas seulement à réduire les impacts de l'agriculture sur l'environnement. Il s'agit de reconstruire l'agriculture à ses racines et de remettre au centre la travail humain et les compétences des agriculteurs. La production de produits agroécologiques appuie l'autonomie des paysans. Favoriser de la valeur à leurs initiatives, que les produits soient en circuits courts ou à l'exportation, est devenu primordial. Il faut enlever aux agriculteurs la possibilité de leur capacité d'innovation. L'innovation se fait à la fois à l'échelle du savoir, qu'elle se traduit par le perfectionnement apporté aux produits ou aux techniques de production, ou qu'elle signifie une rupture qui implique une transformation des méthodes de production. Ce n'est pas un processus linéaire, mais un processus d'incertitudes qui se nourrit d'échanges entre les agriculteurs.

« Une phase d'apprentissage »

Le travail de l'agriculteur et sa capacité d'initiative sont au centre de ce processus de transition. C'est d'ailleurs une étape longue et fastidieuse car elle demande des essais et erreurs des agriculteurs. Pour réussir, il est donc important d'accompagner les agriculteurs d'innovation, mais il faut aussi de nouvelles compétences, de nouveaux savoir-faire. Les agriculteurs seuls ne peuvent en être, c'est pourquoi il faut accompagner la transition agroécologique. Les équipes d'innovation de la phase d'apprentissage, les équipes structurées lors de l'adoption de nouvelles pratiques, sont plus résilientes que les équipes plus isolées. L'adoption de nouvelles pratiques, il faut donc mobiliser les territoires, les filières, la recherche, l'enseignement, les organisations socioprofessionnelles... Ce pluralisme est donc plus efficace que l'innovation individuelle.

Le cochon complet est le produit phare de l'automne... Le cochon complet est le produit phare de l'automne... Le cochon complet est le produit phare de l'automne...

Various small advertisements and notices, including 'L'ESPAGNE EN VENTE' and 'Vaches contre éolons'.

C 238

Monsieur le président de la commission d'enquête,

Dans l'enquête publique du parc éolien des Trois Provinces situé à Champlitte et surplombant la vallée de la Vingeanne, concernant l'implantation d'éoliennes de 180 mètres de haut, l'association Maisons Paysannes de France dont l'objet est :

1. "de promouvoir la maison paysanne traditionnelle, en favorisant son entretien et sa restauration, en respectant l'identité propre de chaque région et en sauvegardant ses caractéristiques écologiques,
2. de protéger le cadre paysager et humain des maisons paysannes et de leur environnement,
3. d'encourager à la création d'une architecture contemporaine de qualité, saine et s'intégrant avec harmonie dans son environnement",

nous venons affirmer notre ferme opposition à une telle installation industrielle dans ce paysage.

En effet,

1/ raisonnablement et scientifiquement, il est évident que cette région peu ventée (une des moins ventées de France) n'est absolument pas adaptée à un tel projet.

2/ la qualité des paysages pour une population est essentielle, même si elle n'est pas toujours verbalisée. On prend grand soin, et c'est heureux, des centres villes anciens, tant pour les habitants que pour les voyageurs, il est donc essentiel de prendre le même soin du paysage qui est le cadre de vie d'une population particulièrement présente dans ce secteur : les villages sont nombreux, l'habitat n'est pas abandonné, la vie sociale est active.

3/ l'article L 110-1 du Code de l'Environnement dispose : « les espèces, ressources et milieux naturels, ainsi que les sites et paysages [...] font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable ».

4/ Pour Aurélie Fippetti, ministre de la Culture et de la Communication, "il existe dans notre pays une complémentarité remarquable entre le patrimoine et son environnement naturel. Nos monuments s'inscrivent harmonieusement dans les paysages que la main de l'homme a bien souvent façonnés." 2014

Association Van d'Ozier
33, grande rue
52500 Pressigny

C 239

à

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : avis sur le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Madame,

Notre association a pour but de : protéger l'environnement, les espaces naturels, le patrimoine bâti..., défendre le cadre de vie, ..., la santé et la sécurité des habitants, sensibiliser l'opinion publique à l'environnement...

Le parc éolien "les trois provinces" de Champlitte, ne peut être considéré seul, Champlitte est situé à la jonction de 3 départements : Haute Saône, Côte d'Or et Haute Marne. La carte jointe en annexe reprend les projets éoliens autour de Champlitte et sur les 3 départements. Avec une cinquantaine d'éoliennes dans un rayon de 12 km il est évident qu'il y aura de saturation visuelle. Au cours d'une réunion publique (22 octobre 2015) les élus de Champlitte se sont vantés que ce parc ne serait pas visible depuis Champlitte. Si Champlitte évite la vue directe sur ses éoliennes il n'en sera pas de même pour les villages d'Orain, Monthaudou et Les Louches qui seront surplombés par les éoliennes de Champlitte.

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement donne aux Français :

- art 1 : Le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé,
- art 2 : Le devoir de préservation et d'amélioration de l'environnement,
- art 3 : Le devoir de prévention des atteintes à l'environnement

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature dit :

- art.1er. La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général. « Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences. »

La transformation d'une zone rurale et forestière en zone industrielle par l'implantation de 9 éoliennes géantes qui s'inscrivent dans un ensemble de plus de cinquante éoliennes prévues ou implantées en général par le même promoteur, l'écosystème menacé (présence d'espèces protégées Milan royal et bondéo apivère) nous amène à penser que ces 2 lois seraient bafouées si le projet voit le jour.

C238

5/ Dans le cadre de la Circulaire Abanel qui stipule la nécessité d'un "cerce de sensibilité autour des monuments historiques inscrits ou classés dont le rayon [...] pourra aller jusqu'à 10 km ou plus lorsque la protection des côtes de vue remarquables le justifiera" (B, 3ème série. La circulaire s'applique hors ZDE, elle va au-delà de l'aménagement immédiat, elle impose "la prise en compte de côtes de vues" (A).

6/ Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Bourgogne, soumis à Enquête publique en octobre 2014, on lit :

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, résultat d'une évolution de plusieurs milliards d'années. Elle appartient donc au patrimoine de l'humanité et doit, à ce titre, être préservée pour être transmise aux générations futures. Toutes les sociétés ont développé des relations particulières et caractéristiques avec le milieu naturel ; les savoirs et les pratiques d'un groupe social sont indissociables de leur support matériel. p 5

La Bourgogne est dotée d'un capital culturel remarquable qui a participé au cours des siècles à l'identité du territoire. Un certain nombre d'outils sont mobilisés pour en permettre la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur. p 33

On voit donc que la préservation de la planète et l'harmonie entre les espèces animales et végétales est un projet majeur et vital.

L'implantation de machines de 180 m dans un paysage dont les habitants refusent l'industrialisation est alors manifestement une agression insupportable et dangereuse pour l'équilibre de vie de tous les occupants de ces espèces.

Aussi, nous émettons un avis très défavorable.

le 04/11/2015

Chantal DuJéty
Déléguée départementale de Côte d'Or
Membre du GS Patrimoine



C240

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOI: BELMONT.....

FRENCH: Henry.....

Adresse : RUE "Monfin", 25 route de Monfin.....

LOCALITE: Doubs.....

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES et Improductivité notaire
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Henry Belmont
Vice Président APJ Bourgogne

C200

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: JAPIST PARISSÉ
PRENOM: RAIMONNE
Adresse :
RUE: 11 rue de la Chapelle
LOCALITE: CUSEY

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

C201

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: JOURAUD
PRENOM: Bernadette
Adresse :
RUE: 3 Rue des Chauvins
LOCALITE: Cusey 52190

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Jouraud

Date: 4/11/2015
Signature: Japist

Date: 4-11-2015
Signature: Jouraud

C202

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: JOURAUD
PRENOM: Jean Claude
Adresse :
RUE: 3 Rue des Chauvins
LOCALITE: Cusey 52190

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

C203

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: MIELLE
PRENOM: Patrice
Adresse :
RUE: 2 rue de la Béguine
LOCALITE: CUSEY

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date: 4-11-2015
Signature: Jouraud

Date: 02/11/2015
Signature: Mielle

C204

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Perchet
PRENOM: Anthony
Adresse :
RUE : de la Béguine
LOCALITE: SEIGNY-CUSEY

Au motif suivant: **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: **DEFAVORABLE**
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 3/11/15
Signature : Perchet

C205

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Perchet
PRENOM: BRANNE
Adresse :
RUE : de la Béguine
LOCALITE: CUSEY

Au motif suivant: **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: **DEFAVORABLE**
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Cela détruit la nature

Date : 30/10/2015
Signature : Perchet

C206

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: PERCHET
PRENOM: Dominique
Adresse :
RUE : de la Béguine
LOCALITE: CUSEY

Au motif suivant: **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: **DEFAVORABLE**
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Cela détruit la nature

Date : 21/11/2015
Signature : Perchet

C207

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: SOYTERIANN
PRENOM: Alexis
Adresse :
RUE : de la Béguine
LOCALITE: SEIGNY-CUSEY

Au motif suivant: **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: **DEFAVORABLE**
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 2 Nov 2015
Signature : SOYTERIANN

C 208.

C 203

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : BAILLARD
PRENOM : Alexis

Je soussigné :
NOM : Bigot
PRENOM : Guy

Adresse :
RUE : de la République
LOCALITE : CUSEY 52190

Adresse :
RUE : Sans titre R. de la pelle
LOCALITE : Sauteray 52190

Au motif suivant :
NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : **DEFAVORABLE**

Au motif suivant :
 NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable pour le parc éolien.

Date : 3 novembre 2015

Signature :

Date : 2.11.2015

Signature :

C 210

C 211

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : CHARON
PRENOM : Lise

Je soussigné :
NOM : NASTRY
PRENOM : Olyvia

Adresse :
RUE : 5 RUE DU MOULIN
LOCALITE : CHAMARON

Adresse :
RUE : Rue de la République
LOCALITE : ESNOIS AUVAL

Au motif suivant :
NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : **DEFAVORABLE**

Au motif suivant :
 NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 11/11/2015

Signature :

Date : 30/10/2015

Signature :

C212

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: NREL

PRENOM: Dominique

Adresse :

RUE: 17 rue de la dime

LOCALITE: Les Trois Provinces

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03.11.2015

Signature : [Signature]

C213

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: BEAUJOURN

PRENOM: Roberte

Adresse :

RUE: Bellefontaine

LOCALITE: Les Trois Provinces

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Des fondations en béton armé qui existent à jamais dans le sol.

Régulièrement la nuit qui perturbent.

Pourquoi des Heoleries dans le secteur ou il n'y a pas de vent je suis contre à 100%.

Date : 17 octobre 2015

Signature : [Signature]

C214

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: BOLOT

PRENOM: FABRIEN

Adresse :

RUE: A RUE DU CHATEAU

LOCALITE: PERCEY LA MARTELLE

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 04/11/2015

Signature : [Signature]

C215

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: Baudouin

PRENOM: Sabrina

Adresse :

RUE: Avenue du Château

LOCALITE: PERCEY LA MARTELLE

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4/11/15

Signature : [Signature]

C216

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Florian
PRENOM : Stéphane et Charbel
Adresse :
RUE : 4 rue de la Paix
LOCALITE : Percey St. Remondin

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4/11/2015

Signature : [Signature]

C217

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Florian
PRENOM : Stéphane
Adresse :
RUE : 2 rue des Ponts
LOCALITE : Percey St. Remondin 52130

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4/11/2015

Signature : [Signature]

C218

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : M. VIER
PRENOM : P. A. T. A. G. G.
Adresse :
RUE : 2 Rue des deux ponts
LOCALITE : Percey St. Remondin 52190 CUSEY

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4/11/2015

Signature : [Signature]

C219

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : JARROT
PRENOM : OLIVIER
Adresse :
RUE : 14 Rue du Château CUSEY
LOCALITE : 52190 PRUTHOY

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4-11-2015

Signature : [Signature]

C220

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Renaud
PRENOM : Bernardette

Adresse :
RUE : Neuve
LOCALITE : Ruivac les Passes

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 2 - 11 - 2015

Signature : B. Renaud

C221

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : BADILARD
PRENOM : COLETTE

Adresse :
RUE : LE BREUILLET
LOCALITE : 70600 CHAMPLITTE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

* légion moi verte.
pourquoi autant d'édicules dans ce secteur
Avis défavorable

Date : 03 Novembre 2015

Signature : Badilard

C222

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : PERCHET
PRENOM : J. O. P.
Adresse : 3 Montvandon Champlitte

RUE : 70600
LOCALITE : leffard

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je suis contre l'axe en plus sur notre secteur
éolien, pas de vent, beaucoup de problèmes de vent.
Les taxes de l'éolien du secteur public, la nature
degraded, les oiseaux menacés.
Avis défavorable pour la construction et l'exploitation
du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 28.10.2015

Signature : J. O. P.

C223

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : B. A. G. U. E.
PRENOM : Nelly

Adresse :
RUE : ruelle de la combe
LOCALITE : 70600 Percey le Grand

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je suis défavorable à la construction de
ce parc d'aérogénérateur qui défigurera
les sites concernés - je suis venue à la campagne
pour profiter de la campagne - de bons de plaisir. La fau-
garne et la flore sont détruites et la nature meurt
et tout est rempli par lesquelles j'emets un avis défavorable
sur ce projet de parc éolien

Date : 2.11.2015

Signature : B. A. G. U. E.

C 224

C225

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : BAYLE
PRENOM : Philippe et Sandra

Adresse :
RUE : 2 Rue du Parc
LOCALITE : 70600 PERCEY LE GRAND

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces" les éoliennes produisent des infrasons qui ont d'ailleurs une portée plus grande que les sons audibles. Les infrasons sont inaudibles mais très puissants et ne se dissipent dans l'air plus vite que le vent. Aucun obstacle ne les arrête, ni les arbres ni les murs des maisons. Plusieurs études ont prouvé que les infrasons qui peuvent donc se produire dans un silence total ont des effets négatifs sur la santé humaine : - système nerveux central : fatigue, insomnie, troubles du sommeil et du repos. - psychisme : perte de concentration, nervosité, oppression, stress, anxiété - système neurovégétatif : incidence sur l'équilibre, les rythmes respiratoires et cardiaques, système digestif (Nauseas)
Ce sont les raisons pour lesquelles nous émettons un avis défavorable sur ce projet de parc éolien.

Date : 29.10.2015

Signature : Bayle X

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : LIEZ
PRENOM : Chantal

Adresse :
RUE : 11 Rue de la Chapelle
LOCALITE : 70600 PERCEY LE GRAND

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces" ou étant en première ligne à Percy Le Grand - Je ne suis pas parvenue à subir les nuisances pour les autres communes - que ce soit interférences, bruits, et autres - Pourquoi au départ nous avions 6 éoliennes et maintenant il n'y en a que 3 (Intermittent)

Date : 2/11/15

Signature : [Signature]

C226

C230 (1)

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : JOSIANE
PRENOM : JOSIANE

Adresse :
RUE : 3 rue de la Chapelle
LOCALITE : 70600 Percy le Grand

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"
Je ne suis pas convaincue que les parcs éoliens en quantité massive autour de mon village n'ait pas de conséquences sur notre santé et notre environnement. Notre belle campagne va devenir un affreux site industriel. Je pense qu'une fois toutes ses éoliennes en fin de vie elles ne seront pas démantelées : cadavres pour les propriétaires des terres!!

Date : 28 Octobre 2015

Signature : [Signature] « Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet de parc éolien »

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : RENARD
PRENOM : Françoise

Adresse :
RUE : de la Rue de la Chapelle
LOCALITE : PERCEY LE GRAND 70600

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"
Ce sont des principales raisons et celles de la page suivante qui font que j'émet un avis défavorable.

Date : 3 Novembre 2015

Signature : [Signature]

RENARDET Maurice
2 rue de la Quevaine
70600 Percy Le Grand

C230 (2)

C231

Enquête publique sur le parc éolien des trois provinces

Les éoliennes de Percy Le Grand,

- étant d'une hauteur gigantesque de 206 m, elles seront visibles de tous les villages environnants et plus particulièrement du village de Percy Le Grand et le paysage sera entièrement défiguré et triste. Elles seront également éclairées le jour et la nuit ce qui provoquera une perturbation sur la faune et la nature.

- Une nuisance sonore se produira lors de forts vents et sera perceptible au village.

- Les abeilles, les oiseaux protégés comme les milans noirs ou royaux, les chauves-souris seront perturbés non seulement par le déplacement d'air mais également par l'éclairage permanent. Parfois ils seront blessés ou tués par les pales tournantes, n'oublions pas non plus que des oiseaux migrateurs viennent se reposer dans la prairie de Percy Le Grand près de la Vingeanne.

Les maisons du village et des villages environnants perdront de la valeur et subiront une décade importante de 20 à 40 %. Les propriétaires devront signaler, lors de la vente, la présence du parc éolien. (Voir les jugements de Rennes et de Béziers).

L'installation des éoliennes va créer des nuisances très importantes et parfois irréversibles.

Pollution par le va et vient des camions; détérioration des voies routières; excavations du sol par des fondations robustes (trou de 15 à 30 mètres de diamètre et d'une profondeur de 3 à 5 mètres); la pollution des sols (20 t de ferraille et 200 t de béton) tout cela pour une seule éolienne.

Tout cela pour un rendement aléatoire et faible et pour une courte durée (20 ans) Si le rendement est trop faible et que le site est abandonné, il faudra réaménager.

Si le holding abandonne le parc éolien et dépose le bilan, qui va payer pour réhabiliter tous ces emplacements, gorgés de béton et de ferraille de même que les éoliennes, sinon les pouvoirs publics et les propriétaires des terrains loués.

Vu la complexité du holding, je ne me fais pas d'illusion sur le devenir de tout cela. C'est pourquoi j'émet un avis DÉFAVORABLE. *sur ce projet éolien*

le 3 Novembre 2015

[Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : ROBINET

PRENOM : FRANÇOIS

Adresse :

RUE : 8 Rue de Leffond

LOCALITE : Percy-le-Grand

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

avec autant d'éoliennes autour de Percy-le-Grand, le paysage sera complètement défiguré c'est la raison pour laquelle j'émet un avis défavorable

Date : 31.10.2015

Signature :

[Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : ROBINET

PRENOM : Roland

Adresse :

RUE : de Leffond

LOCALITE : PERCEY-LE-GRAND

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

*nuisance pour la santé, bruit insupportable
Dégradation irréversible des sols, augmentation du coût de l'électricité, sautage de terres agricoles récupérées au mépris de générations futures
« C'est la raison pour laquelle j'émet un avis défavorable sur ce projet de parc éolien »*

Date : 28 Octobre 2015

Signature :

[Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : RONOT

PRENOM : Elisabeth

Adresse :

RUE : 13 Rue Leffond

LOCALITE : 70600 Percy-le-Grand

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

*- Le bruit des pales, la nuisance sonore.
- Comment va être envisagée la destruction des sols en béton armé lorsqu'il aérogénérateur sera hors d'usage
- Que deviendront toutes les éoliennes de l'éolienne lorsqu'elles seront hors d'usage
- Pourquoi ne favorisent-on pas des éoliennes plus petites dans les jardins de nos habitants.*

Date : 02 novembre 2015

Signature :

[Signature]

Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet de Parc Eolien

C232

C233

C234

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :
Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Lacour
PRENOM : Luce
Adresse : 1 Place de la Poste
RUE : 90300
LOCALITE : FRANCAISE

Au motif suivant **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Requis la mairie village mont avis des favorable

Date : 26 oct 2015
Signature : *[Signature]*

C235

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :
Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : WATIOTIENNE
PRENOM : Elise
Adresse :
RUE : 27 bis rue principale
LOCALITE : 88330 FRAN

Au motif suivant **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis **DEFAVORABLE**

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 16 NOV 2015
Signature : *[Signature]*

C237

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :
Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Cauffret
PRENOM : Daniel
Adresse :
RUE : 13 Rue d'Assol
LOCALITE : FRANCAISE

Au motif suivant **NUISANCES ENVIRONNEMENTALES**
 NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis **DEFAVORABLE**
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

*Le paysage dégradé par des éoliennes géantes dans une région de tourisme.
Pollution lumineuse jour et nuit.
Bruit incessant qui perturbe la santé: troubles, nausées, céphalées, insomnie, anxiété ou tous autres troubles.
Infra-sons soustraient à l'audition aux courants de circulation.
Bruit inimmuable de la circulation sur les pontons.
Valeurs élevées de production (France Agricole 11-2009)*

Date : 15-10-2015
Signature : *[Signature]*

Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet de parc éolien.

Ils le disent...

[L'INVITE] Marc Mormont, sociologue (1), parle sur la capacité d'initiative de agriculteurs pour réussir la transition agroécologique.

« L'agroécologie remet au centre le travail des agriculteurs »



« Leurs initiatives ont de la valeur »

« Réussir la transition agroécologique ne consiste pas seulement à réduire les impacts de l'agriculture sur l'environnement. Il s'agit de reconnaître l'apport à nos sociétés et de reconnaître à ceux qui travaillent dans les exploitations, et les agriculteurs, la modernité de leurs pratiques et de leurs connaissances. La modernité se fait à la fois à l'échelle du territoire agricole et de l'échelle de l'individu. Pour cela, il faut donner à ceux qui travaillent dans les exploitations, et à ceux qui produisent, les outils nécessaires à leur travail. Un agriculteur doit pouvoir travailler dans un processus d'innovation, mais ce processus doit être reconnu et rétribué par les pouvoirs publics. C'est pourquoi il faut reconnaître la valeur de leur travail. Ce processus doit être reconnu et rétribué par les pouvoirs publics. C'est pourquoi il faut reconnaître la valeur de leur travail. »

sementaires. De petits détails peuvent faire la différence entre une exploitation qui réussit et une qui échoue. Des facteurs comme la gestion des déchets, le choix des intrants, la qualité des produits, le respect de l'environnement, etc. sont importants pour réussir la transition agroécologique. Il faut donc accompagner les agriculteurs dans ce processus, en leur offrant des conseils, des outils et des ressources nécessaires. Les agriculteurs ont une grande capacité d'initiative et de créativité. Ils sont capables de trouver des solutions innovantes pour améliorer leur exploitation et pour répondre aux défis de la transition agroécologique. Il faut donc reconnaître leur valeur et leur donner les moyens nécessaires pour réussir.

processus de transition. Cela est possible si les agriculteurs ont accès à des outils et à des ressources nécessaires pour réussir. Il faut donc accompagner les agriculteurs dans ce processus, en leur offrant des conseils, des outils et des ressources nécessaires. Les agriculteurs ont une grande capacité d'initiative et de créativité. Ils sont capables de trouver des solutions innovantes pour améliorer leur exploitation et pour répondre aux défis de la transition agroécologique. Il faut donc reconnaître leur valeur et leur donner les moyens nécessaires pour réussir.

« Une phase d'apprentissage »
Le travail de l'agriculteur et sa capacité d'initiative sont au centre de ce

RENCONTRE
AGRICULTURE
Le rebondissement est récent et il faut attendre la fin de l'année pour voir ce que cela va donner. Mais il n'y a pas de doute que la transition agroécologique va réussir. Les agriculteurs ont une grande capacité d'initiative et de créativité. Ils sont capables de trouver des solutions innovantes pour améliorer leur exploitation et pour répondre aux défis de la transition agroécologique. Il faut donc reconnaître leur valeur et leur donner les moyens nécessaires pour réussir.

Vaches contre éoliennes
L'association a lancé une campagne de sensibilisation et de mobilisation pour demander l'arrêt du projet de parc éolien. Les agriculteurs ont une grande capacité d'initiative et de créativité. Ils sont capables de trouver des solutions innovantes pour améliorer leur exploitation et pour répondre aux défis de la transition agroécologique. Il faut donc reconnaître leur valeur et leur donner les moyens nécessaires pour réussir.

C 238

C238

Monsieur le président de la commission d'enquête,

Dans l'enquête publique du parc éolien des Trois Provinces situé à Champlitte et surplombant la vallée de la Vingeanne, concernant l'implantation d'éoliennes de 180 mètres de haut, l'association Maisons Paysannes de France dont l'objet est :

1. "de promouvoir la maison paysanne traditionnelle, en favorisant son entretien et sa restauration, en respectant l'identité propre de chaque région et en sauvegardant ses caractéristiques écologiques,
2. de protéger le cadre paysager et humain des maisons paysannes et de leur environnement,
3. d'encourager à la création d'une architecture contemporaine de qualité, saine et s'intégrant avec harmonie dans son environnement",

nous venons affirmer notre ferme opposition à une telle implantation industrielle dans ce paysage.

En effet,

1/ raisonnablement et scientifiquement, il est évident que cette région peu ventée (une des moins ventées de France) n'est absolument pas adaptée à un tel projet.

2/ la qualité des paysages pour une population est essentielle, même si elle n'est pas toujours verbalisée. On prend grand soin, et c'est heureux, des centres villes anciens, tant pour les habitants que pour les voyageurs, il est donc essentiel de prendre le même soin du paysage qui est le cadre de vie d'une population particulièrement présente dans ce secteur : les villages sont nombreux, l'habitat n'est pas abandonné, la vie sociale est active.

3/ l'article L 110-1 du Code de l'Environnement dispose : « les espèces, ressources et milieux naturels, ainsi que les sites et paysages [...] font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable ».

4/ Pour Aurélie Fippetti, ministre de la Culture et de la Communication, "il existe dans notre pays une complémentarité remarquable entre le patrimoine et son environnement naturel. Nos monuments s'inscrivent harmonieusement dans les paysages que la main de l'homme a bien souvent façonnés." 2014

5/ Dans le cadre de la Circulaire Abenel qui stipule la nécessité d'un "cerce de sensibilité autour des monuments historiques inscrits ou classés dont le rayon [...] pourra aller jusqu'à 10 km ou plus lorsque la protection des cônes de vue remarquables le justifiera" (18, 3ème article. La circulaire s'applique hors ZDE, elle va au-delà de l'environnement immédiat, elle impose "la prise en compte de cônes de vues" (1A).

6/ Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Bourgogne, soumis à enquête publique en octobre 2014, on lit :

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, résultat d'une évolution de plusieurs milliards d'années. Elle appartient donc au patrimoine de l'humanité et doit, à ce titre, être préservée pour être transmise aux générations futures. Toutes les sociétés ont développé des relations particulières et caractéristiques avec le milieu naturel ; les savoirs et les pratiques d'un groupe social sont indissociables de leur support matériel. p 5

La Bourgogne est dotée d'un capital culturel remarquable qui a participé au cours des siècles à l'identité du territoire. Un certain nombre d'ouvrages sont mobilisés pour en permettre la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur. p 33

On voit donc que la préservation de la planète et l'harmonie entre les espèces animales et végétales est un projet majeur et vital.

L'implantation de machines de 180 m dans un paysage dont les habitants refusent l'industrialisation est alors manifestement une agression insupportable et dangereuse pour l'équilibre de vie de tous les occupants de ces espaces.

Aussi, nous émettons un avis très défavorable.

le 04/11/2015

Chantal Dubéty
Délégue départementale de Côte d'Or
Membre du G8 Patrimoine



[Signature]

Association Van d'Osier
33, grande rue
52500 Pressigny

C 239

C 240

à

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE



Objet : avis sur le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Madame,

Notre association a pour but de : protéger l'environnement, les espaces naturels, le patrimoine bâti..., défendre le cadre de vie, ..., la santé et la sécurité des habitants, sensibiliser l'opinion publique à l'environnement....

Le parc éolien "les trois provinces" de Champlitte, ne peut être considéré seul, Champlitte est situé à la jonction de 3 départements : Haute Saône, Côte d'Or et Haute Marne. La carte jointe en ansexe reprend les projets éoliens autour de Champlitte et sur les 3 départements. Avec une cinquantaine d'éoliennes dans un rayon de 12 km il est évident qu'il y aura de saturation visuelle. Au cours d'une réunion publique (22 octobre 2015) les élus de Champlitte se sont vantés que ce parc ne serait pas visible depuis Champlitte. Si Champlitte évite la vue directe sur ses éoliennes il n'en sera pas de même pour les villages d'Orain, Montvaudon et Les Louches qui seront surplombés par les éoliennes de Champlitte.

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement donne aux Français :

- art 1 : Le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé,
- art 2 : Le devoir de préservation et d'amélioration de l'environnement,
- art 3 : Le devoir de prévention des atteintes à l'environnement

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature dit :

- art.1er. La protection des espèces naturelles et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres écologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général. « Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences. »

La transformation d'une zone rurale et forestière en zone industrielle par l'implantation de 9 éoliennes géantes qui s'inscrivent dans un ensemble de plus de cinquante éoliennes prévues ou implantées en général par le même promoteur, l'écosystème menacé (présence d'espèces protégées Milieu royal et bocallo sapinière) nous amène à penser que ces 2 lots seront bâouffes si le projet voit le jour.

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM: BELMONT.....

FRENOME: Henry.....

Adresse : RUE "Monfelin"..... 25 route de Monfelin.....

LOCALITE Devrouse.....

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES et Improductivité rotatoire
NUISANCES POUR LYONNAGE

Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Henry Belmont
Vice Président APJ Bourgogne

[Signature]

- C 241 -

Blandine Vue

Blandine Vue
19 Grande Rue
62 380 Poiseul
03 25 87 08 47
blandise.vue@wanadoo.fr

05/11/2015

Courrier et dossier technique en opposition au projet éolien de Champilite

SIRET : 413439944 00013

Enquête publique d'octobre / novembre 2015

Courrier et dossier destinés à l'enquête publique du projet éolien de Champilite, 70
Déposés à Mme le Commissaire enquêteur en mairie de Champilite le :

A l'attention de Madame le Préfet de Haute-Saône
Et de Mme Nadine Wantz, Commissaire enquêteur.

Mesdames,

Je suis spécialiste du monde rural et des paysages, auteur, entre autres, des livres « Histoire des Paysages », éditions Errance/Actes-Sud 2012, ouvrage inscrit dans les bibliographies de concours de l'Education Nationale, Flore des jardins traditionnels du Nord-Est de la France, éditions Dominique Guéniot 2000, et aussi, dès 1992, d'une alerte mettant en garde contre la foie des projets de nos élus : « Le Pays de Langres, futur désert rural? » Conférence Européenne Permanente pour l'Etude des Paysages Ruraux, l'Avenir des Paysages Européens, Lyon Juin 1992, ed. Les Chemins de la Recherche, Lyon II, Lyon III, CNRS, p. 216 à 218

Originaire du Sud-Est de la Haute-Marne, je réside à Poiseul, à une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau de Champilite et je me déplace depuis près de 20 ans dans les écoles rurales à la frontière entre Haute-Marne, Haute-Saône et Vosges pour apprendre aux enfants à découvrir leur territoire, et par là même le découvrir moi-même en profondeur. J'ai pour cela été deux fois lauréate de la Fondation Nicolas Hulot. J'ai également réalisé de nombreuses recherches et études principalement en Haute-Marne, mais également dans les Vosges et en Haute-Saône. (Plus de 50 titres de publication, études d'impact non comprises.) J'ai collaboré à l'étude d'impact pour l'extension de la carrière de Champilite, je suis co-réalisateur du documentaire

34

1

sur les jardins dans lequel l'abbé Demard a présenté les jardins de Champilite, j'ai par ailleurs collaboré avec lui sur d'autres projets ethnographiques... C'est donc avec une profonde connaissance de la région, sur laquelle j'ai fait une thèse d'histoire des paysages, que je m'exprime ci-dessous.

Je suis tout naturellement opposée au sacrifice de cette région, qui serait défigurée par les zones industrielles aérogénératrices. Mes conclusions motivées suivent.

Je vous remercie de l'attention que vous y accorderez.

Avec mes sincères salutations

Blandine Vue, Dossier technique en opposition au projet aérogénérateur de Champilite.

Une menace pour la qualité paysagère et potentiel touristique :

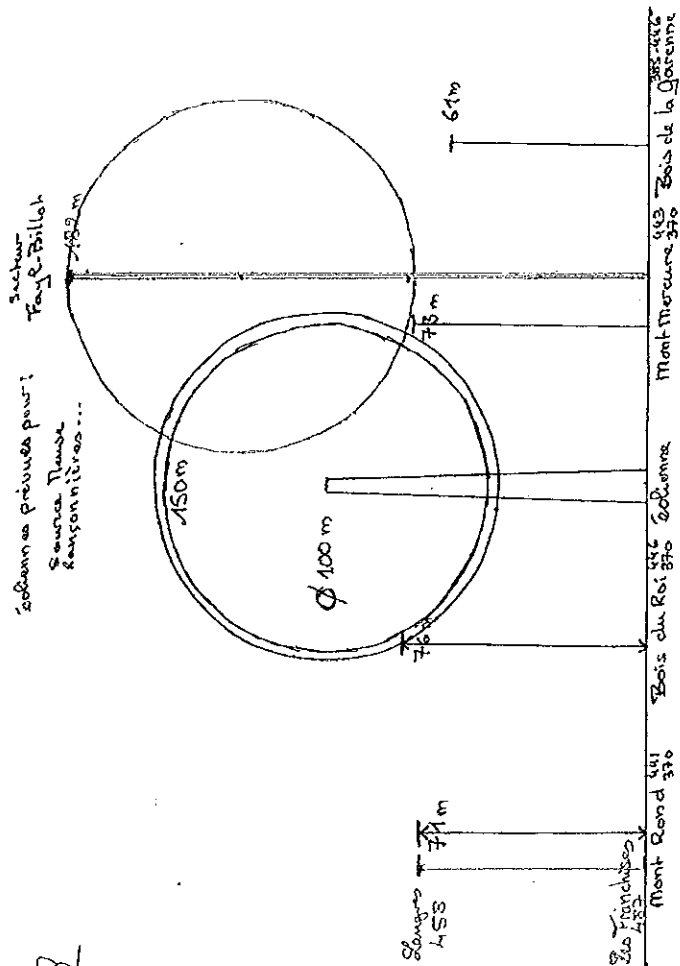
Nous avons un secteur d'une exceptionnelle qualité paysagère, d'une exceptionnelle diversité géologique. La situation des villages du sud-est de la Haute-Marne, des confins de la Haute-Saône de la Côte d'Or et des Vosges sur les derniers plateaux du bassin parisien, plateaux très proches les uns des autres et peu larges, entraîne de nombreux dénivellés très différents, allant des gorges encaissées aux doux valonnements, ce qui engendre la présence, de toutes les roches sédimentaires existantes, soit l'affleurement des volcans qui sont sous les sédiments, avec des grès, des cristaux précélex. De cette diversité géologique découlent une extrême diversité botanique, architecturale, paysagère, une extrême diversité du potentiel touristique avec toutes les anciennes carrières très diverses, tueries, pâturés, fours à chaux, tanneries...

La situation à cheval entre quatre régions historiques (Champagne, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté) et trois bassins maritimes ne fait qu'ajouter à cette richesse et à cette diversité. Cette région à haut potentiel touristique mérite le parc régional qui est en germe, et non d'être défigurée par l'industrie éolienne. Ce serait signer l'arrêt de mort de ces territoires restés relativement sauvages, qui depuis une quinzaine d'années attirent de plus en plus de touristes, et surtout de plus en plus de résidents permanents ayant souvent un haut niveau d'études, issus notamment de Hollande, mais aussi des villes françaises, d'Allemagne, d'Angleterre, des USA...

Ces personnes s'installent ici pour le calme, la qualité des paysages et beaucoup pratiquent le télétravail, sont des artistes de renom qui vivent de leurs créations... Toutes celles que j'ai rencontrées expriment clairement le fait qu'il est hors de question pour elles de résider au milieu d'industries éoliennes, et qu'aucun nouveau résident ne viendra s'installer dans ces conditions. Les hollandais disent : « On les a chez nous, on ne vient pas ici pour en avoir de nouvelles ! » Accepter ces projets éoliens, c'est sabrer une économie fragile qui sort seulement le tête de l'eau grâce au tourisme et à l'installation permanente de résidents étrangers.

2

3



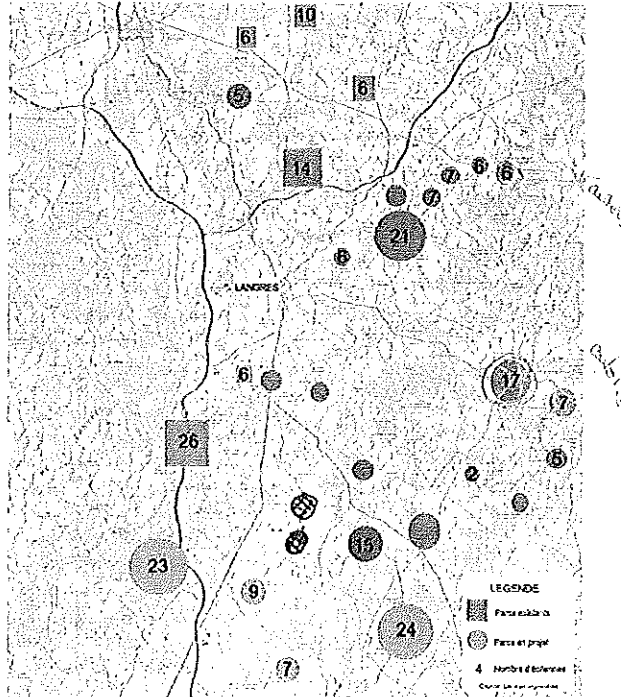
Les éoliennes industrielles qui nous sont proposées n'ont rien à voir avec les éoliennes des prés. Les anglais emploient plus justement le terme de wind turbines qui prête moins à confusion. Aérogénérateurs, parfois employés en France me semble lui aussi approprié. Leurs dimensions sont sans commune mesure avec ce qui se trouve dans nos paysages, elles sont deux fois plus hautes que nos collines. (Voir la coupe). Avec une hauteur de 180 mètres, elles seraient beaucoup plus hautes que celles des parcs anciens qui servent de référence, leurs pales seraient non seulement plus longues, mais plus larges aussi et, avec un diamètre d'environ 110 mètres. 100 mètres, c'est la hauteur à Maatz entre le fond de la vallée du Saon et les plus hautes collines qui l'encadrent ! Les éoliennes mesureraient 80 mètres de plus, le seul diamètre de l'hélice serait supérieur à la hauteur de l'ensemble des plateaux successifs qui forment les buttes les plus hautes de la vallée du Saon ! Côté Vingeanne où le relief n'est pas si précipité, l'effet serait plus écrasant encore. Les hélices brasseraient une surface d'air plus importante. Ce qui n'est pas sans incidence sur leur visibilité et la santé.

Ce projet n'est en outre pas seul. Pendant l'été, les associations ont identifié plus de 200 éoliennes en projet à l'est de Langres, depuis nous avons eu d'autres confirmations. (Voir carte datant de l'été centrée sur Langres). Les projets sont très nombreux à la frontière entre Haute-Saône et Côte d'Or. Tout étant tenu au grand secret, il y en a sans aucun doute beaucoup plus.

Le projet de Champfite est associé à d'autres projets pour un total de centaines d'unités co-visibles. Le village d'Orain serait encerclé de très près par les zones industrielles éoliennes. Toutes les communes du secteur et notamment celles de la superbe vallée de Saon et celles de la vallée de la Vingeanne seraient écrasées entre les gigantesques zones industrielles. Certaines communes ne tireraient en outre aucun profit de cet écrasement imposé par les voisins qui ont tendance à rejeter aux limites de leur frange les vertues qu'elles ne veulent pas voir et dont elles pensent ne pas souffrir, mais c'est ignorer ce que sont réellement les aérogénérateurs de 180 mètres !

Les très typiques vallées du Saon et de la Vingeanne, avec des paysages de grande qualité, des sites phares du tourisme local, des abbayes, commanderies, églises, villages d'une grande qualité architecturale seraient prises en sandwich entre ces zones industrielles.

Bo/ 4



Les zones industrielles éoliennes sont étalées à l'échelle communale et démesurément hautes, ce qui induit une omniprésence de l'industrie dans le paysage rural, non seulement à proximité, mais à des dizaines de kilomètres, même avec une seule zone. Voir à quel point les seules zones de Dampterre ou Vaillant (52) sont présentes dans le paysage sud haut-marnais ! Le pire nous attend : les projets qui sortent anarchiquement de tous les bords, quelle que soit l'échelle à laquelle on regarde, mitent, sabrent et étouffent le territoire. Ils ne peuvent qu'entraîner un rejet violent et justifié. Les schémas régionaux éoliens mettent en garde contre cette saturation qui, vue la situation de Champfite, se fera sur trois régions.

SRE Champagne-Ardenne :
 Page 3 : Le développement des éoliennes doit être réalisé de manière ordonnée, en évitant le mitage du territoire, de sorte à préserver les atouts aux paysages, au patrimoine architectural et archéologique, à la qualité de vie des riverains, à la sécurité publique et à la respect de la biodiversité.
 Page 26 : Le SRE permet un cadrage du développement éolien à l'échelle régionale et inter-régionale. S'il traite les risques de mitage ou de saturation des paysages, il ne les écarte pas totalement, ce qui exige une grande vigilance dans l'élaboration des projets éoliens. Le développement de l'éolien doit être réfléchi à une échelle territoriale plus fine (étude d'impact, étude de IDE).

P 27
 -Vigilance accrue au phénomène d'encercllement des communes et de saturation des paysages.

Il est inconcevable qu'on permette ce massacre à grande échelle. Accepter un seul de ces parcs, c'est déjà mettre le doigt dans l'engrenage et défigurer les paysages. Car avec leur gigantisme et leurs phares cigotants, les éoliennes sont visibles à plus de 50 km à l'œil nu de jour comme de nuit. Celles de Vaillant sont visibles depuis Gray, Bonsecours... par exemple. Leur échelle est totalement inadaptée aux paysages ruraux. Les études masquent cette réalité.

Schéma régional éolien Champagne-Ardenne page 115 :

Épaisseur de 200 (0) mètres éolien pour une éolienne placée dans un parc éolien ou un parc éolien individuel. Les pales doivent être peintes en blanc et leur longueur de 21 mètres. Les pales sont peintes en blanc et leur longueur de 21 mètres. Les pales sont peintes en blanc et leur longueur de 21 mètres. Les pales sont peintes en blanc et leur longueur de 21 mètres.

Projet identifiés en été 2015 -
 Sans doute bien au delà de la réalité!

Bo/

Bo/ 5

Les éoliennes de Champfite se trouveraient sur la côte qui domine le rift Rhin / Saône / Rhône, ce qui les rendrait visibles à des distances considérables au Sud et au Sud-Est. Mais également sur de grandes distances en toutes directions. Le fort pendage de la région y contribue. Leur hauteur de 180 mètres est hors de proportions par rapport aux reliefs et les dépasserait tous. Les études d'impact ont une fâcheuse tendance à masquer ce fait en laissant croire que la moindre colline (voire le moindre bosquet !) peut masquer les aérogénérateurs !

SRE Champagne-Ardenne page 41

UN RELIEF EN CUESTA ACCOMPAGNE DE BUITES TEMOINS Forte identité liée au relief et à ses belvédères

A titre d'exemple, vous trouverez en pièce jointe le schéma que j'ai réalisé pour la Haute-Marne. Les échelles sont en gros les mêmes dans votre secteur. Les éoliennes écraseraient les reliefs. Il y a quelques jours, j'ai eu le plaisir de passer sur l'axe Langres / Besançon, et d'apprécier au plus haut point les superbes reliefs des environs de Champfite, parés des couleurs de l'automne. Je ne peux pas admettre que ceci soit menacé. C'est votre principale richesse. Une qualité de paysages qui fait qu'on a envie de s'arrêter, de rester.

Schéma régional éolien de Champagne-Ardenne page 119 :

- Les éoliennes ne doivent pas écraser le relief, ou créer des effets de surplombs sur les vallées.
- Les éoliennes ne doivent pas participer à la destruction des paysages en dénaturant les structures paysagères et les petites unités de paysage.

De par leur situation, la taille des aérogénérateurs et le nombre de pièces, les projets éoliens tels que ceux qui menacent les environs de Champfite dénatureraient également tous les panoramas remarquables du secteur.

Une menace pour les activités locales

Protégeons aussi ce secteur pour le respect de ceux qui l'ont choisi depuis longtemps, en ont hérité et s'y accrochent, y croient, y ont des projets. Pour le respect de leur qualité de vie, de leur santé, de leur travail : celui des agriculteurs, dont les troupeaux seront fragilisés et deviendront improductifs par la présence d'éoliennes, des transformateurs, des lignes à haute tension que ces projets sous

Ry/ 6

Les logements locaux seraient certainement rapidement désertés. C'est souvent un revenu non négligeable pour les communes.

Notre région accueille déjà des travailleurs intellectuels et artistes qui travaillent à domicile. Leur concentration serait compromise par les nuisances (bruit, infrasons, pollution lumineuse, ombre et passage des pales...), et aucun nouveau ne viendrait. Le commerce aurait lui-même d'autant plus à souffrir que ce projet n'est hélas pas isolé.

Nous refusons que notre région soit sacrifiée, transformée en poule à éoliennes. Cette poule est en outre destinée, pour ce qui est de la Haute-Marne, et via la part des taxes éoliennes reçue par le conseil départemental, à compenser les déficits monstrueux des projets pharaoniques de l'ouest du département. (Mémorial de Colombey, Animal Explora, Château de Joinville...) Bien que beaucoup moins diversifié et d'une qualité paysagère inférieure, l'Ouest a toujours été privilégié par nos élus (chasseurs !), à cause des grandes chasses ! Il en va de même pour la Côte d'Or. Les secteurs frontaliers de la Haute-Saône et des Vosges sont eux aussi sous valorisés. On saigne et sabote une marge de qualité et diversité exceptionnelles, située entre quatre régions, et donc au cœur d'aucune d'elles et loin des préoccupations administratives, pour irriguer les pompes à fric institutionnelles !

La situation actuelle est le résultat d'un manque d'image politiquement organisé de longue date : si on reconnaît la valeur de ce secteur de frontières naturellement très riche, on ne peut plus justifier les projets artificiels, ridicules et honteusement coûteux qu'on souhaite construire dans d'autres !

Ce manque d'image positive ne se limite hélas pas à la Haute-Marne, les confins de Haute-Saône, de Côte d'Or et des Vosges souffrent du même mal, alors que ce sont des secteurs à la richesse extraordinaire, sans le moindre chauvinisme. Bien plus riches que le secteur choisi pour le projet de parc national.

Une menace pour la santé

Ces projets éoliens et leurs annexes sont également une menace pour la santé des habitants, toutes les installations seraient implantées bien trop près des habitats, les éoliennes génèrent bruits, infrasons, ondes magnétiques et électriques nocifs. Le village d'Orain serait particulièrement impacté et deviendrait sans aucun doute inhabitable.

Ry/ 8

entendent. Car qui dit production d'électricité dit adaptation et transport ! (Voir le lien suivant <https://youtu.be/ss0G18R0a5c>)

Parmi les exploitations menacées, plusieurs exploitations laitières, un élevage de porcs. Tous les animaux sont extrêmement sensibles aux vibrations et notamment aux infrasons.

Avec des éoliennes, l'activité des personnes qui vivent du tourisme serait détruite, les nombreux gîtes et chambres d'hôtes du secteur resteraient vides. Des familles ont restauré des monuments de qualité et vivent du tourisme, leur activité serait ruinée à une grande distance de Champfite. Je pense entre autres à l'activité de chambres d'hôtes de la commanderie de la Romagne, qui est loin d'être la seule ! Les ventes de maisons deviendraient impossibles (un agent immobilier du secteur a affirmé en public à Champfite que les personnes en recherche de maison refusaient de visiter celles de Dampierre, Poisson et Vitry les Nogent. Et que si Biesles se vendait encore, c'est parce que ce sont ceux qui s'y installent cherchent la proximité de Chaumont et ne mettent pas le cadre de vie dans leur cahier des charges.) Les campings seraient touchés.

Seuls ceux qui sont vraiment à la recherche d'une campagne préservée acceptent de venir s'installer dans nos petits villages. Vous avez la chance, sans être trop près des villes, de n'être trop loin ni de Langres, ni de Gray, ni de Dijon... qui sont des centres actifs offrant emploi et services, et donc des habitants potentiels pour vos villages. Mieux, vous vous situez en bonne position pour accueillir les couples qui travaillent dans deux lieux distincts.

Si nous ne préservons pas le cadre de vie, nous nous privons de toute vie et de toute chance de voir les travailleurs des bourgs et des villes, les travailleurs à domicile, les artisans et artistes ou les résidents secondaires choisir nos villages.

Par conséquent les artisans de l'habitat (qui travaillent beaucoup pour les hollandais et les anglais) feraient faillite. Je connais personnellement un couple du secteur de Fay-Billot qui avait demandé des devis pour faire un gîte et a tout stoppé en apprenant l'existence d'un projet éolien sur sa commune, moi-même impactée par un projet, je n'ai pas continué les travaux dans ma maison cet été... Je doute que le moindre agriculteur soit prêt à faire des investissements sous une telle épée de Damoclès ! La seule menace de projets éoliens gèle tout autre projet.

Ry/ 7

Les infrasons sont principalement générés par la turbulence provoquée par le passage des pales devant le mât. Les éoliennes à axe vertical évitent cet écueil, ainsi que les pertes énergétiques dues à la réorientation, mais ne sont curieusement pas choisies en Europe. Sans doute par facilité chez les constructeurs qui restent sur leurs modèles. Les vibrations du mât génèrent également des infrasons, sur le même principe que les bouteilles qu'on place sur un tuteur pour éloigner les moutons, mais avec une autre échelle de taille et de masse ! Alors que les moutons peuvent fuir, nous sommes prisonniers de nos maisons, le bétail de ses hangars et pâtures... On ne peut donc que contester le choix du type d'éoliennes, qui sont celles qui apportent les nuisances maximales.

AFSSET (agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) (p 32) :
« Le dB(A) est assez généralement présenté comme un indicateur adapté pour les basses fréquences, malgré la part de bruit des moyennes et hautes fréquences susceptible d'intervenir dans le bruit du sifflement en bord de pales. L'emploi du dB(A) pour évaluer la gêne due aux basses fréquences (et partant aux éoliennes) conduit à une sous-estimation générale de la nuisance rapportée dans l'environnement ».

Depuis la construction du parc éolien de Dampierre, les murs de ma maison, située en contrebas à l'est et à environ 10 km vibrent comme si un réfrigérateur y était adossé. Les pièces font caisse de résonance. Par nuits de vent d'ouest, c'est à en pleurer, à fuir ! Parfois les vitres tremblent sans raison apparente. Mes fils, étudiants, se plaignent depuis quelques années de ne plus bien dormir quand ils viennent. Nous avons des nausées et plus d'appétit. Tout ceci disparaît quand nous sommes loin des parcs éoliens, mais bientôt il y en aura partout ! J'ai travaillé 2 ans à Lis en Bassigny, à deux kilomètres du parc éolien, je chanceais à chaque fois que je me levais de mon bureau ou que je changeais de position. Ce n'est que récemment que j'ai fait le lien et compris l'origine de ces problèmes : les infrasons !

J'en ai parlé à une amie de Bannes, qui voit les éoliennes de Dampierre de sa maison, elle a compris d'où venaient ses propres troubles, identiques. J'ai par ailleurs rencontré des habitants de Brennes, Esnom au Val, Esnouvaux, Agenville, se plaignant du bruit, d'acouphènes, de nausées, de vertiges, de perte de sommeil. Un agriculteur d'Is, sourd, avoue les entendre et être malade au bout d'une demi-heure de labour sous les aérogénérateurs. Tous les appareils électroménagers de sa ferme ont été remplacés par l'opérateur par des modèles adaptés, car les « grésaient » les uns après les autres. A Esnouvaux, les téléphones et la télévision ne passent plus,

Ry/ 9

signe d'importantes perturbations électro-magnétiques. Autant de symptômes reconnus à l'échelle mondiale.

Un visiteur porteur de pile cardiaque a eu un malaise à la visite du parc de Champzette cet été...

Tout projet devra respecter vis-à-vis des habitants les émergences sonores (différence entre le niveau de bruit ambiant, c'est-à-dire avec l'éolienne en fonctionnement, et le bruit résiduel c'est-à-dire sans éolienne en fonctionnement) fixées par le code de la santé publique (décret n°95 404 du 18 août 1995) à savoir : 5 dB le jour et 3 dB la nuit. Le pétitionnaire est tenu de réaliser une étude acoustique spécifique.

Le projet de Champzette place des éoliennes trop près d'Orain, qui ne tirerait aucun profit, mais toutes les nuisances. J'ai moi-même reçu le témoignage d'habitants vivant entre 800 et 2000 mètres des parcs éoliens existants dans le sud de la Haute-Maine. Ils sont en larmes en témoignant et se précipitent pour signer les pétitions en disant : « Nous, on les a, alors on signe, on ne peut souhaiter cela à personne, c'est invivable ! » Tous parlent du bruit avec les mêmes mots : « Vrouf, vrouf, vrouf... C'est comme la goutte d'eau, sauf que là, on ne peut pas faire venir le plombier ! » Les pales des nouvelles éoliennes brassent une surface d'air presque double à celle des anciennes, les nuisances ne peuvent que croître. Et dans ces cas, cela se fait avec des courbes exponentielles.

« Des acousticiens australiens ont enregistré des ondes stationnaires à l'intérieur de maisons abandonnées par leurs propriétaires : les vibrations sont à l'origine d'infractions de faible amplitude, mais on enregistre dans les locaux des ondes stationnaires simplifiées sur les harmoniques 2 à 10. Les locaux font en quelque sorte "caisse de résonance" ! » Jacques Fiellet, ingénieur en électrotechnique

La distance de 500 mètres par rapport aux habitations est très nettement en deçà de toutes les recommandations des organismes de santé, qui oscillent entre 1500 et 2000 mètres. En Australie où le recul d'expérience est suffisant, les experts préconisent 10 km en terrain plat et plus quand les éoliennes surplombent. Aucun pays Européen, et même les USA (2000 m), n'admettent de distances inférieures à 1000 mètres, le plus souvent 1500 à 2500 m. Le gouvernement Danois arrête les projets à cause des problèmes causés par les infractions.

Dans notre région aux hivers longs, le bétail reste environ 6 mois par an dans des hangars qui se transformeraient en caisses de résonance des sons et infractions. Certains animaux du secteur restent par ailleurs enfermés toute l'année : les porcs

Roy 10

base de l'analyse par les DIASS des taux de plaintes émanant de riverains, (Basse ancienne, avec des éoliennes de petite taille)

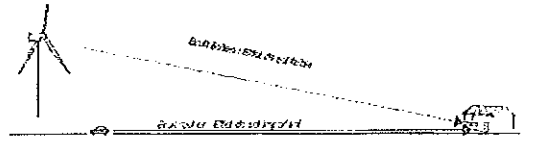
- mais c'est cette distance de 500 m qui paraissait en rien la France, du voisinage, et qu'une étude acoustique devait être effectuée en cas de non-compatibilité avec la réglementation sur le bruit.

L'analyse détaillée du rapport AFFSET montre qu'il est en phase avec ce que l'on trouve dans la littérature technique internationale, à savoir notamment que :

- le bruit des éoliennes est plus perturbant à niveau sonore égal que celui d'autres infrastructures, ce bruit se ressent à des distances d'autant plus grandes que le bruit de fond ambiant est faible (cas des parcs éoliens en rase campagne),
- le respect du critère légal d'émission sonore limite à 3dB la nuit n'est compatible avec une distance de 500 m que pour des zones de type industriel ou à proximité d'un axe routier important,
- des effets mal connus (mais analysés depuis) peuvent générer des nuisances jusqu'à des distances de 2 km (effets de battement notamment par atmosphère nocturne stable)

Par conséquent :

- il n'y a pas à proprement parler de divergence technique entre les deux rapports, seulement une manière plus souple (mais plus complexe) de définir le critère de distance ;
- les lieux qui résistent le rapport de l'AFFSET (et la réglementation) à l'existence d'une distance minimale de 500 m sont trop rares, et c'est pour conséquence, notamment en rase campagne, d'induire les décideurs à enlever, et d'engendrer des situations de conflit qui à terme pénalisent le développement de la filière éolienne.



« Une première caractéristique du milieu rural est la faible niveau de bruit ambiant, notamment de nuit. Pour apprécier l'effet de ce bruit ambiant sur la difficulté à respecter l'émergence légale de 33dB la nuit, il suffit de considérer que 33dB correspond à un doublement de la puissance sonore (du fait du mode de cumul des niveaux sonores) »

Par conséquent, une nuisance sonore nocturne générée au niveau sonore L_{eq} au droit d'une habitation n'est légale que si L_{eq} est inférieure au bruit ambiant existant.

Ainsi, une éolienne isolée qui générerait par vent de 0 m/s un bruit de 39 dB(A) au droit d'une maison située à 500 m serait, du point de vue de la réglementation :

o acceptable (tout juste) en zone industrielle ou près d'un grand axe routier (la valeur

prédictive donne en ce cas de 33 dB, donc un bruit résiduel de 33 @ 33 = 35 + 3 dB, soit

une émergence exactement égale à la limite légale de 33 dB)

o inacceptable en zone rurale (selon les règles de cumul doivent être écartées de

4,8 dB pour un bruit de fond de 35 dB(A), et de plus de 11 dB(A) pour un bruit de 37

dB(A) correspondant à un bruit de fond de 33 dB(A) en rase campagne)

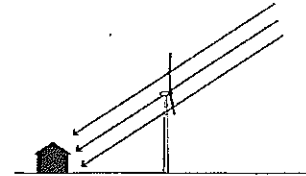
Ce qui serait le cas à Orain !

Les calculs sont en outre basés sur le bruit d'une seule éolienne, des dizaines sont prévues à faible distance d'Orain, et aucun dossier ne prend ce cumul en compte, car chaque projet est lancé séparément et anarchiquement. Vu les caractéristiques des infractions, les éoliennes plus éloignées auraient également un impact sur ce

Roy 12

(un élevage), les animaux à l'engraissement, les jeunes veaux, les vaches des exploitations avec robot de traite et celles des exploitations hors sol. Ces deux systèmes sont de plus en plus nombreux.

Selon l'ONCFB, le gibier et notamment les grands herbivores, comme les chevreuils, fuient les zones éoliennes. De nombreux agriculteurs proches des zones éoliennes ont de graves problèmes sanitaires avec leurs troupeaux, et de graves problèmes de santé personnelle, les plaintes sont nombreuses. Problèmes masqués par l'état, car les reconnaître serait une entrave à la politique éolienne.



S'y ajoutent les nuisances dues aux effets tromboscopique, qui, vues les faibles distances, seraient évidentes à Orain : passage des pales devant les fenêtres, ombre saccadée des pales passant régulièrement. Ainsi que les nuisances dues

au clignotement incessant de jour comme de nuit. Cette pollution lumineuse clignotante est insupportable et empêche tout repos. Rappelons que les flashes sont visibles à 60 km et plus. Cela donne une idée de la puissance des ampoules et de ce que le cumul d'éoliennes situées entre 500 et 1000 mètres d'habitations peut donner ! Vu le grand nombre d'éoliennes prévues dans le secteur, le cumul de ces nuisances rendrait la région invivable.

Mme Ségolène Royal aurait déclaré qu'elle s'engageait à ce que les éoliennes qui posent des problèmes de santé soient démontées, autant agir en amont avant de verser inutilement des subventions aux opérateurs, et bloquer ces projets inhumains à la source ! A peine plus de 500 m des habitations, les éoliennes projetées posent inévitablement des problèmes de santé.

« Un rapport de l'Académie de Médecine présentait en 2008 de ne pas implanter d'éoliennes modernes à moins de 1500 m d'une habitation. (Les éoliennes d' alors étaient encore relativement petites) »

Le gouvernement a chargé l'AFSSET d'en faire une analyse critique, qui a conclu en 2008 : « que « les marges de la réglementation d'une telle distance... doivent être mis en balance avec la fiabilité du développement de la filière éolienne ».

- que l'on ne devrait en aucun cas implanter d'éoliennes à moins de 500 m d'une habitation, sur la

Roy 11

village et les autres. Et celles de Champzette auraient un impact qui dépasserait largement ce secteur. Il y a fort à parier que la vallée du Salon, assez encaissée, se transformerait en caisse de résonance invivable ! Elle est située sous les vents dominants qui rabattraient les infractions sur elle. Situées également à l'est de la zone aérogénératrice, Champzette ne serait elle-même pas épargnée ! Ce qui est de bonne guerre ? Peut-on la souhaiter à quel que ce soit ? Rappelons en outre que les infractions, les plus nocifs pour la santé, ne sont pas pris en compte dans les calculs officiels.

« Les autorités ont chargé l'AFSSET en 2006 de mener une analyse critique de ce rapport. Nous avons déjà commenté ce rapport AFFSET, sur lequel il n'y a rien à redire sur le plan technique, sauf si on le réduit à une caution du principe d'une distance minimale de 500 m, ce que ce rapport ne dit aucunement, mais qu'on lui fait souvent dire, alors que cette distance n'appartient que comme un principe simple appliqué de manière empirique par certains DIASS. La « règle des 500m » n'y est en effet jamais présentée comme une condition suffisante pour garantir le calme, mais simplement comme une condition minimale qu'il est absolument nécessaire de respecter, mais qui pour autant ne garantit pas le respect de la tranquillité des riverains et de la filière des nuisances sonores ».

Même si nos députés ont refusé de tenir compte de la santé de leur peuple en refusant la loi des 1000 mètres votée par le sénat, la législation sur le bruit reste valable !

Les conditions d'implantation prévues en limite de territoire d'Orain ne permettent pas le respect de la législation sur le bruit. (Grande proximité des habitations, bruit ambiant faible). La prise en compte du bruit généré par l'ensemble des projets est également indispensable. Car celui de Champzette ne serait pas le seul à impacter Orain.

Un risque élevé de projection de glace et autres risques

Tous ceux qui habitent le secteur vous le diront : il y a beaucoup de brouillard en bassins de Saône. Par temps froid et humide, le brouillard s'accumule sur les pales avant d'être éjecté en blocs imposants qui, vu la faible distance par rapport aux habitations présenteraient une menace certaine d'octobre à mai, jusqu'aux habitations.

Les risques de projection de fragments de pales (dangereux à 10 fois la hauteur de l'éolienne, soit 1450 mètres), d'incendie (plusieurs incendies annuels en France),

Roy 13

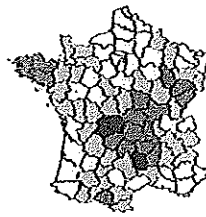
d'arc en cas de foudre... ne sont pas anodins non plus. Leurs conséquences seraient renforcées par la proximité des habitations.

Des conditions géologiques défavorables : menace pour les nappes phréatiques et failles (accès aux cartes par géoportail)

Le secteur de Champville est dominé par un plateau calcaire avec circulation karstique. Les nappes de la commune de Leuchey, sont polluées depuis l'installation des éoliennes de Vaillant, l'eau s'infiltre sans doute le long des blocs de béton. Le promoteur rejette la faute sur les agriculteurs... qui émettent les polluants ! Il paraît inconcevable d'installer la moindre éolienne dans ces conditions de circulation facilitée de polluants (excavations profondes, présence de graisse...). On impose des mesures démesurées à la moindre petite carrière intermittente, et rien aux éoliennes !

Toute notre région est par ailleurs sur le bord d'un rift. Le fossé Rhin / Saône / Rhône. Les failles sont innombrables et les cartes géologiques ne portent que les plus importantes, mais, comme quand on casse un œuf, il y a, à côté des principales fissures, une multitude de petites fissures impossibles à cartographier. Un professeur de géologie de Dijon disait à ses étudiants en prospection sur cette zone de rift : « Si vous faites 200 mètres sans trouver de faille, faites demi-tour, vous l'avez loupée. » L'une des éoliennes a été déplacée à cause des failles, mais celles qui sont cartographiées ne sont pas la partie émergée de l'iceberg : il y en a partout, absolument partout ! Tant qu'il est impossible de les reporter à l'échelle des cartes géologiques.

Malgré des roches sédimentaires, la Haute-Saône est, à cause de la présence de ces failles, l'un des départements français les plus touchés par les émissions de radon. Si on prend les chiffres détaillés, les taux sont plus élevés que dans les massifs granitiques tels que le massif armoricain. Jusqu'à Chaumont, pourtant plus éloignée que nous du rift, il y a interdiction de séjourner dans les sous sols du lycée agricole à cause du radon. Les failles sont un véhicule particulièrement efficace, non seulement du radon, mais aussi de perturbations électro-magnétiques. (Carte des concentrations de radon, source, ministère de la santé.)



Moyennes annuelles corrigées sur la saison et le logement

Concentrations en Bq/m ³	
19 - 49	102 - 191
50 - 101	152 - 237

RCA et M. P. H. (premier trimestre 2004)

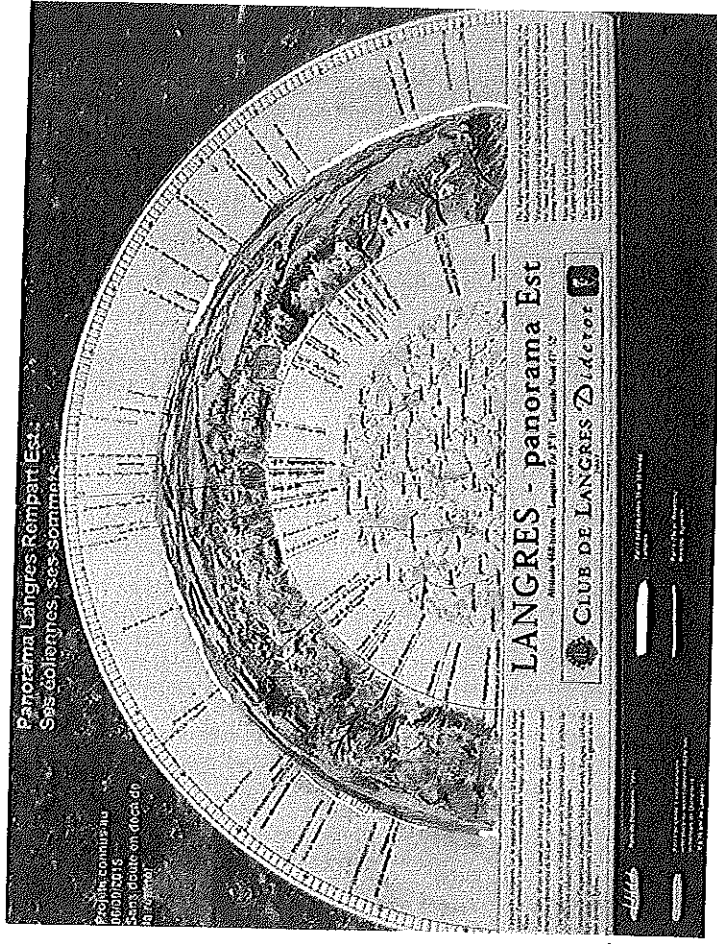
Les sols sont par ailleurs fortement ferrugineux, les diaclases visibles dans les carrières de Champville sont pleines d'argile de décomposition ferrugineuse, sols, failles et diaclases deviennent donc d'excellents conducteurs. S'y ajoute la circulation karstique. Le karst fait par ailleurs partie des risques à prendre en compte dans l'implantation des éoliennes.

Le transport de l'électricité se ferait par des réseaux enterrés, les éoliennes sont elles mêmes ancrées au sol par un profond ferrailage (100 tonnes). Cela signifie un retour au sol important de charges électriques et magnétiques. Il serait par conséquent criminel d'implanter des aérogénérateurs, le réseau de câbles, les postes... sur un terrain si faillé et si conducteur. Quel qu'on fasse les câbles couperont les failles. C'est d'autant plus criminel que la distance entre les éoliennes et l'habitat, les exploitations agricoles est dérisoire et que le réseau traverserait Orléans. Les sols faillés amplifieraient également la propagation des infrasons et sons dus aux vibrations des mâts :

« Il est certain que si on parle de transmission de vibrations par le sol, les sols faillés peuvent donner lieu à une réception amplifiée pour les personnes qui vivent à proximité ou au dessus des failles (une réflexion d'onde se traduit par un doublement de l'amplitude de l'onde incidente à l'endroit de la réflexion: on ajoute l'amplitude de l'onde réfléchi à celle de l'onde incidente, et comme les deux sont égales...). Par ailleurs, des australiens ont enregistré des ondes stationnaires à l'intérieur de maisons abandonnées par leurs propriétaires : les éoliennes sont à l'origine d'infrasons de faible amplitude, mais on enregistre dans les locaux des ondes stationnaires

Boj 14

Boj 15



amplifiées sur les harmoniques 2 à 10. Les locaux font en quelque sorte "caisse de résonance" ! » Jacques Pietilo, ingénieur en électrotechnique

Impact visuel : panoramas remarquables, patrimoine naturel et architectural d'exception (Voir aussi première)

Le parc serait situé sur une cuesta entre les vallées du Saône et de la Vingeanne. Il serait en outre non seulement sur le rebord de cuesta, mais aussi sur le bord du fossé Rhin / Saône / Rhône qui est un rift. La visibilité serait donc maximale dans tous les sens. Je n'analyserai ici que la visibilité depuis quelques panoramas phares de Haute-Marne. Mais l'impact serait très fort en direction du Sud et du Sud-Est qui seraient littéralement surplombés (plombés aussi !) par les éoliennes et ce sur de très grandes distances.

Depuis Langres et notamment le panorama touristique du rempart Est, située à une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau. Les éoliennes se situeraient au sud-est de ce panorama. Hautes de 180 mètres, elles seraient deux fois plus hautes que les collines qui sont sensées les masquer. (voir annexes coupe, table panoramique de Langres rempart Est revue et article RCA)

Elles seraient visibles de très loin de toute la cuesta des plateaux de Langres et du Domérien (côtes de Meuse...), du plateau rhénan qui domine l'Amance. Des vallées de Vingeanne et Saône, de la vallée de la Saône... La situation du projet sur la côte qui domine le rift Rhin / Saône / Rhône le rendrait visible à des distances considérables au Sud et au Sud-Est.

De plus, elles ne seraient isolées d'aucune part, le bassin de Saône serait mité, particulièrement la vallée de la Vingeanne. Côté Langres, on peut estimer à 200 les aérogénérateurs industriels en projet à l'est de cette ville. Quand on parle d'éoliennes dans ce panorama, les interlocuteurs s'exclament « Ah, oui, on les voit beaucoup, c'est honteux ! », ne pensant qu'aux 14 « petites » de 125 mètres de Dampierre, qui sont franchement décalées sur la gauche du panorama. Les autres projets seraient plus imposants en nombre de pièces et en taille des aérogénérateurs (entre 145 et 183 mètres), et en face du rempart ! Le bloc de Champville ferait partie de la multitude du Sud-Est.

Et au-delà jusqu'aux Vosges (qui se protègent pour respecter la qualité de leurs paysages !).

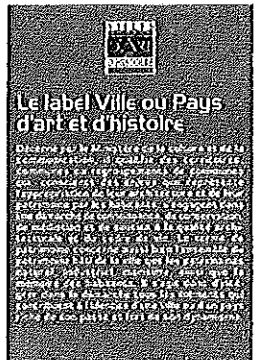
Boj

Boj 16

par et de réconciliation. Avant d'exprimer la pour désigner une rue aux multiples facettes, capée du Nord de l'Empire romain, siège du baptême de Clovis et des sacres royaux, bombardée et détruite à 80% pendant la Grande Guerre, reconstruite dans les années 20-30 dans le style Art déco, siège du quartier général d'Estéras, ou l'île agraire rattachée à sa commune en 1945, puis en 1952 à l'été de la réconciliation entre la France et l'Allemagne. Les 3 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, les monuments et musées de la ville et des alentours témoignent de ce passé historique.

Reims doit définir les critères au sud de Champagne, la ville était le siège de nombreuses et importantes Maisons. À voir : le Musée des Beaux-Arts, le Musée Henri de Valenciennes, l'ancien Collège des Jésuites et le Panthéon, le Fort de la Pompe, le Musée du Passiflor, le Musée Automobile Pierre Chapuis, la Chapelle Foyat, la Banque et le Musée Saint-Benoit, le Cryptoportique, le Fort Maréchal, le Parc Royal... en attendant d'être inscrits.

au début de passages couverts, vous découvrirez une ville tout à fait originale à travers ses monuments antiques et sa musique de Bach, mélangés par son passé riche et par le rayonnement de sa cathédrale d'inspiration ouïstienne et Renaissance, avec ses édifices néo-classiques, inscrits sur la liste des sites inscrits à l'UNESCO, dans un décor d'inspiration des tableaux anciens qui enrichissent cette classique d'inspiration avec les arts de l'architecture. À ne pas rater la Cathédrale Saint-Mammès et son cloître, le Musée d'Art et d'Histoire de Langres, le Tour Nivernais.



Langres 7 tours, 6 portes et 4 km de rempart. Avec sa ceinture de rempart, longue de 4 kilomètres, ses tours imposantes, ses nombreux châteaux, Langres se présente toute une fête fortifiée complétée en parties de la ville. Un patrimoine diversifié compte ses portes, dont le Porte des Moulins (1547) est la plus remarquable, ainsi que 7 tours, considérées comme des chefs d'œuvre de l'architecture militaire de la fin du Moyen-Âge. La promenade sur les remparts est à faire absolument, surtout au saison estivale. Il le fait de la Compagnie des Halles de Langres qui a organisé des visites guidées et le spectacle de l'artillerie est une découverte de l'histoire de la ville. La ville surprise un vaste panorama : à l'est, il s'étend en plaines successives du lac de l'Étang et de la vallée de la Marne jusqu'aux Vosges, laissant même parfois dominer les Alpes Bernines. À l'ouest, le plateau de Langres s'élève à nos yeux au-dessus des vallées et des vallées.

Langres, ville natale de Diderot, père de l'Encyclopédie, est un fort et fier d'être inscrit. En suivant le circuit de la ville, elle est,

C'est leur coin préféré Les coups de cœur du sous-préfet de Langres

Sous-préfet de Langres depuis un peu plus de deux ans, Jean-Marc Duché fait part, pour la Voix de la Haute-Marne, de son coup de cœur récent pour la cité montsaucannoise qu'il a arpentée à pied. Mais il confie d'autres endroits qui l'ont particulièrement touchés, et se dit frappé par la grande variété des paysages du sud haut-marnais.



Le sous-préfet Jean-Marc Duché.

« Ce qui me frappe, c'est de voir l'extraordinaire variété des paysages du sud haut-marnais », souligne Jean-Marc Duché, sous-préfet de Langres, qui reconnaît avoir bien du mal à faire une sélection qui trait jusqu'à ne garder qu'un coin préféré. Il pour se prêter au jeu festival pour l'hebdomadaire départemental. Jean-Marc Duché pratique quelques excursions à la règle de cette rubrique sélective, et préfère en choisir plusieurs, des coins préférés... « J'y en ai plein, des coins préférés là », s'amuse-t-il.

Il se justifie un peu... « Récemment, j'étais à Beaufort-les-Bains et je suis revenu vers Langres en passant par Coigny-le-Haut. Dans cette demi-heure de conduite, j'ai été

marqué par cette diversité des paysages. En quelques kilomètres on change de paysages de manière étonnante dans ce sud haut-marnais ». Des coins préférés, donc, Jean-Marc Duché en a plusieurs... Il évoque cependant ce qui constitue peut-être son dernier coup de cœur : Montsaucyon. Il l'a visité à pied il n'y a pas longtemps.

« À titre personnel, il ne brode pas son plaisir, ni son émotion, dans les jardins de la sous-préfecture de Langres. Mais sinon, il cite volontiers la vue depuis les remparts de Langres vers l'est. C'est extraordinaire. Il y a une notion d'immensité ».

Que J. Duché évoque le charme de son coin préféré de cœur : pour pour l'est de son amour de la nature ! Bien qui s'en nuance !

RCA autonome 2015
(Revue du conseil régional)

Bo

de la voix de la Haute-Marne
été 2015

P.S.

Visibilité maximale depuis la route de Besançon à Langres et les axes de la vallée de la Vingeanne.

Un grand nombre de panoramas touristiques remarquables naturels, patrimoniaux et classés des quatre départements et régions seraient corrompus par ce projet (et les autres !). Je me permettrai pas conséquent de citer le SRE de Champagne-Ardenne.

Cette implantation, comme les autres du secteur, est entièrement en contradiction avec les recommandations des schémas éoliens régionaux qu'il serait trop long de citer intégralement ici.

L'ensemble contredit notamment les notions d'enclavement des villages, les conditions d'implantation par rapport au relief... (Pas d'implantation sur le crêtes en zone plate, pas d'implantation en cuestas...) « La grande sensibilité des vues, la présence de relief structurés qui n'est pas toujours à l'échelle de l'éolien requièrent une extrême vigilance de la part des porteurs de projet pour éviter les intrusions visuelles dévalorisantes ».

- **Contraintes stratégiques à petite échelle :**
Les sites classés et tracés font l'objet d'une protection réglementaire ainsi que les ZPPAUF ou les AVAP. (Autre de Mise en Valeur de l'Archéologie et du Patrimoine) qui vont remplacer à terme les ZPPAUF.
L'ensemble de ces éléments présente un niveau de contrainte maximum, jugé incompatible avec le développement de l'éolien.
Ces éléments, comme les monuments historiques, ne sont pas l'objet de représentation de ce secteur. Ils sont représentés de façon balnéaire sur les cartes, ils sont néanmoins incompatibles avec le développement de l'éolien.

Covisibilité et intervisibilité monuments historiques, AVAP et ZPPAUF
Schéma régional éolien page 43 :
ZPPAUF - AVAP : Les valeurs patrimoniales justifient une politique rigoureuse de préservation. Ces éléments sont classés de protection, représentés par des pictogrammes, sont classés en contraintes fortes à très fortes dans le schéma régional éolien. Cependant, elles ne sont pas compatibles avec le développement de l'éolien et sont prises en compte lors des études d'impact notamment.

* La circulaire du ministère de la Culture du 15 septembre 2009, demandant de « favoriser la recherche de ZDE au-delà d'un cercle de sensibilité autour des MH, dont le rayon sera déterminé en fonction de la visibilité du monument protégé et pourra aller jusqu'à 10 km ou plus lorsque la protection des côtes de vues remarquables le justifiera »

Schéma régional éolien page 121 :

PRINCIPE 7 : COVISIBILITÉ
La notion de covisibilité est à réserver aux monuments historiques. Le terme d'intervisibilité s'applique au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial ou des éléments de paysage.

On parle de covisibilité lorsqu'un édifice est ou moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis le moment ou en même temps que lui. Par conséquent, la notion d'intervisibilité entre éolienne et patrimoine, s'applique lorsque :

- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial,
- le site patrimonial est visible depuis l'éolienne,
- et cela quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue.

De manière plus générale, l'intervisibilité s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (tillage, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.). (Source Guide EE - MEDOAD - 2010).

La covisibilité est dite pénalisante quand les éoliennes interfèrent visuellement avec l'élément patrimonial et que l'ensemble réentre en concurrence visuelle. L'importance de la covisibilité sera relative :

- au type ou de reconnaissance sociale, culturelle, historique, du patrimoine,
- à la fréquentation des sites où cette covisibilité s'évoque,
- à la présence d'une covisibilité avec plusieurs sites éoliens

La zone éolienne de Champille et les autres zones en projet du secteur seraient visibles depuis tous les grands sites historiques classés du sud-est de la Haute-Marne :

Les remparts de Langres (AVAP) et notamment le rempart Est. Les éoliennes de Champille seraient à peine plus de deux fois plus éloignées de cette ville que les éoliennes de Dampierre qui sont particulièrement visibles. Les aérogénérateurs de Champille mesureraient 55 mètres de plus (180 m contre 125) et auraient un diamètre de mât bien supérieur. L'hélice serait supérieure de 10 mètres, avec des pales plus épaisses, donc plus visibles.

Ville d'Art et d'Histoire, classée parmi les plus belles villes de France, plus grande enceinte fortifiée d'Europe, candidate au classement « Patrimoine mondial de l'UNESCO ». Avec l'ensemble des projets éoliens en cours, la ville se trouverait face à un double rempart de plus de 200 éoliennes sous son seul rempart Est. S'y ajouterait la pollution lumineuse des feux, plus particulièrement la nuit, mais le jour aussi. Visible à plus de 60 km. (Voir panorama et plan joints)

On voit très bien les éoliennes de Vaillant, depuis le plateau de Bonnacourt, de jour comme de nuit. La distance Bonnacourt / Vaillant est supérieure à la distance Langres / Champille. On les voit également depuis Gray !

Schéma régional éolien page 45 :

* Endroits paysagères très sensibles autour des sites de Craumont et Langres. (Schémas éoliens réalisés par les Communautés de communes de Craumont et Langres. Schéma éolien de Craumont (2016) et Référentiel éolien de Langres (2008 - DDT 52). Ces paysages emblématiques qui constituent l'identité régionale ne sont pas compatibles avec le développement de l'éolien.

Bo 17

Bo 18

Ces différents scénarios de protection, représentés par des photographies, sont classés en catégories fortes à très fortes dans le schéma régional éolien. Cependant, elles ne sont pas compatibles avec le développement de l'éolien et sont prises en compte lors des études d'impact notamment.

Les enjeux majeurs du schéma régional éolien ne sont pas respectés par ce projet et par ses voisins.

Les plateaux et buttes témoins des environs de la villa Gallo-romaine d'Andilly en Bassigny, auraient vue sur les aérogénérateurs de Champflette.

Le bourg de Bourmont, ZPPAUP, protégé dans le schéma régional éolien page 43.

Ces différents scénarios de protection, représentés par des photographies, sont classés en catégories fortes à très fortes dans le schéma régional éolien. Cependant, elles ne sont pas compatibles avec le développement de l'éolien et sont prises en compte lors des études d'impact notamment.

Petite cité de caractère, parc des roches et la promenade du Cona, classés. Le parc et la promenade, de même que la sortie sud du bourg, auraient une visibilité sur les parcs des franges de Haute-Saône, Haute-Marne, Côte d'Or, particulièrement la nuit, avec les flashs.

Le château de Clefmont (Inscrit) et l'église (classée). Le panorama remarquable.

Avec l'ensemble des projets en cours, le village au panorama remarquable se trouverait avec un barrage d'éoliennes géantes sous ses fenêtres. 80 proches, les 17 de Fayt-Bitot un peu plus loin, celles du secteur de Champflette au-delà ! Ce panorama est si exceptionnel, tant pour sa qualité et sa vue large que pour la vision de la géologie qu'il permet que le rédacteur de la carte géologique lui a consacré une note. A préhistoire, archéologie... : « Au Moyen-Age, des points privilégiés comme Clefmont, avec vues très dégagées dominant les axes de communication étaient soigneusement fortifiés. » Ainsi qu'un long paragraphe au chapitre « description des sites classés ». Il commence par :

« Il est recommandé, pour avoir une idée générale des grandes lignes structurales de la région, de se porter sur l'épave de Clefmont. » (Voir copie du texte intégral en annexe.) Ce promontoire, depuis lequel on voit les neiges des Alpes et des Vosges, offre la vue la plus large du département.

Boj 19

Le projet de Champflette est hélas loin d'être isolé. L'édifice industriel éolien dont il fait partie menace la région et les régions voisines et enlève toute chance d'aboutissement au futur parc régional entre Haute-Marne, Haute-Saône et Vosges. De l'argent public est dépensé depuis quelques années pour ce PNR, il y a contradiction totale entre cette dépense et l'implantation d'aérogénérateurs. (Voir les logos des institutions concernées sur le dépliant.) Ce serait une gestion totalement incohérente de l'argent public ! Les PNR en place ont été relativement protégés par les schémas régionaux éoliens.

Seul le refus de l'ensemble des projets industriels aérogénérateurs permettra à cette région de mener à bien les projets intelligents et porteurs sur le long terme, projets à la hauteur de son potentiel. Dans le cas contraire, son arrêt de mort serait signé, pour quelques hypothétiques milliers d'euros annuels pendant un très court temps.

Des espèces menacées et un environnement d'une richesse exceptionnelle

La grande diversité géologique du secteur entraîne une diversité de milieux, de nature de sols et de types de reliefs exceptionnelles, dont découle une diversité floristique et animale tout aussi grande et exceptionnelle. Grâce à cette géologie exceptionnelle et à tout ce qu'elle entraîne, la richesse et la diversité de ce secteur dépassent de très loin celle du secteur choisi (politiquement !) pour le parc naturel national.

La richesse exceptionnelle du secteur ne se résume pas aux espèces vivantes souvent mises en avant. Elle est également géologique, botanique... Tous les coteaux d'anciennes vignes sont transformés en réserves intégrales non officielles, d'une richesse exceptionnelle. Les paysages des environs de Champflette sont également ponctués de très beaux arbres qui seraient totalement écrasés par l'échelle des éoliennes.

Les milieux aquatiques des environs sont également riches, avec des mares, étangs, ruisseaux aux sources deux rivières riches et très agréables (Salon et Vingeanne). Tous les milieux seraient touchés et l'ONCFS (dont la consultation me semble nécessaire, ainsi que celle de l'ONEMA) reconnaît que les mammifères furent les zones éoliennes.

Boj 21

Ce village possède également un camping municipal qui serait touché, ci-dessous commentaire d'un écha d'évaluation sur ce camping :

Schéma régional éolien page 39 :

- Les belvédères, points de vue et points d'appel du regard (reliefs, monuments ou sites en point d'appel) identifiés sur la carte sont en partie repris. Les sites patrimoniaux sensibles (Vimy, Colombey-les-Deux-Églises...) sont également pris en compte mais de nombreux autres sites méritent une grande vigilance vis-à-vis du développement des projets éoliens. Chacun de ces sites doit faire l'objet d'une analyse des sensibilités visuelles et de mesures spécifiques : protection des perspectives paysagères et des cônes de vues.

La butte de Choleseul et son panorama (butte castrale mondialement célèbre, le correcteur orthographique connaît d'ailleurs ce mot !), le château de Choleseul, (sites non MH, mais remarquables), l'église (MH). Ici aussi, avec l'ensemble des projets éoliens, le panorama serait complètement perdu pour le tourisme.

De nombreux monuments historiques et sites de qualité seraient également affectés. Je suppose que les habitants de votre secteur sauront mieux les défendre que moi ! Je pense notamment à Champflette, à la commanderie de la Romagne, aux abbayes...

Le GR Châteaux et villages de Haute-Saône

Passé par Champflette et gravit les coteaux des environs, il serait impacté par les éoliennes.

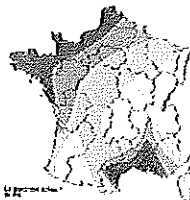
Un projet de parc naturel régional à grande proximité

La zone industrielle aérogénérateurs de Champflette est proche des frontières du parc naturel régional en projet des Sources de Saône et Meuse. Non seulement l'industrie éolienne impacterait fortement ces espaces, de par la visibilité et la menace sur les espèces, qui ne connaissent pas vraiment les frontières artificielles de l'homme. Mais elle enlèverait aussi tout espoir à Champflette ainsi qu'aux communes voisines, de le rejoindre un jour.

Le nombre inquiétant de projets éoliens prévus dans le périmètre du futur PNR et à ses abords risque d'ailleurs fort de tuer ce projet intelligent et porteur. Parc éolien, ou parc naturel, il faut faire le choix qui porte la vie, et non la mort !

Les territoires de parcs régionaux disposent généralement d'une grande richesse patrimoniale, mais l'implantation d'éoliennes au sein de ces territoires nécessite une grande vigilance. (Schéma régional éolien page 65)

Boj 20



Des vents peu propices

Notre secteur fait partie des régions les moins ventées de France. Les cuestas se succédant rapidement, les vents principaux, vents d'ouest, sont constamment rabattus, de cuestas en cuestas, les cheminées refoulent régulièrement dans les villages situés sous les cuestas, même à une distance de plusieurs kilomètres...

Bien mieux exposé et venté, le parc de Saint-Seine l'Abbaye (21) tourne avec un facteur de charge (« rendement ») moyen de 18% par an en 5 ans (entre 14 et 20%), contre 27,4% annoncés mensongèrement par le promoteur dans l'étude, et encaisse un déficit de 5 à 10 millions d'euros par an. Le facteur de charge moyen français est de 22 à 23%, régions de côtes comprises ! Comment attendra-t-on des miracles ici ? Quitte à ruiner les foyers français pour financer l'industrie éolienne, autant le faire avec une efficacité maximale !

Des capitaux ne permettant pas qu'on accorde sa confiance

Autre menace, celle de se retrouver pour des siècles avec des friches industrielles dangereuses, car les capitaux des opérateurs, ici comme partout ailleurs, sont insuffisants pour des projets de telle ampleur. Ils n'offrent aucune garantie quant aux chances de démantèlement et les cautions ne représentent que le dixième du coût réel d'un démantèlement. L'expérience des pays qui ont du recul a montré ce qu'il en était ! 14 000 éoliennes rouillées ornent les USA, d'où vient la majorité des « boîtes » mères des projets français, j'ai récemment rencontré un touriste de retour d'Espagne, qui dit avoir traversé un cimetière d'éoliennes.

Les baux emphytéotiques feront retomber sur les propriétaires des terrains la responsabilité des sites laissés à l'abandon. Aucun d'entre eux n'aura les moyens de démanteler, pas plus que les communes qui auront eu un gain ridicule au regard des conséquences et se retrouveront avec la responsabilité de la friche industrielle. On arrache les arbres pour ne plus tourner autour en labourant, mais on se prépare bien plus difficilement à arracher pour les siècles à venir, des mats d'acier ou

Boj 22

de béton de plus de 100 mètres, des pales de 60 mètres qui tomberont en miettes, 15 ares de béton autour en prime !

Une organisation mafieuse à l'échelle nationale et internationale

Nous ne pouvons pas admettre, en tant que citoyens, de livrer l'avenir de nos territoires à un système aussi peu démocratique et transparent que celui qui n'encadre pas assez l'industrie éolienne.

Le forçage se fait à la source des projets, qui sont lancés sans aucune prise en considération des contraintes de base, fussent-elles inscrites au schéma régional, et passent en force, dans le plus grand secret, sous prétexte que les études ont un coût. Mais des éléments tels que la co-visibilité depuis des villes classées telles que Langres et la faible distance par rapport aux habitations, engendrant inévitablement un dépassement du bruit légalement autorisé, devraient d'office être des entraves aux projets, avant toute étude. Bien que nos députés aient refusé de tenir compte de la santé de leur peuple en refusant la loi des 1000 mètres votée par le sénat, la législation sur le bruit reste valable ! Même pour les promoteurs éoliens !

Tout part de tous les bouts, sans planification raisonnée, sans respect des territoires et des populations, cherchant sans cesse à « gruger » dès la base, voir à ce sujet tout ce qui a été tu au niveau de l'étude d'impact et que d'autres ont sans doute démonté, le non respect du schéma éolien régional, les conditions de signature des promesses de bail...

Malgré les recommandations du schéma régional éolien de Champagne-Ardenne :

« L'aménagement du territoire est avant tout une préoccupation collective, du ressort des élus, des citoyens et de l'état. Les opérateurs privés, quant à eux, ont une responsabilité de concertation et de transparence, qu'ils doivent assumer s'ils veulent voir aboutir leurs projets. Il n'est pas souhaitable que les projets se reposent au honneur des initiatives individuelles et des disponibilités foncières. Il en résulterait un mitage destructeur des paysages, gaspillage des capacités du réseau, négatif pour l'image de l'éolien et pourtant de la fièvre éolienne. Le volet schéma régional est en du plan climat air-énergie permet d'orienter le développement de l'éolien vers les territoires les plus propices. Il permet un cadrage du développement éolien à l'échelle régionale et inter-régionale. S'il limite les risques de mitage ou de saturation des paysages, il se fixe pas totalement, ce qui exige une grande vigilance dans l'élaboration des projets éoliens. Le développement de l'éolien doit être réévalué à une échelle territoriale plus fine (étude d'impact, étude de ZDE). »

Roy 23

Tout est secret. Il faudra éplucher au quotidien les annonces d'enquêtes publiques ! Et elles arrivent trop tard pour laisser aux populations et institutions le temps de se retourner. Les résidents secondaires se retrouvent avec des éoliennes derrière leur maison, sans avoir jamais entendu parler du projet, les enquêtes publiques sont étouffées... Seules les associations font ce qu'elles peuvent pour aller difficilement à la pêche à l'information et la diffuser à la mesure de leurs moyens. Ce manque de transparence est totalement inadmissible et contraire à toute démocratie.

Les études d'impact sont des tissus de lieux communs, de mensonges, d'omissions volontaires et de montages visuels faussés, rédigés par des cabinets d'étude à la solde des promoteurs. Ici aussi, seules les associations font un véritable travail de décodage, quand elles existent. Les études sous évaluent intentionnellement les risques et les nuisances.

Par ailleurs les démarcheurs auprès des habitants usent de procédés peu scrupuleux, chantage, mensonge..., pour arracher autorisations de prospection et promesses de bail. Le chantage : « Si ce n'est pas vous qui les avez, ce sera votre voisin, vous aurez les nuisances, pas le profit » est largement employé. A Poiseul, Récourt, Boncourt, on a fait signer des promesses de bail de 18 pages sans compléter les annexes, au jargon peu accessible, au pied levé, sans laisser aux habitants le temps de les lire en détail et de les comprendre, et en leur annonçant « que cela n'engageait à rien, que ce sera les baux qui viendront après qui constitueront un engagement. »

Les communes sont attirées par des promesses de gain qui sont incertaines et qui, si on en croit les retours, sont rarement tenues. Les communes concernées localement ont en outre des revenus qui devraient leur permettre de ne pas prendre les risques sanitaires et économiques engendrés par une ZI aérogénératrice. Et que faire de tant d'argent, s'il tombe vraiment ? Ces revenus sont-ils si mirobolants ? Il suffit de voir l'état des écoles de certaines communes à éoliennes pour se convaincre du contraire !

Un maire du sud-est du département a ouvertement affirmé une tentative de corruption de la part de l'opérateur (80 000 euros, voir journal de la Haute-Marne du 16/09/2015). Je l'ai rencontré récemment, il a confirmé.

Roy 25

Les promoteurs engagent des études sans tenir compte en amont des contraintes des schémas régionaux éoliens et plus largement de la législation française. Comme nous le constatons dans le cas présent. Qu'ils n'aient pas, suite aux refus préfectoraux, se plaindre d'avoir dépensé de l'argent pour ces études demander aux tribunaux administratifs de les soutenir sous ce prétexte ! Ce qui est trop souvent le cas ces derniers temps ! Ils ne sont pas exemptés du respect des textes et directives. Qu'ils assurement les risques qu'ils prennent en tentant de contourner lois et directives !

Un secret et une absence de démocratie inadmissibles

Les lobbies éoliens font la loi et imposent leurs projets avec un manque de transparence et de démocratie inadmissibles. Tout est fait pour que les projets ne s'ébranlent pas.

J'ai contacté récemment un maire des environs de Langres (élu depuis des décennies) qui ignorait tout du projet éolien de la commune voisine, projet situé à moins de 200 m des limites de sa commune et à environ 700 m en surplomb de ses habitations, qui se trouvent dans un cirque et où la vie deviendrait un enfer à cause de la résonance du bruit et des infrasons... Ce projet a été accepté par la précédente municipalité du village d'implantation, Orbigny au Mont, en l'occurrence, soit il y a plus d'un an et demi. Rien n'a percé ! Pas plus à Langres, qui aurait ces éoliennes dans son plus beau panorama, à 8 km de ses remparts...

D'une commune à l'autre, les municipalités ne connaissent pas les projets voisins ou le nombre d'éoliennes prévues sur la commune voisine en cas de projet commun.

La ville de Langres a appris l'existence de projets sous ses remparts, parfois bien après la clôture des enquêtes publiques ! En ce qui concerne la précédente enquête de Rançonnières, elle l'a su de justesse à la veille de la clôture de l'enquête, grâce à une association ! Le syndicat d'aménagement des 4 Lacs, qui a un projet touristique aux sources de la Meuse, ne connaît l'existence des projets aux sources que récemment, par le biais associatif, alors que l'autorisation de Damrémont est accordée depuis des mois ..., de même pour le projet de Poiseul dont le sous-préfet n'avait pas entendu parler 8 mois après la signature des promesses de bail (pas plus que la municipalité de Langres qui aurait en ligne de mire !). Le DREAL ne le savait que depuis une semaine !

Roy 24

Les promesses d'emploi ne sont pas tenues, voici par exemple ce qu'on peut lire dans les pages d'un site de référencement des sociétés, deux exemples choisis parmi les plus anciennes installations de Haute-Marne suffisent :

Orcevaux :

Tranche d'effectif 0 salarié (unités ayant eu des salariés au cours de l'année de référence mais plus d'effectif au 31/12)

Is en Bassigny :

Tranche d'effectif 0 salarié (unités ayant eu des salariés au cours de l'année de référence mais plus d'effectif au 31/12)

Peut-on accorder la moindre confiance en ce qui concerne l'avenir, les chances de démantèlement, quand les « affaires » commencent dans de telles conditions de chantage, de mensonge, de corruption ? Car pour une tentative de corruption dénoncée, combien d'acceptées ? Surtout quand on a vu que les capitaux des sociétés étaient, dès le départ, calculés pour une mise en faillite au moindre problème ! Les sociétés mères à la base des projets sont étrangères et donc difficilement saisissables, les USA sont ornés de 14 000 éoliennes rouillées ! Et quand on sait que les statuts sont faits pour que les sociétés porteuses des projets disparaissent très facilement et pour protéger les sociétés mères (SARL) !!!!

* Décret d'application du 23 août 2011 (lire), arrêté complémentaire du 26 août (lire),

« On peut en retenir principalement :

• qu'une partie seulement du démantèlement des fondations est requise, suivant une profondeur de 30cm à 2m suivant la nature et l'usage du terrain ;

• La garantie financière pour le coût du démantèlement et de la remise en état du site est fixée à 50 000 Euros par éoliennes (plutôt ridiculement bas), et rien n'explique comment ses sommes seront provisionnées et garanties. »

Le coût d'un démantèlement est actuellement estimé à environ 600 000 euros ! Qu'en sera-t-il dans 20 ans ? Qui paiera ? Rappelons que les baux emphytéotiques feront porter la responsabilité des friches industrielles, des pales en décrépidité..., sur les propriétaires des terrains et les communes !

Roy 26

Nous devons prendre modèle sur le département de Vosges qui a protégé ses paysages et donc son avenir touristique en réfléchissant avec l'aide de paysagistes et sans se laisser éblouir par les promesses des opérateurs. (Plutôt mesquines au demeurant ! Sur une durée de vie de 15 ans d'une éolienne, les sommes versées aux communes représentent 3,3% du montant des subventions perçues par les promoteurs ! Ces subventions ne pourraient-elles pas être mieux utilisées ?) A moins que nous souhaitions faire aux Vosges cadeau des touristes qui bouderont nos départements défigurés et hostiles pour la santé ! Cadeau tout relatif, puisque nous n'avons pas honte d'implanter nos éoliennes à la frontière de leur département, sous les fenêtres de leurs maisons et de démolir le projet commun de parc régional, dont eux prennent grand soin !

Une industrialisation des terres agricoles inquiétante

L'industrialisation des terres agricoles devient elle-même inquiétante, surtout quand on connaît les performances énergétiques nulles, voire négatives de telles installations ! (Une fois l'énergie grise déduite !) Dans de tels cas, les terres sont irréversiblement perdues pour la culture, car ce n'est pas le fait de gratifier un peu le béton pour le recouvrir de terre qui va rendre les sols propres à la culture. Si chaque génération en avait fait autant, l'humanité n'aurait plus rien de cultivable ! 15 ares sont irréversiblement perdus par éolienne, la voirie, moins irréversiblement perdue, mais gérée pour des années... Les estimations parlent d'un hectare par éolienne, voirie comprise. J'ai moi-même eu bien du mal à avoir trois ares « de rab » en achetant ma maison !!!

Les communes sont attirées par un gain sans commune mesure avec les subventions touchées par les promoteurs : sur 15 ans de fonctionnement d'une éolienne, seuls 3,3% des subventions touchées par l'opérateur sont reversées à la commune ! Ce qui revient au propriétaire et à l'exploitant n'est plus qu'une goutte d'eau dans la mer !

Poy

27

seraient perdues pour des décennies. La construction des aérogénérateurs tuera la poule aux œufs d'or.

Et très égoïstement : j'aime me promener, c'est le luxe des gens d'ici. Le luxe pour lequel on a choisi d'y vivre ou d'y rester, c'est cette qualité des paysages, la qualité de la nuit. Je ne peux plus me promener sur le plateau au dessus de Poiseul de nuit, cela dégrade de tous les bouts, d'ici à Vailant, 8 parcs plus ou moins fournis existent déjà dans la moitié ouest du paysage. Les 6 éoliennes d'ici au Nord, les 10 de Lanques sur Rognon et Ageville ainsi que les 8 de Biesles au Nord-Ouest. Un peu plus à l'Ouest, sur un éperon se détachant nettement de la cuesta et au patrimoine archéologique exceptionnel, à six kilomètres de mon village, la menace du projet Sairey, Chauffourt, Frécourt (nombre d'éoliennes inconnu). Plein ouest, le coucher de soleil que j'admireais jadis entre les buttes témoins du plateau de Langres, vers Dampierre, est zébré par 14 flashes rouges. Au Sud-Ouest, sur leur éperon, les remparts artistiquement illuminés de Langres sont concurrencés par l'hystérie des éoliennes d'Orcevaux et Vailant. Vers le Sud, la nouvelle ampoule de l'antenne de Chafndrey éblouit jusque dans la vallée les retours de promenades nocturnes et la pause du soir sur le pas de la porte.

Que je me console, je risque bientôt de moins la voir puisqu'à quatre kilomètres, le sud est menacé par les 6 éoliennes en projet d'Orbigny au Mont. La magnifique vue sur le bassin d'Amance, au Sud-Est est en passe d'être gâchée à court terme par les 17 éoliennes déjà autorisées de Fayl-billot et par celles de la Haute-Saône proche, dont celles de Champville et des ses environs, situées à une trentaine de kilomètres. L'Est par les six autorisées de Damrémont / Pouilly en Bassigny / Sauxures, et les 19 autres en projet du même secteur des sources de Meuse, dont celles de Ranponnières, qui s'étaleront jusqu'aux abords des cols qui me séparent des bassins de Meuse et Saône. Au centre de tout ce'a, les plateaux qui encadrent directement le superbe cirque de collines dans lequel mon village, Poiseul, est niché sont menacés par 21 aérogénérateurs...

Si toutes les zones se construisent, environ 90 éoliennes émettront flashes et infrasons dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de Poiseul. Au village, on entend de l'Ouest la sonorisation de la fête de la Jaunotte sur le plateau de Chauffourt, du Sud, le 14 juillet d'Orbigny. Pas besoin d'avoir lu dans la presse qu'Andilly en Bassigny organise une soirée moules-frites pour la savoir, bien que ce

Poy

29

Conclusion

L'ensemble des projets du secteur engendrerait une saturation de l'espace, tant visuelle, lumineuse que sonore et infrasonore, électrique, magnétique. La région serait bonne pour la désertion ! C'est une violence intolérable vis-à-vis de la population et des territoires.

Que deviendront nos villages si nous acceptons le moindre de ces projets ? L'immobilier qui se vend à peu près pour le moment deviendra invendable, le patrimoine bâti de qualité que les Hollandais sauvent de justesse de la ruine tombera en ruines, sans retour possible, car plus jamais on ne construira nos vieux châteaux, nos commanderies, nos abbayes, nos fermes de pierre locale... Les taxes liées à l'habitat chuteront et engendreront des pertes durables pour les communes. Les artisans, pour qui les hollandais sont une manne, n'auront plus qu'à mettre la clé sous la porte... Nos villages deviendront des déserts sans revenu d'habitation ou d'entreprises locales, sans habitants pour remplir les écoles ! Une grande partie de ceux qui resteront seront malades, prisonniers de maisons invendables.

Que feront les communes avec leur revenu ? Offrir des caveaux de luxe à ceux qui resteront ? Des mutuelles en béton pour couvrir les frais de mauvaise santé ?

Le secteur doit rester lié à ses paysages sereins de grande qualité. A ses jolies rivières et vallées. Les noms de nos emblèmes culturels et paysagers ne doivent pas devenir aussi ceux de zones industrielles éoliennes disproportionnées, intégrées dans un ensemble industriel qui nuirait au plus haut point à la mise en valeur et au développement de la région. Car ces zones industrielles qui se cachent sous les doux noms de « fermes éoliennes » ou « parcs éoliens » n'ont rien à voir avec une ferme ou un parc et rien à faire dans notre campagne ! Elles abritent des monstres industriels. Les promoteurs ont un chic pour s'écarter les fermes valorisantes du territoire afin de nommer leurs projets, mais ils se moquent de nos territoires, ce qui les intéresse, ce sont les subventions ! Le développement de nos villages s'est amorcé, notamment grâce aux touristes et résidents étrangers attirés par la qualité et la grande sérénité des paysages, de la nuit, le calme... ! Autant de choses qui

Poy

28

village soit dans un creux et masqué par une butte ! Au temps où le bal de Bonnecourt existait encore, son bruit parvenait du Nord. Dans tous les cas, les mélodies sont reconnaissables. Je n'ose pas imaginer ce que donnerait le concert d'infrasons de 270 pales contre les mats !

Je ne peux ni le souhaiter pour moi, ni pour les habitants d'Orain, ceux de la vallée de la Vingeanne, ni pour personne.

« Le développement des éoliennes doit être réalisé de manière contrôlée, en évitant le mitage du territoire, de sorte à préserver les attaches aux paysages, au patrimoine architectural et archéologique, à la qualité de vie des riverains, à la sécurité publique et dans le respect de la biodiversité. » SRE page 3

« Vigilance accrue ou phénomène d'encercllement des communes et de saturation des paysages. » SRE page 27

« Il n'est pas souhaitable que les projets se répartissent au hasard des initiatives individuelles ou des disparités locales. Il en résulterait un mitage destructeur des paysages, gâchant les capacités de résilience, négatif pour l'image de l'éolien et pour l'avenir de la filière elle-même. » SRE page 26

Je souhaiterais qu'on puisse se tourner au moins vers une direction sans subir cela, d'autant plus que les fenêtres de ma chambre donnent sur l'est et que, dormant fenêtres ouvertes, je verrais depuis mon lit le cignonnement rouge des 26 pièces de la ZI de Meuse, celui des éoliennes du plateau de Poiseul, sans doute une vueur d'Orbigny, le reflet dans les nuages de Fayl et Champville... ! Comme les couchers de soleil, les lavers de soleil et de lune, la nuit entière, seraient à leur tour gâchés.

Schéma régional éolien page 113 :

Etape 2 : Une fermeture symbolique des horizons, une disparition des points de vue dégagés ou à espaces de respiration visuelle.
La multiplication des projets peut entraîner progressivement l'intégration du champ visuel d'un observateur à partir des limites, voire du cœur d'une agglomération.
Le seuil d'alerte est atteint lorsque plus de 50 % du panorama est occupé par l'éolien.

Un angle sans éolienne de 160° à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.
Un minimum étant un angle de 60°.
Généralement quand il ne reste que des respirations de 60-70° les éoliennes sont omniprésentes dans le paysage.

Le schéma éolien régional prévoit également des distances de respiration de 15 à 20 km entre deux zones industrielles éoliennes en paysage ouvert. Ces distances ne

Poy

30

sont pas respectées, du fait de l'anarchie totale qui règne dans les projets. L'inter-régionalité qui règne ici n'y change rien, c'est partout pareil ! Le relief en cuestas successives rendrait en outre tous ces projets visibles sur des distances considérables, on le constate déjà avec les cas de Dampierre ou Vaillant, omniprésents dans nos paysages, et qui ne seraient plus isolés.

Je souhaiterais également ne pas subir d'infrasons supplémentaires, ne pas imaginer que d'autres puissent en souffrir ! C'est plus qu'un souhait, c'est une nécessité vitale, pour tous. A l'heure où j'écris ces lignes, par temps humide et vent d'ouest, j'ai été réveillée au milieu de la nuit tant les vibrations des murs étaient fortes ! Me mettant à l'ordinateur, j'ai rapidement ouvert ma porte, malgré le froid, afin qu'elles soient couvertes par le chant des oiseaux. Mais ce que l'oreille ne perçoit plus vraiment, le corps le sent ! Le soir venu, j'ai envie de dynamiter les éoliennes de Dampierre. De telles conditions de vie ne peuvent qu'engendrer la violence. Qu'on me laisse le vent d'Est ! Qu'on nous laisse la vie, pas seulement une survie mîtée.

Je ne veux pas devenir prisonnière d'une maison devenue invivable, mais aussi invendable ! Je ne peux la souhaiter à personne d'autre non plus, pas plus à Rançonnières, Champfite, Orain, Fay-Bot... qu'ailleurs... On ne peut pas rendre la France entière invivable !

Au vu de tout ce qui a été analysé ci-dessus et notamment des points suivants :
 Grand nombre de directives des schémas régionaux éoliens enfreintes
 Infraction à la loi sur le bruit
 Gestion incohérente de l'argent public, en sabotant les projets subventionnés, notamment le projet de PNR
 Menaces pour le secteur et ses habitants (santé, économie, démographie, mîeux, paysages...)
 Richesse environnementale et patrimoniale exceptionnelles du secteur
 Très grande visibilité due à la situation sur le bord du rift et de la cuesta
 Sacrifice de la région, de ses habitants, entrave à tous les projets structurants et notamment le projet de PNR

J'exprime mon opposition catégorique à ce projet, ainsi qu'à tous les autres, qui signifieraient l'arrêt de mort de la région.

Blaue *Poy* 31

Poy

Blandine Vue, Dossier technique en opposition au projet aérogénérateur de Champfite.....3

Une menace pour la qualité paysagère et potentiel touristique :.....3

Une menace pour les activités locales.....6

Une menace pour la santé.....8

Un risque élevé de projection de glace et autres risques.....13

Des conditions géologiques défavorables : menace pour les nappes phréatiques et failles (accès aux cartes par géoportail).....14

Impact visuel : panoramas remarquables, patrimoine naturel et architectural d'exception (Voï aussi première partie et Monuments Historiques, ci-dessous.).....18

Covisibilité et intervisibilité monuments historiques, AVAP et ZPPAUE.....17

Le GR Châteaux et Villages de Haute-Saône.....20

Un projet de parc naturel régional à grande proximité.....20

Des espèces menacées et un environnement d'une richesse exceptionnelle...21

Des vents peu propices.....22

Des capitaux ne permettant pas qu'on accorde sa confiance.....22

Une organisation mafieuse à l'échelle nationale et internationale.....23

Une industrialisation des terres agricoles inquiétante.....27

Conclusion.....28

L'ensemble des projets du secteur engendrera une saturation de l'espace, tant visuelle, lumineuse que sonore et infrasonore, électrique, magnétique. La région sera bonne pour la désertion ! C'est une violence intolérable vis-à-vis de la population et des territoires.....28

Pièces jointes :.....32

- Pièces jointes :
- Coupe des côtes et des éoliennes
 - Table panoramique de Langres revue
 - Carte des projets identifiés pendant l'été 2015
 - Fascicule du projet de PNR
 - Copie de l'article de RCA

Risques éoliens

Documentation utile à trouver sur Internet :

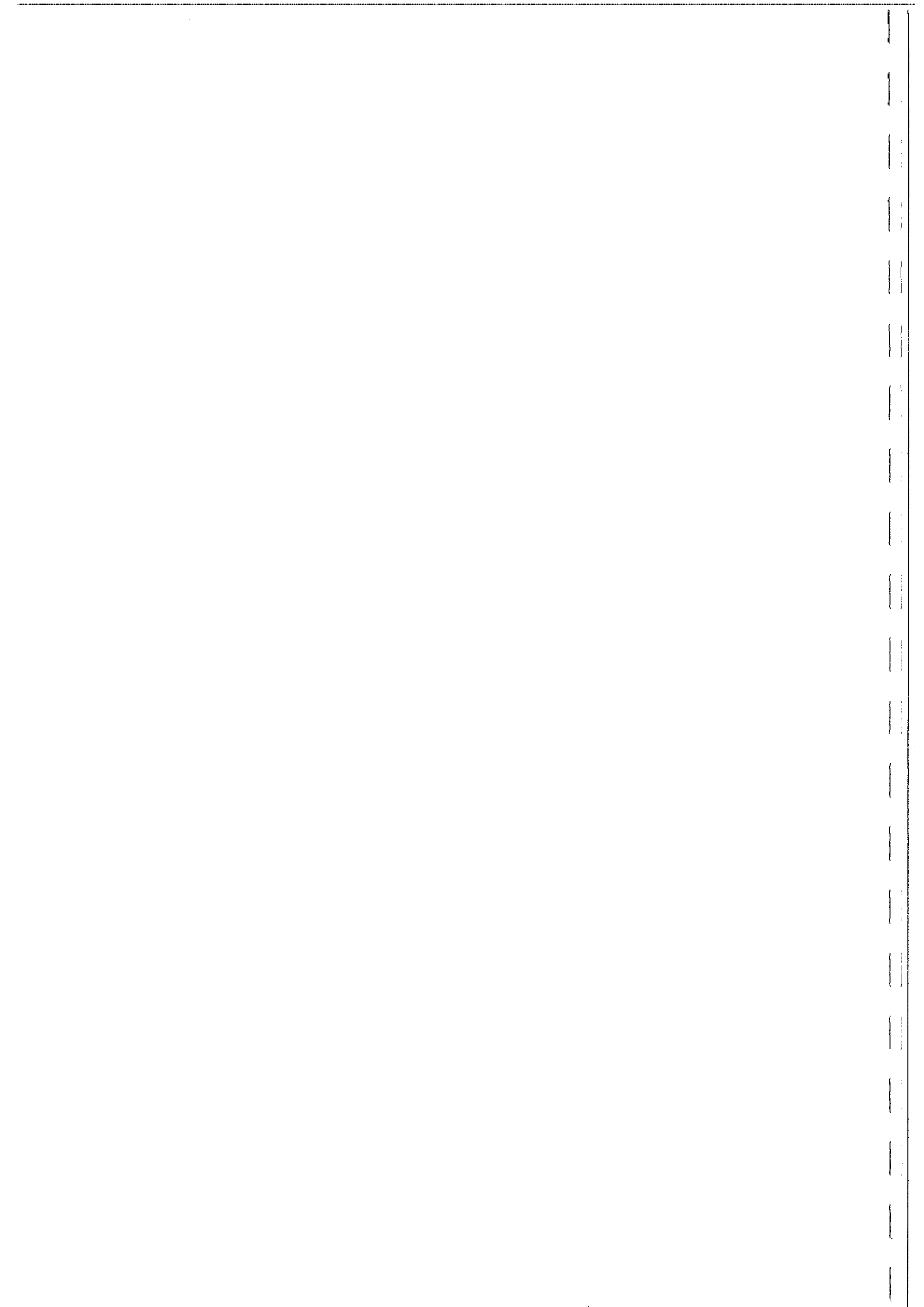
- 1 - Complet et synthétique : **Petit guide pratique de l'énergie éolienne**
 Jacky RUSTE, Ingénieur INSA Génie Physique, Docteur Ingénieur « physique du solide » de l'université de Nancy 1, Ingénieur de recherches retraité, Ancien Professeur associé de l'Université de Mame la Vallée, Enseignant universitaire, <http://microcanaux.free.fr> à contacter 2 : la longueur de pale est désormais de 60 m, soit 100 m de diamètre !
- 2 - Un peu plus étoffé et assez complet, reprend en partie les rapports officiels ci-dessous (rapport santé Lachat et rapport sécurité). Ne parle pas des risques juridiques et des baux.
Étude sur les risques sanitaires générés par les éoliennes
 Alain BELIME Septembre 2014 v2.4
- 3 - Contraintes et risques liés aux baux emphytéotiques :
Avis aux propriétaires démarchés par les promoteurs de l'éolien Industriel. Par AAPLX
- 4 - Synthèse très sérieuse des dossiers santé existants dans les pays qui ont du recul en matière d'éolien :
Eolienne et santé humaine. Revue de la littérature et recommandations
 Nicole Lachat, biologiste, Dr ès sciences, Juin 2011
- 5 - Risques liés aux infrasons :
EOLIENNES, SONS ET INFRASONS: EFFETS DE L'EOLIEN INDUSTRIEL SUR LA SANTE DES HOMMES
 Marjolaine Vîley-Mîgraine Docteur en sciences de l'information et de la communication. Université Paris II-Panthéon-Assas. Spécialiste de l'Information Scientifique et Technique (IST) décembre 2004
- 6 - Risques généraux (avarie, projection de pales et de glace...)
La sécurité publique des centrales éoliennes industrielles
 Jean-Pierre Abalan, Jean-Yves Chazal, Bernard Schumpp, tous trois ingénieurs de grandes écoles
- 7 - Coût démantèlement
Coût de démantèlement des parcs éoliens : fédération environnement durable (avec des %)
- 8 - À voir aussi :
 Causes et conséquences du vieillissement prématuré des éoliennes au Canada
- 9 - Risques sur les animaux d'élevage : voir lien sur le site C4eol et sûreté de lien en lien, chevaux, déformation des pattes des poulaîns (étude universitaire réalisée), et probablement aussi sur les vœux ! Baisse de la production laitière...
- 10 - <http://acnalx.org/tribune-compensation> à propos des compensations bidons
- 11 - <http://www.eolienetolienne.net/>

12- REFLEXIONS SUR LA NOTION DE DISTANCE MINIMALE ..

[appri.free.fr/Doc_appri/Ecolennes_Distance_Minimale.pdf](http://www.appri.free.fr/Doc_appri/Ecolennes_Distance_Minimale.pdf)

13 - <http://muzusimassin.klozspot.fr/2015/09/les-ecolennes-font-elles-chuter-la.html>

(Plainte d'un agriculteur ruiné par la proximité d'un parc éolien)



C242 -

Pétition Internet

Un moratoire pour la suspension de tous les projets éoliens dans un rayon de 40 km autour de Langres

2688 signatures le 08/11/16 à 15 heures :

Lien :

<http://www.mesopinions.com/petition/nature-ennvironnement/moratoire-suspension-projets-eoliens-rayon-40/16534>

+ Pétition papier

145 signatures

145 signatures

Pétition contre les projets d'éolien industriel à l'Est de Langres

Cinq méga projets éoliens industriels menacent la qualité des paysages, la qualité de vie, la santé des habitants et des troupeaux, la faune, le potentiel touristique à l'Est de Langres. Si nous laissons faire, le panorama du rempart-est sera doublé d'un rempart de plus de 100 éoliennes mesurant 160 à 180 mètres de hauteur (différence d'altitude entre les bords de la Marne et le plateau de Langres, 130 mètres !), dotées d'hélices de plus de 100 mètres de diamètre. Ce sera aussi plus de 100 phares éjectant jour et nuit, visibles à plus de 60 kilomètres. Certains de ces monstres seraient installés à 600 mètres des habitations.

Sources de Meuse, 20, Fosseul-Bonnecourt-Récourt, 21, Fay-Billot, 17, Origny-Fort de Plesnoy, ainsi que le Mont de Segré (Fricourt-Chauffour-Sarrey)... Sans compter ceux dont nous n'avons pas entendu parler, ceux qui sont en germe... Car, comme les rats, ils sortent de tous les trous ! Nous réclurons la préservation de la qualité de nos paysages, de notre qualité de vie et l'arrêt de l'ensemble des projets éoliens à l'Est de Langres.

H	Nom, Prénom	Adresse	Signature
	MALGRAS Béatrice	COUR-L'ÉVÊQUE	Malgras B.
	EUSTACHE Emilee	Chalmessey	
	LEBEVE Pierre	Langres	
	DUMONT Sylvie	Langres	Dumont
	DAILLARD Jeanette	Ravelle	
	PATIN	Prény	
	CLÉMENS	Champigny	
	BENRAGHIM Karim	LANGRES	
	THOYER Marine	LANGRES	
	FIÉROISE Nathalie	LeFFond	
	FIÉROISE Hortie	Bezanson	Fieroise

Pétition contre les projets d'éolien industriel à l'Est de Langres

Nom, prénom	Adresse	Signature
Nelson Lamour	Langres le rue de Fouché-chapelle	
CHARRON François	Langres	
GREL Michel	St Evreuges	
DECOAS Alexandre	LANGRES	
FRANCOIS Claude	Langres	
PIQUARD Gisele	Langres	
VAUTERIN Marc	REIGNY	
BESANCON Christine	Langres	
PROST Claudia	Nogent	
PIET Claudine	Charmoy	
Jaumée Arlette	Nogent	
TEXIER Jhon	Langres 52200	
BUMERET	Mailly 52600	
Paxale BONCERET	HEUILLET-LE-GRAND	
VAUOT Christine	LANGRES	
FRANCONNET	LANGRES	
TEJANSE	LANGRES	AT.

Pétition contre les projets d'éolien industriel à l'Est de Langres

Nom, prénom	Adresse	Signature
MARCEY Danielle	11 rue barbes d'haumont 52200 LANGRES	
DAVELUY Nicole	221. Rue S. Blanchard 52200 Langres	
THEVENY Magali	10 rue Gambetta 52200 LANGRES	
BEIGNÉ Chats	6 rue Cl. Filit 52200 LANGRES	
Pichou. Jpzt Sylvie	8 rue de Toumèrè 52100 Sergy	
Iber Estelle	13 place de la Paix Langres 52	
Strel Valérie	ou place du calvaire 52250 Baissey	
Roman D. Clotilde	6 rue St Nicolas Langres	
RELLEGRINI A. Line	REIGNY	
SERVOIS Anne Françoise	Dammartin	
SERVOIS Jean Baptiste	Dammartin	
Soni Achille	St Basille Cottin	
Thibaut Sylvie	Langres	
ANTONINA ROSA	Langres	
JACOBS Pierre	Langres	
JONQUE	" "	

Pétition contre les projets d'éolien industriel à l'Est de Langres

Nom, prénom	Adresse	Signature
Madame Di Di Ca	17 Place Jean Sarrasin	[Signature]
Francis [?]	17 Place Jean Sarrasin	[Signature]
USURAS Jeanne	Couvent de l'Annonciation	[Signature]
MATHIAS JACKY	LANGRES	[Signature]
Chaudon Michel	Celauf	[Signature]
Jacqueline GODARD	LANGRES	[Signature]
Leconte Christine	LANGRES	[Signature]
Leconte Martine	Langres	[Signature]
Roussis Annie	Langres	[Signature]
Roussis Béatrice	Langres	[Signature]
Sigmond Jean-Jacques	St Georges	[Signature]
Quintès	Champanette	[Signature]
Pomdel Nicole	Champanette	[Signature]
FREQUEN Michel	LANGRES	[Signature]
ZANAKA	Chalindrey	[Signature]
Zwick	Chalindrey	[Signature]
BOUCHERON	FAYL BILLOT	[Signature]

Pétition contre les projets d'éolien industriel à l'Est de Langres

Nom, prénom	Adresse	Signature
GUILLET Jeanne	19 Rue de Langres	[Signature]
MOREAU Dupe	32 Rue de la Préfecture	[Signature]
LAURENT Julie	13 Rue des Frères Ruyet	[Signature]
Chandon Ludovic	13 Rue des Frères Ruyet	[Signature]
LAJOS-IRAK KRESZNA	69 Rue de la Cathédrale	[Signature]
LAJOS KHALI	59 Rue de la Cathédrale	[Signature]
GALLIEN Rolande	90 Rue de la Préfecture	[Signature]
Touret Yvonne	4 Rue de la Préfecture	[Signature]
MORIN Marie	Normets	[Signature]
Dumont Marie-Anne	Langres	[Signature]
Wintgen	Mouretshoet 1	[Signature]
Pas Alexander	Tunenne	[Signature]
DESJARDIS M	Chalindrey	[Signature]
Sauv	Langres	[Signature]
VERNIER	Langres	[Signature]
Terrin	Langres	[Signature]
HAIRE Marie	3 Rue de la Préfecture	[Signature]
Cun du Strik	Pays-Bas	[Signature]

Pétition contre les projets d'éolien industriel à l'Est de Langres

Nom, prénom	Adresse	Signature
Barrige Robert	526 Rue de la Liberté 52200 Langres	[Signature]
Colliot Brigitte	1 Rue du Sud 52360 Marigny	[Signature]
Huguenot Elisabeth	52600 Chalindrey	[Signature]
Haussez Pascal	52600 Châtillon	[Signature]
PÉRIEUX Sophie	35 Rue de la Cathédrale 52000 Langres	[Signature]
Cler Marie-Pierre	52200 Langres	[Signature]
Colliot C.	Langres	[Signature]
FRANÇOIS	LANGRES	[Signature]
François Elisabeth	52500 Pressigny	[Signature]
FRANÇOIS Louis	52500 PRESSIGNY	[Signature]
GARON Pierre	52200 Langres	[Signature]
Cochet Jean	52260 Rampanville	[Signature]
POSCALINE GODEL	52200 Langres	[Signature]
Frérot Nest	Thésiers-sur-Aube	[Signature]
Léplandre Vincent	Oppestein les Pays Bas	[Signature]
PIERRE ROBERT	472 Les Frères Ruyet Langres	[Signature]
KUSZAKOWSKI Andrzej	19 Rue de Langres	[Signature]

Pétition contre les projets d'éolien industriel à l'Est de Langres

Nom, prénom	Adresse	Signature
FOURIER J.C	60 Rue S. Claude Langres	[Signature]
Arnaud Philippe	Poitiers	[Signature]
Fantia H.	60 Rue S. Claude Langres	[Signature]
FLORIOT Hubert	6 Rue du Préfectoral	[Signature]
ATHÉNAÏS V.L.	52000 Langres	[Signature]
MONOT Michel	Langres	[Signature]
MARX Michel	2, rue de la Préfecture	[Signature]
André P.	Langres	[Signature]
GUENIOT Claude	35 FAYL BILLOT	[Signature]
TRENE Gilles	15 Rue Fontaine Vieille 52200 Langres	[Signature]
CARREY André	Rue de Mary Langres	[Signature]
CARCELLE R. Benta	52140 Rampanville	[Signature]
André Eric	52140 Rampanville	[Signature]
Robinet Luc	52150 Jura	[Signature]
HEVIER S. Philippe	52200 Langres	[Signature]
BONAFANT	52600 Chalindrey	[Signature]
MARCELIN J.P	52140 Rampanville	[Signature]

Pétition contre les projets d'éolien industriel à l'Est de Langres

Nom, prénom	Adresse	Signature
Ad		
CAVALIER Gael	3 Rue des Trégnardelles 51300 BÉCOVAT	
FURST Nicolas Amateur Lyophilis	11 rue Copernic 52200 LANGRES	
FRAT Anne	6 rue Avante Romé 52500 PRÉSIGNY	
GREVILLE Philippe	180 rue de Rigny 70010 PARIS	
Joseph		
Pascal Job	Anciens 52000	
Beaume Pierre	Dampierre 51100	
GAIGNARD Bruno	ORIGNY	

Pétition contre les projets d'éolien industriel à l'Est de Langres

Cinq mégaprojets éoliens industriels menacent la qualité des paysages, la qualité de vie, la santé des habitants et des troupeaux, la faune, le potentiel touristique à l'Est de Langres. Si nous laissons faire, le panorama du rempart-est sera doublé d'un rempart de plus de 100 éolennes mesurant 150 à 180 mètres de hauteur (différence d'altitude entre les bords de la Marne et le plateau de Langres, 130 mètres !), dotées d'hélices de plus de 100 mètres de diamètre. Ce sera aussi plus de 100 phares clignotant jour et nuit, visibles à plus de 50 kilomètres. Certains de ces monstres seraient installés à 600 mètres des habitations. Sources de Meuse, 28, Poiseul-Bonnecourt-Récourt, 21, Fay-Billot, 17, Orbigny-Fort de Plesnoy, ainsi que le Mont de Segré (Frécourt-Chauffour-Sarrey)... Sans compter ceux dont nous n'avons pas entendu parler, ceux qui sont en germe... Car, comme les rats, ils sortent de tous les bouts ! Nous réclamons la préservation de la qualité des paysages, de notre qualité de vie et l'arrêt de l'ensemble des projets éoliens à l'Est de Langres.

Nom, Prénom	Adresse	Signature
PEITFAK M JEANNE	NEUILLY LEVEQUE	
GAY Pascal	BANDES	
Brachaoui Anne	Villain & Bourg	
Vue Ailette	Neully l'Évêque	
VUE G HENRI	"	
PINSUN François	ROLAMPONT	
ANGE Marc-Olivier	NEUILLY	

43

Pétition contre les projets d'éolien industriel à l'Est de Langres

Cinq mégaprojets éoliens industriels menacent la qualité des paysages, la qualité de vie, la santé des habitants et des troupeaux, la faune, le potentiel touristique à l'Est de Langres. Si nous laissons faire, le panorama du rempart-est sera doublé d'un rempart de plus de 100 éolennes mesurant 150 à 180 mètres de hauteur (différence d'altitude entre les bords de la Marne et le plateau de Langres, 130 mètres !), dotées d'hélices de plus de 100 mètres de diamètre. Ce sera aussi plus de 100 phares clignotant jour et nuit, visibles à plus de 50 kilomètres. Certains de ces monstres seraient installés à 600 mètres des habitations. Sources de Meuse, 28, Poiseul-Bonnecourt-Récourt, 21, Fay-Billot, 17, Orbigny-Fort de Plesnoy, ainsi que le Mont de Segré (Frécourt-Chauffour-Sarrey)... Sans compter ceux dont nous n'avons pas entendu parler, ceux qui sont en germe... Car, comme les rats, ils sortent de tous les bouts ! Nous réclamons la préservation de la qualité de nos paysages, de notre qualité de vie et l'arrêt de l'ensemble des projets éoliens à l'Est de Langres.

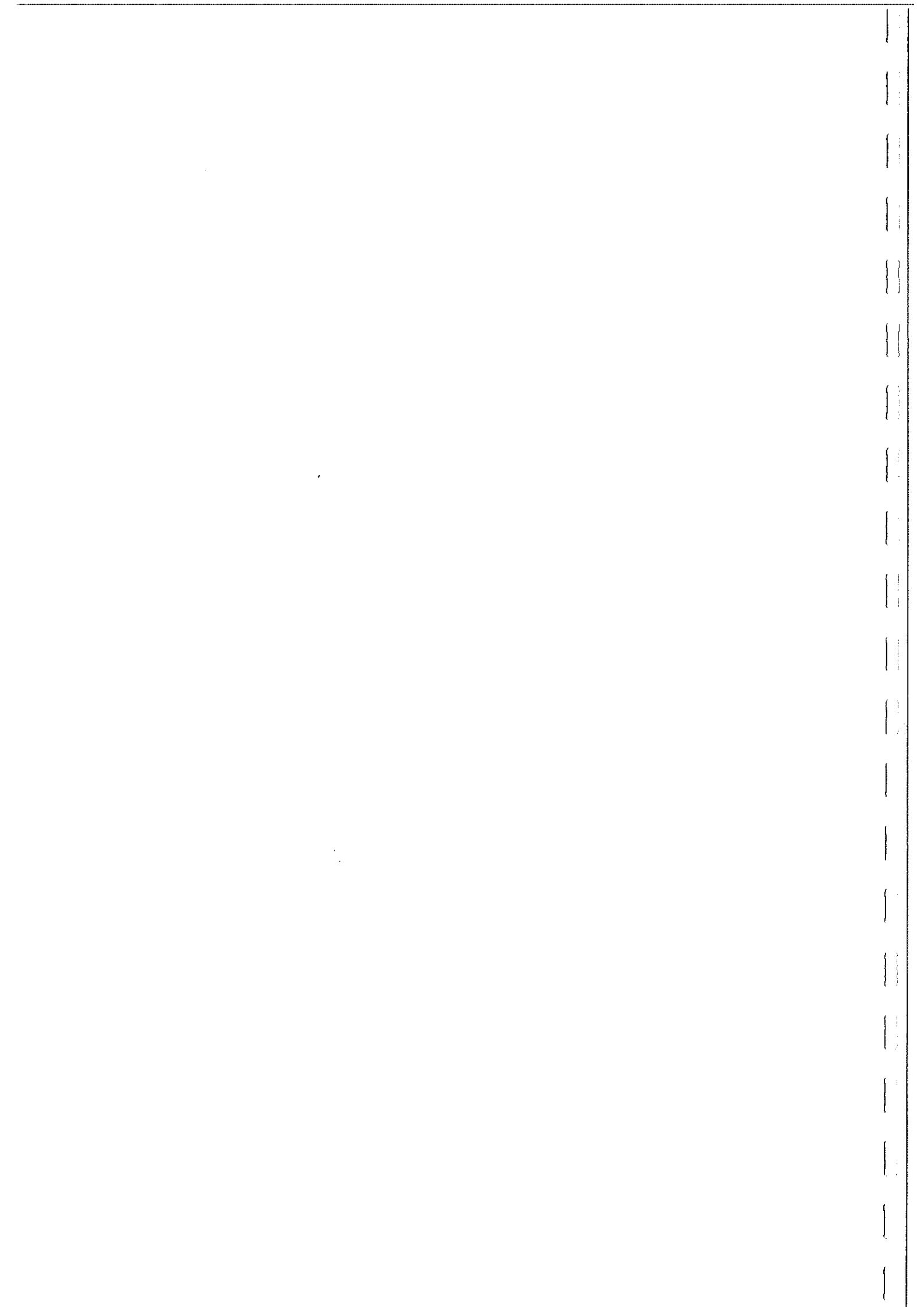
Nom, Prénom	Adresse	Signature
VUE Blaudine	52360 POISEUL	
CAVALIER Pierre	52360 Poiseul	
DESFORCES Michel	52360 - Poiseul	

3

Pétition contre les projets d'éolien industriel à l'Est de Langres

Nom, prénom	Adresse	Signature
Bernet Magarna	52 800 Domremmie	
BERNET Bernard	5 rue des Cerisiers 52360 CHARMES-lès-LANGRES	
MICHAUX Tony	52800 Domremmie	
Arnaud DUBREUIL	1, Rue de la Charue	
Riley Patrick	1, Rue de la Charue	
Potifon Isabelle	1, rue de la Charue	
Potifon Hubert	Rue 161 Annapaive 52000	
Liege Mirely	Jourques 52000	
Potifon Marc-André	24 rue de la Charue 52200 Ave. n. France	
MARIE-FRANÇOISE FRANÇOISE	87 rue de la Charue 52110 Ave. n. France	
Pastori Lucie	8 rue des Saubiers CHARMES-lès-LANGRES	
CHEVALLIER FRANÇOISE	Neully l'Évêque	
BERNET ANNON	CHARMES-lès-LANGRES	
BERNET ELI	28, rue du fort Nivin 52000 MURY	
Geoffrey DUVOY	me du Crêt 52800 NOGENT	

15



Avoscan Viviane
2 rue du Grand Chemin
21310 Champagne sur Vingeanne

A Madame Nadine WANTZ,
Commissaire Enquêteur,

Je tiens à donner mon avis sur le projet d'ICPE sur la commune de Champlitte, nommé si joliment *Les Trois Provinces*.
L'installation de 9 aérogénérateurs de 180 mètres exclusivement en milieu forestier et de 3 structures de livraison va impacter bien plus que trois provinces.
C'est donc un avis franchement défavorable que je souhaite faire entendre.
Comme il est explicité dans l'avis de l'autorité environnementale daté du 25 septembre 2015:

« L'implantation du parc nécessitera le défrichage de plus de 3 ha de forêt au détriment de l'écosystème.

Une municipalité n'a-t-elle pas le devoir d'assurer la protection de la faune, du caractère et de l'authenticité du milieu rural en tant qu'apport important à la richesse et à la diversité de son territoire ?

« Les éoliennes C1 à C3 ainsi que le poste de livraison se trouvent dans le périmètre de protection de la source de la *papeterie* et les postes desservant les éoliennes C4 à C8 se situent à l'intérieur du périmètre de protection de la source du *Vivier*, qui alimentent la population de Champlitte et sont déclarées d'utilité publique, ce qui n'est pas le cas pour les éoliennes... »

La simple expertise d'un hydrologue peut-elle garantir la protection de la population en cas d'incident ?

« Le pétitionnaire a défini par SES investigations des enjeux faibles à forts.
<< L'Engoulement qui était à l'origine de la zone d'exclusion partielle du SRE n'a pas été recensé >> : je comprends puisque cet oiseau chasse les insectes surtout les papillons qui évoluent au crépuscule ou durant la nuit et qu'il se repose sur une branche ou couché au sol la journée, ce qui fait de lui un oiseau difficilement observable (ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas présent)

« A la fin de la page 4 et début de la page 5 de l'avis de l'autorité environnementale je fus surprise de lire que : << L'implantation du mât de mesures en milieu ouvert alors que les éoliennes seront implantées en milieu forestier conduit à sous-estimer le potentiel chiroptérologique... >>

Depuis quand un mât de mesures donne-t-il des informations sur les chauves-souris ?

Qui a pu écrire cela sur un document officiel ?

C243

C243

Si le mât n'est pas installé au bon endroit pour enregistrer des données qui après analyses permettraient d'établir un profil des vitesses et des directions des vents ce n'est pas grave :

Demandez donc à consulter ces données et on vous répondra c'est TOP SECRET industriel. Le promoteur s'est protégé et personne ne peut consulter les relevés ... Alors dans une région peu ventée, c'est bien arrangeant et donc peu importe où il est placé !

Je suis opposée à ce projet comme à ceux qui sortent de terre mois après mois depuis qu'éole-rés a envahi le territoire de l'est de la Côte d'Or aux frontières de la Haute-Saône et de la Haute Marne pour vendre du vent aux municipalités étouffées par la baisse des dotations de l'état et aveuglé par la manne financière proposée par le grand groupe.
Comment ignorer que des tonnes de béton armé seront enfouies à jamais dans nos sols ? Comment accepter des machines qui vont encercler les hameaux, les fermes, les monuments historiques pour de l'argent ?

Que dire des études sur les infrasons qui en France ne viennent pas ?

En Bavière la distance entre l'éolienne et une habitation doit être de dix fois la hauteur des éoliennes pour les machines nouvellement installées. En France le Syndicat des énergies renouvelables ne veut absolument pas laisser passer l'amendement adopté par le Sénat qui double la distance minimale entre une éolienne et une habitation en la faisant passer à 1 000 mètres. (On se demande qui dirige notre pays ? Les lois doivent elles protéger les comptes des industriels ou la santé des citoyens ?)

Depuis plusieurs années le nombre d'éoliennes ne cesse d'augmenter, les GES sont-ils réduits ? Ah...non, on constate même une pollution venue d'Allemagne et ne s'arrêtant pas à la frontière (Cf <http://www.arretsurlimages.net/brevues/2015-03-22/Pollution-la-faute-au-charbon-allemand-id18731>)

Les éoliennes ont-elles le pouvoir de faire stopper les centrales nucléaires comme le laissent parfois entendre certaines personnes ? Et non... car elles produisent par intermittence, qu'elles ont un taux de charge excrable et surtout qu'aucun politique dirigeant ne s'y risquerait.

<< Effet d'écrasement [...] échelle non compatible avec le paysage. [...] effet de saturation visuelle [...] confusion de site... >> les personnes vivant dans cette région seront bientôt des sinistrés car personne n'aura écouté leur avis défavorables. Les dés sont lancés depuis le début et la conclusion sera, comme pour les autres, favorable, mais j'aurais quand même exprimé mes pensées, fruits de plusieurs années de recherche et de lectures. Je terminerai donc pas un seul mot : DEFAVORABLE.

Une copie a été adressée à
Association VdV,
6 rue Haute 21310 Champagne-sur-Vingeanne

Le 01 novembre 2015.

C244

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter
une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Ben's Pascard
28 rue de Leffond
21610 Orain

A Madame Nadine Wantz
Commissaire Enquêteur
Mairie
70600 Champlitte

Orain, le 6 novembre 2015

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : PASCARD

PRENOM : DAVID

Adresse :

RUE : 28 rue de Leffond

LOCALITE : 21610 ORAIN

Au motif suivant : HUISANCES ENVIRONNEMENTALES
HUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Objet : avis sur le parc éolien « Les Trois Provinces » de Champlitte.

J'émet un avis défavorable pour l'implantation du parc éolien « Les Trois Provinces » composé de 9 aérogénérateurs pour les raisons suivantes :

Le projet définitif de 9 éoliennes a été retenu au lieu de 30 initialement prévues afin d'éviter toutes les nuisances pour la commune de Champlitte, qui va bénéficier des retombées fiscales. Mais le parc des trois Provinces est finalement positionné en limite de la commune d'Orain et sera très visible du village. Le village d'Orain, où je réside, possède également un projet de 6 éoliennes qui seront positionnées juste devant celles de Champlitte. Un autre projet de 10 éoliennes sur la commune limitrophe de Percey-le-Grand est en cours et nous allons être, là aussi, en première ligne pour les nuisances. (première éolienne à 1 km environ).

L'étude qui a été déposée avec le permis de construire en préfecture de la Haute-Saône par EOLE-RES constate qu'Orain a une population vieillissante avec le taux d'habitants au km² le plus bas dans le secteur. On comprend mieux pourquoi on nous sacrifie en nous enfermant au milieu de 3 parcs éoliens, scandaleux !

Je dénonce également ce business qui consiste à enrichir les promoteurs et séduire les élus par des rentrées d'argent faciles tout en se donnant bonne conscience. L'argent hélas ne tombe pas du ciel mais vient bien de nos factures d'électricité par l'intermédiaire d'une taxe appelée CSPE qui ne cesse d'augmenter d'une façon vertigineuse (plus de 300% en 5 ans).

Défigurer nos paysages et faire prendre des risques pour la santé de la population locale en implantant des éoliennes de plus en plus hautes pour compenser une région peu ventée me semble absurde, voire dangereux.

Date : 06/11/2015

Signature :

C245

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: Hiche
PRENOM: Nathalie

Adresse :
RUE: 23 rue Jean Thureau
LOCALITE: 21610 Orain

Au motif suivant :) NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
) NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: 8 DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date: 07/11/15
Signature: Hiche

C246

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: MONNAT
PRENOM: Sylvaine

Adresse :
RUE: 28 rue de Jeffond
LOCALITE: 01510 ORAIN

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

J'émet un avis défavorable en raison du nombre trop important d'éoliennes et de leur trop grande proximité avec mon village.
- 9 éoliennes sur Champlitte
- 6 à Orain
- 10 au total à Percy le Grand.
J'estime que la pollution lumineuse et sonore sera nuisible à la santé de la population locale.
Date: le 21/10/2015
Signature: Monnat

C247

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: LAGNEAU
PRENOM: Jean

Adresse :
RUE: 3 Impasse de l'Abreuvoir
LOCALITE: 21510 ORAIN

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date: 4/11/15
Signature: HL

C248

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM: FOURNIER
PRENOM: Stéphane

Adresse :
RUE: 1 Impasse de l'Abreuvoir
LOCALITE: 21610 Bourchamp

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME
Emet un avis: DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

* nombre trop important pour le territoire
* impacts visuel, sonore
* impacts sur les sols, la faune, la flore
* entrées peu filtrées
* dépréciation de la valeur immobilière
Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet de parc éolien.
Date: 04/11/15
Signature: FOURNIER

C249

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ Commissaire Enquêteur MAIRIE 70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: E.N.C.I.S.O. PRENOM: T.A.C.H.Y. Adresse: RUE: h. rue de la Cour LOCALITE: CHAUME et COURCHAMP 21610

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je suis contre ce projet car l'impact sur la faune et la santé est trop dangereux. - la Région n'est pas assez verte - la densité du projet est trop lourde - d'où saturation visuelle du paysage

Date: 02.11.2015

Signature:

"Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet de Parc Eolien."

C250

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ Commissaire Enquêteur MAIRIE 70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: SARA GAGLIH PRENOM: RANGA Adresse: RUE: 5. Rue du Yvelin LOCALITE: 21610 CHAUME et COURCHAMP

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je suis contre ce parc éolien car il génère trop d'impact sur la biodiversité notamment en milieu forestier et l'effet cumulatif (trop forte densité de projets de parcs éoliens dans un secteur proche d'appareillages non traités par l'opérateur) nous gênerait véritablement notre paysage - ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet éolien

Date: 8. novembre 2015

Signature:

C251

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ Commissaire Enquêteur MAIRIE 70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: Foucaud PRENOM: Nicolas Adresse: RUE: impasse de l'abreuvoir LOCALITE: 21610 Courchamp

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

- Nombre trop important dans la région - Impact sur la faune et la flore trop peu connu. - Impact visuel - Destruction du sol avec peu de connaissance des (Bloc de ciment + tranchée pour la ligne) impacté. - Entreprise peu fiable - Peu de garantie à long terme. Ce sont les raisons pour lesquelles j'émet un avis défavorable sur ce projet de parc éolien.

Date: 5/11/15

Signature:

C252

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ Commissaire Enquêteur MAIRIE 70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: BETTINI PRENOM: SYLVIANE Adresse: RUE: 9, rue ENJANIN LOCALITE: 52150 CUSEY

Au motif suivant: NUISANCES ENVIRONNEMENTALES NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

De plus l'implémentation des éoliennes nuit gravement à la population formée locale et non locale. - méconnaissance du droit de la propriété car les fermiers subissent à cette implantation peuvent mettre une pression sur les propriétaires locaux âgés. - réduction des terres arables et cultivables. - dévalorisation de la propriété formée non locale et le bétail perdu (mouton - dromaire des courtillards - paysans montagnards) - pas de bien-être dans les conséquences ne sont pas

Date: 30.10.2015

Signature:

totalement valables (distinctions futures, pain en charge gratuite - musarons...) le tout les raisons pour lesquelles je renonce moi aussi défavorable mentionner à dessein

C253

C254

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : MAHRET

PRENOM : Sylviane

Adresse :

RUE : 5 rue des Casernes

LOCALITE : CHAMPLITTE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : Feilinger

PRENOM : Udo

Adresse :

RUE : 29 Rue Posteur

LOCALITE : Champlitte

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 6 novembre 2015

Signature : Mahret

Date : 6.11.15

Signature : Feilinger

C255

C256

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : MAHRET

PRENOM : Sylviane

Adresse :

RUE : 5 rue des Casernes

LOCALITE : Champlitte

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : BILLOTTET

PRENOM : Mireille

Adresse :

RUE : 5 Rue des Casernes

LOCALITE : Champlitte

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 6.11.15

Signature : Mahret

Date : 6 Novembre 2015

Signature : Billottet

C257

C258

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : Pons
PRENOM : Julienne
Adresse :
RUE : 19 Rue Pasteur
LOCALITE : Champlitte
Au motif suivant :
 NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Finalité avis :
 DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je soussigné :
NOM : DEBELFORT
PRENOM : Alain
Adresse :
RUE : 8 Rue des Casernes
LOCALITE : CHAMPLITTE
Au motif suivant :
 NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME
Finalité avis :
 DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 4 Novembre 2015

Signature : [Signature]

Date : 5/11/2015

Signature : [Signature]

C259

C260

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : DEBELFORT Claudine
PRENOM :
Adresse :
RUE : 1, Rue de Champlitte, La Ville
LOCALITE : CHAMPLITTE
Au motif suivant :
 NUISANCES ENVIRONNEMENTALES 9
 NUISANCES POUR L'HOMME 4
Finalité avis :
 DEFAVORABLE 2
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Je soussigné :
NOM : Debelfort
PRENOM : ginette
Adresse :
RUE : 3 place notre Dame
LOCALITE : champlitte
Au motif suivant :
 NUISANCES ENVIRONNEMENTALES X
 NUISANCES POUR L'HOMME X
Finalité avis :
 DEFAVORABLE X
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 5 Novembre 2015

Signature : [Signature]

Date : 5 novembre 2015

Signature : [Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

C 261

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pala et de 3 postes de livraison sur la territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : CLERGEOT
PRENOM : André

Adresse :
RUE :
LOCALITE : Les Paroches 70600

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

un futur scandale écologique et financier pour un rapport écopolitique et son régime par ventée c'est pourquoi je dis non aux parcs éoliens dans la région

Date : 5/11/2015

Signature : AC Clergeot

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

C 262

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :
AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pala et de 3 postes de livraison sur la territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : BRUNO
PRENOM : Max

Adresse :
RUE : Des Bordes
LOCALITE : 70600 LEFFOND

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE
pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

*Quid des précautions pour les oiseaux migrateurs (toujours pas de réponse !... et ce depuis la mort de LEFFOND il y a + de 2 ans) insupportable !...
(exemple : ce jour peut être vu le 5/11/2015) - 1 500/1000 oiseaux - 22 miles respect - et 45 quins en tous - sans compter les vols de faucons)
Quid pour la rupture télé...
Réponses toujours en attente !... !*

Date : 05/Novembre/2015

Signature : BRUNO

C264

Mme Thatchenko, 21310 Viéville

Je suis CONTRE l'implantation des 9 aérogénérateurs des Trois Provinces au vu :

- de la saturation visuelle avec les autres projets en cours et programmés. Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à voir le photomontage de Vaux-sous-Aubigny. C'est la transformation complète de la vue panoramique (grand paysage) en une ligne de bords clignotant la nuit. Quel sera la synchronisation du balisage nocturne ?
- de l'absence de l'analyse complète de l'encerclement du château de Rosières (MH) avec, en particulier, les autres éoliennes du même promoteur (www.alledavenir.com),
- du sautoisage des centrales éoliennes dans le secteur pour cacher aux habitants et aux touristes la réalité visuelle à venir, de jour comme de nuit,
- du site NATURA 2000 "Pelouse de Champlitte-étang de Theuley-les-Vars qui est contiguë,
- des informations techniques fournies qui ne sont pas fiables sur les émissions de CO2 évité. Si l'ADEME publie que la substitution de l'énergie éolienne aux énergies fossiles permet d'économiser en moyenne l'émission dans l'atmosphère de 292 g de CO2/kWh, il faudrait quand même avoir l'honnêteté d'écrire que c'est une valeur moyenne valable pour l'Europe et non pour la France. La France ayant une énergie électrique largement décarbonée, l'ADEME a publié un autre chiffre beaucoup moins favorable à l'éolien !
- des informations techniques fournies qui ne sont pas fiables sur le nombre d'habitants alimentés par les 9 aérogénérateurs. Sans discuter sur la valeur du facteur de charge théorique, qui en le site est surévalué (cf. le parc de Saint-Séver l'Abbaye, Côte d'Or), le chiffre de 2400 kWh/an/personne donné par le SER-FEB est largement sous-estimé puisqu'il ne prend en compte ni le chauffage des habitations, ni l'environnement économique.

Enfin, on peut se demander si ce n'est pas les aérogénérateurs qui déclinent à l'échelle locale les Schémas de cohérence écologique de Bourgogne-Franche-Comté ! Avec toutes les barrières d'éoliennes sur les chemins de migration, soit l'aviation est intelligente pour passer ailleurs soit elle se suicide. Le résultat est le même : disparition radicale de la biodiversité dans nos territoires.

le 6 novembre 2015
Hélène L.

le 11/11/2015 C055

M. Claude Simon de MONTIGNY-sur-VINGÈANNE

*Comment peut-on au nom de la transition énergétique imposer par Bruxelles, Paris et nos Profits, l'éolien est l'alternative au nucléaire.
Exemple présenté comme propre mais à la production défectueuse, l'éolien doit passer être optimisé, bénéficier d'une énergie d'une production "compensatoire" qui elle est génératrice en CO2. Pourquoi une orientation générale du Porteur de projet (EOL-RES), des élus et des pouvoirs publics sur cette réalité économique.
Plus d'éolien = + de CO2 via les centrales thermiques de complément.
Je suis donc contre ce projet fausement écologique*



Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: BALLOCH
PRENOM: Nassim, Tharèse

Adresse : RUE: d'Orain
LOCALITE: CHAMPLITTE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Prise en compte d'un environnement naturel et d'un patrimoine architectural, dernières richesses de cette vallée dont même si aucun bénéfice ne revient aux habitants

Date: 30 octobre 2015
Signature: [Signature]

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné : NOM: BALLOCH
PRENOM: Nassim

Adresse : RUE: d'Orain
LOCALITE: 70600 CHAMPLITTE

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis: DEFAVORABLE pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

L'intérêt de cette opération n'est nullement démenti plus que les nuisances environnementales sont évidentes (pollution visuelle, sonore, destruction de la faune...). Il ne nous reste que la campagne, présumée -

Date: 30 octobre 2015
Signature: Balloch [Signature]

M. Olivier NOYON
9 rue des Brasseurs
21610 Pouilly sur Vingeanne

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE 70600
CHAMPLITTE

Pouilly sur Vingeanne, le 30 octobre 2015

Objet : Le parc éolien " Les Trois Provinces " de CHAMPLITTE.

Madame la Présidente,

A l'occasion de l'enquête publique concernant l'installation d'un parc éolien sur la commune de Champlitte, je souhaite intervenir pour vous faire part de mon inquiétude et de mon incompréhension.

Je viens par la présente émettre un avis défavorable à ce projet au nom de toute ma famille.

Nous nous sommes installés dans la vallée de la Vingeanne, à Pouilly sur Vingeanne, il y a quatorze ans, avec le but d'avoir un cadre de vie champêtre et plus beau que celui proposé en zone urbaine de Dijon. C'est un effort considérable, que nous avons choisi, en termes de budget et de temps, puisque nous travaillons tous deux à Dijon.

Or, hier, on nous annonce le projet de construction de quatre zones industrielles d'aérogénérateurs juste derrière et autour de notre village.

- Beaumont-Bâze : 8 aérogénérateurs de 180 m de haut ;
- Saint-Selve-sur-Vingeanne, Pouilly, Mornay : 17 aérogénérateurs de 180 m de haut,
- Bourberain-Fontenette : 7 aérogénérateurs de 180 m de haut,
- Orain : 6 aérogénérateurs de 180 m de haut.

A ma grande surprise, j'apprends maintenant l'existence d'autres projets dans les villages limitrophes de la Haute-Saône, comme celui de Vars avec 7 aérogénérateurs et aujourd'hui celui de Champlitte composé de 9 aérogénérateurs de 180 m de haut auquel vient s'ajouter à structures de livraison qui nécessiteront 6,4 km de câble enterré. Derrière, ce sera celui de Percy-le-Grand !

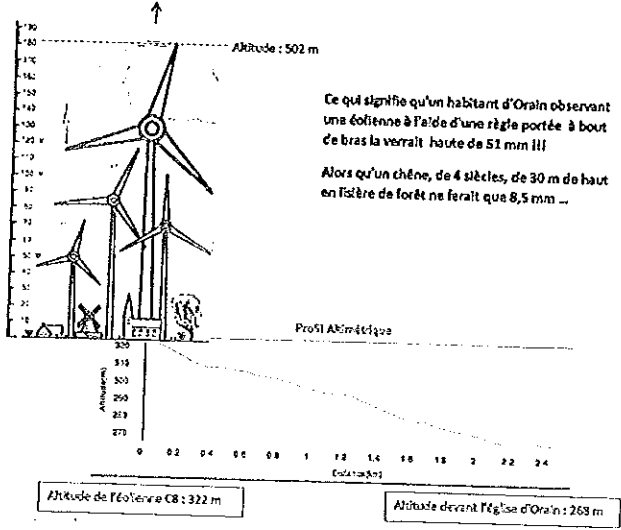
Vous remarquerez mon utilisation du mot "aérogénérateur" plutôt qu'"éolienne". En effet ce dernier me paraît bien dénué au vu de ces nouvelles machines toujours plus démesurées afin d'aller capter le vent dont le potentiel est reconnu faible dans notre région.

Cette concentration en grappe, sans compter les autres projets à l'étude et à venir (Bourgnon-les-Morey, Fayt-Eillot) conduit à des visions simultanées sur la plupart des communes environnantes dont celles de la vallée de la Vingeanne. D'après la topographie de notre vallée, avec ses cotés au relief peu accidenté, il est évident que ces machines tournantes vont « écraser » en permanence les habitants, mais aussi les visiteurs, qui auront le regard attiré par ces « moulins géants ». Ce ne sont pas les bois qui vont atténuer l'effet de hauteur des installations projetées, bien au contraire, ce seront, des éléments de comparaison.

Ces projets vont détruire nos paysages et leurs spécificités en transformant le décor. Champlitte est une petite cité comtoise de caractère qui présente un riche patrimoine architectural avec ses 9 monuments historiques. Ce seraient au moins trois fermes éoliennes qui seraient visibles depuis le château.

Sachant que la prégnance devient assez faible à partir de 100 fois la hauteur des machines, tel, avec des éoliennes de 180 m en bout de pales, la distance de visibilité serait de 18 kilomètres. Chiffre très éloigné de la réalité du terrain, puisque la commune d'Orain (Côte-d'Or) n'est qu'à 2 km de l'éolienne C8 et à 3,2 km de l'éolienne C2 !

Voilà, ci-dessous, le profil altimétrique entre l'église d'Orain et, juste, l'éolienne C8 (facilement réalisable avec l'aide du site Géoportail du gouvernement français) :



Ce qui signifie qu'un habitant d'Orain observant une éolienne à l'aide d'une règle portée à bout de bras la verrait haute de 51 mm !!!

Alors qu'un chêne, de 4 siècles, de 30 m de haut en lisière de forêt ne ferait que 8,5 mm ...

A la vue d'ajoute le bruit ... l'étude acoustique a-t-elle été réalisée depuis Orain avec des modèles d'éoliennes compatibles avec le projet ? Sachant qu'à ce jour, aucune éolienne de 180 m de haut ne tourne en France ?

L'étude paysagère nient pas qu'un impact paysager en Haute-Saône alors que l'impact des aérogénérateurs ne s'arrête pas à une limite administrative. Quelques allusions viennent ponctuer l'étude mais sans prendre en compte ses spécificités en cet endroit. La multiplication des sites éoliens dans les régions Bourgogne, Champagne, Lorraine et Franche-Comté vont donc mettre en péril la variété paysagère et patrimoniale de la Bourgogne jusqu'aux Vosges.

J'émet un avis défavorable car l'étude d'impact du projet (paysager) sur les habitants de la vallée a été négligée par le promoteur.

Concernant la flore et la faune, nous déplorons également l'absence de principe de précaution : on ne sait pas quel sera l'impact de tous ces projets cumulés.

D'un point de vue local, les 9 aérogénérateurs sont tous implantés en milieu forestier. Cela implique une forte différenciation pour l'emplacement des machines, les axes d'accès et de grutage (environ 2ha). Comment garantir la faune locale une préservation de leur milieu, si ce n'est les éviter "gentiment" à déminer ou à disparaître ? Ce sera peut-être le cas pour l'espèce protégée qu'est l'engoulevent, oiseau semi-nocturne, sensible à "la foudre", aux modifications de terrain et qui chasse en semi-obscurité. Et puis, il y a le Poulet d'Inde, au statut vulnérable et inscrit sur la liste rouge nationale, mais qui n'a pas été pris en compte dans l'évaluation des enjeux, sans doute parce que c'est une espèce commune dans cette partie de territoire !

D'un point de vue national, on sait déjà que, sur certains couloirs de migration, chaque éolienne tue en moyenne un bécasseau d'oiseaux par an, souvent des espèces protégées. Dans cette région, il est remarqué par période migratoire 27 espèces d'oiseaux dont 22 sont protégés au niveau national. Et que dire des chiroptères sensibles aux dépressions causées par le passage de la pale devant le mat, causant ainsi de graves lésions de leur système respiratoire ?

L'impression donnée par ces études d'impact est celle d'une instruction complètement à décharge de l'opérateur éolien, de la partialité totale ou de la négligence coupable des bureaux d'études.

Si tous les impacts sont aussi négligeables, on en vient à se demander la nécessité d'une telle étude...

J'émet un avis défavorable car l'étude d'impact du projet sur les habitants forestiers a été minorée par le promoteur.

En 2012, il a été estimé par la société des oiseaux Espagnole SEO / Birdlife que 18 000 éoliennes de l'Espagne tuent 6 à 18 millions d'oiseaux et chauves-souris par an. Cette gamme est conforme aux estimations antérieures de l'Allemagne et de la Suède, mentionnés par la California Energy Commission.

Pour comprendre les causes du massacre qui se déroule, il faut se rendre compte que les chauves-souris sont attirées par les parcs éoliens de parfois jusqu'à 14 km, comme le découvre le professeur Ingemar Ahlén en Suède.

Les rapaces sont attirés pour d'autres raisons :

- Le balayage : les rapaces viennent près des éoliennes à la recherche d'oiseaux tués ou trucidés par les lames ;
- L'abondance des proies : les rapaces abondent dans les turbines parce qu'ils trouvent un approvisionnement alimentaire adéquat (granivores) dans les champs autour des éoliennes. Certains trouvent également facile de creuser des terriers dans le sol qui a été aboli par le terrassement ;
- Les conditions de vent : c'est là que le vent souffle plus fort (d'où la présence de turbines). Bon vent attire les rapaces, car il leur offre une glisse sans effort ;
- Parce que les parcs éoliens sont entourés de terre qui ont été déblayées, et la plupart des rapaces sont à la recherche d'espaces ouverts où ils peuvent voir leur proie et manœuvrer à saisi ;
- Perché : les éoliennes offrent des perchoirs avec vue imprenable sur de vastes terrains de chasse tout autour, idéal pour la traque des proies ;
- Curiosité : quand la phase de construction est terminée, la faune qui avait fui la région tente de revenir, et d'enquête sur les nouvelles structures présentes sur leur territoire, comme ils le feraient pour toute nouvelle caractéristique ;

J'émet un avis défavorable car l'étude d'impact du projet sur la santé des habitants riverains a été ignorée par le promoteur.

De même, une note émanant du Ministère de la défense et datant de 2005, révèle que les éoliennes perturbent les ondes électromagnétiques, puisqu'elles en émettent elles-mêmes à cause de la présence de puissants électromagnétiques. Je cite un passage : **"L'armée préconise d'émettre un avis défavorable à tout projet d'implantation d'éoliennes dans un rayon de moins de 30 km d'installation radar de la défense"**. Fait-elle du zèle ou n'a-t-elle pas les moyens de réaliser les mesures électromagnétiques que celles réalisées par le CREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques non Ionisants) ? Tous ces inconvénients reconnus auront forcément un impact sur nos conditions de vie et sur la valeur de nos habitations : qui a envie d'habiter à proximité d'éoliennes ? De nombreux sondages récents prouvent la dévaluation de l'immobilier dans ces zones.

De plus, le pic de l'électricité pour les ménages n'a fait qu'augmenter. Les subventions à l'industrie éolienne coûtent très cher aux citoyens. La taxe CSPE passant de 7 % à 11 % en 2016 !

Il est grand temps d'appeler un moratoire sur les parcs éoliens : la plupart des pays européens qui s'étaient lancés avant la France dans de tels programmes éoliens ont aujourd'hui reconnu l'échec de cette solution et arrêté d'investir dans ce domaine.

L'énergie produite par les éoliennes à côté de chez nous n'est absolument pas utilisée pour notre consommation. Elle part sur le réseau national et européen, et multiplie par conséquent les pertes d'énergie et l'implantation des lignes à haute tension pour la transporter. Sans compter qu'une éolienne ne fonctionne en général qu'à 20 % du temps, 30 % au mieux, et pas forcément lorsque l'on en a besoin lors des pics de consommation. L'utilisation de centrale thermique, rapide à mettre en "marche", vient compenser ce défaut d'intermittence augmentant au passage le rejet de CO2 dans l'atmosphère. Alors, si en plus, on coupe les arbres absorbant ce CO2 pour y placer des aérogénérateurs, c'est le comble de l'écologie !

Comme le souligne un rapport du Comité de prospective en énergie de l'Académie des Sciences Insitut : **La recherche scientifique face aux défis de l'énergie :**

Changement d'axe en France



« L'intermittence des énergies renouvelables pose les problèmes de la compensation du manque de production et de leur intégration dans le réseau. Il faut les traiter en priorité. Un développement à grande échelle des énergies éoliennes et solaires nécessitera une interconnexion plus poussée, pour augmenter des capacités d'échanges, le transport de l'électricité sur des grandes distances par les lignes à haute tension, et l'exploitation du concept de réseaux intelligents. Le développement de tous les moyens de stockage de l'électricité constitue un des éléments clés pour le développement des sources d'énergies renouvelables. »

« Les principales énergies intermittentes (vent, rayonnement solaire) sont bien développées au Danemark, en Allemagne et en Espagne. Ces sources d'énergie posent plutôt des problèmes de technologie, ou d'intégration dans un grand réseau, comme l'a montré la panne de novembre 2006. L'impact sur la qualité des paysages ou les nuisances acoustiques des éoliennes géantes sont souvent dénoncées. Au Danemark, déjà bien équipé, l'opinion publique s'est opposée à l'implantation sur terre de nouvelles éoliennes ; celles-ci sont installées en mer avec un succès important mais avec un fonctionnement plus régulier. En Allemagne, un plan pour sortir du nucléaire d'ici à 2022 a été présenté récemment par le gouvernement fédéral. Il repose en grande partie sur de nouvelles implantations d'éoliennes mais on peut se demander quelle pourrait être la part des énergies intermittentes (éolienne et photovoltaïque) dans la production totale, gérée par un « réseau intelligent ».

Ces faits nous disent clairement que peu importe le lieu où les éoliennes sont placées, celles-ci attirent les oiseaux et les chauves-souris à des kilomètres à la ronde, et tuent un grand nombre d'espèces, bien plus que ce qui est communément admis par les gouvernements et l'industrie, et par les consultants qui travaillent pour eux.

Les éoliennes agissent donc comme des puits de population, et causent des dommages incalculables à l'équilibre naturel entre les prédateurs et les proies aïeés. Ce qui fait la joie des prédateurs au sol qui une nourriture gratuite et abondante sans effort, faisant disparaître toutes traces du crime qui a eu lieu.

Les premières ressources des campagnes françaises sont l'agriculture et le tourisme. Qui voudra encore venir les admirer lorsqu'elles seront remplies de ces colonnes blanches qui font trois fois la taille des lignes à haute tension ? Il faut arrêter de faire croire aux gens que les technologies peuvent être entièrement vertueuses. Ce fantasme de mouvement perpétuel et de pureté véhiculé par les promoteurs est insupportable.

Le dossier sans doute complet car dense est parfois fastidieux à lire tant les différents volumes de documents font apparaître des pages de textes sous des quantités de photos, schémas et cartes.

Les artifices des images « publicitaires » qui font des éoliennes industrielles un symbole de l'innocence énergétique proche du mythe, masquent leur impact sur la vie de ceux qui devraient s'accommoder de leur présence. Les dimensions de ces machines sortent de toute l'histoire du bâti rural. Prétendre les intégrer au cadre de vie relève de la naïveté ou de la mauvaise foi.

Comment ne pas voir l'irrigation d'un projet qui, alors qu'il annonce un système énergétique durable prévoit qu'il ne dépasse pas la durée d'une génération (20 ans).

Quel sont les intérêts de tels projets ?

Les éoliennes produisent de manière aléatoire. Pour garantir une alimentation constante, lorsque l'éolienne ne produit pas, il faut la coupler à d'autres sources et notamment des centrales génératrices de CO2.

Pour les riverains, la perturbation des réceptions TV et radio est un élément connu. Certains promoteurs proposent aux riverains l'installation de paraboles en échange d'une renonciation à toutes poursuites. Qu'en sera-t-il ?

Si les sources et les captages sont soigneusement contournez, à qui fera-t-on croire que l'implantation de 9 blocs de béton n'a aucune incidence sur le sol immédiat ?

De même, la consultation du public à ce stade apparaît problématique si l'on se réfère aux dispositions des articles 6 et 7 de la Convention d'Aarhus qui exigent que la consultation du public intervienne « au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence ».

Une zone industrialisée éolienne implique des nuisances sur la santé. En effet, lors de la rotation des pales de l'éolienne, celles-ci créent à chacun de leur passage devant le mat une forte dépression d'où un phénomène de battement à basse fréquence. Ces infrasons, nous ne les entendons pas mais notre corps les perçoit. Or, plus les fréquences sont basses, plus elles voyagent loin. (Au passage, il faut savoir que ces mêmes infrasons sont ajoutés à la bande-son des films à suspense, voire d'horreur, pour augmenter l'angoisse du téléspectateur.) Une exposition permanente à ce genre de phénomène engendre des sensations de mal-être, maux de têtes, dépressions voire des complications cardiaques. Beaucoup d'études sont en cours dans le monde et pourtant, nous semblons les ignorer en France. Qu'en est-il du principe de précaution ? Dans un rapport rendu en 2008, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) estimait non nécessaire de définir une distance d'installation minimale entre les parcs éoliens et les habitations. Selon elle, il fallait évaluer l'impact acoustique "au cas par cas". Alors qu'en 2006, un rapport de l'Académie de médecine recommandait 1500 m de distance !!!

« Le stockage de l'énergie est peut-être un des points les plus importants, car il permet seul de dissocier le moment et le site de la production et ceux de l'utilisation. Une capacité de stockage de l'énergie permettrait notamment de développer pleinement l'utilisation de deux énergies renouvelables, éolienne et photovoltaïque, qui sont, chacune à sa manière, intermittentes (et donc en l'état d'un intérêt plus limité). »

« L'acceptation sociale nécessite en premier lieu une information large, honnête et compréhensible par la population, suivie par un débat public ouvert.

La prospective énergétique doit étudier les associations possibles entre les contraintes et l'acceptation sociale, et repérer celles qui conduiront à un conflit prévisible. »

« Le problème de l'intégration d'une énergie intermittente dans le réseau n'est cependant pas résolu dans le cas d'un déploiement à grande échelle des éoliennes. Pour palier les variations rapides de la puissance éolienne, il faut pouvoir réaliser un stockage massif de l'énergie électrique ou bien mettre en place des moyens de compensation de l'énergie, comme des centrales à charbon ou des turbines à gaz, qui prennent le relais des éoliennes lorsque celles-ci sont à l'arrêt et délivrent une puissance très réduite. Ce problème de l'intermittence pourrait être étudié si l'énergie éolienne était utilisée non pour envoyer de l'électricité sur le réseau, mais par exemple pour produire de l'hydrogène, aspect caractéristique du bénéfice que l'on pourra trouver dans les synergies entre diverses techniques. »

Bien sûr, lorsque l'on évoque les éoliennes, une majorité nous interroge : « et le nucléaire ? » La véritable solution se cache dans le changement de nos comportements. On pourrait réduire de 10 à 15 % notre consommation d'énergie en simplement faisant attention.

En conclusion, j'espère que mon intervention influera sur votre décision, sachant que l'objectif de la société d'exploitation EOLE-RES est de s'enrichir au mépris de ce que peuvent subir les riverains, dont l'unique souhait est de pouvoir continuer à vivre dans un environnement naturel le plus longtemps possible, sans les stigmates de l'industrialisation. Pour toutes ces raisons, je vous demande, Madame la Présidente, d'émettre au nom de l'Intérêt général, un avis défavorable à ce projet d'EOLE-RES.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, d'agréer mes salutations respectueuses.

Olivier Noyon

ENQUÊTE PUBLIQUE avec AVIS sur le parc éolien de CHAMPLITTE ²³⁸
 et de PERCEY le GRAND (70600)
 de Pauline RENARDET
 2 Rue Fontaine à PERCEY le GRAND
 le 3 NOVEMBRE 2015

Free! même sans partenariat PRIVÉ. PUBLIC !!!
 Au PRIVÉ (j'y inclue les communes et les propriétaires terriens concernés indemnisés) : LES BÉNÉFICES = une entreprise européenne ou multi nationale installe au site industriel dans notre région (Percey le Grand, Val de Vignerotte etc..) pour produire du "vent", avec rendement attendu réaliste, qui pourra polluer ses bénéficiaires dans un paradis fiscal.

- Au PUBLIC, à nous les citoyens : LES INCONVÉNIENTS =
- la destruction de notre environnement paysager,
 - les nuisances des travaux pour l'implantation de 10 éoliennes à 1 km du village, avec circulation des camions, désherbage de nos routes, des tonnes de ferraille, de béton dans les sols.
 - la pollution visuelle = hauteur prévue supérieure à 200m
 - la pollution sonore (bruit généré par le fonctionnement des éoliennes).
 - la pollution lumineuse (éclairage continu, jour et nuit)
 - la destruction de la faune locale (oiseaux, rapaces, chauves-souris).
 - les effets négatifs sur la santé des habitants, avec les infra basses compte tenu de la proximité du village (1 km)
 - la pollution possible de la zone protégée du captage d'alimentation en eau potable de la fontaine ES AIR à PERCEY le GRAND.
 - la dépréciation de la valeur de nos maisons à la campagne, grâce à ce site industriel, et en prime, l'imposition de taxes pour l'éolien, sur notre facture d'électricité.

C228

Pour toutes ces raisons, j'émette un avis DÉFAVORABLE à ce projet de parc éolien.

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
 Commissaire Enquêteur
 MAIRIE
 70600 CHAMPLITTE

Objet :
 AVIS SUR
 Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 20,7 MW.

Je soussigné :
 NOM : PERCHET
 PRENOM : Geneviève
 Adresse :
 RUE : 1 rue de Laffond
 LOCALITE : Percey le Grand 70 600

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
 NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis : DÉFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Pour moi, je suis persuadée que "une construction importante d'un nombre d'éoliennes sur un périmètre réduit compréhensif plusieurs villages, aura des conséquences certaines sur notre environnement"

Date : 28 Octobre 2015 13/15

Signature : C. Perchet

C229

notre qualité de vie,
notre santé
cette belle région rurale
deviendra un véritable site
industriel.
Ce sont les raisons pour
lesquelles j'émets un avis
défavorable sur ce projet
de parc éolien.

Crecher

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : AUTERJET
PRENOM : PATRICK

Adresse :
4 RUE Saint-Jacques
LOCALITE : PERCEY LE GRAND 70600

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"
Maire de Percy le Grand et propriétaire d'une maison au Village depuis plus de vingt ans j'ai eu de la inquiétude de la prolifération de projets éoliens, que ce soit sur ma commune ainsi que sur les communes avoisinantes, le parc éolien des trois provinces sur la commune de Champlitte en fait partie. Une telle concentration de machines dans un secteur aussi restreint ressemble plus à une futur zone industrielle qu'à un projet de développement durable comme on veut bien nous l'entendre dire. Qui est notre "écologie" quand on saccage notre territoire, nos paysages et notre "tranquillité", si chère aux habitants, de nos campagnes et tous cela au nom de la bonne conscience collective !
Pour ce qui est du parc des trois provinces, les élus de Champlitte

Date : 20 OCTOBRE 2015 TSVP =>

Signature : [Signature]

se sont bien empressés de passer le paquet caoutchouc en
on bout de finage, bien loin de leurs habitations et de leurs
d'lecteurs et tous cela aux détriments des habitants et de ceux
de la ferme du Breuilleat à deux pas de mon village. La tranquillité
n'a pas de prix et le bénéfice n'est que plus grand pour
ce élus !

De plus, on ce qui me concerne personnellement, j'habite
une maison ancienne que j'ai renovée avec passion et grand
plaisir. Cette maison a une particularité, elle a un caractère
semi-troglodyte, c'est à dire qu'elle est adossée à un rocher
roche du plateau calcaire qui lui surplombe. Ce même plateau
calcaire qui va recevoir une multitude de mâts éoliens. Sans
avoir fait Polytechnique, toute personne sensée sait que n'importe quelle
machine en fonctionnement vibre plus ou moins. Vus que les
mâts éoliens sont solidement enracinés au sol par du béton armé
pour faire corps avec celui-ci. Je m'inquiète de la répercussion
de ce flux vibratoire sur mon habitation. Je crains vibrations
peut être infime ? et peut être la présence de bruits de frottement
Ce sera mon lot et pas celui d'un autre, une fois le parc éolien
en activité ce sera trop tard, je n'aurai plus qu'à subir et
dans ce cas les belles paroles annoncées sur les nuisances
infimes de ces machines, je les aurai le jour et peut-être
pour braver mes nuits qui jusqu'à présent sont si calmes.

Je pense fortement que la vie actuelle ne deviendra plus
qu'un vilain cauchemar et qu'il ne nous restera que quelques
bons souvenirs accrochés à nos cœurs !
En ce qui concerne la faune sauvage, dans la présentation
de tous les projets éoliens, on nous assure ne pas être dans un
couloir migratoire et pourtant à ma grande surprise ! ce lundi
27 octobre 2015, une volée de grues est passée au dessus de
ma tête et celle de ma voisine. Alors soit nous sommes isolés
nous les promeneurs on peut être, que l'on entend des voix
comme Jeanne d'Arc, une autre solution s'impose c'est que ces
oiseaux se soient trompés de route, comme chaque année et
depuis les temps anciens. Bien avant nous les batisseurs, et
surtout après à moins qu'ils finissent leur voyage dans
les pâles d'une machine qui n'aurait été là au printemps
à leur remontée vers le nord et bien présente au retour vers
le sud. Je crois qu'une étude ornithologique ne doit pas se
faire à la légère en mettant de côté le savoir d'un profane
du tout bénéfice ! Le qui veut pour les grues l'est aussi pour
les cris sauvages et autres cigognes dont un exemplaire a même
passé son été avec nous à la limite de tous les habitants de notre
village et même de remplir la conversation de savoir qui avait
vue et dans quel secteur, on fin d'été elle se rejoint ses
contemporains vers des régions plus chaudes en hiver. Alors combien
migratoire ou itinéraire collective, je me demande juste si on nous prendrait
pas, comme les enfants du bon dieu pour des canards sauvages ?
Ce sont les raisons pour lesquelles j'émets un avis défavorable
sur ce projet éolien.

C227

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet : AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 160 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :
NOM : POTOT
PRENOM : Rachèle

Adresse :
RUE : St-Jacques Tierrevie
LOCALITE : 70600 PERCEY LE GRAND

Au motif suivant : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"
Je pense que ce parc éolien "Les Trois Provinces" de
Champlitte va constituer une dégradation conséquente
de notre environnement local. Cette belle région rurale
deviendra une zone industrielle qui gâchera très certainement
son attrait touristique ; je ne souhaite pas voir nos
beaux paysages verdoyants massacrés !!
De toute évidence, l'implantation de ce parc, entre
autres, va détruire le milieu dans lequel vit le Milan
Noir qui est une espèce protégée !. Ce parc éolien s'ajoute

Date : le 23 octobre 2015 TSVP =>

Signature : [Signature]

à beaucoup trop d'autres parcs aux environs et sur Percy le Grand qui sont en projet : soit une concentration d'environ 78 éoliennes de hauteur (pour la quasi totalité) de 180m voire plus de 200m! Tout ceci sur une superficie bien réduite : un disque centré sur Fontaine Française de rayon d'environ 12 km!

Avec aux voisinages de Percy le Grand 30 éoliennes!! Comment ne pas douter que cette trop grande quantité d'éoliennes autour de ce village, dans lequel j'apprécie la qualité de vie calme et sereine, me provoquera pas des problèmes de santé engendrés par les infra-bruits par ces machines?

Percy le Grand est un village dans lequel, visiblement, de nouveaux jeunes habitants s'installent peu à peu. Or, ce parc éolien constituera un frein à son développement. Notons, que les habitations perdront, de plus, leur valeur immobilière : qui voudra habiter dans un village étouffé d'éoliennes et subissant ses effets néfastes!

Qui peut accepter que notre environnement local soit détérioré, tous les écosystèmes soient menacés et détruits en partie!!

Pensons aux générations futures!

Ce sont les raisons pour lesquelles j'écris un avis défavorable au ce projet de parc éolien.

Dohet

C143

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : CUREZ

PRENOM : CHRISTINE

Adresse :

RUE 17 RUE DE LA LIBERATION

LOCALITE :

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date :

Signature :

Je soussigné Christiane Pillot/Keryg
2/4 Rue St Martin à Courchamps 2160
m'oppose formellement à l'installation
d'éoliennes dans la vallée de la

Vingeanne, peu ventée au
demeurant. Pour moi, les parcs
éoliens doivent être installés à
l'écart des habitations dans des
endroits isolés, à l'abri des regards
à 10 ou 20 km de tout habitant -
(offshore par exemple ou au cœur de
régions isolées).

La vallée de la Vingeanne et Trés
habitée avec de nombreux villages.
Il s'agit ici d'un marais d'eau très
plate région qui sera défigurée -
ses habitants situés à moins de 10 km
des éoliennes seront soumis à
deux nuisances sonores engendrant
maux de tête et acouphènes -

Nos maisons seront spolies; personne
ne veut acheter ou bien prendre
éolienne ou en vue d'éoliennes
pour le projet de qui?? elles vont
produire très peu. Dans 10 ans il
faudra les enlever; nous aurons des
technologie plus performantes -
Le projet est une route!

Christine Curez

maître
propriétaire
privé

C147

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire :

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRIE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR

Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 9 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je soussigné :

NOM : JACQUOT

PRENOM : Marie-Oliver

Adresse :

RUE : Chemin de St Pierre

LOCALITE : 21610 ORAULT

Au motif suivant :

NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

NUISANCES POUR L'HOMME

Emet un avis :

DEFAVORABLE

- Je débelle ce. après :

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

C'est un désastre écologique
- Déforestation d'une forêt pluviale pour implanter des tonnes de béton armé qui resteront en place à 90% lors du démantèlement des éoliennes.

- Un nombre impressionnant d'éoliennes prévues à 75 dans un rayon de 12 km dans la vallée de la Vingeanne (celles de St Pierre ne font pas exception) qui provoqueront une pollution visuelle insupportable alors que 115m à 120m c'est avoir une très belle région.

- Obligation de construire des routes d'accès qui devront supporter des camions énormes soulevant et transportant des matériaux.

- Une santé des animaux et des humains menacée par les nuisances sonores et les infra-bruits.

Date : 4 Novembre 2015

Signature :

Jacquot

- Une fourmilière qui disparaît du paysage encombré par les câbles, des jeux d'ombres la nuit, du bruit des pales quand elles tournent.
- Que descendra le village d'Orain près en tenue de l'air les éoliennes de Pacy le Grand (10 de 200 m de haut) de Champville (9 de 170 m de haut) et d'Orain (6 de 170 m de haut). Les notes Mari sont enrobées par la table des habitants d'Orain, a décidé qu'il fallait 6 éoliennes à Orain en plus de la centrale de 3000 panneaux photovoltaïques qui fonctionne depuis le 29 juillet 2015.
- La valeur des biens immobiliers déjà en baisse, ne vaudra plus rien. Qui voudrait venir habiter dans un village encadré d'éoliennes ?
- On parle de dépollution des zones rurales et ce n'est pas en y installant un nombre conséquent de ces énormes engins que la courbe va s'inverser.
- Les éoliennes ne remplacent pas le nucléaire car elle dépendent d'une chose aléatoire qui s'appelle le vent, on nous donne dans une région les moins vente de France.
- Pourquoi les forces politiques s'obstinent-ils à vouloir développer cette énergie qui ne vaut pas mieux que le nucléaire ? Ils finissent mieux de donner des subventions aux chercheurs pour qu'ils trouvent d'autres solutions plus adéquates. Je suis sûr qu'il en existe déjà, mais qui ne sont pas développées faute de moyens.
- Le plus triste, c'est que l'argent, compensation donnée aux promoteurs éoliens aux propriétaires des terrains empietés et aux communes, prend le fait sur le bon, et de toute la population y compris les agriculteurs, éleveurs et sur la santé de la nature.

Rivo Jean Pierre
32 rue de la source

à M. Le Commissaire Enquêteur

Objet : Consultation projet éolien

Fouvert le 05/11/2015

Monsieur le commissaire enquêteur

Il est très défavorable au développement éolien en Bourgogne Franche Comté dont la quasi absence de vent implique des machines d'un minimum de 150m qui sont hors d'échelle avec le paysage.

Le cadre authentique est pourtant le principal atout de notre région. Le manque de régularité du vent entraîne une intermittence de production qui n'a pas de rapport avec les 80% ou 90% du temps où les machines sont supposées tourner, mais pendant lesquels, à moins de 60% de vent au rotor, la production est quasi nulle.

La Commission de régulation de l'énergie vient de communiquer la somme prévisionnelle de 1,2 milliards d'euros pour les charges relatives aux contrats d'achat éoliens en 2016. Soit, en gros, 100 000 euros, pour cette seule année, par MW éolien installé en France.

La comparaison entre ce chiffre et la recette attendue par les collectivités locales doit rappeler que l'intérêt général semble exiger que cet effort de tous les français puisse s'accompagner d'implantations dans les zones où le vent est le plus généreux mais surtout le plus régulier. Cependant, c'est avant tout le problème sanitaire, amplifié par la hauteur nécessaire des mâts, qui doit attirer la plus grande vigilance.

Des riverains du monde entier se plaignent en effet des mêmes symptômes depuis le début du développement des éoliennes industrielles.

Après l'audition de quantité d'experts et de nombreuses victimes, le Sénat australien vient de rendre un rapport, dont le constat sanitaire commence en ces termes : "Here, as in many other countries, there is a clear disconnect between the official position that wind turbines cause no harm to human health and the strong and continuing empirical, biological and anecdotal evidence of many people living in proximity to turbines suffering from similar physiological symptoms and distress". Que l'on peut traduire par :

"Il y a de fortes et nombreuses preuves expérimentales, biologiques et témoignages en nombre croissant qu'un grand nombre de personnes vivant à proximité d'éoliennes souffrent des mêmes symptômes physiologiques et éprouvent la même détresse. Il y a, tel qu'on le constate dans de nombreux autres pays, une claire dissonance entre cette réalité et la position officielle qui prétend que les éoliennes ne provoquent pas de troubles à la santé humaine." [1]

Les auteurs d'un récent sondage canadien, en collaboration avec la Direction régionale de santé publique, se sont déclarés surpris d'un pourcentage de 40% des répondants situés dans un rayon de 2 km d'un parc éolien ayant affirmé avoir souffert de symptômes, tels que migraines, maux de tête, étourdissements, bourdonnements et sifflements dans les oreilles, ou une combinaison de ces symptômes au cours des 12 derniers mois. (30% se déclarant fortement ou extrêmement dérangés par le bruit) [2]

On peut ainsi s'interroger sur l'absence, en France, d'une semblable étude épidémiologique à plus grande échelle, alors qu'elle était déjà réclamée par l'Académie de Médecine dans son rapport de mars 2006.

Au lieu de quoi on s'attache à rechercher des liens tels que celui entre les symptômes et le bruit total, exprimé en décibels pondérés A (dBA), alors qu'on sait pertinemment qu'il y a au moins 2 raisons majeures de ne pas pouvoir établir ce lien. La 1^{re} étant que c'est l'émergence du bruit particulier, impulsif, des éoliennes et non le bruit total qui provoque ces symptômes et que cette émergence est d'autant plus faible que le bruit de fond (résiduel) et donc le bruit total est important et la 2^e, pour la raison que les dBA ne rendent aucun compte des infra-sous et micro-sous considérablement les basses fréquences qui constituent, selon toutes les études, le caractère le plus gênant de l'émergence.

Cette réalité explique que l'atténuation géométrique, infiniment plus limitée pour les infra-sous et basses fréquences, entraîne bien souvent une gêne plus importante à des distances supérieures. Des paramètres tels que la topographie, l'humidité, la structure des habitations et les sensibilités individuelles rendent ainsi la corrélation exacte avec la distance tout aussi difficile à établir.

Ces vaines recherches permettent pourtant des extrapolations fort peu scientifiques sur l'absence de nocivité des machines.

Santé Canada, notamment a publié les résultats provisoires d'une vaste enquête [3] qui rapporte que :

- Un lien statistique a été établi entre le désagrément associé au bruit des éoliennes et plusieurs effets sur la santé auto déclarés par les répondants, y compris l'hypertension, les migraines, les acouphènes, les vertiges, les rénaux chroniques ou PSQI (Pittsburg Sleep Quality Index) et le stress perçu.

- Un lien statistique a été établi entre le désagrément associé au bruit des éoliennes et les concentrations de cortisol dans les cheveux, ainsi que la tension artérielle systolique et diastolique.

Et, sans surprise, cette étude n'a pas trouvé de lien statistique entre le bruit total et la gravité des symptômes.

Ce lien entre éolienne et symptômes vient cependant d'être établi en février 2015 par l'étude de Cooper, pour la première fois depuis les études de Kelley pour la NASA et l'US

department of Energy entre 1979 et 1988. [4] Ce sont les opérations marche/arrêt nécessaires à la maintenance que l'exploitant avait effectuées pendant l'étude, qui ont permis d'établir un lien incontestable entre le fonctionnement des éoliennes et les sensations de des riverains. Ces sensations comprenaient nausées, migraines, pression dans la poitrine et les oreilles, tachycardie...

Les conclusions de l'étude (notamment p 214) ne laissent aucun doute sur la relation entre les « sensations » des riverains et le fonctionnement des machines. Les sensations d'un des riverains étaient corrélées à des fréquences inférieures au seuil de l'audition, alors que celui-ci était malentendant !

Les plus de 400 pages de cette étude et de ses annexes figurent sur le site même de l'exploitant « Pacific Hydro » [5]

D'autre part, l'étude de Schomer, de 2015 également propose l'explication du mécanisme par lequel les fréquences, (inaudibles), inférieures à 1 Hz des éoliennes provoquent ces symptômes ressentis par les riverains. [6]

Il convient de mentionner qu'après 23 jours d'audience, le témoignage de 11 experts et la production de milliers de pages de documentations et de publications scientifiques, le tribunal de Clergy Tree considère notamment que : « Des preuves ont été apportées au tribunal qu'un certain nombre de personnes vivant près d'éoliennes souffrent d'effets délétères sur la santé. La preuve en est à la fois directe et rapportée. Il y a une abondance de description de ces effets à travers un certain nombre de parcs éoliens, à la fois dans le Sud-Est de l'Australie et l'Amérique du Nord. Les riverains se plaignent de troubles du sommeil, d'insécurité au réveil, de migraines, de pression à la base du cou, la tête et les oreilles, de nausées et de vertiges. » [7]

Et, pour revenir en France ainsi que dans le seul domaine du bruit audible, rappelons les attendus du TGI de Montpellier, après l'audition par huisserie de riverains qui habitaient plus loin que le plaignant, lui-même à plus d'un kilomètre des éoliennes. « Que 18 des 26 personnes interrogées qui déclarent subir un préjudice (lequel à raison de l'alignement plus grand est nécessairement moindre que celui des demandeurs comme déjà indiqué) ont pu être de bruits permanents consistant en sonnement et sifflements, audibles même à l'intérieur de leur maison et obligeant à hausser le son de leur télévision voire à construire une véranda et à fermer les volets, la fermeture des volets constituant également une protection contre le crépitements des flashes toutes les deux secondes et qui sont permanentes de jour comme de nuit (... ..) En détail ce lieu un préjudice avéré dû au sonnement et sifflement... obligeant à une protection élémentaire contre le bruit et entraînant un trouble sanitaire reconnu par l'Accident nationale de médecine... » [8]

Selon l'OMS, la santé ne se résume pas à la seule absence de maladie mais « le complet bien être physique, mental et social ».

Il semble qu'on doive, à minima, considérer les nombreux riverains sensibles à ces sensations de nausées, migraines, vertiges, oppression perte de concentration, tachycardie... de façon régulière, comme subissant une atteinte grave à la santé.

A la suite de nombreuses plaintes, 4 cabinets acoustiques ont été mandatés pour étudier les basses fréquences et infra-sous des éoliennes de Shirley, dans le Comté de Brown (Wisconsin). La conclusion unanime des 4 cabinets est sans appel « Les 4 cabinets sont d'accord que l'effacement de preuves et d'hypothèses ont été faites par l'étude pour classer les basses fréquences et infra-sous en tant que problème sérieux susceptible d'affecter l'environnement de l'industrie. Cela doit être pris en considération au-delà de la pratique actuelle qui montre que leurs niveaux sont inférieurs au seuil de l'audition » [9]

C'est à la limite de ces éléments que le 118^e congrès des médecins allemands réuni à Frankfurt en mai dernier vient d'attirer l'attention sur le problème sanitaire et la nécessité d'approfondir les connaissances sur les effets des basses fréquences, infra-sous et vibrations dans un rayon de 10 km autour des éoliennes industrielles, notamment les effets des vibrations des mâts et des fréquences inférieures à 1 Hz. [10]

Enfin, si les éoliennes ne sont pas susceptibles d'entraîner d'effet d'offset sur la santé, on peut s'interroger sur la raison qui a poussé le législateur à les dispenser du respect du code de santé publique en leur permettant d'être, par l'art. 26 de l'arrêté du 26 août 2011 de porter à elles seules le bruit ambiant à 35dB(A), alors que le code de santé publique, par son article 1334 32, limite ce seuil pour les bruits de voisinage à 30dB(A).

Ce même arrêté du 26 août 2011 dispense les éoliennes de tout contrôle des basses fréquences, qui reste pourtant obligatoire dès 125Hz dans le code de santé publique (art. 1334 34).
Ces dispositions, ainsi que les mesures du bruit éolien par des dBA qui se sont révélés inappropriés, sont de nature à susciter une légitime inquiétude chez les riverains qui seront exposés 23 heures sur 24, 7 jours sur 7, durant les 52 semaines de l'année à l'intrusion de leurs nuisances.

Avant d'autoriser l'implantation d'éoliennes industrielles et proximité des habitations, il semble nécessaire d'obtenir les conclusions d'une étude scientifique multidisciplinaire et indépendante sur les résultats d'une étude épidémiologique au niveau national.
A défaut de ces conclusions, il semble anormal que la population n'ait pas au moins fait l'objet d'une information plus complète sur les publications scientifiques concernant l'enjeu sanitaire.

Jean Pierre Riou

Objet: enquête publique pare éolien dit des « Trois Provinces »
commune de Champlittre

Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
Mairie
70600 CHAMPLITTRE

Madame,

Ma formation d'ingénieur des techniques du paysage (INH Angers) et mes activités professionnelles d'enseignant en aménagement de l'espace (bac pro et BTS) me font porter un œil particulièrement attentif à tout projet qui touche notre cadre de vie.

De plus, la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature incite tout citoyen à être attentif à la protection des espèces naturelles et des paysages, ... à la protection des ressources naturelles. « Il est de votre devoir de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences ».

« Voisin » du projet mais aussi habitué à visiter le vignoble et à en apprécier ses produits, commissaire des circuits de randonnée pédestre ou à VTT (Grandchamp, Dommainien) à la recherche de nouveaux circuits, j'ai parcouru les zones limitrophes des départements de Côte d'Or, Haute-Marne et Haute-Saône. C'est donc avec intérêt que j'ai étudié les dossiers pour porter un avis sur ce projet qu'il faut situer dans le contexte local.

Avec un souci d'objectivité et en sachant que les angles de vue choisis ne doivent pas minimiser les impacts, je vous fais part des remarques qui ont pour but d'étayer l'avis que je porte sur le pare des Trois Provinces.

Les arguments invoqués font référence aux recommandations du schéma régional éolien qu'il conviendrait, pour le moins, de respecter.

Les respirations entre parcs.

La présente enquête publique porte uniquement sur le projet de parc éolien des Trois Provinces. Toutefois ce serait fausser le jugement que d'occulter dans l'étude la présence des projets de parcs éoliens dans un rayon de moins de 10 km qui correspond à la distance d'influence rapprochée des parcs limitrophes.

Le Schéma Régional Eolien édité par la région Champagne Ardenne indique, page 115:

"... l'inter-distance des différents parcs éoliens sera à adapter suivant les situations. On peut retenir que la distance de respiration sera plutôt de : - 15-20 km pour un paysage ouvert type openfield, - et de 5-10 km pour des paysages vallonnés et bocagers où les lancers boisés et le relief limitent les perceptions à moyenne et longue distance."

Le territoire d'implantation du parc des Trois Provinces est composé d'une succession de massifs boisés dont la hauteur n'excède pas 30 mètres et de zones ouvertes occupées par des cultures annuelles, des prairies sèches. Les champs visuels varient entre 1 et 5 km. Il est indéniable que nous sommes en présence d'un paysage vallonné et proche d'un bocage.

Dans ces conditions, pour respecter les respirations recommandées dans les préconisations régionales, la distance entre les parcs devrait être d'au moins 10 km. Or, le parc de Chassigny (9

1 http://www.eolien.fr/Portals/0/Documentaires/Recherche/Recherche%20Technique/Wind_Turbines_Triples%20%2002.pdf
2 http://www.eolien.fr/Portals/0/Documentaires/Recherche/Recherche%20Technique/Wind_Turbines_Triples%20%2002.pdf
3 http://www.eolien.fr/Portals/0/Documentaires/Recherche/Recherche%20Technique/Wind_Turbines_Triples%20%2002.pdf
4 http://www.eolien.fr/Portals/0/Documentaires/Recherche/Recherche%20Technique/Wind_Turbines_Triples%20%2002.pdf
5 http://www.eolien.fr/Portals/0/Documentaires/Recherche/Recherche%20Technique/Wind_Turbines_Triples%20%2002.pdf
6 "A way to explain some physiological effects of the infrasound emissions at some wind farm sites"
7 http://www.eolien.fr/Portals/0/Documentaires/Recherche/Recherche%20Technique/Wind_Turbines_Triples%20%2002.pdf
8 http://www.eolien.fr/Portals/0/Documentaires/Recherche/Recherche%20Technique/Wind_Turbines_Triples%20%2002.pdf
9 http://www.eolien.fr/Portals/0/Documentaires/Recherche/Recherche%20Technique/Wind_Turbines_Triples%20%2002.pdf
10 http://www.eolien.fr/Portals/0/Documentaires/Recherche/Recherche%20Technique/Wind_Turbines_Triples%20%2002.pdf
11 http://www.eolien.fr/Portals/0/Documentaires/Recherche/Recherche%20Technique/Wind_Turbines_Triples%20%2002.pdf

machines) est à 2,3 km, le parc de Perrey-Le-Grand (10 machines) est à 2,8 Km, le parc de Vingeanne-Est (17 machines) est à 3,5 Km.

(NB : sont indiquées les distances entre les éoliennes les plus proches de chaque parc)

Plus grave encore, les 6 aérogénérateurs prévus au nord-Est d'Orain, par le même promoteur, seraient à moins d'un km. Faut-il penser que le promoteur compte sur la limite de département, ou sur la difficulté de communication entre les services administratifs régionaux pour stopper ou atténuer les effets de saturation. Les riverains, qu'ils soient de Côte d'Or ou de Haute Saône ne seront pas les nuisances à régler à une frontière administrative, l'effet de saturation sera trop important pour être accepté. Le cadre de vie sera affecté de manière insupportable.

Cumulés minime

Avec la récence qui la caractérise, l'Autorité Environnementale rappelle, page 8/11, que les impacts cumulés sont sous évalués dans l'étude des impacts environnementaux. Comme trop souvent le promoteur minimise les effets de cumul. Le décideur doit être éclairé sur cet aspect du dossier.

La prégnance des machines

Les aérogénérateurs sont prévus en forêt. De ce fait le pied des machines sera invisible. Seuls dépasseront de la cime des arbres quelques 90 m de mat et 120 m de rotor. La lièze du massif boisé bloque le regard et tout objet qui se détache au dessus de la cime des arbres apparaît comme positionné à la lièze, en limite du champ visuel. Les distances à prendre en compte entre un observateur et les machines ne sont pas la mesure entre le point d'observation et le pied des machines mais la mesure entre le point d'observation et le massif boisé qui fait écran partiel. Il en est de même si l'écran partiel est un bâtiment. Il est vrai que la taille de la partie visible des éoliennes décroît avec la distance. Il n'en reste pas moins vrai que l'importance de l'impact visuel est inversement proportionnel à la valeur du champ visuel. Les habitants des lieux dit Pimont, Les Louches, Le Vergy, ont un champ visuel d'environ 600 m. A cette distance les machines de 160 m de hauteur auront une forte prégnance qui rendra leur présence vite insupportable.

Les habitants de la commune d'Orain ont, vers le Nord Est, un champ visuel de 1,8 km environ. Le village est à l'altitude 250 m, les machines projetés ont leur pied à une altitude moyenne de 300 m et les nacelles à 420 m (bout de pales à 580 m). L'effet cumul du relief, de la petitesse des échelles paysagères et des champs visuels donnera aux machines une prégnance difficilement supportable.

Les pollutions visuelles nocturnes.

Dans son avis, l'Autorité Environnementale indique, page 7/11, l'absence d'émissions lumineuses liées au projet. L'autorité Environnementale a-t-elle été abusée par une indication erronée du promoteur ? Les autorisations requises de l'aviation, publique comme militaire, ne le sont qu'à condition de systèmes de signalisation qui ne sont que lumineux, blanc le jour et rouge la nuit et, de surplus, clignotants. Vu la hauteur des mâts ils devront avoir un feu au niveau de la nacelle et on a vu à hauteur, comme précisé par l'arrêté du 7/12/2011. Par temps clair, les impacts lumineux se font ressentir à plus de trente kilomètres. Si le relief protège les agglomérations blotties aux creux des vallées, il n'en est pas de même pour celles qui sont sur les plateaux. Les feux clignotants seront vus depuis les remparts de Langres. Cette nuisance ne peut être ignorée.

Les impacts du projet en l'état des demandes d'autorisations, cumulés à ceux des autres parcs éoliens autorisés ou en cours d'instruction, porteront fortement atteinte au paysage et remettent en cause le cadre de vie et la santé des habitants.

Je donne un avis très défavorable au projet éolien des Trois Provinces et vous fait part, Madame la Commissaire, de toute ma considération.

Jean-Louis FRANCOIS

Jacques Bochot
2 Place Jean Daud
21320 Yacouge.

C72

A Yacouge le 30 oct 2015

Message aux commissaires enquêteurs
Pour le projet du Parc Eolien de Champlittre

Je soussigné Jacques Bochot responsable d'une société dans le secteur du Tourisme en Bourgogne. J'organise des circuits touristiques sur toute la Bourgogne. J'aime les paysages massacrés par des Eoliennes géantes installées à plus de 40 km. Ma clientèle Russe, Américaine et Australienne sont particulièrement choqués de voir le manque de respect par nos élus de la conservation de notre patrimoine. J'ai été particulièrement choqué que pendant la sélection des climats de Bourgogne, les élus et le promoteur ont pris le soin d'installer que 4 Eoliennes, plutôt dirigées sur le plateau de Benay en Champagne. Une fois la sélection terminée, retour des installateurs avec 8 nouvelles Eoliennes beaucoup moins dirigées à la frontière de deux régions aux profils extrêmes, les côtes de Beaune et la vallée de l'Yonne traversée par le canal de Bourgogne.

Je manifeste mon opposition aux implantations de parcs Eoliens, qui sont incompatibles avec une région non visitée. Les taux de charges sont à 10%. C'est une responsabilité départementale qui n'est pas compatible avec les prix du marché.

C'est un gaspillage financier aux profits des entreprises Allemandes et Danoise qui sous traitent leurs productions en Chine.

La Région Bourgogne c'est engagée dans la transition énergétique avec un investissement de 2 milliards € pour l'éolien. Sur les 1500 mégawatts qui seront installés nous ne produisons que 20% d'énergie.

Tous ce gaspillage financier ne crée aucun emploi en Bourgogne. Le choix politique périalise fondamentalement les autres secteurs d'activités comme le tourisme ou la restauration immobilière qui ne décolle pas dans nos campagnes en voie de désertification.

Le choix du tout éolien est une aberration judiciaire pour notre avenir et nos enfants.

J. Badiot

Jacques Badiot
Gérant Datcha Bourguignonne

Commission d'enquête
Projet éolien de Champlitte
Madame Nadine WANTZ

Charrey sur Seine, le 03 novembre 2015

Objet : Projet éolien des trois Provinces (commune de Champlitte).

Madame la Présidente,

Résident en Côte d'Or, passant quelque fois par la Vingeanne, je viens d'être informé du projet pharaonique consistant à implanter un champ d'éoliennes sur la commune de Champlitte. Je tiens à vous faire savoir par la présente lettre que j'en suis consterné, que je m'y opposerai avec la plus grande vigueur et je vous demande de prendre en compte mes nombreux arguments irréfutables pour conclure négativement à l'utilité publique de ce projet.

En effet il s'agit d'un projet à la fois absurde sur le plan économique, très impactant sur le plan paysager et environnemental et dangereux pour ses habitants, sa faune et ceux qui s'y promènent.

Sur le plan économique

Je suis passé dans cette charmante région connue touriste, promoteur, ou même à l'occasion de visite à des amis et il n'y a pas besoin d'être un grand prévisionniste pour se rendre compte que cette région, est très peu ventée. D'ailleurs si le promoteur prévoit des éoliennes de 180 mètres de hauteur, c'est bien pour compenser la faiblesse du vent. Le dossier d'enquête est particulièrement discret et peu clair sur cette question qui est pourtant fondamentale pour le bien-fondé du projet et comme vous le savez, le promoteur a prévu un facteur de charge qui n'a aucune chance d'être atteint comme c'est le cas d'ailleurs pour le champ éolien voisin de Saint-Seine-l'Abbaye (21) dont les résultats après quatre années d'exploitation sont très mauvais (moins de 20% de disponibilité ; 1 jour sur 5 de production d'électricité !!!). Outre que ce projet va bien sûr contribuer à augmenter encore la CSPE (Contribution au Service Public de l'électricité) et donc le prix de l'électricité pour tous les français, sa viabilité économique est clairement hors d'attente et dès lors, je tiens à poser la question de sa pertinence ainsi d'ailleurs que celle du montant des garanties bancaires fournies - 50 M€/éolienne - qui est nettement insuffisant d'après les équipements du secteur : c'est plutôt 150 à 200 M€/éolienne (et, bien plus pour remettre en l'état les terrains après destruction comme l'impose la réglementation ICPE).

Aucun emploi à attendre, aucune des 5500 éoliennes (y compris la nacelle) installées en France Métropolitaine n'a été fabriquée en France.

Sur le plan économique, les biens immobiliers, proches ou en co-visibilité avec ces éoliennes, perdront toute leur valeur.

Sur le plan du paysage et de l'environnement : ce projet, si par malheur il était mené à bien, aurait de très nombreux impacts environnementaux :

Sur le paysage : dans cette vallée faiblement accidentée, les éoliennes de 180 mètres de haut vont former un mur vertical gigantesque de 9 hectares qui va surplomber en permanence ses habitants, ses visiteurs (nombreux pour profiter du charme de cette vallée) et ses espaces boisés réguliers. Aucun arbre ne pourra les masquer !

Sur le plan de la santé des habitants, de la faune et de la cohésion des villages
Ce projet va générer une pollution nocturne par le clignotement permanent de la nacelle de chacune des éoliennes qui est reconnu comme une véritable nuisance !!! Ces éoliennes seront néfastes pour la santé humaine puisqu'il est prouvé que l'on entend les éoliennes quand il y a du vent (certes pas souvent comme dénoncé plus haut) à une distance de 1500 mètres ; donc les habitants des villages subissent ces bruits très désagréables pour l'oreille humaine sans compter les infrasons (troublant le sommeil) qui se propagent par le sol. Ces nuisances seront également subies par les animaux de ces territoires préservés qu'il s'agisse des chouettes, des chauves-souris ou des oiseaux. J'ajoute enfin que ce projet a déjà créé un grave clivage au sein des populations de villages qui ont pourtant besoin de se rassembler autour de projets qui fassent l'unanimité.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Président, d'émettre au nom de l'intérêt général, un avis défavorable à ce projet.

Comptant sur votre sens des responsabilités et la pertinence de votre jugement, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma Haute Considération.

M. et Mme LAGADEC Jean-Marie
4, rue Mathieu
21400 Charrey sur Seine

le 03/11/2015

Jacques Badiot

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Destinataire : Madame Nadine WANTZ
Commissaire Enquêteur
MAIRE
70600 CHAMPLITTE

Objet :

AVIS SUR
Le parc éolien "Les Trois Provinces" de CHAMPLITTE composé de 8 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 3 postes de livraison sur la territoire de la commune de CHAMPLITTE d'une puissance totale de 29,7 MW.

Je reconnais :

NOM : LAGADEC
PRENOM : Jean-Marie

Adresse :

RUE : 4, rue Mathieu
LOCALITE : 21400 Charrey sur Seine

Au motif énoncé : NUISANCES ENVIRONNEMENTALES
NUISANCES POUR L'HOMME

Émet un avis : DEFAVORABLE

pour la construction et l'exploitation du parc éolien "Les Trois Provinces"

Date : 03/11/2015

Signature : *Jacques Badiot*